

Unil

UNIL | Université de Lausanne

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE  
FACULTE DES SCIENCES SOCIALES  
ET POLITIQUES  
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES

SESSION AUTOMNE 2024

LA SOUPE EST PLEINE À LA VALENCIENNE !  
DES CITOYENS EN QUÊTE D'UN ESPACE VRAIMENT PUBLIC



Mémoire/recherche de : MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES SOCIALES

Orientation : CULTURE, COMMUNICATION ET MÉDIAS

Présenté par : STÉPHANE HUBER

Directrice : LAURENCE KAUFMANN

Expert : MARC BREVIGLIERI

## Avant-propos

La première fois que je franchis le seuil de la Valencienne, nous sommes le 14 octobre 2022. A ce moment, je ne savais rien de ce terrain. Je m'en faisais même une idée erronée, qui s'est d'ailleurs manifestée lors de ma première prise de contact avec les acteurs du lieu. Vouvoyant mon interlocuteur, je rédige un courriel en pensant m'adresser à l'administrateur d'un éco-quartier venu animer une soirée dans ce lieu nommé la Valencienne. Grossière erreur ! J'ai tout de même été accueilli par les deux membres du collectif, Léo et Sem, non sans une attitude quelque peu dubitative de leur part à mon égard, sans doute en raison de mon étourderie. Désormais j'en rigole. Lors de cette première rencontre, les informations fusent à tel point que je peine à tout suivre. On m'invite à manger, ce sera mon premier repas à la Valencienne : une délicieuse soupe préparée avec des légumes récupérés au marché. Je fais la connaissance de quelques personnes qui côtoient le lieu. Au fil du temps, j'en rencontre d'autres et encore d'autres : je fais moi-même l'expérience incarnée d'un nouveau-venu sur le lieu. Je suis touché par la spontanéité et la sincérité des liens qui s'y tissent. En toute simplicité, de grands effets peuvent se manifester. Malgré que les nombreux trajets entre mon domicile et le lieu me fatiguent, j'éprouve toujours une satisfaction en rentrant chez moi après une journée d'observation.

Très rapidement, mon enquête s'est transformée en une observation participante. En plus de mon engagement lié à l'enquête, je me suis improvisé dans divers rôles, avec les gestes qui vont de pair avec la vie quotidienne du lieu : jardinier, serveur, balayeur, photographe, et même réalisateur d'un petit film amateur ! J'ai eu accès à différents espaces et situations : des rendez-vous dans les bureaux de la Municipalité, des conférences de presse, des repas partagés, des tournois de pétanque et même une action symbolique devant la porte du Conseil Communal.

A noter que ma présence sur le terrain n'a pas été continue durant les deux ans et demi de l'enquête. J'ai notamment été absent entre septembre et décembre 2023 en raison d'un départ à Montréal pour un stage de recherche. J'ai alors suivi le terrain à distance mais j'ai également pu bénéficier des observations d'une collègue étudiante.

Par ailleurs, n'habitant pas le quartier de Prélaz-Valency, ni même la Ville de Lausanne ou le Canton de Vaud, je ne peux pas saisir l'entière expérience que signifie la présence d'un tel lieu à proximité de son chez-soi, ni suivre quotidiennement ce qui s'y passe.

Certains percevront peut-être un certain enchantement, qui serait à même de fragiliser mes propos. Par l'empirie, j'ai donc tenté de rendre intelligible cette expérience intime, ma perception et les retours positifs que j'ai moi-même expérimentés. Au cours de mon enquête, j'ai récolté un grand nombre de données : des observations, des photographies, des courriels, des témoignages récoltés en situation, des procès-verbaux des rendez-vous avec la Ville, des discussions entre usagers, des documents administratifs, des plans, des articles de presse et j'ai même été en contact avec d'autres étudiants enquêtant sur la Valencienne. Des échanges de matériel empirique ont eu lieu. Ne pouvant pas retenir l'intégralité de ce matériau empirique dans mon travail, j'ai tenté de sélectionner les éléments qui me paraissaient être le plus à même de restituer les spécificités du terrain. L'approche inductive en partie liée à mon entrée sur le terrain s'est alors reportée sur l'architecture de ce travail. Les nombreux rebondissements sur le terrain, la chronologie des événements et la diversité des thématiques m'ont amené à réviser de multiples fois le contenu du travail, son agencement et son mode de restitution.

Je me suis également heurté à certains freins. Certaines personnes ont changé d'avis quant à un potentiel échange pour sonder leur expérience, certains emails n'ont jamais obtenu de réponse et un appel téléphonique auprès d'une fonctionnaire s'est soldé par un refus strict d'entrer en matière. Ces limites ont cependant toujours été posées par des personnes extérieures au lieu mais qui touchaient de près ou de loin à la Valencienne.

Sur le terrain, Léo et Sem étaient bien entendu au courant de mon enquête. Cependant, face aux usagers je n'ai jamais eu l'occasion d'annoncer mon activité. Au départ je ne savais pas comment gérer les différentes casquettes que je portais, puis au fur à mesure du temps, j'ai réalisé que la question ne se posait même pas sur le lieu. J'ai été accueilli et jamais sommé de justifier ma présence. Qui j'étais ne comptait peu aux yeux des usagers, ce qui importait c'était le moment partagé. Je n'ai pas été appelé à dévoiler mon statut ni même à le cacher. Les usagers me prenaient pour leur pair et bien que certains ont appris que j'étudiais le lieu au fur et à mesure du temps, je n'ai pas eu besoin de justifier mes agissements. Je n'ai jamais

veillé à être discret avec mes prises de notes, mais étant donné que je les faisais majoritairement sur mon téléphone elles pouvaient souvent passer inaperçues. Lors des rendez-vous avec la Ville, j'ai proposé au collectif de rédiger le procès-verbal de la rencontre sur mon ordinateur, c'est ainsi que j'ai pu retenir les tours de parole.

Au fil de mes observations, j'ai appris un grand nombre de prénoms. 40 d'entre eux figurent dans le travail final, je les ai toutefois remplacés par des noms d'emprunts pour des raisons d'anonymisation relative (sauf pour Léo et Sem). Les personnes dont je n'ai malheureusement pas retenu le prénom, seront désignées en leur qualité d'usagers et usagers.

Ma dernière observation sur le lieu s'est faite le 23 juin 2024 et a constitué l'aboutissement d'une expérience d'enquête enrichissante et formatrice. Lors d'une discussion autour de cette enquête avec Léo et Sem, ces derniers m'ont lancé en rigolant : « tu t'imaginais pas dans quoi t'allais t'embarquer, hein ? ». En effet, ce fût rocambolesque, mais fort plaisant !

## Remerciements

En premier lieu, je souhaite remercier Laurence Kaufmann pour son accompagnement dans ce processus de mémoire. Merci à vous de m'avoir introduit à ce merveilleux terrain et de m'avoir permis la rencontre avec ses habitants. Je vous remercie pour votre flexibilité et votre empathie face aux hauts et bas que j'ai vécus lors de l'élaboration de ce travail. Ce fut un plaisir de partager avec vous quelques situations à la Valencienne !

Mes remerciements vont également à Marc Breviglieri pour avoir accepté et pris le temps d'expertiser ce mémoire. Je suis heureux de pouvoir bénéficier de vos retours.

Je remercie Monika Salzbrunn et Ola Söderström pour leurs conseils et leur écoute. C'était un plaisir d'échanger avec vous et de bénéficier de vos perspectives sur mon enquête.

Je remercie tous les usagers et usagères de la Valencienne qui la font vivre au quotidien. Je vous remercie pour votre bonne humeur, les moments partagés et pour certains de m'avoir transmis votre passion pour la pétanque. Mes remerciements vont en particulier à Léo et Sem pour leur confiance et la place qu'ils m'ont aménagée au cours de cette enquête. J'ai été touché par votre combativité et bien que je sache que les compliments lancés dans le vent et autres gratulations ne vous satisfont pas, j'espère que ce présent travail permettra de participer à vous remémorer certaines situations et à souligner le fruit du travail que vous menez au quotidien.

Merci Pierre pour ton aide, tes conseils et tes encouragements. Cela a été un plaisir de partager ces études avec toi. En espérant que des occasions futures apparaîtront pour qu'on poursuive notre création de diapositives insolites, comme il se le doit !

Je remercie mes parents de m'avoir permis de faire mes études et soutenu dans mes choix, même s'ils pouvaient vous apparaître un peu mystérieux par moments. Votre soutien a été décisif et je vous en suis profondément reconnaissant.

Et surtout ! Merci à toi Léa pour ton soutien qui m'a permis de survivre durant cette longue période, de m'avoir accompagné et d'avoir partagé avec moi cette expérience si forte. Les nombreuses discussions animées que nous avons menées, sur la Valencienne et plus largement sur nos études depuis le Bachelor, m'ont enrichi et fait apprendre. Merci pour ton temps, ton énergie et ton intérêt. Tu as été partie prenante de ce processus semé d'embûches et ces quelques lignes ne suffiront jamais pour témoigner de ma reconnaissance pour tout ce que tu as fait.

Merci merci merci !

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>7</b>
Un bref historique	8
Cadre théorique	10
La ville comme monde d'étrangers	12
L'attitude de réserve des citadins	16
Se rencontrer à l'aune de la convivialité	18
La ville comme espace de passage et de vie	18
Des affinités aux lieux-communs	20
Différents régimes d'engagement	21
La question de l'appropriation	24
Un besoin de garantie	26
<b>Arriver en tant qu'étranger</b>	<b>27</b>
Faire son entrée dans le lieu	27
Au seuil de la Valencienne	32
Un lieu peuplé d'objets	38
<b>La Valencienne comme fabrique du commun</b>	<b>41</b>
Huit pistes de pétanque	41
Le don de soi et l'habitude du coeur	46
Les bouffes populaires	51
De l'usager au potentiel ami	53
Une tolérance aux comportements désajustés	56
Mettre la main à la pâte	59
<b>Se rassembler : mode d'emploi</b>	<b>66</b>
Des événements et de l'argent	66
Contractualiser le rassemblement	70

La Valencienne comme zone franche	76
Des usages inhospitaliers	79
Être une femme à la Valencienne	81
Quand l'alcool rassemble et divise à la fois	85
La dénonciation du Voisin	90
<b>Cohabiter avec d'autres acteurs</b>	<b>98</b>
L'association l'Amicale	98
Le tournoi de pétanque	100
De l'extension à la division	105
S'accommoder à la cohabitation imposée	108
<b>Embourbés dans une conflictualité avec la Ville</b>	<b>118</b>
Une extension en temps de crise	118
Réaffectation des infrastructures	125
Des jeunes usagers à la Valencienne ?	130
Dépasser les frontières du lieu	135
L'action cimetièrè : l'apparition d'une action	142
L'action cimetièrè : le récit d'une journée	144
Le cheminement vers l'engagement public par la médiation du cimetièrè	157
<b>Conclusion</b>	<b>160</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>163</b>
<b>Annexe</b>	<b>173</b>
Annexe historique	173
Annexe écrite	191
Annexe photographique	193

*« Tant qu'il n'existe aucune expérience de voisinage intime susceptible d'apporter la connaissance et la compréhension des voisins, les chances de respecter les peuples distants de façon effective ne semblent pas meilleures. » (Dewey, 2010 : 316)*

## Introduction

Il est midi, la météo est magnifique, le soleil est à son zénith et un vent doux qui apporte un peu de fraîcheur se fait ressentir. La saison estivale fait ressortir la couleur vert éclatant des plantes présentes sur le lieu. À 12h02, le Municipal de la Ville de Lausanne, David Payot, arrive sur son vélo qu'il dépose à l'entrée de la Valencienne. Il a été invité la veille alors que nous étions réunis dans son bureau pour mener une discussion sur le futur du lieu. J'avertis Léo que le Municipal est arrivé, il se dirige aussitôt vers l'élue pour l'accueillir. Avec quelques usagers, nous dressons la table pour le repas de midi prévu : une belle nappe vichy rouge et blanche, une carafe d'eau fraîche, du pain coupé disposé dans un panier d'osier mais surtout un nombre suffisant d'assiettes et de couverts pour que quiconque puisse participer à ce repas. La table est jolie, accueillante, je dirais même soignée ! Sur le chemin pour nous rejoindre, David Payot et Léo passent à côté d'une affichette : il s'agit d'un article de presse daté de 1955 qui informe sur la création d'un cabanon sur le lieu. Léo prend le temps de s'y arrêter : « Ils l'appelaient le Coquet Pavillon à cette époque ! On a trouvé ça charmant comme petit nom, on l'appelle comme ça maintenant. » dit-il en rigolant. Le repas est prêt, nous voilà désormais tous assis à table : Payot, Léo ainsi que huit autres usagers habitués du lieu. Certains usagers n'ont guère faim, cependant leur curiosité à l'égard de la conversation les presse autour de la table. Nous commençons le repas et enfin, la conversation autour du dossier de la Valencienne s'initie. (Observation du 14.07.2023)

Le décor étant partiellement planté, il convient d'introduire cette enquête par une première question : qu'est-ce que la Valencienne ? Certaines personnes répondront que : « c'est un lieu pour jouer de la pétanque ! », ou encore que : « l'été c'est vachement sympa pour se rencontrer entre amis ». « Ici ? C'est la liberté ! Où veux-tu que j'aille sinon ? » m'a-t-on également répondu. D'autres encore formuleront des attaches plus personnelles à ce lieu qu'il est impossible d'inventorier. A l'inverse, rechercher – la Valencienne – sur un moteur de recherche fait apparaître un certain nombre d'articles parus dans les médias régionaux. Ces derniers dressent le portrait d'une situation conflictuelle, teintée de différends entre des

acteurs qui ont des points de vue antagonistes sur la présence d'un tel lieu dans un quartier. Qu'est-ce que la Valencienne, que s'y passe-t-il, qui sont les gens qui la font vivre et quelles sont les tensions qui entourent cet espace de vie ? Voici les questions qui serviront de fil rouge au compte rendu de cette enquête.

### Un bref historique<sup>1</sup>

L'histoire de la Valencienne commence en 1955. « L'Amicale Lausannoise des boules ferrées » inaugure cette année-là huit pistes de pétanque et une maisonnette sur le site de Valency. La Valencienne est née. Dès son origine, la Valencienne a été quelque chose de plus qu'un simple boudrome, le site a été conçu comme un lieu de rencontre où des équipements ont été façonnés pour que les usagers du lieu puissent *l'habiter* et créer du lien. La pétanque reste l'activité principale pratiquée sur le lieu jusqu'en 2014, moment où son dernier club de pétanque, dénommé « La Valencienne », s'est dissout, mettant le lieu dans un sommeil temporaire.

C'est à partir de l'année 2016, sous l'impulsion du contrat de quartier<sup>2</sup>, du centre socioculturel de Prélaz-Valency et de la consultation de certains habitants du quartier, que le lieu sort de sa veille. La Valencienne entre dans une nouvelle phase et s'ouvre progressivement à un plus large public et à un éventail d'usages variés. Le geste du lancer de boules cesse de constituer la principale activité du lieu et en devient une parmi d'autres. Le droit d'entrée ne se restreint plus au seul joueur de pétanque, mais s'ouvre à l'habitant. Peu à peu, le centre socioculturel se retire de la gestion du lieu et l'animation est reprise entièrement par une poignée d'habitants du quartier qui se constituent en une association nommée « Valencienne terrain collectif » (que nous appellerons à partir de maintenant *l'ancien comité*). Ses membres disposent d'une patente pour tenir la buvette, une offre de restauration est mise en place et divers ateliers et animations voient le jour<sup>3</sup>, sans oublier l'incontournable jeu de boule qui

---

<sup>1</sup> Pour des raisons d'économies de texte, la partie présente constitue un résumé d'un historique plus détaillé et documenté qui se situe en annexe.

<sup>2</sup> Il s'agit d'un dispositif de consultation et de participation citoyenne encadré par la Municipalité qui organise des rencontres entre différents acteurs et habitants au sein d'un quartier. Le contrat de quartier de Prélaz-Valency est advenu entre septembre 2016 et octobre 2019 et a donné lieu à différentes initiatives tel qu'un repair café ou la rénovation de la place Dentan.

<sup>3</sup> Selon le journal de Prélaz-Valency, les animations sont diverses : concerts, danse, cours de pilates, yoga, ateliers artistiques, rencontres etc.

continue à être pratiqué grâce aux infrastructures héritées des efforts antérieurs. Jusqu'en 2019, le lieu appartient au Service des Sports de la Ville de Lausanne avant d'être transmis au Service du Logement et des Gérances (SLG). Le Service Enfance, Jeunesse et Quartier (EJQ) en devient formellement le locataire.

La pandémie advient comme un événement reconfigurateur pour le lieu. La crise sanitaire a eu pour conséquence la suspension des activités ordinaires et formalisées au sein de l'espace public et le lieu ne fait pas figure d'exception – l'exploitation de la buvette est rendue impossible – certains membres de l'ancien comité réduisent alors leur fréquentation tandis que d'autres sont présents sur le lieu plus que jamais. Parmi eux, deux protagonistes se démarquent : il s'agit de Léo et Sem. Le premier a rejoint l'ancien comité en 2016, le second en 2019. La pandémie s'est manifestée comme une opportunité pour les deux compères afin de déployer une expérimentation sociale. Depuis toujours très critiques de l'ancien comité dont ils font partie, Léo et Sem perçoivent un penchant trop marchand de la buvette et un public en réalité peu pluriel : l'accessibilité du lieu pour tous faisait défaut selon eux.

« C'était des gens du même âge, tous issus de formations supérieures, tous avec des enfants, ils se connaissaient tous ! Bref c'était des amis de longue date, t'avais pas plus homogène que ça. Des bobos qui étaient dans une bulle et qui s'occupaient de ce lieu comme si c'était un projet d'entreprise, incapables de cohabiter avec des personnes différentes qu'eux.. ouais c'était ça le problème » témoigne Léo. (Note d'observation du 26.10.2022).

En quête de rassemblement et de sociabilité, la période de pandémie a fait apparaître sur le lieu de nouveaux visages et de nouveaux usages transformant son ambiance et sa dynamique collective. Officiellement, Léo et Sem font toujours partie de l'ancien comité, officieusement l'absence sur le terrain des autres membres leur permet d'expérimenter une nouvelle manière de faire : ils abolissent les frontières entre usagers et membres du comité, étendent l'accès des infrastructures et des biens à tous, encouragent la spontanéité et la créativité. De concert avec Léo et Sem, les usagers commencent à déposer leurs empreintes personnelles dans le lieu, à expérimenter des usages qui jusque-là étaient proscrits par le règlement et à équiper l'endroit avec divers objets récupérés ou importés du domicile. Des constructions collectives apparaissent, des jardins fleurissent et même des poules viennent peupler la Valencienne.

Toutefois, cette euphorie collective s'est heurtée à certaines contraintes. Etant donné que la Valencienne est un espace extérieur propice aux rassemblements, et face à la fermeture des espaces de sociabilité en raison de la pandémie, la Valencienne est devenu un haut lieu de

rencontre, et ce pour des personnes provenant de bien au-delà des frontières du quartier. Certains usages et rassemblements se sont manifestés comme peu soucieux des alentours. Des plaintes du voisinage apparaissent et des publications journalistiques font état d'un problème de cohabitation. Les autorités communales se doivent de réagir. Le 21 mai 2021, la Ville révoque le droit d'usage du lieu à l'association « Valencienne terrain collectif » qui se dissout le 28 mai 2021. Diverses actions sont alors menées par Léo et Sem pour appuyer le bien-fondé de leur initiative et de ses effets positifs pour les habitants du quartier.

Afin de pouvoir officiellement poursuivre leur animation sur le lieu en collaboration avec la Ville, Léo, Sem et les usagers désormais familiers du lieu se constituent en une nouvelle association : « La Valencienne » voit le jour. La Ville accorde à cette dernière l'animation du lieu au travers d'un contrat de prêt-à-usage durant la saison estivale de 2021. Toutefois, le collectif fait très vite face à divers obstacles quant à son maintien dans le lieu. Les plaintes d'un Voisin s'intensifient, des conflits avec la Ville se manifestent et une assemblée de quartier est organisée par les autorités afin de discuter de la suite de la Valencienne. Cependant, l'assemblée de quartier ne réunit qu'une poignée d'habitants, dont notamment des membres de l'ancien comité et des voisins mécontents. Malgré la promesse de la Ville d'une assemblée portée vers l'avenir du lieu, le collectif estime avoir été trompé. A défaut d'un nouveau projet pour le quartier, la Ville met sur pied un système de réservation des infrastructures de la Valencienne, ouvert à quiconque. La Ville retire les clés au collectif et annonce le 30 septembre 2021 un délai d'un mois afin que le collectif désencombre le lieu. Malgré cette issue, le collectif dissout sa forme associative mais reste sur le lieu et poursuit son animation de manière officieuse. Ce parcours jusque-là tumultueux se poursuivra dans la même veine, de mon entrée sur le terrain jusqu'à présent.

### Cadre théorique

Cet historique nous a permis de faire émerger une première fois un certain nombre d'enjeux qui animent un lieu comme la Valencienne et qui seront au cœur de notre étude. La Valencienne est le théâtre de nombreuses dynamiques collectives. Ces dernières se jouent à l'interne, dans ce qui touche au vivre-ensemble entre *étrangers de proximité*, proches par leur inscription dans un environnement de vie commun, étrangers par leurs biographies, croyances et habitudes singulières. En effet, la Valencienne est un lieu composé d'une pluralité de

visages dont l'agir ordinaire façonne le lieu et son équipement moral, que ce soit dans les moments de sociabilité, d'activités conjointes mais également par le don et le travail fourni pour maintenir cet espace commun. Toutefois, animer un lieu comme la Valencienne signifie aussi un enjeu politique de taille : le collectif engagé pour le lieu doit oeuvrer au sein de l'espace public lausannois afin d'y porter sa voix et défendre sa cause face à des acteurs qui n'ont pas la même expérience familière du lieu et dont le rôle est aussi de maintenir l'ordre dans l'espace public en s'appuyant sur les dispositifs juridiques et administratifs disponibles. Ce travail apparaît comme d'autant plus complexe étant donné que le collectif ne distribue pas de places fixes puisqu'il tente de faire valoir sa forme auto-constituée<sup>4</sup>, fragilisant ainsi sa reconnaissance par les autorités. La Valencienne est donc inscrite dans une tension entre ce qui se déroule en son sein et la manière dont l'initiative collective est ressaisie en dehors de ces situations.

Suivant ce double enjeu, la présente enquête sera organisée en plusieurs chapitres. Les premiers seront consacrés à la mise en lumière des situations quotidiennes qui caractérisent la vie sur le lieu et les contributions personnelles initiées par les usagers. Cette étape est nécessaire pour comprendre sur quels aspects ces derniers forment leur attachement pour le lieu et actualisent par leur mise en commun une composante relationnelle de la démocratie, à savoir la démocratie entendue comme *expérience d'une forme de vie de partage de proximité*. Ensuite, nous aborderons les obstacles qui freinent le déploiement et la pérennité de cette expérimentation. La Valencienne s'insère dans un espace public peuplé d'acteurs et d'objets qui produisent des effets sur l'(in)félicité du déploiement et du maintien d'une telle expérimentation sociale. L'historique fait état de contraintes qui pour certaines persistent encore aujourd'hui et qu'il convient de décrire. Finalement, nous reviendrons sur un événement particulièrement révélateur des dynamiques qui caractérisent la Valencienne, puisqu'il advient dans une situation de crise aiguë qui confronte les usagers à une épreuve commune. Il s'agit de la destruction du jardin collectif situé aux abords du terrain de la Valencienne opéré par la Ville, qui a découlé sur une réponse immédiate de la part du collectif et un renforcement de cette union de proximité.

Avant de procéder au déploiement des observations et leur analyse, nous allons revenir sur quelques éléments théoriques qui serviront d'appui à cette enquête. D'une part, ils nous permettront de rendre compte de l'appareillage idéal et normatif mobilisé pour définir cet art

---

<sup>4</sup> A défaut de la forme institutionnellement reconnue telle que stipulée dans le code civil suisse (art. 60-79, CC), nous y reviendrons.

de vivre en commun et de soulever l'importance de l'association entre individualités qui ne partagent a priori pas de lien de familiarité. D'autre part, l'actualisation de ces théories dans des situations pratiques permet de les valoriser et d'en discuter. L'inscription de la Valencienne dans un environnement urbain et l'expérimentation consistant à mettre en relation des individualités dans un régime de proximité invite à nous plonger sur les approches liées au phénomène urbain, à l'art de s'associer et d'être en proximité.

### La ville comme monde d'étrangers

L'un des constats de cette enquête touche aux effets d'un lieu comme la Valencienne sur la revalorisation de liens interpersonnels dans un milieu urbain où les contacts peuvent parfois être ressaisis comme étant trop anonymes, superficiels ou encore qualifiés de "froids" en raison d'une attitude de réserve qui qualifie les rapports entre citoyens. Tel que le relèvent déjà les auteurs de l'école de Chicago, la ville est caractérisée par une densité de population importante, qui amène des individus d'origines et de cultures différentes à vivre en proximité les uns des autres (Wirth in Carlier, 2018 : 3). Cette proximité entre individualités d'horizons divers amène Lyn Lofland (1973) à désigner la ville comme un monde d'étrangers (world of strangers). Chez Lofland, l'étranger est celui qu'on rencontre dans l'espace public « légalement accessible » (1973 : 19) et au sujet duquel nous ne disposons d'aucune information biographique. Cependant, l'étranger ne se réduit pas à la seule absence d'information à son sujet. Pour Joan Stavo-Debaugé (2017) qui mobilise cette figure dans sa conception de l'hospitalité, l'étrangeté concerne la « qualité de (ce) qui est étranger, venant d'ailleurs ou arrivant après, non (encore) approprié, à distance de l'appartenance comme de la familiarité, nouveau et distant, voire hostile » (2007 : 9). L'étranger de Stavo-Debaugé peut apparaître dans de nombreuses dimensions du social et à toutes échelles : du cercle amical et familial à la communauté de voisinage, et même nationale.

Le quartier et les relations de voisinage s'insèrent pour Joëlle Zask (2022b : 102) dans la « catégorie des liens faibles » (Granovetter, 1973) tandis que Pierre Mayol (De Certeau et al., 1994 : 25-26) les considère comme une « organisation collective de trajectoires individuelles<sup>5</sup> ». Les deux auteurs voient dans ces liens de voisinage des relations qui offrent

---

<sup>5</sup> Pierre Mayol définit ce qu'il entend derrière cette notion : « Par « collectivité de quartier », j'entends le fait brut, matériellement imprévisible, de la rencontre de sujets qui, sans être absolument anonymes du fait de la proximité, ne sont pas non plus absolument intégrés dans le réseau des relations humaines préférentielles (amicales, familiales) ». (De Certeau et al., 1994 : 25-26)

la potentialité d'une rencontre spontanée, que ce soit dans un commerce du coin ou dans l'ascenseur de son immeuble. Le voisin est celui avec lequel nous sommes amenés à composer, « il n'est ni un ami ou un ennemi (...) À défaut de connaître nos voisins, nous en reconnaissons certains (...) Nous ne les choisissons pas. Ils sont là, qu'on le veuille ou non. Le partage d'un même espace physique avec eux ne requiert aucun affect spécifique : que nous les aimions ou pas, ils n'en sont pas moins nos voisins » (Zask, 2022b : 101). Zask voit dans les relations de voisinage un caractère flottant, accessible, moins contraignant que d'autres liens. Par sa fragilité, la relation de voisinage requiert un travail d'ajustement et demande à être attentif à la perspective de son interlocuteur, sans quoi elle risque de basculer d'une relative sympathie à une franche hostilité étant donné la proximité des espaces de vie intimes et le risque d'empiètement, voire d'envahissement (Breviglieri & Trom, 2003 ; Breviglieri, 2007).

Mayol décèle dans ces liens de voisinage « la gestion symbolique de la face publique de chacun » qu'il définit par la notion de convenance (De Certeau et al., 1994 : 28). La convenance est la régulation des relations entre étrangers de proximité, elle fournit un cadre de référence aux interactants sur les comportements adéquats à adopter dans un environnement donné, « elle réprime ce qui “ne convient pas”, “ce qui ne se fait pas” » (De Certeau et al., 1994 : 28). Dans sa facette plus positive, la convenance permet de favoriser le processus de reconnaissance mutuelle au sein d'un quartier. Mayol prend pour exemple les relations marchandes qui s'effectuent au quotidien dans un quartier. L'actualisation de la convenance par les relations marchandes permet d'assurer le lien<sup>6</sup>, du moins de le maintenir, à l'image de la communication phatique<sup>7</sup> de Bronislaw Malinowski (in Ogden & Richards, 1923).

Ainsi la convenance d'un quartier (ou d'un environnement donné) peut être identifiée comme une organisation des attitudes individuelles de chacun en attitudes organisées de groupe (et/ou

---

<sup>6</sup> Ainsi « acheter n'est pas seulement donner de l'argent contre de la nourriture, mais en plus être bien servi si l'on est bon client (...) que ce dont on parle n'est pas immédiatement ce dont il s'agit et que, pourtant cet écart entre le dire (formules de politesse, valorisation des produits etc.) et le taire (le calcul du bénéfice dans le rapport aux objets) est la structure de l'échange actuellement engagé. Ainsi « la convenance s'épanouit en une connivence dans laquelle chacun sait ». (De Certeau et al., 1994 : 32-33)

<sup>7</sup> Phatic communion chez l'anthropologue, son concept permet de rendre compte des fonctions langagières qui servent à maintenir un lien avec son interlocuteur. John Laver (1975) précise que les informations échangées lors de cet acte de communication ne sont pas d'ordre factuel. Elles sont avant tout utilisées pour maintenir un lien avec un interlocuteur, œuvrent comme des transitions pour entrer ou sortir de l'interaction mais également pour s'assurer du consensus pour la présente et future rencontre.

de la société, du quartier etc.). Tel que Guillaume Garreta (1999) affirme en reprenant les propos de Mead, l'individu prend appui sur des « réponses sociales universalisées ». Face à une situation, un objet ou un événement, l'individu puise dans ses expériences passées mais oriente également son action par rapport à sa projection des attentes qui reposent sur lui, à partir d'une perspective « autre » que la sienne. Tel que Garreta le résume « l'universel est ce qui se trouve à l'intersection de plusieurs « perspectives » individuelles : il exprime la perspective du groupe » (1999 : 40), soit celle d'un *autrui généralisé*<sup>8</sup>. Cette organisation des réponses et attitudes adéquates construite par l'autrui généralisé constitue au fur et à mesure un équipement moral qu'il est important de maintenir. Un exemple d'équipement moral susceptible de garantir une « bonne vie » dans un environnement urbain serait pour Jane Jacobs (1991) un sentiment de confiance. Cette confiance se forge par les rencontres et les discussions qui ont lieu quotidiennement. Si Jacobs admet que certains de ces échanges fugaces peuvent être qualifiés de « superficiels », elle refuse cependant de réitérer cette qualification à la *somme* de ces échanges. Elle décèle une grande richesse dans ces contacts inopinés, toujours effectués de plein-gré et jamais imposés, car ils font émerger un « sentiment d'appartenance à une identité commune, un réseau de confiance et de respects mutuels et un recours possible en cas de nécessité personnelle ou collective » (Jacobs, 1991 : 66). L'absence de ce sentiment d'appartenance peut alors nuire à l'hospitalité de l'environnement car l'engagement personnel est freiné, voire suspendu: les individus ne participent pas à la régulation de l'environnement en raison d'un faible concernement<sup>9</sup> (Jacobs, 1991 : 66).

C'est ainsi que la notion de civilité ordinaire peut être envisagée à partir de cet *autrui généralisé*. Carole Gayet-Viaud (2019 ; 2022) invite à aborder la civilité à partir du régime relationnel qui se façonne dans nos (micro)interactions quotidiennes. Cette civilité touche aux exigences qui devraient façonner le mode de coexistence entre personnes étrangères. Ainsi, l'auteure voit en la civilité ordinaire une double visée. Elle consiste premièrement en un

---

<sup>8</sup> Tel que le définit Mead : « The organized community or social group which gives to the individual his unity of self may be called "the generalized' other." The attitude of the generalized other is the attitude of the whole community. Thus, for example, in the case of such a social group as a ball team, the team is the generalized other in so far as it enters—as an organized process or social activity— into the experience of any one of the individual members of it. » (Mead, 1972 : 154)

<sup>9</sup> Telle que Jane Jacobs remarque « des rues impersonnelles engendrent des gens anonymes et ce fait n'a rien à voir avec l'esthétique ou avec un choc émotionnel dû à l'architecture. Il est étroitement lié aux différentes activités qui prennent place dans une rue et à la façon dont les passants s'y comportent au cours de la vie quotidienne » (1991 : 66).

travail de « réglage des conduites en public » (2019 : 53). D'autre part, elle permet une actualisation des normes entre les participants impliqués dans cette activité de réglage. Ces normes deviennent alors l'objet d'évaluations par les individus, elles peuvent être ratifiées ou non en fonction du contexte de leur apparition. Ainsi tel que Gayet-Viaud l'avance : « Penser les règles civiles sans garantir les conditions de leur légitimité, leur mise en œuvre équitable, leur coproduction et la possibilité ouverte de leur remise en cause, dès que nécessaire, c'est vouer ces règles à n'être, en effet, que l'instrument de ceux qui définissent l'ordre, et le font régner (comme on règne sur un territoire souverain). C'est donc contrevenir à la logique même de la civilité démocratique, laquelle repose sur la confiance mutuelle, la réciprocité des perspectives, et la possibilité d'une interchangeabilité des positions » (Gayet-Viaud, 2019 : 58). L'auteure s'écarte d'une conception de la civilité comme un simple ensemble de règles de savoir-vivre qui auraient une performativité par leur seule existence. Pour Carole Gayet-Viaud il s'agit de rendre aux individus leur pleine agentivité et de « suspendre l'obsession d'une détermination a priori de la valeur morale et politique de la civilité » (2019 : 55). Les acteurs font preuve d'une réflexivité à l'égard des transgressions perçues, manifestent une attention aux autres, à leur intervention (et à la situation plus généralement) et règlent l'offense par différents moyens dans l'expérience incarnée de ce rapport.

Pour ces auteurs, c'est donc par le lien, la rencontre et cette activité de réglage via la civilité ordinaire entre étrangers de proximité que se bâtit la confiance. D'autres auteurs insistent en outre sur la nécessaire confrontation des différences d'opinion et la gestion des différends. Or, permettre la mise en commun des connaissances, opinions ou convictions divergentes des habitants d'un quartier nécessite que l'environnement dispose de lieux adéquats qui favorisent les rencontres entre personnes étrangères. La disponibilité de tels lieux dans un espace urbain fait émerger une composante éminemment démocratique. Pour reprendre les termes de Gabriel Tarde : « Ce ne sont pas tant les conversations et discussions parlementaires qu'il importe, politiquement, de considérer, que les conversations et discussions privées. C'est là que le pouvoir s'élabore, tandis que, dans les Chambres des députés et dans leurs couloirs, le pouvoir s'use et souvent se déconsidère (...) Les cafés, les salons, les boutiques, les lieux quelconques où l'on cause, sont les vraies fabriques du pouvoir » (Tarde, 1901 : 64- 65).

Pour Elijah Anderson (2011 & 2019), converser voire bavarder permettrait également, dans certaines circonstances, de freiner une attitude ethnocentrique portée vers un geste de repli pour déployer à l'inverse une tendance à l'ouverture entendue sous la notion de

cosmopolitisme. C'est sur ce point que l'auteur a formalisé le concept de « canopée cosmopolite » qu'il définit comme de « véritables espaces tiers, où l'exposition mutuelle au regard public joue de façon performative pour rehausser le niveau de civilité<sup>10</sup>, et où l'échange se déroule de façon libre et désintéressée, en mettant en présence des citoyens qui se rapportent aux autres comme à des citoyens égaux et dignes de confiance » (Anderson et al., 2019 : 117 ; Anderson, 2011). Derrière ce banal geste de converser, transparait la possibilité de faire circuler dans un espace de communication des perspectives personnelles qui par leur mise en commun offrent une potentialité d'élargir sa propre expérience. La mise en commun peut être d'autant plus riche lorsqu'elle se fait entre étrangers : « le commun se nourrit de ces singularités de la même manière que ces singularités sont rivées au commun. Si toutes ces qualités étaient partagées avant même leur rencontre, si tous les participants étaient d'emblée identiques, cet espace du partageable perdrait toute raison d'être » avance Olivier Voirol (2008 : 25).

### L'attitude de réserve des citoyens

Jusque-là, nous avons vu que dans des contextes propices à la rencontre, la ville offrait la potentialité de créer du lien avec des personnes qui nous sont étrangères. Or, il est impossible, dans cet environnement caractérisé notamment par l'important nombre d'individus qui le peuplent, d'entrer en lien avec tout un chacun. Ce constat est appuyé par la loi de « détermination quantitative de groupe » (Simmel, 2013 : 81-159). En effet, plus le nombre d'individus dans un environnement est grand et plus l'assignation de chaque individu sera catégorielle. Simmel avance que « nous nous représentons chaque homme [...] comme le type humain auquel son individualité le fait appartenir, nous le pensons, malgré toute sa singularité, dans une catégorie générale. [...] Partout la généralisation sociale voile les traits de la réalité » (Simmel in Truc, 2005 : 55). A contrario, dans un environnement peuplé d'un plus petit nombre de personnes, par exemple un village, l'assignation sera davantage relationnelle. C'est-à-dire qu'elle repose sur la prise en compte de la singularité d'un individu, au-delà du rôle qui lui est assigné socialement.

---

<sup>10</sup> Elijah Anderson avance « quand diverses personnes dégustent leurs cuisines respectives, elles ne sont plus à proprement parler étrangères les unes aux autres, mais prennent un visage humain, et offrent à ceux qui les observent l'image d'une communauté (« social good ») à l'œuvre. (...) Quand on gagne en intimité en partageant de telles expériences, des barrières peuvent tomber. Les nombreux comptoirs contribuent aussi à encourager les interactions entre les personnes, qui déjeunent littéralement au coude à coude. (...) Quand ils s'assoient au bar d'un café ou au comptoir d'un petit restaurant, ils ont « le sentiment d'être autorisés à adresser la parole aux autres, et réciproquement » (Anderson et al., 2019 : 118-120).

Outre cette tendance à la généralisation qui s'opère en milieu urbain, une attitude de réserve régit également nos relations à autrui. Afin de rendre compte de cette attitude de réserve, reprenons la réflexion que Simmel (2004) développe autour de l'environnement urbain comme « environnement psychologique ». L'auteur constate une intensification de stimuli nerveux qui configurent l'environnement urbain. La promiscuité des corps et les objets qui sollicitent l'attention sont à même d'expliquer la réserve des habitants et la froideur des contacts car ils engendrent une distanciation émotionnelle nécessaire. L'antipathie et l'indifférence permettent de produire les « distances et éloignements (nécessaires) sans lesquels nous ne pourrions tout bonnement pas mener ce genre de vie : leur intensité [de ces objets de sollicitation] et leur dosage, le rythme de leur apparition et de leur disparition (...) » (2018 : 55) serait à même d'expliquer une minimisation de notre attention au sein d'un environnement urbain. Il s'agit d'un geste de préservation qu'effectue le citoyen qui est à même de produire de l'indifférence. Cette indifférence ne doit pas être comprise sous sa face entièrement négative, elle constitue même un principe pour le modèle « d'hospitalité minimale et paradoxale » défendu par Isaac Joseph (1998). L'indifférence est comprise comme un respect de l'autre, un geste de tolérance aux différences et garantit un droit à la tranquillité, dans un espace public urbain considéré comme un espace d'étrangeté par Joseph. Ce « droit à l'indifférence » constituerait « la forme efficace de la culture de l'hospitalité en ville<sup>11</sup> » (Joseph, 1998 : 99) dans la manière de faire coexister pacifiquement un ensemble d'individus aux horizons disparates dans un environnement de promiscuité physique. Cependant, tel que l'avance Laurence Kaufmann (2019 : 305) : « l'inattention civile des passants mobiles et tolérants peut aisément tourner en inattention incivile et les liens faibles que tissent les relations de trafic se transformer en indifférence morbide ».

La disponibilité de lieux de rencontre au sein de l'espace urbain, permet ainsi de suspendre momentanément cette attitude de réserve entre étrangers et de favoriser la rencontre, plus largement de transformer des liens faibles en liens forts et de forger progressivement un sentiment d'appartenance.

---

<sup>11</sup> Dans son ouvrage, Isaac Joseph prend pour exemple un souvenir de vacances où lorsqu'il est à la plage, il observe : « un groupe d'hommes et de femmes africains, entrant dans l'eau, encerclés et harcelés par une meute d'enfants et d'adultes, agressifs et moqueurs, palpant les boubous. Obscénité naïve de la fascination exotique. Dans mon souvenir, c'est l'épreuve majeure de l'étrangeté : le droit que s'accorde l'autochtone à ne rien cacher de sa curiosité, de sa fascination ou de sa répulsion, la jouissance sans entraves du regard inquisiteur ». (1998 : 99)

## Se rencontrer à l'aune de la convivialité

Cependant, la seule disponibilité des lieux ne suffit pas. Ces derniers doivent être équipés moralement afin d'orienter les dynamiques collectives vers un convivialisme. Alain Caillé définit le convivialisme, comme « la pensée, la recherche d'un art de vivre ensemble (con-vivere) qui valorise la relation et la coopération, et permet de s'opposer sans se massacrer, en prenant soin des autres et de la nature » (2015 : 22-23). En suivant l'introduction au dossier consacré à ce sujet dans la revue *MAUSS*, quatre principes sous-tendent la convivialité (Caillé et al., 2019 : 8) : (1) le *principe de respect de la commune humanité*. Ce principe peut être rapproché à la description simmelienne du cosmopolitisme à partir de l'idéal stoïcien qui consiste à tracer « un lien d'égalité et de fraternité autour de tout ce qui porte le nom d'humain [en dépassant] toutes les barrières de la nationalité et les frontières sociales » (Simmel, 2013 : 705). ; (2) le *principe de commune socialité* où le fait de s'associer constitue la principale richesse pour l'individu, à défaut de valoriser la poursuite d'un accroissement de ses possessions matérielles ; (3) le *principe de légitime individuation* consiste en le développement de la singularité et de la capacité d'agir de l'individu, par les expériences qu'il traverse au cours de sa vie et de ses associations avec autrui, sans qu'elle n'empiète sur l'individuation des autres. Sur ce point, John Dewey avance que seule l'association serait à même de fixer la « condition de l'individuation humaine. C'est à travers elle que l'homme acquiert son individualité, c'est par elle qu'il l'exerce » (in Chaniel, 2006 : 209-210). Ce constat est partagé par Olivier Voirol selon qui « par sa nature relationnelle et processuelle, toute singularité se constitue dans un processus d'individuation exigeant d'emblée l'existence d'un lieu de contact » (2008 : 25) ; (4) le *principe de maîtrise des oppositions*. Ce dernier principe qui entoure la convivialité fait référence à l'importance d'octroyer une place aux avis divergents, de gérer les désaccords de sorte à ce que la pluralité des points de vue entrent en dialogue et ne s'effacent pas au profit d'une seule perspective. Il consiste également à éviter que la dynamique collective se figure en un espace polarisé fixant deux camps antagonistes qui ne « parviendrait plus à constituer, conjointement, un espace d'individuation et de socialisation » (Chaniel, 2006 : 206).

## La ville comme espace de passage et de vie

Nous avons précédemment vu le modèle « d'hospitalité minimale et paradoxale » d'Isaac Joseph (1998). En plus du principe de droit à l'indifférence, ce modèle comprend un deuxième principe: celui de l'accessibilité de l'espace public par tous. Cependant, cette

accessibilité soulève une nécessaire a-territorialisation des espaces publics défendue par Joseph. En d'autres termes, puisque l'espace doit être accessible à tout moment et par tous, cela implique que personne ne peut se l'approprier (que ce soit entièrement ou partiellement). Sur ce point, les critiques de Louise Carlier (2021) et de Joan Stavo-Debauge (2017) rendent compte de la limite de sa proposition : le modèle d'Isaac Joseph où l'espace urbain serait avant tout un espace de déambulation « ne garantit qu'une hospitalité « partielle et partiale » (Stavo-Debauge, 2017 : 280). Or, pour Joseph cette a-territorialité est constitutive de l'espace public: ce dernier « n'attribue aucune place ; s'il est appropriable ou approprié, ne serait-ce que partiellement, il est déjà dénaturé, il devient site, haut lieu, expression symbolique d'un rapport à l'espace ou territoire privatisé » (Joseph, 1984 : 41). Or, tel que le remarque Stavo-Debauge, l'a-territorialité ne laisse plus aucune place à des usages et des formes de vie autres que le passage : « [dans la conception de Joseph] ceux qui s'avancent [dans l'espace public] doivent instamment se garder de l'occuper, mais aussi de s'y installer et de l'approprier, voire d'y inscrire des usages : l'occupation, l'installation, l'appropriation et l'inscription surgissent comme des menaces pour l'« a-territorialité » » (Stavo-Debauge, 2017 : 275). Carlier résume la conception josphienne de l'espace public comme étant peuplé d'« unités circulatoires au sein d'une « communauté circonstancielle de passants » où la coprésence, limitée au croisement, est éphémère et des moins éprouvantes. L'espace public rassemble des citadins qui ne sont pas appelés à vivre ensemble mais « les uns à côté des autres » (Carlier, 2021 : 157).

Sur la distinction entre vivre *ensemble* et vivre *aux côté de*, Marc Breviglieri (2007) décèle deux types de « bon voisinage » qui se distinguent dans leur visée respective : le premier est « fondé sur une éthique de la non-interférence où est valorisée l'indifférence polie, l'évitement discret et où la nuisance est traitée par le recours à la loi juridique qui protège » (2007 : 15). Le second est « établi sur une éthique de la solidarité active où l'engagement participatif est placé au rang d'une vertu et où les problèmes de voisinage requièrent la concertation de tous et l'élaboration consécutive d'une juste intervention » (2007 : 15). Parmi ces deux conceptions du « bon voisinage », c'est la seconde qui serait à même de mettre au cœur la question de la proximité et d'engendrer une réflexion quant aux formes de cohabitation susceptible de produire du lien. Pattaroni entre en continuité avec cette distinction et fait état d'une prépondérance du premier type dans nos rapports de voisinage, ce dernier fait alors état que « nos voisinages occidentaux sont profondément ancrés dans une conception dite «

négative » de la liberté où notre présence au monde ne doit pas porter ombrage à celle des autres » (Pattaroni, 2022 : 5).

Pattaroni décèle trois horizons politiques qui entourent les relations de voisinage, parmi lesquels nous allons en retenir deux, particulièrement centraux à notre développement. Premièrement, l'expansion de l'habiter comme « modalité d'engagement avec le monde où se tisse petit à petit une relation singulière aux objets et aux espaces de vie [qui crée un] espace répété de rencontre et de frottements avec ce qui entoure, qui vient nourrir des affections mais aussi des formes d'insupportable » (Pattaroni, 2022 : 7). Finalement, l'art de « re-voisiner » articule une nécessaire « hospitalité à la différence » qui ne se limite pas à la seule ouverture à l'autre mais intègre l'ensemble des gestes d'accueil du nouveau-venu pour l'accompagner sur le chemin vers la pleine appartenance. Cette hospitalité dépend également de la configuration du lieu et ses « qualités écologiques » (Pattaroni, 2022 : 7 ; Stavo-Debaugé, 2017). Afin de permettre l'expérimentation collective de certaines formes de vie de proximité, l'hospitalité consiste aussi à laisser place « à des attachements, des convictions et des rythmes contrastés ou encore des vies peu domestiquées (herbes et animaux sauvages, arbres tordus, etc.) » (Pattaroni, 2022 : 7).

### Des affinités aux lieux-communs

La Valenciennaise sera saisie dans cette enquête comme « lieu-commun<sup>12</sup> » (Thévenot, 2014). Lorsque divers individus partagent un attachement singulier à l'égard d'une chose et se le communiquent mutuellement à partir de références communes, cela donne lieu à une « extension du commun par affinité » (Thévenot, 2017). Il est à noter qu'un lieu-commun peut tant désigner un objet matériel (e.g. un parc, un arbre) qu'immatériel (e.g. un hymne national, une recette culinaire, un symbole) qui agit comme le véhicule de différentes affinités personnelles selon les personnes. Ainsi, le partage d'expériences et émotions permis par les lieux-communs peut produire un sentiment de communauté, tout en maintenant la potentialité

---

<sup>12</sup> Thévenot précise : « the notion does not convey the depreciatory connotation of a platitude, but goes back to the original meaning of a common place. In such a locus communis, various personal expressions find a common ground to communicate deep concerns, attachments and feelings. Issuing from the classical notion of koinos topos used in rhetoric to designate a general theme, such common-places are characterized by deeply personal and emotional investments. I will conventionally hyphenate the term common-place to indicate this distinctive understanding. These common-places and the kind of communication they allow make this third grammar much more hospitable than the two previous ones to personal concerns which rest on familiar engagements. Nevertheless, communication requires a transformation to express familiar concerns and attachments through common-places. Although they can be said to be symbolic, common-places are not merely symbols, or signs, because they are the vehicle for deeply personal attachments » (Thévenot, 2014 : 20).

d'une multitude d'usages. Les lieux-communs ne sont pas exemptés de différends. Telle que Thévenot le spécifie « la diversité des lieux-communs, ainsi que l'inégale ampleur de la communication qu'ils soutiennent, autorisent cependant entre eux des variations d'associations et de dissociations qui expriment accords et désaccords » (2017 : 33).

En poursuivant le geste de Olga Koveneva (2011 : 788), ce n'est pas tant les caractéristiques de l'environnement en lui-même qui importent dans l'étude d'un lieu comme la Valencienne, mais plutôt la manière dont cet environnement interagit avec les personnes (par sa disponibilité en tant qu'espace pour vivre et agir, les affinités qu'il peut induire, etc.) et la manière dont les personnes interagissent avec cet environnement (en aménageant un espace personnel, en organisant et équipant l'environnement pour déployer des activités conjointes, en actualisant des principes moraux, etc.).

### Différents régimes d'engagement

Revenons sur un modèle d'action formalisé par Thévenot, qu'il nomme « régime d'engagement ». A travers ce modèle d'action, il invite à distinguer « des façons de saisir et de conduire l'action au regard de leur inégale préparation à la mise en commun » (2006 : 7). Par inégale préparation à la mise en commun, l'auteur fait référence à des registres d'action qui se différencient selon leur inscription dans différents niveaux de publicité « depuis des gestes accomplis en privé jusqu'à des actions préparées pour la publicité » (2006 : 95). Plus précisément, l'auteur distingue trois types<sup>13</sup> d'engagement: l'engagement familial, l'engagement en plan et l'engagement public.

La Valencienne est un lieu « localisé » qui ouvre à des situations de co-présence et « personnalisée » par le fait que des individualités accommodent l'espace en fonction de leurs usages. Au départ, les individus tâtonnent, puis peu à peu, entrent dans un processus de familiarisation avec le lieu, jusqu'à en détenir une connaissance fine pour certains. Au bout d'un moment, par leur fréquentation et leur affinité avec le lieu, les voilà désormais dans un sentiment d'aisance et de confiance. Certaines individualités connaissent si bien le lieu et ses recoins qu'elles détiennent des connaissances sur les particularités de l'environnement (et de

---

<sup>13</sup> L'enquête de Nicolas Auray (2011) sur les hackers a permis de faire ressortir un quatrième régime d'engagement qui est celui du régime exploratoire. Ce régime d'engagement exploratoire est marqué par la curiosité qui émane de l'activité de recherche et où l'activité « repose sur l'enchaînement de bifurcations exploratoires » (2011 : 335). L'exploration s'inscrit dans « une logique de tâtonnements de proche en proche » (Auray, 2011 : 337), où l'hésitation est manifeste, les ratés valorisés. L'auteur voyait dans les espaces numériques un univers propice à ce type d'engagement.

ses objets). L'engagement familial appelle à manier les choses, à déposer des empreintes familiales, répandre des usages : même une chose qui apparaît comme usée peut avoir une signification singulière et sa mise en péril (e.g. par autrui) touche directement celui qui porte un affect positif à la chose. Une perspective mélioriste peut apparaître : lorsqu'un trouble se manifeste, l'individu cherchera à le résoudre. Par exemple, un objet dégradé sera réparé pour que son usage puisse se poursuivre. Mais la perspective mélioriste peut également apparaître dans une visée de bien commun, par exemple par la volonté de rendre davantage commode un objet de sorte à ce qu'autrui puisse en bénéficier et se l'approprier à son tour. Un attachement se constitue par les « retours<sup>14</sup> » (Hennion, 2004) qu'une chose peut procurer aux individualités. L'expérience intime qui découle de l'engagement familial (Thévenot, 1994 & 2006) a également comme particularité d'être difficile à communiquer à autrui, puisqu'elle n'est pas toujours saisissable par des « qualifications conventionnelles requises pour un jugement généralisable » (Thévenot, 2006 : 245). Quiconque veut la saisir doit faire preuve d'une « écoute patiente et une attention affectueuse » (Thévenot, 2006 : 246). Faire part des attaches particulières est d'autant plus compliqué lorsqu'il s'agit de les communiquer à un public plus large et nécessite donc par moment un *plan*.

L'engagement sur plan est une situation dans laquelle l'action est réfléchie. Il « désigne une conduite qui prend appui sur une intention (...) mais suppose en outre que l'intention est mise dans la forme consolidée d'un plan » (Thévenot, 2006 : 119). Afin d'illustrer l'engagement en plan, poursuivons sur la manière dont il peut se déployer à la Valenciennaise en considérant que le lieu réunit différentes individualités, chacune dotée d'une connaissance du lieu qui lui est propre selon son stade dans le processus de familiarisation. Afin d'accompagner celui qui n'est pas encore familier au lieu et étant donné la difficulté pratique de transmettre à chaque nouveau-venu individuellement le mode de fonctionnement du lieu, la nécessité d'en préciser le « mode d'emploi » d'une autre façon se manifeste. Afin de faciliter son appropriation, il faut d'abord réfléchir à un plan afin de soulager ce geste d'accompagnement. Certaines personnes envisagent par exemple d'équiper le lieu avec différentes inscriptions fixées sur un mur disponible dans l'espace visuel de tous. Toutefois, avant de créer une pancarte, il convient pour ces personnes de réfléchir à l'information qu'elle doit contenir. Puis se présente la

---

<sup>14</sup> Antoine Hennion fait part des retours qui seraient à même d'expliquer les attachements aux choses : « l'objet ne « contient » pas ses effets, il se découvre précisément à partir de l'incertitude, de la variation, de l'approfondissement des effets qu'a le produit, lesquels effets ne tiennent pas qu'à lui, mais aussi à ses moments, à son déploiement, et aux circonstances. C'est l'idée de médiation : les moyens mêmes qu'on se donne pour saisir l'objet – le disque, le chant, la danse, la pratique collective... – font partie des effets qu'il peut produire » (2004 : 12).

nécessité de préparer un ensemble de gestes pour mettre en pratique ce plan. Alors les personnes réfléchissent, se distribuent des tâches et se projettent vers l'avenir en estimant que cet ensemble de gestes permettra d'apprêter l'environnement de sorte à ce que le nouveau-venu puisse facilement s'orienter. Selon Thévenot, « l'intention planificatrice ne peut s'éprouver sans l'attribution conjointe d'une capacité fonctionnelle à des éléments pertinents de l'environnement, assurant le genre de garantie propre à ce régime. Ce régime d'engagement se prête plus facilement que le précédent à un élargissement à autrui » (Thévenot, 2006 : 247).

L'engagement public est celui qui vise le plus haut niveau de publicité, il nécessite que quiconque puisse le ressaisir. Pour ce faire, « la communication s'établit en rapportant les différences à des grandeurs et, en retour, leur composition passe par la reconnaissance de la légitimité des différentes grandeurs et la création de compromis entre elles » (Thévenot in Pattaroni, 2016 : 14). Pour préciser le régime de l'engagement public, poursuivons avec un autre exemple de la Valencienne. Le collectif se voit en prise à un conflit avec la Ville. Les autorités décèlent un certain nombre de pratiques qu'ils jugent contraires à l'usage attendu et souhaitent désormais les contraindre. Ne partageant pas l'évaluation négative des autorités, les membres du collectif tentent de sauvegarder ce à quoi ils tiennent. Ces personnes voient la nécessité de porter la défense de leur attachement à une plus large échelle afin de tenter de rallier un public susceptible de prendre position en leur faveur et d'amener les autorités à revoir leur décision. Le cheminement vers la publicité de leur cause nécessite cependant qu'ils puissent formuler un ensemble d'arguments, de manière à ce qu'ils puissent être compris par un public pluriel, qui n'a pas fait l'expérience du lieu et ne connaît pas la raison de leur mobilisation. Les personnes engagées constatent la nécessité que leur propos soit qualifié et rendu à minima audible. Ils doivent alors puiser dans certaines références communes afin de rendre légitime auprès du grand public que ce qu'ils défendent collectivement est à même de produire des bienfaits pour le bien commun. Bien entendu, le contexte compte, les actions antérieures également et la réputation du lieu peut être décisive dans l'interprétation de leur revendication. Afin de faire entendre leur voix, les personnes peuvent alors s'appuyer sur un ensemble de choses : des dispositifs, des médiations, divers appuis qui sont pour certains conventionnellement partagés (article de loi, charte, etc.). A cette opération de communication, s'ensuit une opération de composition : divers échanges fusent, des critiques d'une part et des justifications de l'autre pour tenter de faire valoir la justesse de la démarche jusqu'à potentiellement trouver un compromis. Différents arguments,

principes et biens (des grandeurs) peuvent être avancés : la solidarité, la création de liens entre générations, cultures et milieux différents, ou encore la dimension écologique d'une telle démarche. Inversement, d'autres protagonistes peuvent à leur tour monter dans un engagement public et tenter de faire valoir leur voix : les riverains peuvent pour certains soutenir la démarche, d'autres faire parvenir les nuisances qu'ils éprouvent par leur proximité avec le lieu. En suivant Laurence Kaufmann (2010 : 346), il est à noter que « cette notion de grandeur » ne renvoie pas seulement au principe, à la qualité ou à la qualification commune que la montée en généralité d'une propriété supposée partagée permet d'établir (Boltanski & Thévenot, 2022). La notion de grandeur est également une question de taille et de catégorie aussi bien du point de vue de sa qualité intrinsèque que sa localisation spatiale et de sa quantité numérique<sup>15</sup> ». La Valencienne agit alors légitimement lorsqu'elle se réfère à la Municipalité, qui agit comme la régulatrice du contexte local dans lequel elle s'insère. Qu'elle se réfère par exemple à une institution comme l'ONU pour faire valoir ses principes paraîtrait désajusté.

La notion d'engagement sera fréquemment mobilisée dans cette enquête, cette dernière renvoie à une action liée à des gestes entrepris par un individu inséré dans un environnement équipé par divers dispositifs et appuis (matériels, conventionnels, moraux etc.). Cependant, la notion sera également déployée dans certains cas à partir de la définition que lui attribue Goffman (2013 : 33-34) et qui touche à la manière de distribuer son attention dans une activité (nous y reviendrons en détail ultérieurement).

### La question de l'appropriation

Tel que nous l'avons mentionné, la notion d'engagement familial ouvre sur la question de l'appropriation. La sémantique de l'appropriation se situe entre deux conceptions qui se heurtent. D'une part, la conception de l'appropriation lue à l'aune d'une privatisation et qui se voit interprétée comme marquée par une logique de territorialisation d'un espace commun (un espace qui serait *mien*). D'autre part, une conception qui s'inscrit dans la lignée de l'engagement familial et qui soulève une notion analogue à celle d'appropriation, à savoir *l'habiter*. En développant une aise par sa proximité aux choses, l'individu « s'approprié son monde alentour sur le mode de la familiarité, il donne l'impression d'une sensation

---

<sup>15</sup> L'auteure précise « comme le montre la lutte de distinction que se livrent entre eux les villages paysans, les clubs de sport ou les groupuscules politiques : « l'autre » par rapport auquel un collectif affirme son autonomie, sa capacité d'action et sa cohésion est souvent le plus proche, aussi bien du point de vue de sa qualité intrinsèque que de sa localisation spatiale et de sa quantité numérique. » (Kaufmann, 2010 : 346)

d'habitation qui n'est pas la possession du domicile privé » (Breviglieri, 2007 : 1). En effet, la propriété privée dispose d'une « primauté sur toute autre forme d'appropriation du monde » (Breviglieri, 2009 : 19-20), elle la concurrence et alimente une critique à son égard. Ainsi, le terme d'habiter ne relève pas directement de l'acte de « résider ou de loger » (Labbé, 2019 : 80). Mickaël Labbé conçoit l'habiter comme une activité ou une situation qui à travers un « faire usage » ouvre sur un « faire oeuvre » (2019 : 123). Labbé évacue également l'association entre l'appropriation et la privatisation. S'approprier un lieu signifie pour l'auteur de l'habiter par le fait d'y « faire sa chose, y mettre son empreinte, le modeler, le façonner » (2019 : 122). Or, selon l'auteur, il ne peut y avoir de « nous » sans un « où », dans lequel « s'institue, s'enracine, se déploie, s'invente et se transmet » (2019 : 22) ce dernier. Impossible donc de « définir qui nous sommes si nous n'avons pas de prises sur où nous sommes » (2019 : 22). Labbé précise cependant que cette forme d'appropriation doit être indexée à un « nous » qui ne soit pas exclusif ou trop circonscrit au point de faire apparaître des clôtures, et donc imperméable à l'entrée de nouveaux « je ». Si l'appropriation renvoie à un « mien » initial, elle doit rapidement opérer un passage à un « nôtre », sans quoi l'appropriation rime avec privatisation. Le *faire oeuvre* convoque ainsi une sensibilité au « différentiel d'appropriation » entre le membre à part entière et le nouveau-venu (Stavo-Debaugue, 2017). Joan Stavo-Debaugue informe qu'un tel différentiel peut advenir sur la seule base d'une temporalité où un individu fait valoir son droit d'ancienneté par le simple fait d'avoir été là « avant » (2017 : 216). Tel que Joan Stavo-Debaugue l'énonce dans son ouvrage sur l'hospitalité, ce différentiel d'appropriation « n'est pas réductible au concept juridique de « propriété », cela peut être un droit d'usage et de jouissance d'une chose qu'il peut faire valoir pour repousser les prétentions d'un tiers à s'en saisir ou à en user » (2017 : 213). Ainsi l'idée de différentiel d'appropriation « excède celle de propriété et fait signe vers une pluralité de régimes d'appropriation des choses, où varie le sens de l'approprié » (2017 : 213). Ce différentiel d'appropriation signifie que celui qui accueille dispose d'un « accès privilégié à des lieux ou à des choses (matérielles ou idéelles), ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il en est propriétaire ou qu'il les possède » (2017 : 213), un simple « écart temporel » dans la durée de la présence de chacun peut suffire à creuser ce différentiel (2017 : 216). L'individu plus ancien peut tenter de réduire ce différentiel en tenant compte de son statut particulier et en initiant le nouveau-venu dans un processus d'accompagnement de sorte à ce qu'il puisse se familiariser et s'approprier les biens de la collectivité pour ensuite les partager à son tour.

## Un besoin de garantie

Les réflexions de Marc Breviglieri (2013) sur la « ville garantie » mettent en lumière la difficile appropriation des espaces urbains et le détournement de certains équipements. La notion de ville garantie doit être comprise comme « la ville qui voudrait donner l'assurance de la qualité de ses propriétés<sup>16</sup> et qui prétend en (faire) partager l'évaluation » (2013 : 214). Attentive et anticipant l'émergence de troubles, elle procède à un travail de garantie par le recours « d'ampleur inédite à l'accréditation et à l'évaluation » (2013 : 215). Son autorité est « tributaire du crédit accordé à un ensemble de dispositifs tiers susceptibles de susciter de la confiance » (2013 : 215). La ville est alors mesurée au travers d'une panoplie d'indicateurs (de performance, d'objectifs etc.), ce qui a pour conséquence qu'un « espace cognitif de calcul spécifique y soit mis en jeu, [et que] les propriétés des humains, des choses et de leurs rapports, soit envisagées à l'état de régularités prédictibles » (Breviglieri, 2013 : 218). La ville garantie produit au moins trois conséquences selon l'auteur : (1) elle porte une certaine aversion aux espaces flottants et indéfinis, ce qui la pousse vers une « démarche systématique de catégorisation » (Breviglieri, 2013 : 222) des espaces en affaiblissant dans le même geste sa qualité sensible. Ce geste de catégorisation, pensé pour assurer la « lisibilité » de la ville, revient à « altérer, neutraliser et aseptiser les ambiances les plus inqualifiables » (Breviglieri, 2013 : 214) au sein d'une ville. (2) Une « certaine homogénéisation fonctionnelle du paysage urbain » (Breviglieri, 2013 : 222) se manifeste de diverses manières : par le fait de renseigner systématiquement de la fonctionnalité des espaces urbains ; d'anticiper toutes manifestation de troubles par l'instauration de multiples règlement ; de déposséder la ville « d'éléments spatiaux se prêtant au détournement d'usage » (Breviglieri, 2013 : 222) ; et de recourir toujours plus aux normes (de construction, de sécurité et d'hygiène etc.) et à la certification (des activités mais également des équipements meublant l'espace urbain). Finalement, (3) elle fait s'opposer l'attractif et l'attachant (2013 : 219), qui est mis à distance<sup>17</sup>. Elle édifie « un

---

<sup>16</sup> Breviglieri précise : « elle donnerait la garantie de ce que l'on considère « généralement » comme une circulation fluidifiée, une qualité patrimoniale, un bon assortiment de commerces, des services efficaces, un degré de rentabilité satisfaisant des investissements (etc) ». En cela, la ville garantie prend appui sur des « dispositifs variés et censés représenter autant d'autorités neutres et indépendantes de toutes manifestations de pouvoir arbitraire et assujettissant qui pourrait orienter les projets d'édification ou de modification de la ville (observatoires, agence de certification ou de labellisation, bureaux d'études, lieux de concertation etc.) » (Breviglieri, 2013 : 215)

<sup>17</sup> Selon Breviglieri « l'environnement urbain [et sa conception marchande sous-jacente à l'idée de garantie] s'apprécie dans l'objectivité de ce qui le rend attractif (ou séduisant), il introduit des éléments de jugements qui demandent à être actualisés, il répond d'une démarche consumériste où le goût et la préférence individuelle sont mis à l'épreuve. L'attractivité met à distance la réalité de l'attachement où il est question d'affinités et de dépendances, d'appropriations sensibles et pour ainsi dire charnelle, de conviction touchant à la force d'un lien

lieu nourri par l'usage habituel et peuplé de choses usuelles, formant un paysage où l'usé et le périssable s'exposent » (2013 : 234). Pour résumer, « l'aménagement de la ville garantie a pour objectif la neutralisation des tensions portant préjudice à la tranquillité du voisinage en assurant le respect de la séparation libérale de l'espace entre public et privé » (2013 : 233). Breviglieri appelle à une « architecture d'usage » au détriment de l'idée de garantie. L'architecture d'usage se manifeste par le « crédit accordé aux potentialités créatives et inattendues de l'usage qui interviennent une fois l'édifice bâti et le lieu conçu à travers le geste singulier et presque vital d'appropriation de l'habitant » (Breviglieri, 2013 : 216).

## Arriver en tant qu'étranger

### Faire son entrée dans le lieu

Il est 17h30. Arrivés un peu plus tôt que l'heure convenue, nous décidons mon amie et moi d'explorer le parc de Valency situé juste au-dessus du lieu. A partir de ce point de vue, on observe déjà la Valencienne. On y voit des terrains de pétanque, des espaces de stockage et de tri, différentes tables chacune ayant sa propre configuration, des décorations qui personnalisent le lieu tel que des étendards de différentes couleurs et diverses constructions en bois. Hormis ces premières impressions, nous ne savons rien de ce lieu.



L'entrée de la Valencienne

18h00, nous voilà donc à franchir le seuil. Nous entrons dans la Valencienne. A peine nous faisons nos premiers pas en son sein que nous apercevons de loin des

---

intime sculpté par le temps. L'idée même d'attractivité dénoue ce lien, convertit la force de la conviction d'aimer un lieu en simple préférence, réduit le complexe de liens sensibles en jugement objectif » (Breviglieri, 2013 : 219).

personnes rassemblées autour d'une table en train de discuter. Nous nous avançons timidement vers ces tables en quête de notre interlocuteur mais quand nous apercevons un groupe d'hommes qui parle une langue que nous ne comprenons pas, nous leur adressons un sourire, une brève et timide salutation puis nous bifurquons à 180 degrés en direction de l'entrée. Nous évitons d'entrer en interaction avec ces derniers et même de projeter un regard trop insistant sur eux. Inversement, nous sentons des coups d'œil et autres regards furtifs en notre direction, notre présence est remarquée. Nous sommes là dans l'entrée du lieu à la recherche de notre contact et préférons rester debout, espérant que notre interlocuteur vienne à nous. Peut-être n'est-il pas encore là ? J'espère en tout cas qu'il ne tarde pas. Ne sachant pas vraiment où rester dans le lieu, notre posture risque d'indiquer une attente indécente. Il pleuvine et le seul endroit qui est à l'abri des intempéries se situe vers ces tables, couvertes par une bâche, mais où sont réunis ces hommes. Ne sachant pas si cet espace leur est réservé ou si notre présence peut les importuner, nous n'osons pas y retourner. Nous faisons des petits pas et observons les différents objets qui sont présents à l'entrée : une armoire à don, différentes poubelles et caissettes servant à trier des déchets (PET, verre, aluminium). D'un coup, la porte du petit cabanon s'ouvre et voilà notre interlocuteur qui nous salue en nous tutoyant et nous invite à entrer (Observation du 14.10.2022).



L'environnement de la Valenciennne est organisé en différents sous-espaces pourvus de certaines qualités (matérielles, sensibles) qui les différencient les uns des autres (voir infra. le plan ci-dessous<sup>18</sup>). Avant de revenir sur la vignette ci-dessus, décrivons brièvement le lieu que je viens de franchir pour la première fois.

---

<sup>18</sup> Il est à noter que nous reviendrons de manière plus approfondie sur certaines de ces régions durant le développement de ce travail. Des photos du lieu sont également présentes en annexe (cf. annexe lieu).

La Valencienne est un lieu extérieur situé dans le quartier de Prélaz-Valency, accessible en tout temps, délimité par une clôture et qui s'étend sur 687m<sup>2</sup>. Le lieu se situe à la bordure sud-est du Parc de Valency et a été construit au-dessus des réservoirs d'eau de Valency<sup>19</sup>. Le lieu est également entouré de verdure permettant d'offrir une certaine protection contre l'exposition visuelle depuis les alentours du lieu. Il y a une entrée principale qui débouche sur le chemin des Vignes d'Argent (que seuls des piétons et cyclistes peuvent emprunter) mais également une seconde sortie qui mène vers un grand talus qui sépare le lieu du Parc de Valency. Le lieu intègre un point d'accès à l'eau et il est surplombé par deux lignes d'éclairage public qui profitent notamment au lieu durant la saison automnale. Cependant, l'accès à ces ressources dépend de la saison : l'eau et l'électricité sont coupés durant l'hiver par la ville. En termes de bâtis, la Valencienne est composée d'une maisonnette, qui intègre également une toilette, située à l'entrée principale du lieu et d'un cabanon qui se trouve au centre du lieu. En ce qui concerne les équipements, les usagers peuvent compter sur un certain nombre d'assises et de tables. A cela s'ajoutent une petite scène fabriquée en palettes, une zone de collecte et de tri pour les déchets, une petite cabane offrant un espace de stockage pour du matériel de jardinage ainsi qu'une pergola permettant, lorsqu'elle est vêtue d'une bâche, d'y trouver abris. Finalement, diverses armoires (armoire à don, armoire à jeux, etc.) sont également présentes permettant de ranger les ressources collectives, notamment celles ayant trait aux activités conjointes. Tous les bâtis sont verrouillés à l'aide d'une serrure, tandis que les petites structures à l'image de la cabane de jardinage et des petites armoires sont fermées par un cadenas à chiffre.

---

<sup>19</sup> Cette configuration a pour conséquence que le lieu est sujet lors de forte pluie à être inondé dû à des bouches d'évacuation fréquemment encombrées. De même, les autorités informent qu'un certain poids maximum doit être respecté dû à cet aspect.



Dès lors, revenons sur la vignette présentée ci-dessus. Notre crainte d'importuner les personnes présentes lors de notre arrivée ou notre réticence quant à l'exploration de ce lieu pointe avant tout notre étrangeté face au lieu et ses usagers. Ils sont autant des étrangers pour nous que des étrangers pour eux. Cette crainte nous anime et nous amène à nous poser les questions suivantes : « qu'est-ce que ce lieu et qu'est-ce qu'on y fait ? », « que peut-on faire et que ne faut-il pas faire ? » et « qui sont-ils et comment les approcher ? ». « Notre prise de distance peut-elle être ressaisie négativement ? ». Etant donné notre manque de familiarité au lieu et aux personnes, notre seule boussole disponible quant à l'ajustement de nos corps dans cette situation provient de nos habitudes liées à la fréquentation des espaces urbains, soit une « inattention civile » pour garantir leur « droit à la tranquillité » (Joseph, 1998 : 101)<sup>20</sup>.

Cette temporisation de l'attention portée vers autrui est considérée par certains auteurs comme nécessaire à la vie en milieu urbain. Qualifiée par Erving Goffman (1973 & 2013) d'« inattention civile », l'auteur considère cette forme « d'interaction non focalisée<sup>21</sup> » comme le

<sup>20</sup> « Accueillir ou protéger l'étranger, c'est se préoccuper en même temps de sa « face positive », de son droit à la considération, et de sa « face négative », de son droit à la tranquillité » (Joseph, 1998 : 101)

<sup>21</sup> L'interaction non-focalisée est définie par Goffman comme une « espèce de communication qui advient quand on recueille des informations sur une autre personne en lui jetant un coup d'œil, même furtif, alors qu'elle entre dans le champ de vision et en ressort. Cette interaction non focalisée est largement impliquée dans le pilotage de la co-présence » (Goffman, 2013 : 24). Goffman aborde plus largement cette forme de communication dans son

plus « fréquent des rituels interpersonnels (avec l'échange de coup d'œil) » (Goffman, 2013 : 88) mais aussi le plus « minime » (2013 : 74). Goffman s'inscrit dans la continuité de Simmel qui voit l'organe de l'œil comme étant conçu pour « une action sociologique tout à fait unique, liée aux liaisons et interactions entre individus pouvant naître d'un échange de regards mutuels » (Simmel, 2018 : 82-83). Dans la lignée de Simmel, l'inattention civile de Goffman est donc un travail qui s'opère sur le regard. Le regard est donc la forme première de mise en commun dans une interaction non-focalisée : il permet à l'un et à l'autre de transmettre des informations mais également leurs intentions. Goffman décèle dans l'indifférence civile une « forme de courtoisie » (2013 : 74) qui constitue un « ajustement » laissant entendre qu'aucune intention malveillante n'est dirigée contre l'individu coprésent à la situation (et inversement). Cependant, l'inattention civile ne débouche pas forcément sur une complète indifférence aux personnes qui se situent dans nos alentours. Cet échange de regard réciproque, sans qu'il ne se mute en un regard insistant, voire « inquisiteur » (Joseph, 1998 : 99), ouvre sur la question de « l'observabilité mutuelle » (Lee & Watson, 1992). L'individu en coprésence est observé autant qu'il observe. Plus précisément, la prise en compte d'autrui (et réciproquement) amène à être le sujet d'une potentielle source d'attention selon son ajustement à la situation<sup>22</sup> (e.g. ses actions, sa tenue vestimentaire etc.). Les uns prennent en considération la présence des autres tout en évitant de se faire remarquer. Ainsi, l'inattention civile est civile dans la mesure où elle respecte ce droit à la discrétion d'autrui. Elle devient incivile lorsqu'elle tombe dans l'indifférence radicale ou, à l'inverse, lorsque l'attention portée vers autrui est ressaisie comme envahissante. L'espace public urbain est un espace de « visibilité anonyme des acteur-ice-s », ce qui engendre « une impossibilité de contrôler qui observe et qui est témoin » (Quéré & Brezger, 1992 : 90 ; Lee & Watson, 1992). Cette observabilité mutuelle et anonyme est prise en compte par les acteurs qui, en situation, peuvent mobiliser des ressources permettant de faire barrage à cette observabilité, ce que Goffman nomme des « écrans

---

ouvrage « Les relations en public » (1973) en mentionnant l'exemple des « unités véhiculaires » et la circulation au sein de l'espace public. L'espace public consiste également en un espace de mobilité où les individus circulent et effectuent un travail de coordination avec autrui pour éviter toute collision. Ce travail mobilise le regard et c'est par ce dernier qu'il permet aux acteurs de coordonner les trajectoires individuelles. L'interaction non-focalisée est alors une situation de co-présence où les acteurs ne sont pas engagés dans un face-à-face (interaction focalisée) tout en prenant en compte la présence d'autrui afin d'orchestrer les différents corps présents dans un même espace.

<sup>22</sup> Par exemple pour les engagements qui peuvent paraître « occultes » (Goffman, 2013) pour certains et nécessitent pour celui engagé (et observé) des ajustements pour rendre intelligible ce qu'il est en train de faire. Goffman donne l'exemple d'un homme accroupi dans l'herbe à la recherche d'un bouton de manchette, ce dernier vocalise à voix haute son énervement ou donne des indices à ce qu'il est en train d'accomplir pour rendre intelligible son engagement auprès d'un tiers observateur (ou enfreigne la règle de se parler à voix haute mais dont la règle tomberait dans cette situation « où est ce satané bouton ») (Goffman, 2013 : 68).

d'engagement » (2013 : 36). Ainsi, les individus peuvent tenter de dissimuler certains engagements avec des « boucliers perceptifs » lorsqu'ils estiment que ces derniers ne sont pas appropriés au contexte dans lequel ils se situent (e.g. un journal, des lunettes de soleil, en se retirant dans une salle de bain etc.).

Pour ajuster notre présence dans le lieu lors de notre arrivée à la Valenciennes, nous recourons à cette inattention civile et utilisons l'entrée du lieu comme refuge<sup>23</sup>. En effet, le cabanon nous empêche d'être dans le champ de vision des personnes présentes et donc de sortir de cette situation de potentielle observabilité mutuelle. La météo pluvieuse de ce jour découlant sur un faible nombre d'usagers présents, la coprésence est d'autant plus apparente (tant pour nous que pour les hommes présents). Toutefois, malgré le fait d'être hors de portée du regard de ces personnes, nous nous attendons à être observés de loin. La quasi immobilité de nos corps stationnés au seuil du lieu peut être interprétée par un observateur comme une posture d'indécision. Afin de ne pas apparaître comme perdus ou inadaptés à la situation, nous nous sommes engagés sur des observations d'objets à notre proximité.

Cette activité d'observation constitue une « parade »<sup>24</sup> (Goffman, 1976) : elle informe d'une attente tout en marquant une certaine absorption par les choses observées. L'observation des équipements constitue un engagement de façade qui a pour but de rendre intelligible pour les potentiels observateurs que nous sommes affairés (et non désœuvrés) afin d'éviter de susciter l'attention.

### Au seuil de la Valenciennes

Pour le nouveau-venu, le fait de passer un simple seuil ne suffit pas pour se renseigner sur la civilité ordinaire qui régit le lieu et les interactions qui s'y déroulent ordinairement.

---

<sup>23</sup> Ici le terme de refuge est utilisé dans sa définition ordinaire et analogique au fait de trouver un espace de repli. Il est à noter que la notion de refuge renvoie aussi à une notion goffmanienne (qui ne s'applique pas ici) où le refuge constitue un « espace où un individu revendique pour lui seul, où il cherche à s'assurer certaines facilités, une certaine indépendance et des droits tacitement reconnus qu'il ne partage avec aucun autre, sauf s'il l'y invite expressément (...) où l'individu se sent protégé et satisfait que possible » (Goffman, 1968 : 298-299).

<sup>24</sup> Selon Goffman, la parade (display) est définie comme suit : « Displays thus provide evidence of the actor's alignment in a gathering, the position he seems prepared to take up in what is about to happen in the social situation. Alignments tentatively or indicatively establish the terms of the contact, the mode or style or formula for the dealings that are to ensue among the individuals in the situation (...) Displays don't communicate in the narrow sense of the term; they don't enunciate something through a language of symbols openly established and used solely for that purpose » (Goffman, 1976 : 1).

Cependant, le seuil permet de temporiser le choc de cette rencontre dans l'attente d'être accueilli et accompagné par un membre familier du lieu.

L'idée de seuil renvoie dans cette situation à la première acceptation de Mathieu Berger et Julien Charles (2014) de cette notion. Elle a trait à la dimension spatiale qui désigne le sas par lequel un individu entre et sort. Ce sas constitue un « espace intermédiaire [qui] est à la fois le lieu d'une vérification par/pour la communauté, et celui d'une acclimatation pour l'arrivant » (Berger & Charles, 2014 : 19). Notre propre expérience lors de notre entrée à la Valencienne fait ressortir cette dimension de l'acclimatation.

Chez Berger et Charles, le seuil a également une acception temporelle<sup>25</sup> : c'est un moment qui ponctue la modification d'une situation par le départ ou l'arrivée d'un participant, par le début et la fin d'un rassemblement (ou d'une situation chez Goffman<sup>26</sup>). Il informe de la constitution progressive du rassemblement, chaque arrivée et départ modifiant la situation. De même, le questionnement de l'arrivée d'un usager par un « depuis quand fréquente-il le lieu » et un « à quelle fréquence » franchit-il le seuil permet de sonder sa familiarité<sup>27</sup> avec un lieu. Dans le cadre de la Valencienne, il permet même d'informer sur la proximité de l'utilisateur à son domicile en fonction des aller-retours qu'il effectue au cours d'une même journée. Ce degré de familiarité des personnes avec le lieu se manifeste également par « l'allure<sup>28</sup> » (Stavo-Debaugé, 2021) qui distingue le nouveau-venu de l'utilisateur familier. Dans le cas de la Valencienne, cette allure peut prendre la forme d'un engagement corporel au moment de franchir le seuil, se distinguant par un rythme de marche plus ou moins décidé ou par un regard qui tantôt balaie le lieu en quête d'interlocuteurs ou alors tâtonne pour sonder des

---

<sup>25</sup> « Une seconde signification du seuil, temporelle à présent, indique un moment d'infléchissement, de transformation et de changement d'état, qu'il s'agisse de prémisses, d'une situation marquant un commencement, ou d'une situation où quelque chose prend fin » (Berger et Charles, 2014 : 19).

<sup>26</sup> Pour Goffman, outre l'aspect spatial, la dimension temporelle est également importante dans sa définition de la situation qui comprend : « la totalité de l'environnement spatial où se tient (ou se rend présent) un rassemblement, dans lequel une personne qui entre devient membre. Les situations commencent quand un contrôle mutuel se met en place entre les personnes co-présentes. Elles se terminent quand la dernière personne restante s'en est allée (2013 : 18) »

<sup>27</sup> Ce n'est pas le fait de franchir une fois le seuil qui nous amène à être directement familier du lieu. Il constitue cependant un événement dans la mesure où il est une première rencontre au lieu. Au cours de mes premières observations, une certaine réticence se manifestait dès le moment où je m'approchais du lieu, ne sachant pas qui sera présent, comment m'ajuster et face à quelles situations je serai confronté.

<sup>28</sup> « Par allure, j'entendrai donc d'abord un allant, une portance, un rythme, une vitesse et une temporalisation d'un agir vectorisé ou orienté, dimensions qui confèrent ensuite une certaine physionomie aux mouvements de la personne, à sa façon de s'avancer, de se tenir et de paraître dans l'environnement et aux yeux d'autrui » informe l'auteur (Stavo-Debaugé, 2021 : 4).

informations quant au lieu. L'acception temporelle du seuil et de son franchissement peut finalement être saisie comme un événement. L'événement peut être anticipé, évalué positivement comme l'arrivée d'une connaissance dans le lieu qui ouvre la potentialité d'une activité commune. Il peut également être ressaisi négativement par son apparition soudaine, non anticipée, brusquer le rassemblement et pousser les usagers dans un régime d'action particulier telle que la furtivité ou la suspension momentanée des activités poursuivies (par exemple lors d'un contrôle de police sur le lieu).

Ainsi, le seuil dans son acception spatiale et temporelle informe sur le changement de composition des rassemblements au sein du lieu et ouvre sur la dimension d'un « prendre part » (Zask, 2011) qui commence par le fait même d'être présent. La prise en compte du seuil par les usagers peut être défini comme un premier geste d'accueil. Un travail qui vise à réduire ces « clôtures conventionnelles situationnelles<sup>29</sup> » (Goffman, 2013) potentiellement perçues par les étrangers au lieu, participe aux premières modalités de l'hospitalité (Stavo-Debauge, 2017). D'une part, ce travail peut être vu comme une manière de garantir ce « droit de visite » formulé par Isaac Joseph (1998 : 16) qui concerne la pleine accessibilité d'un espace. D'autre part, ce geste d'accueil se manifeste aussi comme la reconnaissance du nouveau-venu et constitue la première étape d'un accompagnement à la familiarisation avec le lieu qui tend à communiquer un « droit à y participer » et un « un droit à y demeurer ». La condition d'accessibilité des espaces urbains est une qualité démocratique pour Joseph. Toutefois, la seule accessibilité physique, plaçant l'individu dans la catégorie de passant, ne permet pas de rendre compte de la multiplicité des usagers de l'espace urbain. Le passage ne constitue pas le seul mode d'engagement, la ville est aussi un milieu de vie (Stavo-Debauge, 2003).

---

<sup>29</sup> Goffman énonçait : « Qu'un individu soit autorisé à entrer dans une région, comme une pièce ou qu'il en soit exclu, on exigera souvent de lui qu'il prête attention à la frontière physique alentour, quand il y en a une » (2013 : 129). Les clôtures conventionnelles à la situation se manifestent sous différentes formes : elles peuvent être physiques comme un mur (si nous reprenons l'exemple de Goffman), mais il peut également s'agir d'une clôture perceptive liée à la corporalité (à savoir l'agencement des corps dans une situation) et plus généralement à la situation en cours. Par exemple lors d'une interaction focalisée entre des participants, leur activité marque spatialement et perceptuellement cet espace d'interaction, ce que Goffman appelle les « domaines réservés de la conversation : le droit qu'a l'individu d'exercer un certain contrôle sur qui peut lui adresser la parole et quand, et encore le droit qu'a un groupe d'individus qui se parlent de protéger leur cercle contre l'intrusion et l'indiscrétion d'autrui » (Goffman, 1973 : 53). Le membre non-autorisé peut certes tenter d'entrer dans une interaction, cependant il prend le risque d'être sanctionné si son geste est identifié comme intrusif, voire envahissant.

Léo et Sem veillent à garder une certaine attention à l'égard du seuil, notamment durant la pandémie où tout autre espace est clôturé et que des curieux peuvent être en quête de sociabilité.

« C'est un lieu assez fermé, en tout cas il en a l'air avec ces barrières et le souvenir qu'en ont les gens. Durant la pandémie, on était attentif à faire ce travail de parler aux gens qui s'arrêtent devant l'entrée, et on leur dit "venez !" car tout seul les gens n'entrent pas. Aussi car avant c'était un club de pétanque fermé, donc quand on parle avec des gens du quartier, ils nous disent "ah ouais mais non cet endroit on pouvait pas y aller". T'étais pas le bienvenue si tu jouais pas à la pétanque et fallait surtout pas y mettre les pieds si t'avais pas plus de 60 ans et que tu buvais pas trois bouteilles de blanc chaque jour (rire) » (Entretien avec Léo et Sem enregistré par des étudiant.e.s de l'EPFL)

En effet, il y a des « clôtures conventionnelle de la situation » (dans ce cas la clôture est d'abord physique matérialisée par la barrière et la petite porte) que le nouveau-venu identifie et sur lesquelles il prend appui pour sonder une potentielle accessibilité. Mais la clôture conventionnelle de la situation peut également être saisie comme des « barrières perceptives » (Cefaï & Perreau, 2012 : 243) aux rassemblements qui écartent (ou découragent l'engagement) des personnes non invitées à se joindre dans l'interaction.

Ainsi, il s'agit pour Léo et Sem de se rendre identifiables comme « personnes ouvertes »<sup>30</sup> en s'engageant auprès des passants qui sont en situation "d'arrêt momentané" et dont l'engagement se manifeste par leur observation du lieu. En cela, Léo et Sem affichent une position d'ouverture qui manifeste un « droit incorporé d'accoster les autres » (Goffman, 2013 : 112). Qu'il s'agisse d'une curiosité face au rassemblement ou un potentiel intérêt quant au fait de franchir le seuil informé par la posture corporelle (e.g. observer, pointer du doigt) et la suspension d'une activité menée (e.g. marcher), Léo et Sem ont à cœur de rassurer le passant en lui indiquant que le rassemblement est ouvert et qu'il peut s'y joindre. En somme, derrière ce travail se manifeste la

---

<sup>30</sup> Selon Goffman, les personnes ouvertes sont des participants qui peuvent être abordés à volonté. L'auteur donne l'exemple d'hôtes qui accueillent les convives à un gala qui ont le rôle de discuter quelques minutes avec les nouveaux-arrivants avant de les inviter à œuvrer dans l'espace de rassemblement en question. Les personnes ouvertes ne sont pas forcément titulaires d'une position sociale particulière à contrario des « personnes exposées » qui elles le sont par l'identification d'un trait disponible à la vue (uniforme, badge etc.). Les personnes ouvertes peuvent également être perçues comme dotées d'une "valeur sacrée minimale" (Goffman, 2013 : 109-110) (ce qui n'est ici pas notre cas) tel que les jeunes enfants ou encore les aînés qui peuvent être abordés avec plus d'aise que d'autres individus.

volonté de garantir la perméabilité face à de nouvelles contributions dans la situation, ce qui tend à figurer le lieu comme une « région ouverte »<sup>31</sup>.

Léo est en train de me parler, il me raconte le rendez-vous avec la médiatrice de la Ville. Régine et Sabrina sont également à proximité en train de suivre la discussion tandis que Sem est en train de regrouper ses boules de pétanques. Trois personnes arrivent avec une allure hésitante (ils balayent du regard le lieu et avancent à petits pas). Léo qui les remarque directement souffle à Sem : « Sem ? » en indexant son regard sur le groupe de nouveaux-arrivants. Sem les accueille « ahhh vous avez l'air de découvrir le lieu, bienvenue ! Vous avez bien fait d'entrer, c'est un lieu de quartier ouvert » (Observation du 21.04.2024)

Certains artefacts participent pleinement à la situation et à l'impression véhiculée d'une ouverture du lieu, ces derniers sont pourvus d'une agentivité. Que ce soit un panneau où est écrit « la saison 2023 est ouverte à la Valencienne » ou l'exposition du programme pour la saison estivale, ces derniers interpellent l'attention, attirent le regard du passant et peuvent donc participer à faire prendre connaissance du caractère accessible du lieu, générer un intérêt à participer, voire même susciter le franchissement du seuil.



Cependant, ces artefacts ne suffisent pas toujours à déclencher une entrée.

Nous sommes en train de discuter sur la Valencienne à l'occasion d'une table ronde informelle. Clémentine, qui est une nouvelle usagère et qui habite depuis un certain temps dans le quartier, témoigne ne s'être pas sentie directement à l'aise d'entrer dans le lieu : « moi il m'a fallu un moment, même avec le panneau où on lit « la Valencienne est ouverte, bienvenue ». On ne sait pas si on risque de déranger, qui sont les gens présents ou encore si j'ai vraiment ma place ici... » confie-t-elle. (Observation du 22.06.2024)

---

<sup>31</sup> « Des lieux enclos physiquement, où deux personnes, quelles qu'elles soient, connues ou inconnues, ont le droit d'entrer dans un engagement de face l'une avec l'autre et de s'adresser des salutations » (Goffman, 2013 : 115)

C'est par le fait d'être entré dans une interaction face-à-face avec Sem lors d'une promenade de son chien, qu'elle s'est ensuite décidée à prendre part au lieu. Sa réticence se fondait également sur un ressenti initialement aversif à l'égard du lieu et de certains comportements qu'elle juge inhospitaliers envers les femmes (nous y reviendrons).

L'artefact exerce une performativité variable en fonction des individus : il a l'avantage d'être permanent et disponible à la vue des passants. Il a toutefois l'inconvénient de porter une voix trop désincarnée et de ne pas permettre d'attribuer un visage susceptible de rassurer sur l'entrée dans le lieu. Outre les inscriptions écrites faisant état de l'accessibilité du lieu, un ensemble d'objets peuvent également participer à qualifier perceptiblement l'ouverture d'un lieu et rassurer le nouveau-venu quant à son entrée. Etant donné que le lieu est visible depuis les espaces de circulation piétonnier, les passants repèrent également les objets et les indices liés à l'activité conjointe menée dans le lieu, tout comme les infrastructures présentes. Ces derniers peuvent eux-mêmes remplir la fonction de publicité, au-delà des dispositifs prévus à cet effet.

Un groupe composé d'un homme et deux femmes arrive pour la première fois sur le lieu. Ces derniers nous expliquent : « on vient d'arriver dans le quartier, on a vu qu'il y avait des grillades depuis en haut [Parc de Valency] et on a décidé de venir. En plus le jeune homme [en référence à un membre du groupe] aime bien la pétanque, on s'est dit qu'on allait passer ». Ma partenaire de pétanque m'informe avoir repéré ce groupe quelques minutes auparavant en train d'observer attentivement la scène qui se déroule à la Valencienne (Observation du 21.04.2024).

Ainsi, le brasero qui cuit la soupe et la fumée qu'il dégage permettent d'identifier la situation en cours. La vue surplombante depuis le Parc de Valency donne un aperçu de ce qui est en train de se passer sur le lieu et permet de sonder l'accessibilité du rassemblement. La musique participe elle aussi à interpeller les passants en tant qu'indice qui permet de définir que la situation est festive, et qu'un rassemblement y prend part. Toutefois, c'est également la forme et la composition que prend le rassemblement qui permet de donner des prises quant à la potentialité d'une visite, tel qu'en témoigne Gérard, un usager désormais très régulier de la Valencienne.

Gérard : « Je viens depuis le printemps de cette année (avril 2022) car avant c'était privé. Une fois je me baladais et je voyais qu'il y avait beaucoup de gens, du coup je me suis dit "tiens il y a une fête et ça a l'air public", je me suis donc faufilé, bon

j'ai quand même demandé à quelqu'un si c'était privé, mais on m'a assuré que non et me voilà ah ah » (Observation du 23.11.2022)

L'observation du seul rassemblement permet déjà de saisir différents indices de son ouverture. Par exemple s'il y a un foyer d'attention<sup>32</sup> dirigé principalement sur une performance (e.g. lors d'un concert) ou si le rassemblement laisse entrevoir de multiples foyers d'attention par la tenue de diverses discussions et l'éparpillement spatial des individus, le nouveau-venu peut s'y aventurer sans être remarqué. La définition d'une situation et des activités menées peut également prendre appui sur des objets présents. Ainsi, une situation qui inclut des objets tels qu'une table et une banderole "bon anniversaire", et réunit des participants assis autour d'une seule table, focalisé sur un unique foyer d'absorption, apparaît de l'extérieur comme un rassemblement fermé qui donne accès uniquement à des participants autorisés. Un lieu peut paraître ouvert comme fermé selon ses aménagements et la composition du rassemblement. Il peut par ailleurs constituer un « territoire réservé<sup>33</sup> » (Goffman, 1968 : 294) malgré que différents « marqueurs » (Goffman, 1973) indiquent une potentielle ouverture (e.g. un restaurant).

### Un lieu peuplé d'objets

Les marqueurs permettent d'identifier un territoire (ou une réserve chez Goffman) qu'un « possesseur putatif revendique » (Goffman, 1973 : 55). Ces marqueurs sont divisés en trois types chez Goffman (1973 : 55-57) : les marqueurs centraux qui se caractérisent par le placement d'objets servant à manifester la revendication d'un espace ou d'un ensemble d'objets situés à proximité (e.g. une nappe de picnic sur une table) ; les marqueurs frontières qui démarquent deux territoires qui sont à proximité (e.g. un séparateur de caisse disposé sur le tapis roulant permettant de distinguer les achats de deux clients) ; les marqueurs signets qui intègrent une signature permettant d'identifier le signataire comme propriétaire (individuel ou collectif) (e.g. mettre ses initiales sur un objet personnel ou le sigle de son association).

---

<sup>32</sup> A l'inverse, il peut aussi transmettre une fermeture du rassemblement. Par exemple si les participants sont tous assis à une table en train de partager un repas dont la venue d'un participant supplémentaire se verrait comme une « intrusion ».

<sup>33</sup> La notion de territoire réservé est définie par Goffman comme un espace où certains individus veulent « attacher un droit de propriété pour en écarter tous ceux qui n'y sont pas explicitement invités » (Goffman, 1968 : 294), l'auteur reprend la notion de territoire prise à l'ethnologie qui désigne une « zone qu'un animal (ou un groupe d'animaux) défend en général contre les intrusions (...) les limites de cette zone sont très variables : du simple nid jusqu'à son domaine tout entier, c'est-à-dire la zone dans laquelle l'animal évolue régulièrement » (1968 : 294-295)

Étant donné qu'un territoire est équipé de divers objets, ces objets peuvent être identifiés comme autant de marqueurs de territoire<sup>34</sup>. En puisant dans les inférences liées à des expériences antérieures, le nouveau-venu tente d'identifier la potentielle ouverture d'un lieu selon les équipements qui le composent. A minima, il s'assure qu'il n'effectue pas une intrusion dans un territoire où il n'est pas autorisé. C'est ainsi qu'en a fait l'expérience Kim qui s'est alors assuré d'être autorisée à entrer dans le lieu lors du week-end de lutte<sup>35</sup>.

Il y a un mois, lors du week-end de lutte, j'avais aperçu Kim à deux reprises: d'abord à l'entrée du lieu puis accompagnée par Sem en train de faire une visite des environs. Alors que je la recroise aujourd'hui, je profite de revenir sur cette observation et lui demande comment elle s'était décidée à entrer dans le lieu. Elle m'explique : « je me baladais avec mon mari, on est allé cueillir du tilleul, juste là bas ! Ça fait 20 ans qu'on était dans le quartier avant de déménager à Prilly-Malley, ça nous arrive de revenir ici pour cueillir les feuilles, je connais tous les différents arbres dans le quartier ! » me sourit-elle. « Après avoir notre récolte, on était en route pour aller vers la voiture et rentrer à la maison mais on a entendu de la musique. C'est vraiment la musique qui nous a intrigués. Vu qu'il faisait beau et qu'on avait le temps, on était curieux de jeter un coup d'œil. Quand on est arrivés à proximité de l'entrée, je n'étais pas sûre si on pouvait entrer. Ça m'était déjà arrivé quelque part de voir une sorte de fête avec pleins de gens, il y avait des parasols publicitaires et même un bar, je pensais que c'était sûrement un restaurant qui organisait ça et en entrant on m'a dit que c'était privé.. j'étais embarrassée » poursuit-elle. « Pour éviter de refaire la même erreur j'ai donc demandé à une dame qui sortait [de la Valencienne] si c'était une fête privée, elle m'a affirmé que non et qu'on était tout à fait libres de nous joindre aux festivités. Sem nous a vu et il est venu vers nous en nous proposant de faire un tour du lieu, il nous a montré les jardins ! » (Observation du 08.07.2023).

Si certains objets peuvent constituer le paysage ordinaire et attendu de certains établissements publics (e.g. des chaises et des tables dans un restaurant), des objets identifiés comme relevant de la sphère domestique (e.g. un canapé) peuvent être perçus comme trop personnels ou trop incongrus dans un lieu extérieur. Dès lors, une perception d'un caractère jugé trop familier quant à la présence de tels objets peut ainsi revêtir une forte étrangeté pour celui qui est

---

<sup>34</sup> Il est à noter que Léo et Sem font un travail de sensibilisation envers certaines personnes qui réservent le lieu par le système de réservation. Ils travaillent à les rendre attentifs à laisser de la place aux autres usagers et à éviter d'éparpiller des objets qui leur sont réservés.

<sup>35</sup> Le week-end de lutte est un événement de trois jours organisé à la saison d'été par le collectif "la Valencienne". Diverses animations sont organisées à partir du réseau interpersonnel des membres et des collectifs proches du leur. Durant cet événement, des tables-rondes, concerts, et des actions sont organisées afin de soutenir la démarche autogestionnaire du collectif et la vocation du lieu.

dépourvu d'habitudes quant à ce lieu. L'inadéquation perçue dans la présence de tels objets<sup>36</sup> peut alors entraîner une attitude de réserve puisque ces objets peuvent apparaître comme des réserves. La majorité des objets présents dans la Valenciennes sont le fruit d'une récupération de seconde main ou proviennent de dons effectués par des usagers. L'affection pour le lieu et la possibilité de pouvoir l'équiper suite à des trouvailles participent à ce sentiment d'appropriation. Tel que Marc Breviglieri (2023 : 3) l'avance, les usagers « investissent, souvent par petites progressions et par améliorations incrémentielles », dans le lieu et ses équipements. Cependant, bien qu'une ambiance familière puisse transparaître au travers du dépôt d'objets personnels, la présence d'objets et de marqueurs touche directement à la question du partage de l'espace. Selon les objets exposés au regard et leur degré d'appropriation possible, l'hospitalité d'un lieu peut être évaluée différemment en fonction des habitudes de chacun.



Ainsi, le seuil constitue une zone tampon, soit cet « espace intermédiaire » qui fournit un entre-deux permettant aux nouveaux-venus d'observer le lieu en quête d'indices d'ouverture sans s'y engager définitivement et risquer de commettre une intrusion. Dès lors, revenons sur

---

<sup>36</sup> Cette évaluation négative peut porter sur de multiples objets : l'esthétisme, le caractère trop personnel ou le ressenti négatif de l'état de l'objet, qui par le fait d'être à l'extérieur ou d'être utilisé peut manifester le risque d'une potentielle contamination (e.g. les punaises de lit ou autres espèces vivantes non-humaines)

une pièce maîtresse du lieu qui se manifeste comme une ouverture accessible à l'étranger par son invitation à s'engager dans une activité conjointe: le terrain de pétanque.

## La Valencienne comme fabrique du commun

### Huit pistes de pétanque

Longtemps appelée le "boulodrome de Valency", la Valencienne dispose d'un terrain de pétanque constitué de huit pistes situées côte à côte et délimité d'un contour en bois. Le terrain est avoisiné à la ruelle des Vignes d'Argent. Des lumières se dressent au-dessus du terrain et permettent de prolonger les parties dès que l'obscurité apparaît, notamment durant l'été et l'automne.



Il y a également une "armoire à jeux" située dans l'entrée du lieu. Elle contient, à la libre disposition des usagers, tout l'attirail nécessaire pour la pétanque et le tennis de table. La disponibilité de ces ressources collectives permet d'alimenter un agir spontané où une activité conjointe se décide dans le *ici et maintenant*. Ce dispositif met à disposition les ressources qui permettent, aux visiteurs et usagers, un usage en tout temps et fonctionne sur la base d'une confiance mutuelle<sup>37</sup>. Aux alentours du terrain, se situent des assises permettant aux participants d'alterner entre leur rôle de joueur et de spectateur. Le terrain composé de gravier

---

<sup>37</sup> Sur ce point, de nombreuses personnes me témoignent que les boules sont sujet à *turn-over* au cours du temps, que « plein disparaissent et pleins apparaissent » par l'interaction qu'effectuent les usagers avec cette "armoire à jeu".

peut être détourné de sa visée principale<sup>38</sup>. Une région est particulièrement prisée par les joueurs, cette dernière se situe à proximité du composte où se trouve une table logée dans une zone d'ombre. Les équipements pour s'asseoir sont mobiles dans le lieu et les usagers aménagent souvent une ligne de sorte à prendre place côte à côte afin d'avoir la partie en cours dans leur champ de vision.

Proposer (ou se voir proposer) une partie de pétanque constitue souvent le premier pas d'une mise en lien avec autrui sur le lieu. La pétanque est l'un des sports qui facilitent l'ouverture mutuelle avec un étranger. D'une part car il est accessible à quiconque qui puisse se servir de ses mains pour lancer la boule<sup>39</sup>, d'autre part car le jeu nécessite un binôme (coéquipier ou adversaire) : les participants se retrouvent souvent en situation où l'une ou l'autre personne manque pour compléter une équipe et amorcer la partie. Il convient de remarquer que des personnes, dans l'attente de participants prêts à en découdre sur la piste, s'entraînent seuls à lancer les boules et marquent une disponibilité au jeu en raison de leur engagement. De même, la pétanque permet d'effectuer des aller-retours entre différents engagements sur le lieu et leurs foyers d'attention respectifs. Il est fréquent que lors de repas communs, des personnes viennent picorer et discuter avant de retourner lancer leurs boules.

Le jeu ne se limite pas au seul lancer de boules mais intègre également son lot de sociabilité en générant des discussions variées qui touchent ou non à la partie en cours. La pétanque a la qualité de permettre une complémentarité entre le jeu et des discussions, notamment en raison du caractère rotatif du jeu qui fait intervenir les joueurs à tour de rôle. Tant les spectateurs que les joueurs peuvent ouvrir une discussion et l'alimenter en parallèle au jeu. Se féliciter mutuellement, réagir à un bon coup, exprimer de la joie quand un joueur gagne, partager des émotions : le jeu permet également de créer du lien et d'exprimer de la



<sup>38</sup> Il est par exemple arrivé que des usagers l'utilisent en vue de faire un minigolf nocturne (observation du 18.11.2022)

<sup>39</sup> Pour les personnes dont la corporalité est vulnérable, certains accessoires permettent de soulager des gestes, à l'image d'un attrape-boule magnétique qui évite de devoir se baisser.

reconnaissance pour la partie disputée et pour ses coéquipiers (et/ou ses adversaires). Le jeu ouvre également un espace de délibération et de consensus. Ainsi, lors du comptage des points et lorsque l'estimation de la distance entre les boules s'effectue par la médiation de l'œil, les joueurs s'accordent pour attribuer la victoire d'une manche à l'une ou l'autre des équipes. Par le fait de résoudre rapidement les indéterminations, le recours à des outils de mesure (e.g. un mètre) permet inversement d'éviter d'entrer dans un conflit. Finalement et ordinairement, le jeu de pétanque à la Valencienne se déroule dans une certaine convivialité. Par le fait que les joueurs tendent à éviter d'évaluer le niveau des joueurs, ce qui risquerait de disqualifier ces derniers, le jeu de pétanque est alors propice pour une ouverture mutuelle par le fait d'être invité (ou d'inviter autrui) quelque soit sa maîtrise du jeu. Cependant, la convivialité peut être rompue par une trop faible implication dans le jeu.

Journée ordinaire à la Valencienne, je suis assis à l'ombre vers le terrain de pétanque en train de regarder des participants disputer un match. Un usager que je ne connais pas me propose de former un binôme avec Ahmed afin de jouer contre Paul et Ayoub. J'accepte et nous commençons le jeu. Durant la partie, mon adversaire Paul me donne tout un tas de conseils pratiques sur le jeu. Par exemple, à la suite d'une erreur de ma part (le fait d'avoir lancé une boule de trop), il me transmet une astuce sur la manière adéquate de réserver ses boules en attendant son tour. Au fur et à mesure de la partie, mon coéquipier, distrait, se laisse emporter par la dynamique collective avec les spectateurs au lieu de rester concentré sur le jeu. Il part du terrain pour discuter avec des usagers, ralentit le jeu et nous devons fréquemment l'appeler afin de lui rappeler que c'est son tour. Il ne joue pas très sérieusement, sa concentration est plutôt engagée sur les discussions prenant part aux alentours, son taux d'alcoolémie n'aide pas. Sa faible implication dans le jeu va d'ailleurs entraîner Ayoub dans une même distraction. La partie devient particulièrement chaotique, entre les points faussement comptés et Ibrahim, de par son manque d'absorption dans le jeu, commet l'erreur d'enlever les boules par un coup de pied alors que la manche n'était pas terminée et le calcul des points non effectués. « C'est quoi ce bordel ?! » se fâche Paul. Adil, spectateur du match, rigole et commente « vous êtes vraiment une équipe de bras cassés entre le comptage de points et votre jeu.. vous pouvez toujours arrêter la partie hein.. parce que là c'est pas cool pour Paul ». Ahmed tente de se justifier en mettant la faute sur Ayoub « je joue plus jamais avec lui de façon » dit-il sur un ton de plaisanterie. Paul lâche un « pfiouuu » d'exaspération, nous nous en arrêtons là. (Observation du 19.07.2023)

Cette vignette entre en continuité avec les propos de Goffman : « participer à une activité occasionnée signifie maintenir un certain type d'absorption cognitive et affective en elle, s'y impliquer en mobilisant des ressources psychobiologiques, cela signifie y être engagé (2013 : 33-34) ». Concernant l'engagement, arrêtons nous cette fois sur la définition de Goffman.

L'engagement<sup>40</sup> est défini par l'auteur comme « la capacité d'un individu de prêter de l'attention, ou de se retenir d'en prêter à une activité à portée de la main – une tâche solitaire, une conversation, un travail en collaboration. Elle suppose une proximité reconnue de celui qui s'implique vis-à-vis de l'objet de son engagement et une absorption manifeste dans ce qu'il en fait » (2013 : 40). Goffman distingue deux formes de distinction de l'engagement. La première distingue l'engagement principal et secondaire. L'engagement est principal<sup>41</sup> lorsque l'individu accorde sa pleine attention à la tâche effectuée. Si certaines actions peuvent être accomplies sur un mode mineur<sup>42</sup>, nécessitant alors peu d'attention, l'engagement est dit secondaire. Cette distinction tient à la distribution de l'attention par l'acteur. Il est à noter qu'un engagement secondaire peut devenir primaire et redevenir secondaire. Dans notre cas, Ahmed distribue momentanément son attention sur la partie mais la majeure partie du temps, ce sont les discussions et blagues avec les spectateurs qui engagent son attention. Ainsi, certains lancers de Ahmed sont effectués sur un mode distrait (il prend une boule et la lance aussitôt sans tenter de calibrer son tir). Son engagement principal consiste alors en sa participation au badinage avec les spectateurs et le jeu en lui-même devient son engagement secondaire.

La deuxième forme de distinction des engagements opérée par Goffman distingue les engagements dominants et subordonnés. Le premier (dominant) « impose des exigences propres à l'occasion sociale, que l'individu est obligé de reconnaître » (2013 : 40), ce sont les engagements qui sont admis dans le cadre de l'activité poursuivie par l'individu. Les engagements sont dit subordonnés lorsqu'ils sont « soutenus de façon muette, modulée et intermittente, exprimant dans leur style un égard et une déférence pour l'activité officielle, celle qui domine la situation et ses protagonistes » (Goffman, 2013 : 40-41). Ainsi la partie de

---

<sup>40</sup> Goffman invite à se saisir des engagements en situation dans une visée méthodologique, analyse qui doit s'effectuer sur la base des « formes d'expression en extériorité » (2013 : 34), soit hors de soi et qu'un observateur peut rendre compte.

<sup>41</sup> Goffman précise alors que l'engagement principal « concentre la plus grande partie de l'attention et de l'intérêt d'un individu et constitue à l'évidence le courant déterminant de ses actions » (...) l'engagement secondaire « désigne une activité qu'un individu peut accomplir sur un mode distrait, sans menacer ou déranger la réalisation simultanée de son engagement principal » (Goffman, 2013 : 40)

<sup>42</sup> Le mode mineur de Albert Piette (2009 : 121-122) désigne les moments de légèreté et de rêverie dans lequel les individus se laissent dériver A partir d'appuis conventionnels, de repères face à une familiarisation à des situations antérieures et les inférences que les individus mobilisent dans de multiples situations, ces derniers peuvent basculer vers un état de désengagement, de distraction, plus généralement de minoration. Pour résumer, une telle « anthropologie de la légèreté » amène à saisir un être dans sa capacité à se désengager et qui même dans des occasions qui requiert une forte absorption se déprend, se laisse aller et vit cette situation au second degré (Kaufmann in Piette, 2009 : 189).

pétanque constitue l'engagement dominant tandis que l'observation du jeu et les quelques bavardages autour de ce dernier se manifestent comme des engagements subordonnés qui font déférences à l'activité dominante.

Dans la situation décrite, mes fautes<sup>43</sup> sont ressaisies à l'aune de mon in-expérience au jeu car mon implication au jeu est perçue : je prends mon temps lors de tirer, j'observe attentivement le lancer des autres, suis les conseils de mon adversaire et tente de les appliquer. Cependant, les fautes commises par Ahmed et Ayoub<sup>44</sup> sont identifiées comme relevant de leur non-implication au jeu. Certes, le jeu de pétanque est hospitalier un ensemble d'engagements subordonnés (si tenté qu'ils ne contreviennent pas au jeu), les joueurs peuvent à loisir boire, fumer et papoter. Cependant, l'exemple de Ahmed manifeste que ses engagements subordonnés ont pris le dessus sur son engagement dominant, au point où l'exaspération de Paul a mis un terme à la partie. Bien entendu, l'issue de ce jeu vient du fait que des usagers sont pour certains attachés au lieu pour cette activité même de pétanque, tandis que d'autres viennent pour passer un agréable moment de sociabilité. La réaction de Adil « c'est pas cool pour Paul » prend en compte le différentiel d'engagement des participants.

De façon générale, le jeu s'offre également comme espace d'individuation par la nécessaire coopération et prise en compte des autres participants. Afin que le déroulement d'un jeu puisse se faire de manière adéquate et de sorte à ce qu'il ne soit pas interrompu, Mead (1972 : 151) avance que l'individu est amené à prendre l'attitude de toutes les autres personnes impliquées dans un jeu. Il doit pouvoir lire cette attitude afin de la lier à ses propres actions et de déployer une conduite qui assure le déroulement pérenne du jeu. Dans notre cas, la pétanque oblige les participants à prendre en compte la répartition des joueurs et par moments à prendre des initiatives, et à d'autres, à se mettre en retrait afin de permettre aux autres joueurs leur contribution personnelle pour l'équipe. Ces différents rôles sont alors en relation les uns avec les autres. Par le jeu peuvent donc se transmettre des attitudes propices à la coopération et plus largement à l'association : la contribution au nom d'un tout que représente l'équipe, la complémentarité des rôles, la circulation entre ces derniers. Le jeu se manifeste

---

<sup>43</sup> Le fait de lancer quatre boules au lieu de trois (ou deux en fonction du nombre de participants) est une faute grave dans le jeu mais qui est ici acceptée. Cette faute a donné lieu à un don par la transmission d'un savoir lié au jeu.

<sup>44</sup> De même, Ayoub est également un joueur hors pair, sa faute d'enlever les boules dû à son faible engagement fragilisent la confiance que les joueurs portent au jeu. Enlever les boules avant de pouvoir comptabiliser les points, rend caduque la manche disputée.

comme un espace propice au développement d'une sympathie à l'égard d'autrui par la nécessité de prendre en compte la perspective des autres, d'anticiper leurs actions etc.

Ainsi, jeu et éducation vont de pair. Pour Charles Horton Cooley, le jeu est même le socle fertile pour forger des aspirations démocratiques : « les aspirations à une démocratie idéale jaillissent ainsi naturellement du terrain de jeu ou de la communauté de voisinage. Ces aspirations s'actualisent et se renouvellent chaque jour dans le cœur des hommes, car elles émanent des expériences ordinaires et familières et sont corroborées par elles » (Cooley, 2002 : 110).

Ainsi, la pétanque constitue à la Valencienne l'une des médiations pour favoriser l'ouverture à autrui, à développer un esprit de coopération et plus largement à créer du lien dans le voisinage.

### Le don de soi et l'habitude du coeur

J'arrive sur le lieu, il fait un temps clément. J'aperçois un plus grand nombre d'usagers que lors de ma première visite. Certains jouent à la pétanque, d'autres discutent et écoutent de la musique tout en buvant et fumant, occupant par-là différentes zones du périmètre. Léo et Sem finalisent la préparation du repas dans la maisonnette. Un usager arrive en s'annonçant chaleureusement, il s'appelle Rico. Il a l'air enjoué. Il nous informe fièrement avoir gagné cinq matchs de pétanque aujourd'hui et propose son aide pour transporter les couverts. J'amorce une discussion avec Rico. Je me présente, lui demande où il habite, il dit habiter à Prilly-Malley. Lorsque je l'informe à mon tour que j'habite à Fribourg, il semble ravi de cette information au vu de sa familiarité avec la ville. Il m'informe être originaire du Sénégal et avoir habité durant deux ans à Fribourg. Très vite, il me partage sa trajectoire quelque peu tumultueuse : « Ouais j'adore Fribourg, j'ai habité (réfléchi) au Schönberg voilà ! J'ai travaillé deux ans en tant que déménageur, c'était vraiment le moment où je me sentais le mieux ! Et un jour, le contrôle du travail m'a choppé et j'ai eu beaucoup de problèmes, beaucoup d'amendes que je n'ai jamais pu payer, j'ai donc fait de la prison pour ça. Moi qui n'ai jamais fait de la prison de ma vie, je me retrouve là-bas pour avoir travaillé. Moi j'ai jamais volé, j'ai jamais dealé, j'ai jamais violé et je compte jamais faire ça.. moi je suis quelqu'un d'honnête, je vis modestement et me satisfais de ce que j'ai, j'essaie de rester positif ! Mais c'est très compliqué pour moi de trouver du travail aujourd'hui. Quand je ne sais pas quoi faire, je viens ici, je papote, je joue à la pétanque, je vois des gens et ça me fait du bien ! » m'informe-t-il. Au cours de son récit, j'entends que sa voix tremble et vois ses yeux devenir humides. Je suis touché par un tel partage spontané. Je le remercie pour sa confiance et tente tant bien que mal de trouver des mots en réponse à son témoignage. Je suis troublé par ce récit, cette réalité me heurte au point où je suis pris entre de l'indignation et une profonde peine à son égard. Lorsque je lui demande à quelle heure il est arrivé

aujourd'hui, il me répond "ouais 14h30, j'ai bien joué aujourd'hui, ici c'est vraiment un lieu sympa, les gens sont ouverts, on vient vers toi". Je lui demande alors comment il a connu ce lieu. Il pointe du doigt Martin, un jeune usager qui a environ la vingtaine "c'est grâce à lui, mon ami là !" (Observation du 26.10.2022).

Cette rencontre avec Rico et la manière dont il m'a transmis ses expériences ont produit en moi un choc, plus précisément le choc d'une rencontre, pour reprendre les termes de Stavo-Debauge<sup>45</sup>. Sans que je n'oriente la discussion sur ces aspects, Rico semble manifester un besoin de partager son vécu. Le fait d'avoir été engagé en face-à-face et d'avoir été plongé dans sa situation vécue m'a amené à faire preuve d'empathie. En cela, la circulation de la parole et des expériences, telle qu'elle est facilitée à la Valencienne, transmet une sensibilité à l'égard de réalités avec lesquelles nous ne sommes pas en prise dans notre quotidien. C'est également l'engagement corporel dans la situation et à travers le face à face, avec le regard focalisé dans les yeux de mon interlocuteur qui me plonge dans une situation et une réalité nouvelle. En cela, d'être en prise avec des réalités qui nous sont inconnues par cet acte de communication avec un étranger étend notre soi et développe en nous un sentiment de sympathie.

Dans des situations quotidiennes que je traverse ordinairement, la probabilité que je sois amené à échanger avec un individu tel que Rico reste moindre. Rares sont les lieux qui offrent un cadre où nous nous engageons avec un étranger sur de telles discussions et où nous pouvons prolonger la rencontre par des activités communes tel que c'est le cas à la Valencienne au travers d'un repas ou d'une partie de pétanque. Du fait qu'il porte une expérience singulière, Rico m'a sensibilisé sur une réalité qui ne m'était connue que par des médiations désincarnées qui ne produisent pas le même choc que lorsqu'il s'agit de la vivre dans une situation de rencontre en face-à-face. Comme le dit Simmel, si l'oreille est l'organe égoïste par excellence, l'oeil est l'organe qui prend autant qu'il ne donne, ou pour le dire en ses propres mots : « il ne peut pas prendre sans donner en même temps [...] sur cette ligne qui relie les deux regards, sont transmis de l'un à l'autre la personnalité, l'état d'âme et l'impulsion propre à chacun [...] en lui, est déposé ce qui, de son passé est descendu au

---

<sup>45</sup> Stavo-Debauge avance que « diverses philosophies de l'expérience valorisent toujours la « rencontre », moment clef inaugurant leur déploiement [...] Si la rencontre est ainsi considérée, c'est précisément en tant qu'elle est un événement dont le choc dérange l'ordre des choses et rompt l'installation ou la station de la personne dans son cours d'action, dans ses habitudes ou dans ses convictions (dans sa façon d'être et d'appartenir au monde). D'abord reçu dans une très temporaire passivité, ce choc est ensuite crédité de la capacité à faire bouger, à instruire et à donner lieu à une expérience nouvelle. Déplaçant des frayages routiniers, rompant des équilibres menaçant de se fossiliser, fissurant des dogmatismes ou dérangeant un « sommeil éthique » (Levinas), il mettrait en mouvement et mobiliserait l'organisme, en lui donnant à (se) découvrir, à se soucier, à explorer ou à penser » (Stavo-Debauge, 2012 : 195).

tréfonds de son âme et qui a laissé en lui des traces ineffaçables » (Simmel, 2018 : 84-86). Le regard de Rico au fur et à mesure de son récit de vie s'est attristé : par son regard, il m'a transmis sa tristesse, l'effroi d'une injustice et une indignation à l'égard d'une telle situation et des institutions. La transmission de son expérience personnelle advient alors comme un échange : je lui offre mon écoute et en contrepartie il me plonge dans un univers qui m'était jusque-là étranger. Il fait don de sa personne, de son expérience et donc don de son étrangeté (Stavo-Debaugé, 2017 : 233).

Le fait d'entrer en lien avec des étrangers, permis par un lieu qui ouvre à de nombreuses discussions, participe à développer une attitude démocratique. Le fait d'offrir un espace qui puisse être propice à faire converger des expériences singulières tout en prenant part à une situation commune permet de socialiser à une « sympathie intelligente<sup>46</sup> » (Dewey et al., 2008 : 251). Cette sympathie intelligente est entendue comme « cette capacité à sortir de soi ou de ses groupes natifs qui nous rend sensibles aux intérêts, souffrances et droits d'autrui et nous appelle à nous joindre librement à des activités communes<sup>47</sup> » (Chanial, 2006 : 222). Philippe Chanial prolonge cet aspect et fait état que « grâce à ce travail de sympathie, l'expérience menée au sein des communautés locales et de ces formes de communication et de coopération vivantes peut être étendue en imagination au-delà de ces sphères affinitaires et exclusives jusqu'à cette grande communauté » (2003 : 287). Cette attitude peut être définie comme un trait moral, une « habitude du cœur » (Chanial, 2003) qui alimente les relations avec autrui d'une pleine sympathie pour son prochain. La sympathie revêt, pour plusieurs auteurs, de cette capacité à se mettre à la place d'autrui, de permettre une « réciprocité des perspectives ». Laurence Kaufmann (2013 : 4) nous informe que cette sympathie invite à considérer « qu'alter est un ego (...) que nos expériences sont potentiellement congruentes et que nos perceptions, même partielles, se confirmeront mutuellement ». L'auteure fournit un exemple en puisant dans l'approche des arcs pronominaux : le « je » est momentanément détaché au profit d'un « tu », ce qui permet dans le même geste de faire converger des expériences singulières mais aussi de « dépasser son soi phénoménal ». Cependant, face à la mise en commun de perspectives radicalement étrangères, de troubles complexes vécus et liés aux

---

<sup>46</sup> De même pour Alexis de Tocqueville qui voit en la sympathie un trait de la démocratie, une « compassion généralisée pour tous les membres de l'espèce humaine » (Tocqueville in Chanial, 2003 : 280).

<sup>47</sup> « Intelligent sympathy widens and deepens concern for consequences. To put ourselves in the place of another, to see things from the standpoint of his aims and values, to humble our estimate of our own pretensions to the level they assume in the eyes of an impartial observer, is the surest way to appreciate what justice demands in concrete cases. » (Dewey et al., 2008 : 251)

circonstances personnelles de chacun, la sympathie risque d'apparaître comme une offense, à savoir lorsqu'un "je te comprends" froisse l'interlocuteur et obtient comme réponse un "tu ne peux pas comprendre". Le "je" rappelle notre perspective tout en prétendant saisir la perspective du "tu". Dans la situation avec Rico, il aurait été déplacé de ma part d'énoncer une telle phrase. La situation ouvre davantage à une posture d'écoute et de gratitude face à ce partage qui re-figure la sympathie en une empathie. Richard Sennett voit en l'empathie le terreau fertile pour déployer une curiosité à l'égard de son interlocuteur (Sennett, 2012 : 21). L'auteur énonce que la posture empathique est celle qui oriente l'entière attention vers le « tu », via une écoute (qui peut être silencieuse) sans prétendre prendre la place de l'autre en avançant la perspective du "je". L'empathie demande à sortir de nous-même<sup>48</sup>.

A la Valencienne, le lien renforcé entre les usagers et la familiarité des situations favorise cette posture empathique, tel que j'ai pu l'observer à de nombreuses reprises.

Lorsque j'arrive vers les tables situées sous la pergola, une conversation qui regroupe cinq usagers est déjà en cours. Parmi eux, un usager a la voix attristée, porte ses mains vers sa tête et fait état de certains problèmes auxquels il est confronté : « putain les gens s'en foutent de toi ! Toi t'es seul et tu dois tout affronter.. vraiment là j'étais à deux doigts de me mettre sous un train », Gabriel : « c'est pas bien ça, faut jamais penser à ça ! ». L'usager continue de développer sur ses ressentis et les choses qui l'affectent. Gabriel tente de reprendre la parole entre deux phrases de l'usager. Mohammed l'interrompt pour éviter qu'il ne coupe la parole à l'usager et lui souffle : « attends discussion (en se référant à l'usager) », Gabriel fait un geste de la tête et attend. L'usager ayant désormais fini son récit, les participants lui remontent le moral l'un après l'autre « ça va aller, tu fais bien d'en parler, le pire c'est de garder tout ça en toi » dit un participant. L'usager les remercie et Mohammed profite de changer de sujet de conversation comme pour changer d'ambiance. Il décide de parler de Adam (qui est absent) « je l'ai croisé, il était vraiment très bourré ! (rire), comme ça dans la rue », l'usager rigole, Gabriel s'inquiète « il faut l'appeler pour savoir comment il va ». Puis la discussion porte sur des commérages autour de Adam et de ses conquêtes amoureuses, l'usager rebondit sur une anecdote similaire, les participants rigolent et trinquent. (Observation du 29.01.2024)

La présence de tels espaces de communication où la parole peut circuler, notamment les expressions les plus troublées, façonne un esprit de solidarité, d'entraide et se manifeste

---

<sup>48</sup> Dans une éloge de l'empathie et de la conversation dialogique, Sennett avance que « Both sympathy and empathy convey recognition, and both forge a bond, but the one is an embrace, the other an encounter. Sympathy overcomes differences through imaginative acts of identification; empathy attends to another person on his or her own terms. Sympathy has usually been taught a stronger sentiment than empathy, because 'I feel your pain' puts the stress on what I feel; it activates one's own ego. Empathy is a more demanding exercise, at least in listening; the listener has to get outside him- or herself » (2012 : 21).

comme autant de gestes de bienveillance offerts par le petit groupe. Être à l'écoute et être écouté s'insèrent dans la posture empathique telle que défendue par Sennett et se manifeste comme une autre apparition du don de sa personne. C'est une mise à disposition de sa personne qui développe un sentiment de confiance chez l'autre, jusqu'à l'encourager à l'expression intime d'une expérience incarnée. Bien écouter relève alors d'un art et nécessite « un ensemble de compétences différentes : être attentif à ce que disent les autres, interpréter leur propos, avant de répondre, prendre en considération leurs gestes et leurs silences autant que leurs déclarations. Même si bien observer nous oblige à prendre du recul, la conversation qui suivra en sera d'autant plus riche, plus coopérative, plus dialogique » (Sennett, 2014 : 27). Au travers de cet ajustement en situation, un véritable « travail émotionnel » se met à l'œuvre. L'émotion n'est pas à saisir comme un simple état interne qui serait à dissocier de la raison. Selon Arlie Russell Hochschild, elle est un travail<sup>49</sup> à accomplir. Ce travail consiste à arborer les émotions qui conviennent selon la situation mais elle touche également sur la manière de les faire apparaître, de les atténuer, ou de les minorer que ce soit en présence ou en l'absence du sentiment ressenti (Hochschild, 2003).

A la Valencienne, les gestes de reconnaissance à l'égard de certains usagers s'effectuent également en l'absence de ces derniers. Il arrive fréquemment que des usagers mentionnent l'un ou l'autre nom afin de sonder les raisons de son absence ou s'informer sur ce dernier. Par des potins, des anecdotes ou dans la vignette ci-dessous, par le partage d'une situation vécue en leur compagnie, différents usagers sont invoqués ce qui manifeste une attention à leur égard.

Paola complimente la performance musicale spontanée qu'a effectuée Régine [l'ainée de la Valencienne] deux jours auparavant sur le lieu alors que cette dernière est aujourd'hui absente. « Ah cette dame elle est incroyable et qu'elle chante bien ! » dit Paola d'un air enjoué. Elle me tend son téléphone pour me montrer deux vidéos de Régine où elle apparaît en train de chanter. Je souris et la complimente également, Léo fait de même. Paola montre ensuite son téléphone au couple venu amener les poules qui ne sont pas des usagers familiers du lieu, ces derniers rigolent à leur tour et complimentent sa performance (Observation du 23.06.2024).

---

<sup>49</sup> Arlie Russell Hochschild avance que : « par « travail émotionnel » je désigne l'acte par lequel on essaie de changer le degré ou la qualité d'une émotion ou d'un sentiment (...) Il faut bien noter que le travail émotionnel désigne l'effort, l'acte qui consiste à essayer, et non pas le résultat, qui peut être réussi ou non. Le « travail émotionnel » fait référence de façon plus large à l'acte qui vise à évoquer ou à façonner, ou tout aussi bien à réprimer un sentiment (...). Nous pouvons ainsi parler de deux grandes catégories de travail sur les émotions : l'*évocation*, pour laquelle la cognition vise un sentiment désiré initialement absent, et la *suppression*, pour laquelle la cognition vise un sentiment involontaire initialement présent » (Hochschild, 2003 : 32-33).

Le fait de présentifier l'absente, dans ce cas Régine dont Paola souhaite partager la vidéo afin d'honorer sa personne, permet de créer du lien par le fait de prendre pour référence en situation un personnage du lieu. La référence à un usager absent se manifeste comme une extension de ce commun par affinité. En organisant la mise en commun par la tenue d'activités et d'événements sur place, le collectif de la Valencienne fait émerger sur le lieu diverses expériences qui contribuent à alimenter la communauté, et ce même dans une temporalité élargie. L'équipement moral du lieu est rendu intelligible (dans ce cas par la vidéo et plus fréquemment dans les conversations ordinaires) par le souci de l'autre et sa pleine reconnaissance dans la dynamique collective du lieu.

### Les bouffes populaires

L'heure du repas sonne. Je me retrouve en bout de table en face du "petit corse" et de son ami, tous deux originaires du sud de la France : « ouais on s'est retrouvé par hasard au M2 [ligne de métro], ça fait hyper longtemps qu'on s'est pas vu ». Ces deux usagers disent venir depuis peu sur le lieu. Ils semblent très surpris par la qualité du repas et de ce qui se trouve sur la table : « ah mais les gars c'est incroyable, la soupe c'est comme celle de ma grand-mère ! ». Plus le repas avance, plus les aléas de la météo nous rattrapent. Il fait froid, je vois l'ami du petit corse grelotter, « ouais j'ai trop froid, je suis mouillé en plus » dit-il alors qu'il est train de peler ses marrons chauds. Les sujets de conversation touchent à tout sans qu'ils se spécialisent : on y parle de réflexions philosophiques, de politique ou encore d'actualité. Les sujets restent ouverts, ni trop techniques ni trop intimes, de manière à ce que la participation de tous soit possible. Vers la fin du repas, un usager qui était jusque-là resté vers les tables dans les marges (venu de temps à autres piquer des marrons mais sans avoir pris place à la table) s'installe et souhaite également manger quelque chose. Il ne reste plus grand chose mais il se rabat sur quelques raisins. Les usagers disent être désolés et quelqu'un lui propose sa soupe restante. L'usager goûte à la soupe avant de donner sa portion au petit corse et son ami car il dit ne pas apprécier la soupe froide. Une fois le repas terminé, tous les participants au repas se mettent à ranger la table, certains plus investis que d'autres. On met dans une assiette tous les déchets alimentaires, une personne va les jeter au composte, d'autres ramassent les cadavres de canettes et de bouteilles et vont les poser dans le bac à recyclage. Rico et moi aidons à ramener les couverts et les assiettes au cabanon. Léo et Sem sont de corvée vaisselle. Quelques personnes rincent à l'aide du robinet extérieur une partie des verres et nous les apportent à la maisonnette, j'aide ensuite les deux responsables à sécher et ranger la vaisselle nettoyée. (Observation du 26.10.2022)

Les repas à la Valencienne sont des moments de convivialité. Bien entendu, pas tous les participants à la situation ne sont à table. Certains restent à l'écart pour boire et discuter, tandis que d'autres viennent par moments grignoter et discuter avant de retourner vaquer à

leurs occupations. La configuration de la situation du repas ne contraint pas à une participation. Malgré un engagement principal mené (le repas), une multitude d'activités secondaires ont lieu parallèlement. Les participants à ces dernières ne sont pas contraints d'assister au repas au risque d'être re-figurés comme non-participants à la situation. Au contraire, une circulation entre ces différents foyers d'attention est permise. Cette circularité peut être saisie à l'aune de ce que dit Joëlle Zask (2022a) sur la qualité des places publiques qui offrent une possibilité de se joindre mais également de se retirer des rassemblements. La multiplicité des places possibles autorise les participants à se mettre en mode mineur (Piette, 2009) et à se plonger dans la rêverie. Une telle tolérance face au retrait par rapport à la dynamique collective manifeste la qualité topologique mais surtout morale du lieu. Ainsi, chaque participant peut trouver sa place en fonction de son propre rythme et de ses envies.

De façon générale, le repas est une occasion tout à fait spéciale. Comme le montre Barbara Formis (2020), le fait qu'un repas soit partagé entre étrangers peut rendre l'expérience de repas d'autant plus intéressante : la situation est « plus facile, plus légère, moins problématique et moins susceptible de susciter des sentiments forts, qu'ils soient positifs ou négatifs » qu'un repas partagé avec des membres d'un cercle familial par exemple (Formis, 2020 : 72). Le repas, tel qu'il advient à la Valencienne, suspend des attentes à l'égard de la qualité du repas ou de la qualité d'une discussion, contrairement à des repas pris dans des situations plus formelles : c'est l'acte même de partager le repas comme moment qui est valorisé. Par ailleurs, certains usagers sont connus pour être de grands mangeurs, tel que Gérard, pour qui les bouffes populaires<sup>50</sup> lui permettent de manger à sa faim<sup>51</sup>, ce qui n'a à aucun moment amené à des différends quant à l'équitable répartition des ressources entre les participants. Les bouffes pop' c'est également un moment où chacun participe à la mise en commun des ingrédients, les usagers tendent à compléter le repas final en amenant tel ou tel produit supplémentaire. L'orchestration d'un repas, qui alterne le fait de manger et de parler, permet que la parole circule et la forme d'un échange multiparti. De même, le fait de s'engager dans de micro-échanges, tels que se passer le sel ou servir quelqu'un, constitue un ensemble de gestes de reconnaissance entre les participants du repas et participe à la formation de liens entre étrangers. Finalement, se manifeste le souci de celui qui n'a pas pu

---

<sup>50</sup> Aussi appelé bouffe pop', ce terme est utilisé par les membres, c'est un événement hebdomadaire organisé par Léo et Sem afin de partager un repas commun à prix libre (nous reviendrons ultérieurement sur le prix libre).

<sup>51</sup> Ce dernier m'informait au détour d'une conversation sur un autre sujet ne disposer que de vingt francs par jours « Pour 20.- par jour, tu dois te creuser les méninges pour manger, il faudrait au moins 30.- » témoignait-il.

manger à sa faim ce qui dans notre situation amène un usager à partager son assiette afin que tous puissent bénéficier des ressources communes. L'absorption dans cette activité commune qu'est manger amène donc à un principe d'égalité face au partage.

En ce qui concerne l'alternance entre manger et bavarder, Barbara Formis fait référence à Ludwig Wittgenstein pour qui l'acte de bavarder peut être appréhendé comme « un discours qui ne se veut ni trop sérieux, ni trop personnel, au risque de casser le lien, même faible, qui est en train de s'instaurer autour du repas » (Formis, 2020 : 76). Bavarder n'aurait alors pas de finalité en soi, son acte relèverait d'une communication phatique avant tout portée sur le façonnement d'un lien et son maintien. Selon Formis, bavarder serait alors une activité faible à l'image du mode mineur d'Albert Piette, bien que l'acte de bavarder puisse évoluer en des formes plus engageantes, telle qu'une discussion, voire un débat. Le bavardage peut alors être relu à l'aune de Simmel lorsqu'il aborde la *Geselligkeit* comme forme ludique et pure de la socialisation (Simmel in Zask, 2020 : 105). La *Geselligkeit* n'a pas de finalité « si ce n'est d'être l'écho d'elle-même, entièrement orientée vers les personnalités, ne faisant intervenir que des qualités comme l'amabilité, la sympathie, la cordialité et les civilités » (Zask, 2020 : 107). Toutefois pour maintenir cette *Geselligkeit*, la conversation ne doit être ni trop spécialisée, ni trop intime ou ne pas invoquer des traits liés à la personne au risque de créer des dissymétries entre les participants (niveau de formation, statut économique etc.) (Zask, 2020 : 107). Il arrive que certaines discussions à la Valencienne basculent sur une orientation trop spécialisée fragilisant alors la *Geselligkeit*. Par exemple, lorsque certains usagers sensibles à la chose politique développent un long argumentaire et que leur interlocuteur n'est pas doté des mêmes connaissances ou sensibilités à ces thématiques. De même, les sujets trop intimes sont à éviter. L'intimité peut se voir de deux manières : liée à des questions trop personnelles susceptibles de créer un embarras et liée à une connaissance implicite, dont la référence est partagée par une poignée de personnes, ce qui risque de disqualifier certains interlocuteurs pour alimenter la discussion.

#### De l'usager au potentiel ami

Le principe d'accessibilité au tout nouveau-venu est une caractéristique propre à la Valencienne et renfloue l'équipement moral du lieu. Les événements à l'image des bouffes populaires facilitent l'entrée des usagers et se manifestent comme des situations qui ouvrent au contact. Etant donné que le lieu permet un cadre de sociabilité entre étrangers, certaines « institutions » qui orientent les pratiques ordinaires dans une ouverture à des engagements de

face-à-face sont suspendues. En milieu urbain, l'ouverture d'une interaction nécessite certaines pré-conditions, dont le non-respect engendre des conséquences sur l'individu<sup>52</sup>. Ces préconditions sont remplies lorsqu'il y a un prétexte, ou « ticket » (Sacks, 1973 : 192), justifiant l'ouverture, qui garantit les « droits d'entrée<sup>53</sup> » permettant d'accoster un étranger. Ces tickets peuvent prendre différentes formes et dépendent bien entendu du contexte de la situation et de la configuration d'un lieu. Ces tickets peuvent être une (1) sollicitation, à l'image d'une paire adjacente question-réponse, qui se clôture dès qu'elle a été accomplie (e.g. demander du feu, l'heure, ou une demande d'orientation). La sollicitation peut déboucher sur un second tour de parole, mais ce dernier doit comprendre un élément qui justifie la prolongation de l'interaction, sans quoi la première demande peut être interprétée comme un prétexte à l'ouverture d'une interaction autrement motivée (e.g. demander l'heure avant de demander le numéro de téléphone). (2) Le ticket d'une ouverture peut être en lien avec une référentialité commune à un objet, que ce soit par le partage commun d'une situation (e.g. être témoin d'un accident, lire le même livre) ou d'un problème<sup>54</sup> (Keel in Bovet al., 2014 : 150). (3) Le ticket peut également découler du fait d'être reconnu catégoriellement comme partageant le même statut (e.g. partager le même statut de visiteur dans un pays étranger ou être un fan d'un même auteur de fiction). Tel que Goffman l'avance, la « permission de nouer un contact approprié est partie prenante du syndrome de la permission associé à l'anonymat » (Goffman, 2013 : 112). Selon la situation, une ouverture par un individu peut être plus ou moins connotée, ressaisie différemment selon le prétexte fourni à cette ouverture (et son objet) et la catégorisation de cet interlocuteur (a-t-il des intentions spécifiques et instrumentales à ouvrir cette interaction avec moi, quels sont les risques etc.).

---

<sup>52</sup> Goffman précise cet aspect : « L'une des transgressions les plus significatives des règles de communication a à voir avec l'acte d'accoster quelqu'un dans la rue. Il y a les restrictions légales qui sont édictées contre certaines de ses variations comme le colportage, la mendicité et le harcèlement dans les espaces publics. Mais dans l'ensemble, la force qui maintient chacun à sa place place communicationnelle semble être la peur d'être perçu comme bizarre, effronté ou arrogant, la peur de forcer à la relation quand elle n'est pas souhaitée, ou la peur d'être, en dernier ressort, ouvertement rejeté, et même ignoré » (Goffman, 2013 : 121).

<sup>53</sup> Ainsi, tel que Sacks le définit : « Ainsi, si par exemple une personne cherche à entrer en conversation avec une autre, sans constituer un locuteur authentique pour cette autre personne, et si elle doit entamer une conversation avec cette autre personne, une chose qu'elle peut faire — et qu'elle fait — consiste à ne pas commencer par des salutations, mais à se servir d'abord d'une expression que nous appelons ticket, indiquant comment il se fait qu'elle parle à cette autre personne » (1973 : 192).

<sup>54</sup> Sara Keel le précise, une « remarque comme « le bus à cette heure-ci a régulièrement du retard » pourra servir de ressource pour entamer une conversation avec un inconnu » étant donné qu'elle prend appui sur « l'annonce d'un problème qui est pertinent pour autrui » (*announcements of trouble relevant to the other*) (Keel in Bovet al., 2014 : 150).

La Valencienne permet de réactualiser ces règles interactionnelles par sa propriété situationnelle spécifique qui favorise l'entrée en contact, soit la phase d'ouverture mutuelle, entre étrangers. Déjà, le fait d'être en coprésence dans ce même lieu peut servir de « ressource-sûre »<sup>55</sup> (Goffman, 2013 : 90) qui peut alimenter une conversation à partir de la référence commune au lieu. A partir de cette entrée, les usagers peuvent dériver sur d'autres sujets de conversation. Tel que l'avance Harvey Sacks, « the local resources are what people can make conversations out of, and endlessly » (Sacks, 1992 : 92 [vol. 2]). Le lieu et sa dynamique collective, son inscription dans le quartier et ses équipements se manifestent comme autant de ressources pouvant ouvrir à une conversation. En effet, la Valencienne se manifeste comme un lieu ni trop anonyme, ni trop intime. Lors d'une première visite d'un usager, ce dernier se retrouve en coprésence avec des étrangers marquée par une observabilité mutuelle. Les usagers s'identifient mutuellement en tant que tels sur la base d'une « reconnaissance sociale »<sup>56</sup> (Goffman, 2013 : 99), à savoir l'identification catégorielle au statut d'usagers (et/ou d'habitants du quartier) par leur présence dans le lieu et sa participation à la situation. Cette reconnaissance sociale constitue une ressource pour une ouverture à l'interaction permettant de rompre l'inattention civile. Une fois le contact amorcé, les participants acquièrent des informations à l'égard de l'autre qui pourront être mobilisées lors d'une prochaine venue sur le lieu (e.g. prénom, âge etc.), il s'agit pour Goffman d'un passage vers la reconnaissance cognitive<sup>57</sup>, soit le passage d'une identification d'un type social (e.g. l'usager, le voisin) à une saisie personnalisante par un nom propre. Par la proximité du lieu avec le quartier, sa faible notoriété et par la dynamique collective en son sein, la Valencienne se différencie d'autres lieux dans la potentialité qu'elle offre dans le passage du lien faible (Granovetter, 1973) au lien fort en générant des contacts répétés entre usagers et habitants du quartier.

Finalement, les phases d'ouverture sont également facilitées par la norme de salutation en vigueur dans le lieu. Ainsi, dès mes premières observations, j'ai été surpris par le fait d'être

---

<sup>55</sup> Afin de passer d'une situation de coprésence à une interaction (gestuelle ou verbale) avec autrui, les individus puisent dans des ressources sûres (safe supply) qui constituent des « réserves suffisante de choses inoffensives à raconter pendant le laps de temps que dure une situation de discussion » (Goffman, 2013 : 90).

<sup>56</sup> Par « reconnaissance sociale », Goffman le définit par le processus qui ne nécessite pas d'informations sur la personne, il s'agit de « situer un individu en relation à une catégorie sociale générale » (Goffman, 2013 : 99)

<sup>57</sup> Par « reconnaissance cognitive », Goffman entend le « processus par où un individu « situe » ou identifie un autre individu, liant la vue qu'il en a à un cadre d'information le concernant, en bref son identité personnelle » (2013 : 98).

intégré dans des séquences de salutation par des poignées de main, et ce même avec des usagers que je n'avais jusque-là jamais rencontrés. De véritables rondes s'effectuent dans certaines situations lors desquelles les arrivants saluent tout le monde. Inversement, l'absence de salutation (ou l'omission du retour d'une salutation) constitue une faute qui est rendue visible par des réactions qui thématissent cette absence<sup>58</sup>. En cela, elles informent sur la norme prégnante du lieu<sup>59</sup>.

Alors que des usagers jouent à la pétanque, Erion qui vient d'arriver dans le lieu ne semble pas très content, il grommelle à voix-basse. Lorsque je lui demande s'il va bien, il dit être fâché car « là en arrivant, ceux-là (il pointe du doigt les personnes en question) ne disent pas bonjour... je les ai jamais vus, mais c'est un minimum de se dire bonjour... c'est pas normal, surtout ici ! je sais pas, tu croises quelqu'un, tu vois qu'il te dit bonjour bah tu réponds.. c'est le minimum de respect et de considération mais là il y a pas eu.. c'est sûrement parce que je suis kosovar » conclut-il (Observation du 15.06.2023).

### Une tolérance aux comportements désajustés

Nous fêtons Noël à la Valencienne. Au programme, crêpes, vin chaud et même des huîtres se trouvent sur la table. La situation est détendue, il doit y avoir une quinzaine de participants au rassemblement. Alors que nous sommes en train de discuter, un mouvement brusque interrompt les conversations de chacun : Kevin monte avec une énergie débordante sur un arbre. Les usagers, quelque peu surpris par son action, rigolent. Léo avertit « attention, attention, il est fragile cet arbre ! ». Sophie pouffe de rire « bravo ! c'était très joli ! ». Kevin réagit « Et dire que je fais tout ça pour mettre une boucle d'oreille ah ah » avant de redescendre de l'arbre avec la même énergie avec laquelle il y est monté. Les usagers ne s'attarderont pas davantage sur cette action. Les discussions, suspendues par son engagement, se poursuivent. Plus tard, Sem propose une partie de pétanque à tous les participants tout en prenant le soin de sonder l'intérêt de chacun individuellement. Tout le monde joue, chaque participant va prendre ses boules dans l'armoire à jeu. Vient le moment de former des groupes. Pour ce faire, nous lançons les boules par terre, ma

---

<sup>58</sup> Il arrive fréquemment que des usagers soient repris car ils ont oublié et/ou n'ont pas eu l'occasion de saluer certains participants à la situation. Bien entendu, cette séquence de salutation dépend de la situation et de la composition du rassemblement. Durant certains jours tel que le week-end de lutte qui réunit un grand nombre de personnes, cette attente se restreint à ceux avec qui on détient un lien d'interconnaissance ou que l'on rencontre en face-à-face.

<sup>59</sup> Tel que l'avance Simmel, « plus une norme est générale, plus grand est le cercle auquel elle s'applique, moins il sera caractéristique et significatif pour un individu qu'il lui obéisse, alors que cela peut avoir des conséquences particulièrement fortes et discriminatoires que de l'enfreindre » (2013 : 474). (...) Ces formes échouent complètement à symboliser des attitudes intérieures positives. Mais elles font connaître de façon extrêmement adéquate une attitude négative, dans la mesure où une très légère omission peut déterminer la relation à une personne de façon radicale et définitive. (...) Ainsi, « saluer quelqu'un dans la rue ne signifie pas forcément qu'on le respecte ; mais ne pas le faire, c'est très nettement ne pas le respecter » (Simmel, 2013 : 475)

boule atterrit à proximité de celle de Stefano, nous ferons donc équipe. En face, nous avons comme adversaires Kevin et Sem. Le match se déroule dans une ambiance détendue, l'heure n'est pas à la compétition. Vers la fin de la partie, le score est serré, Stefano commet une faute dépourvue de toute importance : après le décompte des points à la fin d'une manche, il confond l'une de ses boules avec celle de Kevin. Lorsque c'est au tour de Kevin de lancer la boule, il se rend compte que ce n'est pas la sienne, s'insurge et lance la boule avec force tout en hurlant avec rage « moi je joue pas dans ces règles là ! ». Il amorce un mouvement de départ pour quitter le terrain. Tous les participants se retournent et observent la situation, l'air médusés et ne sachant pas vraiment comment réagir. Sophie glisse un « wouaaah » de surprise pour combler le silence, tandis que Sem prend l'initiative de maintenir Kevin dans le jeu en lui disant « calme toi.. de toute façon on ne compte pas vraiment les points, c'est pas grave » et insiste pour qu'il reste dans l'activité. « Allez on refait cette manche, c'est pas si grave » dit-il. Kevin se calme, accepte de poursuivre la partie et le cours des choses reprend. Jusqu'à la dernière manche, Sem veille à maintenir Kevin dans le jeu en harmonie. Il prend le soin de lui indiquer quelles sont ses boules et le complimente sur son jeu. Lorsque la partie est terminée, Kevin se rend compte qu'il s'est coupé à la main. Sem lui conseille d'aller mettre sa main sous l'eau, conseil qu'il applique. (Observation du 23.12.2023)



Revenons sur ces deux situations. La première pointe d'une part la suspension des différentes conversations par une attention conjointe sur l'engagement occulte<sup>60</sup> (Goffman, 2013 : 66)

---

<sup>60</sup> Un engagement occulte pour Goffman se caractérise par l'absence d'identification claire de l'engagement mené par un individu. Les activités sont ordinairement « supposées avoir un degré de transparence ou d'intelligibilité immédiate pour toutes les personnes présentes » (Goffman, 2013 : 66). Il est à noter que certaines

qu'effectue Kevin en montant soudainement sur un arbre. Léo remet en cause cette action en mentionnant l'arbre et son état vulnérable, d'autres usagers à l'image de Sophie font échapper un rire qui témoigne d'une part de l'incompréhension de l'action menée et d'autre part permet d'éviter un silence assourdissant. Kevin ressaisit alors le rire comme une ratification de son acte, même si ce dernier ne s'est pas engagé à monter sur l'arbre dans le but d'amuser les participants<sup>61</sup>. De même que lors de la deuxième situation, à savoir la partie de pétanque, son saut d'humeur suite à un malentendu bénin<sup>62</sup> a suspendu la partie et a amené les participants à devoir combiner avec son état sur le moment afin de maintenir la situation et son ambiance conviviale<sup>63</sup>. Sem prend alors le rôle de désamorcer la crise de colère de Kevin pour rappeler que cette activité conjointe est avant tout le prétexte d'une sociabilité détendue et qu'une certaine distance au jeu est de mise. Son geste d'inclusion maintient Kevin dans l'occasion (à défaut de le laisser partir), lui ré-aménageant une place comme membre à part entière dont la contribution personnelle est attendue et souhaitée. Sem va ensuite s'assurer que la situation se poursuit dans la même tonalité en multipliant des gestes de bienveillance à l'égard de Kevin. Ainsi, la tolérance face à des comportements désajustés reste de mise, compte tenu des informations dont disposent les usagers à l'égard de Kevin. Il fait presque figure de 'personnage' dans le lieu. Les usagers, même s'ils mobilisent parfois la boutade pour l'embêter, se soucient de Kevin en sondant par exemple les raisons de son absence ou en le complimentant sur son allure suite à des achats vestimentaires. Pour résumer, l'exemple de Kevin montre la mise en application en situation des idéaux de la Valencienne : même les individualités qui peuvent troubler la situation par des comportements peu ajustés trouvent leur place dans le tissu social du lieu.

---

occasions permettent de saisir ces engagements occultes en les rendant saisissables par les participants à la situation, à l'image d'un ensemble de rituels religieux.

<sup>61</sup> Sur ce point, il est à noter que Kevin a des convictions multiples et variées. Il dit se former aux soins énergétiques et ramène régulièrement un ensemble de bibelots sur le lieu qu'il affectionne pour les retours qu'ils lui produisent (« ça me permet de me calmer »). Avant de grimper sur l'arbre il me montrait fièrement sa dernière trouvaille « ouais c'est une boucle d'oreille en argent, il faut la mettre à droite car ça permet de rééquilibrer son côté féminin ».

<sup>62</sup> Il est fréquent d'inverser les boules qui proviennent de l'armoire à jeu. La plupart des boules étant presque identiques dû à l'oxydation, il faut parfois regarder au plus près de la boule pour percevoir un détail qui puisse la différencier.

<sup>63</sup> L'exemple que prend Goffman (2013) sur le travail collectif du maintien de la situation par les participants lorsque des petites querelles apparaissent lors d'occasions festives telles que les galas, serait un exemple similaire.

## Mettre la main à la pâte

A la Valencienne, le don s'effectue également envers le lieu, lorsque les usagers contribuent à son maintien, sa propreté, son esthétique et plus généralement à son hospitalité et son ambiance. Tel que nous l'avons vu jusqu'à maintenant, participer commence déjà en-deçà de tout geste pratique, à savoir en prenant part à la situation. Cependant, au travers d'une multiplicité de gestes ordinaires, la participation se prolonge par un maniement des choses qui contribue à façonner l'environnement et ouvre sur la question de l'appropriation.

En effet, prendre soin manifeste un attachement et déclenche un cercle vertueux où le maniement produit des retours qui renforcent cet attachement (Hennion, 2004). Chaque geste porté vers le lieu alimente le sentiment d'habiter ce dernier. Par le fait d'impacter l'environnement par son maniement, les usagers y déposent leur empreinte personnelle, ce qui contribue simultanément à forger le lieu. Le maniement permet aussi une éducation (Breviglieri, 2002) à celui qui s'y investit: un apprentissage de gestes (techniques, habitudes) à travers les nombreuses possibilités amenant à en faire l'expérience, mais également une individuation, par le fait de forger un égard pour le lieu, ses choses et ses habitants, à savoir la totalité commune. Tel que l'avance Jacques Godbout, « donner, c'est vivre l'expérience d'une appartenance communautaire qui, loin de limiter la personnalité de chacun, au contraire l'amplifie » (Godbout, 2000 : 126). En faisant soi-même l'expérience du travail de maintien collectif, l'individu est rendu attentif à cet ensemble des gestes impliqués ce qui participe à forger une « responsabilité ancrée » à l'égard du lieu, à savoir des « formes d'engagement motivées par un souci de l'objet même de la responsabilité (...) où le ressort en jeu est un ressort sensible, celui de l'affection portée à un être ou un objet pour le bien duquel on se sent tenu d'agir » (Pattaroni, 2005 : 414).



Quelques exemples de maniement

Cependant, afin de faciliter ce geste de maniement même minimal qui participe au travail collectif de maintien, l'environnement doit être apprêté pour orienter les conduites. Apprêter un environnement consiste aussi à le rendre « *user-friendly* » (Stavo-Debaugé, 2017 : 252).

Tel que nous l'avons déjà mentionné, à l'entrée de la Valenciennaise se situe une zone de tri et de stockage des déchets. Sa présence offre des prises qui facilitent des gestes liés à ce maintien. Cependant, un travail de sensibilisation est apparu comme nécessaire : le fait de déposer des usages engendre des résidus, ou plus généralement des traces qu'il s'agit d'éliminer pour maintenir la propreté du lieu et son hospitalité, ce à quoi il convient pour le collectif de rendre attentif. Cette sensibilisation requiert une certaine publicité et appelle à un engagement en plan (Thévenot, 2006), l'environnement est alors équipé d'artefacts servant de "modes d'emploi"<sup>64</sup>.

<sup>64</sup> Le recours à ce terme permet de signaler la dimension suggestive et non constitutive de la performativité des artefacts, si elles permettent d'indiquer un « ce qu'il faudrait faire - ce qu'on attend de », elle dépend de l'actualisation de cette habitude par les usagers dans leur pratique quotidienne, à l'image du dos d'âne que prend pour exemple François Cooren (2010 : 37-38), dont la seule présence ne garantit une action de ralentissement, elle ne peut que la suggérer.

Que ce soit par la mise en place d'affichettes qui informent sur les bonnes pratiques attendues ou en équipant perceptuellement l'environnement par des formes susceptibles d'être rapidement identifiées, telles des affordances (Gibson, 2014), les usagers œuvrent collectivement pour solliciter les contributions.

J'aperçois depuis ma place que quelqu'un a ouvert le cabanon, tiens c'est Léo ! Je lui demande si je peux me rendre utile et aider à faire quelque chose. Il me répond « Comme tu veux ! Si tu veux il y a les affiches A4 et celles en A3 aussi qui sont à coller dans les immeubles aux alentours.. mais on peut aller faire ça ensemble aussi après ». Il me montre également un sac poubelle censé regrouper le PET mais constate que les gens se méprennent en l'utilisant aussi comme sac à ordures « c'était mieux avec les caisses, les gens voyaient et distinguaient... mais si tu as le courage de t'occuper de faire le tri... (rigole), mets des gants par contre ! » dit-il. Juste avant de partir, il laisse la porte du cabanon ouverte « bah vu que t'es là, je te laisse ouvert, mais vraiment fais comme tu veux, si t'as envie de rester tranquille, fais seulement » me sourit-il. Je prends l'initiative de trier les sacs de déchets. En triant le sac, je tombe sur une multitude de déchets tantôt alimentaires, tantôt des récipients qui n'ont rien à voir avec du PET. Adam qui passe à ce moment m'informe avoir fait la caisse de l'alu hier. En voyant mon dégoût, que mon visage doit probablement trahir en raison des odeurs nauséabondes, il me soutient et commente « p'tain les gens sont cons de mettre autre chose que du PET car on voit bien que c'est un sac PET ». A vrai dire, quand je me suis empoigné du sac, ce dernier était un peu avachi sur lui-même et il n'y avait rien qui indiquait qu'il s'agit d'un point de collecte pour ce matériau (à contrario de l'aluminium et du verre qui sont bien indiqués). Une fois ce premier tri terminé, je descends jusqu'à la Coop située à cinq minutes à pied pour jeter les bouteilles. (Observation du 07.07.2023)



En aménageant l'environnement avec une signalétique claire, des « prises » (Bessy & Chateauraynaud, 2014 : 291-311) sont fournies à l'action. En cela, la zone de tri située à l'entrée dispose de différents conteneurs qui invitent les usagers à séparer leurs déchets selon la matérialité. Cependant, tel que la vignette fait apparaître, l'affaissement du sac sur lui-même contraignant la visibilité du logo bleu qui indique le type de matériel à récolter et

qui constitue un repère. Le repère est défini par Bessy et Chateauraynaud comme « un dépôt d'information dans un objet qui peut être facilement déchiffré par un interprète humain » (2014 : 301). En l'absence de ce repère, le sac est ressaisi par les usagers comme un simple sac de déchets. Les traces que constitue l'accumulation de déchets autres que le PET se substitue au repère liée au logo PET en fournissant aux usagers une « fausse piste » quant à la visée du sac poubelle. L'aménagement de l'environnement et des prises à l'action oriente les pratiques et peut contribuer à soulager le travail de maintien du collectif en suggérant la contribution auprès des usagers. Inversement, l'altération des repères risque d'engendrer davantage de travail à l'image du sac PET : le « mettre la main à la pâte » devient alors un « mettre la main dans le cambouis ».

Divers artefacts (cf. annexe affichette) ont été mis sur pied au fil des années, qui au fur et à mesure du temps, ont été adaptés à la réalité du terrain, notamment en prenant en compte l'attention qu'ils parviennent à susciter chez les usagers.

Je prends en photo une affichette rappelant les valeurs du lieu et les bons usages. Léo aperçoit mon action et commente « On avait commencé à mettre ça l'année passé, c'était un peu trop long donc on l'avait remplacé par une autre affiche avec deux phrases mais les gens ne lisaient toujours pas (rire). J'hésite à la remplacer avec une nouvelle où il y a que deux mots (rire) ». (Observation du 07.07.2023)

Cependant, au-delà des artefacts, les usagers n'hésitent pas à investir par eux-mêmes ce rôle de sensibilisation auprès des autres. En cela, ils participent pleinement à l'auto-régulation du maintien du lieu.

Des usagers sont assis autour d'une table à proximité du terrain de pétanque. Ils viennent tout juste de dévorer les fruits généreusement offerts par deux autres usagers. Sélim s'approche du groupe pour bavarder. Avant de retourner à sa partie de ping-pong, il lance à un rappel envers ceux qui sont assis autour de la table, quelque peu amorphes : « Il faudrait nettoyer un peu cette table, si quelqu'un de l'extérieur voit ça.. il est là.. (fait une moue du visage) ». La table est jonchée de capsules de bière, des restes de fruits, de résidus de papier à rouler et de tabac (Observation du 20.06.2023).

En l'absence de plan formel ou d'une distribution des tâches définie, la participation au travail de maintien appelle au bon vouloir des usagers. Cependant, la participation au maintien requiert dans certains cas une familiarité quant aux pratiques courantes sur le lieu et à l'emplacement des outils adéquats mais aussi une connaissance des tâches qui sont dans

l'attente d'être effectuées par quelqu'un<sup>65</sup>. En cela, participer aux tâches maintien appelle à l'observation des autres personnes engagées (afin de les imiter et d'apprendre d'eux) ou à la sollicitation des usagers familiers. Les activités conjointes de maintien se manifestent comme une situation où l'action se voit distribuée entre les participants. Sur ce point, Louis Quéré (2006) distingue deux formes de distribution de l'action. La première consiste à assurer « la liaison et l'enchaînement de décisions et d'actes qui ne dépendent les uns des autres que de manière externe : chacun tient compte de l'action des autres, l'anticipe et s'y ajuste (...) chaque agent est indépendant et ses jugements sont autonomes » (Quéré, 2006 : 13-14). La seconde se caractérise par une connexion interne, où l'action est distribuée sur plusieurs personnes et requiert une interdépendance, à savoir que les uns ont besoin de l'activité des autres pour accomplir l'action. Cette dernière est « déjà projetée par une forme car elle relève d'une institution ou d'une habitude (...) et reste aux agents à réaliser en situation le travail concret d'enchaînement sériel/séquentiel des contributions correspondant à la part de chacun, telle que définie par la forme<sup>66</sup> » (Quéré, 2006 : 14).

Étant donné qu'à la Valencienne, ce travail s'effectue sur une base volontaire, spontanée et en l'absence de plan, cette distribution de l'action dépend réellement de l'observation des contributions des autres ou alors demande à se renseigner activement. Si la contribution de tous est évidemment bienvenue, et dans une certaine mesure même nécessaire, elle ne découle jamais d'une injonction.

Pendant que nous sommes affairés au rangement et nettoyage collectif, j'observe Mohammed déplacer une chaise et la porter un peu plus loin vers le talus sud. Il la dispose au soleil et profite de s'y prélasser tout en se roulant un joint. Pablo et moi sommes toujours en train de balayer les feuilles. Pablo jette un coup d'œil vers Mohammed et lui dit sur le ton de la plaisanterie « oh le Président (rire), lui qui est assis là en train de nous regarder ! ». Sem et Léo rigolent et ce dernier commente d'un air amusé « mais en même temps j'adore sa présence, s'il était plus là, j'arriverais plus à travailler ». Mohammed rigole et vaque à ses occupations. Les minutes passent. Pablo qui est à côté fait une petite blague sur le fait qu'il soit posé là comme un roi. Mohammed rigole et dit : « moi j'aime pas travailler ». Pablo et moi poursuivons notre travail. Un moment donné, Mohammed se dirige vers le cabanon et interpelle Pablo : « hé Pablo ! Où est la bière ? ». « Dans l'armoire ! »

---

<sup>65</sup> Ainsi, il m'est arrivé à de nombreuses reprises de vouloir contribuer au maintien du lieu tout en ne sachant pas quoi, ni comment le faire de sorte à éviter une mauvaise conduite de cette action qui risquerait de produire davantage de travail par la suite (e.g. ramasser l'ensemble des déchets dans le lieu sans trier les matériaux).

<sup>66</sup> Ainsi, jouer à la pétanque n'implique pas le même type de coordination d'action entre différents individus que de construire un poulailler ou dans ce cas participer à une activité conjointe du maintien du lieu, notamment en l'absence d'un plan qui amène à s'engager sur la voie d'un tâtonnement.

lui répond-t-il, « Non il y a pas ! », « L'autre armoire! », « Ah oui.. », il en prend une bière et en amène une autre à Pablo sans que ce dernier ne lui ai demandé ce service. Pablo accepte la bière et remercie Mohammed pour ce geste (Observation du 25.02.2024).

Si l'absence d'engagement est bel est bien remarquée, c'est sur le ton de la plaisanterie que Pablo thématise la passivité de Mohammed. Malgré que ce dernier ne s'aligne sur la conduite collective, il peut néanmoins bénéficier des ressources collectives qui ne sont pas soumises à une quelconque condition liée à l'évaluation de sa juste participation: ici, prendre part à la situation est reconnu comme une participation en soi.

Alors que le rassemblement bat son plein, Mohammed m'appelle de loin. Lorsque j'arrive à proximité, il me demande de l'aider à scier une bûche pour alimenter le brasero. Il sort une longue scie et me demande si je connais l'outil. Il m'explique vite comment faire et répartit les rôles : il coupe et je me charge de maintenir la scie droite. Nous coupons trois morceaux de sorte à ce qu'ils puissent être insérés dans le brasero. Il me dit à ce moment en blaguant qu'il n'aime pas travailler. Je rigole et lui répond « il n'y a pas de mal et c'est dimanche en plus ! » puis prends deux morceaux de bûche pour les amener vers le feu. Mohammed retourne lui aussi vers le groupe avec dans une main la scie, une bûche dans l'autre, et s'adresse au groupe d'usagers présent près du feu : « ah bah voilà comme ça vous pouvez pas dire que Mohammed fait rien » avec un sourire au coin de la lèvre. Léo lui répond d'un air amusé « ah t'inquiète pas, on a vu, on a vu ! On a même pris une photo (rigole) ». Paola, sur le ton de la taquinerie « ouhlà! Attention ton dos (rigole) » (Observation du 25.02.2024).

Mohammed reviendra finalement sur la situation et les commentaires à son rencontre en faisant publicité de sa contribution auprès des autres usagers. Ainsi, les engagements dominants menés en situation donnent un ton et un rythme collectif. Le cadre de la situation orchestre les différentes actions, ce qui sous l'observabilité mutuelle invite à s'y aligner<sup>67</sup>. De même, les activités de maintien du lieu s'offrent également comme des moments de sociabilité et de convivialité entre les usagers. Le fait de mettre la main à la pâte en vue d'une contribution pour la collectivité, parfois de façon anonyme, manifeste un souci pour la visée générale.

Il est également intéressant de relever que le maintien des infrastructures présentes participe à transmettre des habitudes, des connaissances nouvelles, et plus largement une éducation par le maniement. La disponibilité des équipements et la possibilité pour les usagers de se les

---

<sup>67</sup> Moi-même j'ai été pris d'un sentiment d'être désajusté à la situation lorsque mon attention se portait davantage sur la prise de notes d'observation sur mon téléphone que sur un alignement à la situation par le fait d'initier un geste de maintien.

approprié offrent un cadre propice pour ouvrir un espace d'apprentissage et d'ouverture à des nouvelles pratiques.

En pleine observation du bac fleuri, je m'étonne de la hauteur de certains légumes. Un usager ayant repéré ma curiosité pour le bac s'approche de moi. Mon regard s'est fixé sur un légume en particulier, l'usager en profite pour ouvrir la conversation : « ouais ça c'est comme les épinards, moi perso' je fais pas trop la différence ». Cet usager a l'air passionné par ces légumes (ou du moins leur culture) : « avant il y avait pas moyen de toucher à ça [le jardinage], on a pas de jardin chez moi, mais ici j'ai pu m'essayer et c'est trop cool en fait ! ». Ce dernier m'informe avec fierté qu'ils vont bientôt pouvoir récolter les légumes : « ouais dans max' 2 mois, non allez 3 mois on récolte ! Ça va être hyper bon, la dernière fois qu'on en a cuisiné ici c'était de la bombe ! ». Il me partage également être passé chez un fleuriste afin de voir s'il pouvait acheter des graines pour la Valencienne : « ouais c'est n'importe quoi, je suis allé chez le fleuriste, je voulais des graines de moutarde et ils m'ont dit il y avait pas, j'étais là mais comment ça vous avez pas ? C'est des fleurs non ?! ». (26.10.2022)

L'activité de jardinage peut également mener vers une connaissance fine et sensible du lieu. L'expérience par la pratique fait évoluer la perception et l'attention portée aux choses (expérience que les usagers peuvent ensuite faire circuler). Ce dernier sera davantage alerte aux choses présentes dans l'environnement, par son expérience et sa sensibilité née « des attitudes organisées de réponse » (Quéré, 2006 : 12). Ainsi par la possibilité de s'approprier les choses, habiter un lieu se manifeste également comme un « lieu d'acquisition d'un savoir manier » (Breviglieri, 2002 : 5).

D'un air content, Sophie nous montre les lumières LED qu'elle a achetées afin de les disposer dans le lieu. Cette dernière jugeait « glauque » l'ambiance du lieu une fois la nuit tombée. Elle les montre à Ruben qui prend l'initiative de les installer. Les lumières se rechargent à l'aide du soleil. Très vite rejoints par Adam, ce dernier intervient pour dire qu'il connaît le déplacement du soleil à la Valencienne. Il indique à Ruben l'emplacement adéquat pour que les lampes puissent être rechargées au mieux, tout en commentant : « ouais à force de jardiner ici, tu deviens attentif à ce genre de chose » (Observation du 11.03.2023).

Finalement, accompagner le nouveau-venu vers sa participation au travail de maintien revient à effectuer un geste d'hospitalité. Tel que Simmel le rappelle, le membre partiel est déchargé de certaines obligations par rapport à un membre de plein-droit, l'individu « se sent spontanément entièrement plus dépendant là où on ne lui accorde qu'une intégration partielle » (Simmel, 2013 : 610). Ainsi, participer (et être l'objet d'attentes quant à sa participation) signifie aussi appartenir pleinement. En étant informé de ces connaissances intimes, le

nouveau-venu peut par la suite s'approprier la bonne conduite des tâches et les transmettre à son tour à autrui. Une auto-régulation se manifeste au sein du lieu et cette dernière est alors médiée par le lien avec autrui.

## Se rassembler : mode d'emploi

### Des événements et de l'argent

Maintenir un lieu et ses infrastructures tout comme initier des activités communes engendre nécessairement la question des coûts et du financement. Afin de subvenir aux coûts de l'organisation des événements et du maintien des équipements, la Valencienne doit pouvoir compter sur des contributions qui dépassent les gestes jusque-là abordés, à savoir sur des contributions pécuniaires. Afin de régler les relations transactionnelles, la Valencienne emploie la méthode du prix-libre. L'encaissement s'effectue alors par la médiation d'une caissette (qui peut prendre différentes formes allant d'un simple gobelet à une caisse prévue à cet effet). Le prix-libre constitue une méthode qui permet d'atténuer le poids de la transaction pécuniaire en la re-figurant comme un don. En somme, le collectif veille à ce que la convivialité et ses principes de solidarités et d'accessibilités ne soient pas concurrencés par une orientation marchande. A ce sujet, Lisa Peattie rappelle que « la relation entre le commercial et le convivial (...) participe d'un renforcement mutuel (...) Mais le commercial et le convivial se concurrencent également » (2019 : 35). La convivialité « ne ne peut être ni contrainte ni achetée, mais les ressources qu'elle suppose [espaces, sièges, nourritures et boissons, lumières, systèmes audio, etc.] peuvent être vendues, louées ou cédées par les autorités publiques ou des propriétaires privés » (2019 : 35). Ainsi, les ressources liées à la tenue de rassemblement dépendent de cet univers marchand et soulèvent nécessairement la question des coûts. A la Valencienne, certaines ressources (et équipements du lieu), à l'image des ingrédients pour les bouffes populaires, proviennent de récupération et/ou d'invendus (mais aussi du jardin collectif selon la saison), cependant ces dernières ne suffisent pas à couvrir tous les besoins. Bien que le collectif travaille à réduire les coûts en recourant à ces approvisionnements, le collectif doit néanmoins en acheter certains (notamment les boissons).

Lors d'événements qui impliquent une mise à disposition de boissons et de nourriture soumise à une contribution pécuniaire des usagers, différentes configurations peuvent se présenter. Lorsque le collectif de la Valencienne avait accès aux bâtis, la distribution des consommables

s'effectuait à partir du cabanon. Toutefois, lorsqu'il a perdu cet accès, le collectif a dû rapatrier *in extremis* les objets indispensables pour permettre la tenue d'activités dans l'une des armoires du lieu. Outre le fait d'héberger la vaisselle, les verres ou encore des théières, cette armoire sert aussi de garde-manger et se verrouille à l'aide d'un cadenas en dehors des rassemblements organisés par le collectif.

Ainsi lors de soirées ordinaires réunissant peu de participants, les usagers sont invités à se servir directement dans ce garde-manger où se situe également la caisse. Lors d'événements plus festifs, des



tables sont apprêtées avec les consommables et la caisse se situe à côté de ces derniers. Le prix libre tel qu'appliqué par la Valencienne appelle à une auto-évaluation de la mise en équivalence entre ce dont l'utilisateur a pu bénéficier et ce que l'utilisateur peut et/ou veut contribuer. Contrairement à d'autres lieux, qui appliquent le prix libre en maintenant un échange direct entre deux personnes (ce qui implique un toucher dans le geste de l'échange), la Valencienne privilégie la médiation de cet échange par un objet. Le recours à l'objet permet de maintenir un anonymat dans la transaction et d'éviter qu'un regard (et un toucher) ne viennent évaluer le montant apporté par l'utilisateur. L'interaction pour s'acquitter de son dû est donc en direction d'un objet et ne suppose pas qu'une évaluation à posteriori par celui qui encaisse ne vienne attester ou contester la mise en équivalence. Lorsque l'encaissement s'effectue par le toucher et le regard, il peut arriver que celui qui encaisse évalue le montant.

Il peut ainsi saluer la générosité de celui qui donne plus que ce qui est attendu, voire sanctionner ou même refuser la contribution de celui qui donne moins. De même, s'effectue un travail de catégorisation et d'évaluation de l'acceptabilité du don en fonction de l'allure ou de certains attributs liés à un individu. La condition de cette mise en équivalence peut alors évoluer si ce dernier est étranger aux yeux de celui qui encaisse ou au contraire un habitué. Ainsi par le fait de court-circuiter ce lien en plaçant l'objet comme réceptacle de cet acte, les places normalement attribuées dans cette relation de transaction sont perceptuellement suspendues : les usagers et membres du collectif n'ont pas à endosser le rôle de vendeur et d'acheteur (ou de client) ce qui risquerait de fragiliser la convivialité du moment en créant une asymétrie entre les usagers.

Lors des activités organisées par la Valencienne, l'ensemble des transactions s'effectue par le prix libre. Selon les situations, la contribution n'est que peu sollicitée, voire parfois complètement oubliée, au point où le gobelet de récolte tombe d'une table et se retrouve par terre. Le décompte des dons récoltés s'effectue à la fin des événements et non après chaque contribution individuelle. A noter que l'anonymat dû à la médiation par l'objet peut aussi mener à certaines ambiguïtés: d'une part, le fait d'annoncer à voix haute le montant de son don peut être perçu comme désajusté au dispositif et à son principe. D'autre part, il est difficile pour l'utilisateur de faire reconnaître auprès des autres qu'il s'est bel et bien acquitté de sa contribution, notamment lorsqu'il opte pour le choix d'effectuer en une fois une contribution suffisamment importante pour couvrir plusieurs consommations étalées sur la durée de l'événement.

« Aujourd'hui les crêpes sont à l'honneur. Sur la table sont disposés de nombreux ingrédients, des couverts, des assiettes mais aussi la caisse prix libre. Lou ouvre son porte-monnaie, farfouille un peu et semble n'avoir qu'un billet. Elle le prend et le glisse dans la caisse tout en annonçant « bon j'ai mis 20 balles hein ». Léo et Sem, quelque peu gênés tout en souriant, réagissent « arrête, c'est trop », une usagère réagit « il faut pas dire hein quand on fait un grand don (rigole) ». (Observation du 23.12.2023)

Le fait d'annoncer le montant rompt avec l'humilité attendue. Le don anonyme permet par ailleurs d'éviter de rendre visible des asymétries entre les contributions et entre les contributeurs. Il arrive d'ailleurs souvent que le geste pour insérer le montant soit marqué d'une certaine furtivité, de sorte à ce que le montant reste secret.

La faible surveillance de la caissette et le peu de rappel quant au contre-don a comme revers de la médaille que de manière assez fréquente des usagers se servent librement sans contribuer<sup>68</sup>. Pour Léo et Sem, une tension se manifeste entre la nécessité de solliciter la contribution et leur volonté de ne pas en faire une exigence<sup>69</sup>.

Il commence à faire nuit, le rassemblement arrive à sa fin. Nous sommes retournés vers la table où est située la nourriture et Léo regarde le gobelet qui sert de caissette « bon je crois qu'on va fermer le bar vu que j'ai l'impression que tout le monde prend mais il y a rien dedans [la caissette improvisée] ». Léo va fermer l'armoire (juste la porte et non à clé), juste quelques secondes après Adil re-ouvre le placard et prend une bière sans mettre de sous. (Observation du 25.02.2024)

Issa va vers Bertrand, ce dernier est appuyé contre la rambarde du terrain de pétanque, en train de regarder un match de pétanque. Issa lui demande « où t'as trouvé ta bière [en bouteille] ? », Bertrand fait mine de ne pas avoir entendu la question et lance un petit regard suggestif à Issa. Ce dernier réagit « Là, t'as piqué ?! », « Mhh (discrètement et à voix basse) » rétorque Bertrand, Issa s'éclate de rire, Bertrand aussi puis les deux passent à autre chose (Observation du 21.04.2024)

Toutefois, certains usagers prennent l'initiative de surveiller les contributions, le don est alors parfois mis sous tension lorsque des usagers prennent spontanément le rôle de surveillant de la caissette. Le principe d'anonymat est alors fragilisé et l'exigence du contre-don pécunier publicisée.

Paola, soucieuse que les usagers jouent le jeu, prend l'initiative de surveiller la caissette. Elle est assise à la table située juste à proximité de l'armoire à bar, son regard n'est pas fixé sur la caissette, mais à chaque fois qu'une personne s'approche de l'armoire, elle jette un coup d'œil pour s'assurer que les usagers ne se servent pas librement. Alors qu'un usager peu familier du lieu se sert dans l'armoire, Paola l'interrompt et lui demande « est-ce que tu as mis tes sous dans le gobelet ? », ce dernier balbutie un peu et lui répond « oui, oui, tiens ». Paola prend les sous et évalue négativement l'équivalence effectuée « ah mais non là c'est pas sérieux, 40 centimes pour tout ça » (l'usager a trois bières dans les mains). Il tente de se justifier en disant qu'il a déjà donné avant pour une bière, il regarde en ma direction pour solliciter mon témoignage. Il m'avait interpellé une heure plus tôt pour demander s'il pouvait se servir et combien cela coûtait. Je lui avais alors expliqué le principe du prix libre, suite à quoi je l'ai laissé partir en direction de

---

<sup>68</sup> Le prix libre tel qu'effectué à la Valencienne peut comprendre une limite pratique. En effet, ce dernier appelle à la matérialité de l'argent et il peut arriver que des usagers estiment le montant des billets dont ils disposent comme trop élevé par rapport à ce dont ils bénéficient ce qui impacte la contribution. De même, il arrive fréquemment de ne pas avoir sur soi de l'argent dans son état matériel.

<sup>69</sup> Léo quelque peu dépité face au contenu de la caissette: « bon alors il y a 2.- là, qui d'autre ? (personne ne réagit) Je dis ça, je dis rien hein (rigole) » (Observation du 23.11.2022)

l'armoire à bar sans l'accompagner. Paola, un peu dépitée, le laisse toutefois repartir avec ses trois bières et se tourne vers Léo qui est à proximité en lui disant « Non mais j'y crois pas, des gens mettent que 40 centimes pour trois bières, non mais oh là là, il faut le dire à ces gens ». Un peu embarrassé, Léo approuve à demi-teinte « euh oui, c'est vrai dans ce cas c'est minimum un franc... » (Observation du 22.03.2024).

Cette situation fait ressortir l'auto-régulation que prennent en charge les usagers. Il est à noter que ceux qui financent ces biens, Léo et Sem, n'effectuent jamais ce contrôle, c'est donc Paola qui s'improvise ici en garde-fou, sans que personne ne l'ait encouragée à le faire, par un sentiment de responsabilité face au maintien de cette solidarité. Au-delà du montant de la contribution, c'est également sur la répartition égale des ressources que le collectif tend à veiller. Le stock étant limité, un usager qui se sert une trop grande quantité pour sa consommation personnelle peut alors susciter des réactions de la part des autres.

Pour conclure, le recours au prix-libre sert à maintenir l'accessibilité de tout un chacun, peu importe ses moyens financiers, en ne fixant pas une valeur à priori, tout en permettant de maintenir un équilibre dans les coûts liés à cette mise à disposition. Certains donnent davantage que d'autres, ce qui permet au final d'équilibrer la somme. Il est à noter que certaines individualités peuvent être libérées de l'attente d'une contribution pécuniaire, à l'image de Gérard qui fait don de sa personne par son humour, ses dons d'objets mais également son aide physique. Sa demande "tu en aurais une petite dernière [bière] pour la route ?" est toujours bien accueillie. Le collectif lui offre ce qu'il sollicite par sympathie sans jamais demander une contribution financière (il participe autrement et cela est reconnu).

### Contractualiser le rassemblement

Les rassemblements à la Valencienne prennent de multiples formes. Certains sont inopinés et résultent d'une rencontre entre des usagers familiers du lieu. D'autres sont réguliers (e.g. bouffes populaires ou journées de rangements) tout en conservant un caractère improvisé et spontané. La majorité prennent la forme de rassemblements simplissimes regroupant une poignée d'usagers dans le lieu. Quelques événements s'apparentent toutefois à des situations plus festives (e.g. week-end de lutte) et/ou réunissant un nombre plus important de personnes, tel que des concerts, des spectacles, voire des tournois de pétanque. Il est à noter que lors des saisons estivales, le lieu attire un public plus important et fait place à divers groupes

disparates venus profiter du lieu, ce qui appelle à un partage de l'espace. Or se rassembler à la Valencienne est parfois soumis à des conditions imposées par les autorités.

Les rassemblements en Ville de Lausanne sont régulés par un dispositif contractuel intitulé "régime des autorisations de manifestations". C'est un dispositif administratif formalisé qui accorde le droit de mener des rassemblements au sein de l'espace public. Cet équipement administratif est régi plus spécifiquement par le Service de l'économie de la ville (ECO). Puisque la Valencienne fait partie de l'espace public lausannois, les associations présentes sont soumises à cette réglementation pour l'organisation d'événements, sans quoi une dénonciation pénale peut être dirigée à l'encontre des personnes tenues responsables du rassemblement. Au travers de cette charge administrative, c'est un travail de coordination qui doit prendre place entre les services de la Ville et les organisateurs d'événements.

Dans le cas de la Valencienne, les demandes sont envoyées à l'ECO, puis évaluées par ce dernier avant d'être transmises au service enfance, jeunesse et quartier (EJQ), qui est l'emprunteur officiel du lieu à qui revient la décision finale. Le formulaire (cf. annexe DAE) demande une présentation concrète et précise des événements planifiés (nombre de personnes estimées, durée, présence de musique etc.). A l'origine, le collectif pouvait bénéficier d'une autorisation pour une série d'événements afin de pouvoir organiser les bouffes populaires. Cependant, pour les événements sortant de ce cadre, le collectif était alors tenu de remplir ce formulaire. De même, l'accord entre la Ville et le collectif pour régler la question des événements par une autorisation regroupée n'a pas perduré dans le temps.

Or, le dispositif est critiqué par le collectif pour être faiblement apprêté au type d'activités routinières organisées à la Valencienne<sup>70</sup>. En effet, le collectif étant dans un engagement familier sur le lieu, qualifié par un agir spontané et qui dépend des usagers présents sur le lieu, il lui est difficile de mettre sur plan l'organisation d'événements qui prennent part dans le lieu. Etant donné que le collectif valorise la « simplicité volontaire<sup>71</sup> » (Mongeau, 2014), ce dernier critique également la nécessité de devoir se plier à ces demandes qu'ils qualifient de

---

<sup>70</sup> En amont d'une réunion au "bureau" (terme émique pour désigner le bureau des autorités de la Ville de Lausanne), Léo témoignait face aux usagers mobilisés pour la rencontre : « on peut pas remplir la demande d'autorisation des événements car c'est juste pour un jour.. nous on fait des trucs étalés sur différents jours.. Le format même du formulaire s'adresse plutôt des énormes acteurs comme ceux qui organisent des festivals qu'à des collectifs comme nous » (13.07.2023)

<sup>71</sup> Brièvement, la simplicité volontaire renvoie à une aspiration qui se résume par la volonté de faire les choses simplement, avec moins mais en mieux. Serge Mongeau définit la simplicité volontaire comme un rapport au monde qui « consiste à renoncer à certains types de consommation pour se rendre disponible à autre chose qui favorise son épanouissement. C'est un passage de l'avoir et de la consommation à l'être » (2014 : 224).

trop bureaucratiques et désajustées à la nature des événements qu'ils organisent, à savoir des événements spontanés et simples dans leur forme.

Finalement, le collectif critique l'appui de ces formulaires d'autorisation comme référence pour distribuer les responsabilités en cas de débordements constatés (et/ou dénoncés). Ainsi, ils contraignent Léo et Sem (en tant que signataires de ces demandes) à endosser des responsabilités pour l'ensemble des usagers de la Valencienne. Ceci devient notamment problématique lorsque des conséquences juridiques sont retenues personnellement à leur égard (e.g. lorsque le collectif dépasse de quelques minutes l'horaire autorisé du rassemblement tel qu'il est indiqué dans la demande d'autorisation). Ce faisant, le dispositif place Léo et Sem en tant que responsables de l'événement et les oblige à prendre le rôle d'autorité dans le lieu, rôle que ces derniers ne souhaitent pas endosser, préférant la responsabilisation et la régulation des usagers par eux-mêmes.

Léo : « La Ville nous a demandé de signer des autorisations pour les événements de manière nominative, en nous disant que cela enverra un signal positif. Nous, la Val', on se dit aucun souci, on fait ça. Alors je signe, chose que je regrette fortement, d'avoir été un tel pigeon (rire). Puis on s'est dit qu'on ferait 2-3 soirées par année qui finissent à minuit ». Sem corrige Léo puis poursuit le récit : « euh non, 5 événements, mais c'est ce qui a toujours été fait auparavant avec l'ancien comité. On s'est dit que ça permettrait de structurer les soirées, que ce soit une décision collective [en impliquant la Ville] ». Léo reprend : « Donc je signe comme un pigeon, puis la Ville nous fait des tours de passe-passe en disant qu'ils ont perdu la demande, ou qu'ils avaient pas le temps, on nous a même dit "ah non non c'est tout bon, la demande est acceptée, la personne de référence était malade" sans nous prévenir et c'est à nous de prendre les devants. Donc voilà, on signe mais le problème c'est que le fait de signer, ça a fait qu'on a commencé à payer des amendes ! En plus on avait même pas forcément dépassé l'heure, c'était vraiment une histoire d'un quart d'heure. À 22h15 on avait éteint la musique, mais la police était là en civil afin de constater et voir si on prenait en considération le voisinage » (Observation du 01.02.2023 - Conférence de presse).

Cette nécessaire singularisation par le fait d'attribuer officiellement un événement à une personne identifiable est par ailleurs mise en avant par les autorités (« on ne sait pas à qui s'adresser, qui appeler en cas de problème »<sup>72</sup>). De façon similaire, lorsque Léo et Sem ont repris le lieu suite à l'ancien comité, ils ont dû se constituer en association (qualifiée

---

<sup>72</sup> David Payot : « De notre point de vue, il faut que les événements sur le site soient annoncés et qu'on puisse avoir des autorisations de manifestations. Du point de vue de la Ville c'est une manière de savoir que quelque chose existe et qu'est-ce qui a été autorisé, et d'évaluer ce qui a été impacté dans la vie du quartier et des services de la Ville. On a vu qu'il y avait des manifestations régulièrement organisées et qui correspondait pas à ce qu'on avait discuté » (Observation du 13.07.2023 - rendez-vous au bureau)

juridiquement par le code civil article 60-79) afin de pouvoir collaborer officiellement avec la Ville<sup>73</sup>.

Le dispositif des demandes d'autorisation est également critiqué sur ses contraintes pratiques. Le collectif demande aux autorités une forme plus souple à l'égard de leur association et des activités routinières menées sur le lieu. Le fait de devoir intégrer ces demandes à de nombreux événements, même spontanés, requiert un travail de coordination supplémentaire qui s'ajoute à un ensemble d'autres actions que le collectif doit endosser en amont. Un ensemble de gestes s'additionne dont la répétition devient chronophage<sup>74</sup> : imprimer, remplir et signer, envoyer, mettre en suspens l'organisation le temps de recevoir la réponse, transférer au service concerné, et ainsi de suite. Le collectif a tenté de sensibiliser les régulateurs sur ce point lors d'un rendez-vous au bureau en argumentant sur le caractère contraignant du dispositif face à leur expérience pratique, notamment au vu du fait que rien ne garantit que les demandes soient acceptées. Le collectif a néanmoins accepté de se conformer à cette attente, à condition qu'un soutien s'opère de la part de la Ville pour remplir ces formulaires<sup>75</sup>. Les régulateurs ont alors rabattu cette demande d'assouplissement et de soutien<sup>76</sup> en argumentant que le collectif devrait être en mesure de remplir ce formulaire tout en avançant l'absence d'alternatives en termes d'équipements administratifs régissant ces aspects.

Étant donné la configuration des rassemblements organisés par la Valencienne, une autre incompréhension demeure sur la définition d'un rassemblement soumis à une demande d'autorisation. Le collectif peine à saisir ce qui différencie ce dernier d'un rassemblement ne nécessitant pas de demande d'autorisation. Par exemple, la Ville a exigé qu'une demande soit rédigée pour les bouffes populaires tandis qu'une partie de pétanque organisée par l'Amicale

---

<sup>73</sup> Sur ce point, Léo et Sem évaluent la forme associative telle que reconnue par le code civil comme trop rigide par rapport au principe d'autogestion qu'ils défendent, étant donné qu'elle distribue des places fixes. De même, les conséquences liées au menace de désencombrement de la Ville a mené à ce que Léo et Sem dissolve la forme associative apparue lors de la période de pandémie, (cf. annexe historique du lieu).

<sup>74</sup> Se pose également le problème des frais (60 CHF par demande) sur lequel un membre de l'Amicale a insisté en rappelant la nécessité de grouper les demandes afin de réduire les coûts durant un rendez-vous au bureau

<sup>75</sup> « On connaît tous ce formulaire mais en l'état on peut pas le remplir quand on a fait une demande avec récurrence, on l'a fait avec toi P2, mais ces formulaires ne sont pas adaptés aux événements récurrents, ce formulaire on a commencé à le remplir sans savoir quoi mettre. Ça nous a paru logique, que c'est évident qu'on puisse pas le faire seul car on attendait d'être accompagné par votre service » dit Léo (Observation du 13.07.2023 - rendez-vous au bureau).

<sup>76</sup> « Si vous pouvez faire une affiche pour votre week-end tango alors ça devrait aussi être faisable de faire ces demandes » répond David Payot à l'énonciation de la précédente note de bas de page (Observation du 13.07.2023 - rendez-vous au bureau)

ne nécessite pas d'autorisation selon elle. Lorsqu'une demande de clarification est effectuée par le collectif, le service EJQ relègue la responsabilité de cette qualification au service ECO tout en rappelant l'obligation de se conformer au cadre établi, coupant ainsi court à cette demande de justification. La définition de ce que constitue un événement est sujette à une insécurité sémantique<sup>77</sup>. En effet, les qualifications d'ordre juridique et contractuel servent d'appui mais freinent « l'investigation des faits ». Tel que Thévenot le constate : « les qualifications ordinaires sont plus réalistes que les qualifications juridiques, au sens où les acteurs les mettent à l'épreuve de leurs relations variées avec le monde matériel » (Thévenot, 2006 : 170).

La question de la transaction, à savoir un échange de biens et de services contre une mise en équivalence pécuniaire, est également un point qu'il s'agit pour le collectif de préciser dans les demandes d'autorisation. Cependant, pour la Valencienne, il apparaît difficile de trancher à ce sujet étant donné qu'elle recourt à un système alternatif pour réguler les transactions qui adviennent lors de leur rassemblement. Le dispositif contractuel ne propose que la vente comme possibilité transactionnelle. Or, en recourant au dispositif du prix-libre, la Valencienne s'inscrit dans un entre-deux entre la vente et la mise à disposition gratuite. En distinguant uniquement la vente et la mise à disposition gratuite de services, la Ville affine la Valencienne à la catégorie d'acteur marchand lorsque certaines activités entreprises sur le lieu impliquent une mise à disposition de boissons (alcoolisées) et de nourriture contre un montant libre, fixé par l'utilisateur. C'est donc une mise en équivalence du collectif avec des acteurs insérés dans un monde marchand (impliquant une recherche de rentabilité et un régime concurrentiel) qu'effectue la Ville. Toutefois le collectif n'est pas en recherche d'un profit: le don et la solidarité doivent cependant permettre au collectif de s'autofinancer afin de poursuivre l'animation du lieu et la mise à disposition de ressources collectives (e.g. couvrir les charges liées au maintien du jardin<sup>78</sup>, l'achat de consommables que Léo et Sem avancent par leurs propres moyens pour un événement etc.). Cependant cette justification peine à rencontrer les conditions de félicité et les régulateurs tendent à mobiliser des principes d'égalité de

---

<sup>77</sup> En effet, la définition que donne la Municipalité de Lausanne aux rassemblements soumis à autorisation est si vaste qu'elle perd en réalisme : « Toutes les manifestations sont soumises à autorisation. La notion de manifestation sur l'espace public englobe de nombreux événements, des plus simples tels que la distribution de flyers ou d'échantillons, une exposition, un stand de vente ou d'information, une vente de pâtisserie pour les bénéfices d'une école ou un spectacle aux plus complexes tels qu'un festival, un cortège ou un meeting sportif » : <https://www.lausanne.ch/prestations/economie/organiser-manifestation-espace-public.html>

<sup>78</sup> Léo a par exemple avancé la somme de 1000 francs pour des achats liés au jardinage. Les sommes récoltées lors du week-end de lutte lui ont tout juste permis de se rembourser.

traitement face à des lieux institués dont les activités s’insèrent effectivement dans une relation marchande. En bref, l’argument de la concurrence déloyale est mobilisé et les fonctionnaires du service EJQ sont eux-mêmes tenus de se justifier envers le service ECO<sup>79</sup>.

Payot — Les événements que la police a constaté sur place n’avaient pas tous fini à 22h, et il y avait aussi des ventes de boissons alcoolisées !

P2 — Vente de boissons alcoolisées, et vente de nourriture... et buvette exploitée !

P3 — Le bâtiment n’était pas à votre disposition, il fallait une demande d’événement, et nous on l’a pas eue ! J’entends bien que vous auriez souhaité un document spécifique, mais ce n’était pas possible de le faire. A défaut d’une demande d’autorisation, il y a eu vente d’alcool sans patente, vous réalisez que c’est inadmissible ! C’est une inégalité de traitement avec les autres établissements.. sans patente ! Sans cadre ! Et sans autorisation ! Ça pose problème pour nous, comme pour le service économique, on doit justifier ça ! (Observation du 13.07.2023 - rendez-vous au bureau).

Tout comme Pattaroni l’avance sur la forme des *squats*, les « lieux de discontinuité » (2005 : 473) se heurtent à des problèmes techniques et juridiques puisque les activités peuvent vite être classifiées dans une case administrative. Or aux yeux des autorités, le collectif de la Valencienne n’assure pas les obligations liées à ces activités (patente, respect minutieux des normes d’hygiène etc.). Cependant, pour le collectif, il est inaudible d’être ressaisi à l’aune de cet univers marchand face à la réalité des pratiques et il dénonce une incommensurabilité face à la comparaison effectuée avec des acteurs économiques. Le collectif désapprouve cette mise en équivalence et la symétrisation des visées poursuivies. Au contraire, le collectif revendique une logique de don et de solidarité. Pour reprendre les termes de David Graeber (2011 : 55), le collectif poursuit une logique d’un « communisme ordinaire<sup>80</sup> » qui marque les relations entre les usagers.

Dès lors, la question des autorisations de manifestation devient une contrainte majeure pour le collectif. En effet, la Ville pose désormais la condition nécessaire de disposer d’une

---

<sup>79</sup> Sur ce point, les fonctionnaires du service EJQ critiquent le collectif de mettre le service au pied du mur. Lors d’un rendez-vous au bureau, P2 énonce cette critique : « je dois rappeler qu’on a soutenu votre projet mais quand on est mis au fait accompli et que le SPADOM appelle en disant c’est quoi ce jardin, ou que l’économie appelle et dit “c’est quoi cette vente d’alcool”, je leur répond c’est prix libre c’est pas vraiment de la vente, eux ne comprennent pas vraiment ce que c’est, bah des fois je me dis que je suis mis dans une boucle » (Observation du 13.07.2023 - rendez-vous au bureau)

<sup>80</sup>Le communisme pour Graeber (2011 : 54-57) serait un « principe immanent à la vie quotidienne ». En somme, l’auteur décèle que si nos actions s’insèrent dans l’adage « de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins », nous serions en prise avec un « communisme de tous les jours » (everyday communism). Il y voit une forme de relation très habituelle et routinière qui échapperait selon lui à deux autres principes, celui de « l’échange » où « tout est affaire d’équivalence » (ibid. : 60) et de « l’hierarchie » qui s’oppose à la réciprocité et se fonde sur un rapport asymétrique (ibid. : 64).

autorisation valable pour bénéficier des bâtis et notamment des ressources disponibles à partir de ces derniers. La contrainte d'un accès<sup>81</sup> amène à fragiliser la diversité des usages possibles (e.g. l'accès à l'eau, l'électricité, aux équipements de cuisine etc.).

### La Valencienne comme zone franche

La Valencienne se distingue d'autres lieux par son hospitalité, notamment à l'égard de certains engagements pénalement répréhensibles, voire considérés comme déviants par certains tiers observateurs. En raison de son inscription hors d'un espace de circulation et du fait qu'il permet un abri contre les regards indiscrets et susceptibles d'incriminer (voire de dénoncer), certains engagements deviennent alors prépondérants dans le lieu. Ces engagements sont pour la plupart subordonnés (fumer, boire etc.), ils sont menés ordinairement en parallèle à d'autres activités (consulter son téléphone, papoter ou jouer à la pétanque).

Goffman nous rappelle que certains engagements peuvent paraître incongrus (ou déviants) lorsqu'ils sont menés dans les espaces urbains à proximité d'étrangers. L'auteur décèle que ce qui est ordinaire ou toléré comme engagement à une temporalité (ou une époque<sup>82</sup>) donnée peut être ressaisi comme incongru, indésirable, voire réprimandé à une autre. Un engagement mené un week-end (ou en soirée) peut être identifié par quiconque comme ordinaire, mais peut simultanément être ressaisi comme un désœuvrement ou comme inadapté en semaine (ou en matinée). La spatialité participe également à la manière dont sont ressaisis des engagements. Comme nous l'avons vu, l'espace public urbain est un espace de visibilité anonyme. Certains engagements menés dans les espaces urbains peuvent être exposés à l'observabilité par autrui, voire même devenir l'objet d'une interpellation par des forces de

---

<sup>81</sup> Cependant, durant l'année 2023, le collectif a été préavisé négativement par le service EJQ pour toutes futures demandes d'autorisation d'événement ce qui marque la fin d'un accès aux bâtis par ce dernier, nous y reviendrons.

<sup>82</sup> De même que l'évolution de la (in)congruité de certains engagements évolue selon un temps plus long. Le fait de fumer une cigarette dans un train était un engagement subordonné courant jusqu'à qu'il devienne un engagement désormais sanctionné pénalement en cas d'infraction à la règle

l'ordre<sup>83</sup> (e.g. fumer un joint de cannabis ou dormir<sup>84</sup>). L'absence d'engagement peut elle aussi être remarquée et évaluée négativement. Ainsi, l'évaluation de certains engagements par autrui dépend du contexte et de la spatialité dans lequel ils se déroulent.

En pleine matinée, je croise Mohammed et profite de le questionner sur la manière dont il a découvert le lieu (il fait partie des usagers qui fréquentent régulièrement le lieu). « Moi je connais ce lieu par hasard.. c'était en me promenant dans le parc de Valency.. je cherchais un endroit où fumer tranquille car j'aime pas fumer dans un parc, il y a des enfants, des gens qui passent, et l'odeur qui peut déranger quelqu'un. A la maison c'est impossible et dehors de chez-moi, je ne veux pas embêter les voisins. J'ai pas envie de déranger.. Ici je peux fumer tranquille, c'est serein, personne vient m'embêter et c'est pas mal ici car c'est aussi un peu caché ». Je lui demande quand il est arrivé aujourd'hui. « Ah je suis là depuis ce matin, pratiquement chaque jour, je viens après avoir amené ma fille (à l'école), j'aime bien le matin, c'est tranquille, tu peux profiter du soleil et fumer.. et je suis déjà levé de toute façon donc tu veux que je fasse quoi d'autre ? » (Observation du 15.06.2023)

Nous pouvons poser l'hypothèse que la présence de lieux susceptibles d'accueillir divers engagements de repos et/ou de désœuvrement, ce à n'importe quel moment de la journée, influence l'hospitalité d'un environnement urbain. Les rythmes sociaux collectifs tendent à être de plus en plus pluriels, la disponibilité de lieux qui permettent d'accueillir une idiorythmie<sup>85</sup> (Antonioli et al., 2020) permettent alors de réduire certaines tensions et/ou hostilités mutuelles. En l'absence de tels lieux, les individus se rabattent sur d'autres espaces peu propices à ce type d'engagement (e.g. une gare, un lieu de passage etc.) où ils risquent potentiellement d'incommoder autrui (e.g. par leur exposition, par l'entrave à la circulation etc.).

Nous sommes mardi, il est 14h. Assis près des terrains de pétanque, une discussion réunit dix participants. Sur la table, les cannettes de bière vides s'empilent, certains fument un joint qu'ils font circuler dans le groupe. La conversation passe d'une langue à une autre, on parle français, tigrigna ou arabe. Bertrand est à côté de moi,

---

<sup>83</sup> Goffman constate alors que certains engagements urbains donnent lieu à des identifications différentes selon le moment auquel ils adviennent mais également selon les traits et les ressorts catégoriels d'un individu : « qui erre sans orientation vers un but apparent dans un lieu public peut être suspecté de passer son temps à ne rien faire : il se prélasser ou il zone (loitering), s'il reste sur place. Il flâne ou il rôde (loitering), s'il est en mouvement. Ces activités peuvent être jugées si inappropriées qu'elles méritent d'être la cible d'une action légale. (Goffman, 2013 : 50).

<sup>84</sup> L'article 34 du Règlement de Police de l'Ouest-Lausannois (et l'article 36 alinéa 3 pour la Commune de Lausanne) stipule l'interdiction de dormir dans l'espace public. Dormir est relié à l'acte de camper.

<sup>85</sup> Ainsi, le manifeste des rythmes sociaux d'Antonioli et al., ouvre à partir des apports de Roland Barthes sur la question d'un déploiement d'une « idiorythmie » (2020 : 44). Entendue comme la capacité de mener un « propre rythme » sans se voir imposer ce que les auteurs appellent une « hétérythmie », soit le rythme étranger « exposé par l'extérieur » (Barthes, 2002 : 40).

il me parle énormément. J'essaie tant bien que mal de suivre ce qu'il me raconte même si par moments ses propos m'échappent en raison de sa faible maîtrise de la langue française. Il me parle de ses enfants et je profite pour lui demander s'ils viennent parfois jouer à la pétanque. Il me répond que cela arrive mais pas très souvent, car il n'aime pas trop que ses enfants voient ses amis fumer et boire (il me mime le geste de la bouteille). Il me dit que lui-même ne fume pas et n'a jamais essayé le cannabis, qu'il aime juste se délecter de quelques bières le soir. Au cours de la conversation avec différents participants, ça débat et ça blague autour des permis de séjour, on les compare également « lui il a pas F, lui il a ça, lui requérant d'asile ». On se fâche contre l'administration, la bureaucratie et la lenteur des processus. Mohammed fait état d'une colère quant à son permis « moi je ne sais pas si on va me renvoyer.. et si oui bah quand.. après t'as des gens comme Bertrand qui sont privilégiés (rigole), hein Bertrand ? 30 ans que t'es là ! ». Bertrand répond : « ah mais pas de travail.. dure la vie » (Observation du 14.03.2023).

La Valencienne se manifeste comme un espace particulièrement hospitalier pour accueillir les rythmes singuliers des usagers. En disposant d'un espace qui permet de passer du temps en compagnie d'autres individus, ils peuvent mener un certain nombre d'engagements<sup>86</sup> (ou de rassemblements) qui seraient mal accueillis dans d'autres espaces de l'environnement urbain ou à leur domicile. Le lieu permet de déployer un soi différent que celui que l'on doit probablement maintenir au sein du domicile familial où l'individu se doit potentiellement de maintenir un rôle liés à l'univers domestique (e.g. père, mari etc.)<sup>87</sup>.

En cela, la Valencienne se manifeste comme une « zone franche<sup>88</sup> » (Goffman, 1968 : 286) et prolonge la question d'une « géographie de la liberté » (Goffman, 1968 : 286). En raison de l'idiorythmie de certains usagers, ces derniers seront plus présents sur le lieu que d'autres. L'idiorythmie de certains usagers de par les situations de vie singulière de chacun, mène à ce que certains habitent davantage la Valencienne que d'autres. En cela, ces usagers à se

---

<sup>86</sup> Des engagements subordonnés tels que fumer des joints tout en consultant son téléphone ou boire de l'alcool autour d'une partie de pétanque ou simplement se laisser aller à l'état de repos tout en profitant du soleil sont des exemples d'activités menées de manière routinière par certains usagers.

<sup>87</sup> Toutefois, il arrive que pour certaines occasions, tel que le week-end de lutte, des habitués du lieu invitent leur entourage familial à la Valencienne. Certains usagers s'adaptent à cette coprésence avec des membres de leur entourage proche, notamment en ajustant leur consommation d'alcool. Certains poussent même certains usagers à maintenir un soi qui soit en adéquation à la rencontre de ces deux univers.

<sup>88</sup> Dans son ouvrage *Asylum* (1968), Goffman dresse la notion de « géographie de la liberté » pour questionner les espaces qui sont susceptibles d'accueillir certains engagements au détriment d'autres au sein d'institutions totales. La géographie de la liberté comprend des « zones franches », soit des régions où les reclus peuvent mener des activités qualifiées d'interdites. Les zones franches se manifestent particulièrement comme un « type d'espaces que les utilisateurs savent accessibles, en fait ou en droit, à d'autres et sur lesquels ils n'ont ni droit d'exclusivité, ni sentiment de propriété ». (Goffman, 1968 : 294). Toutefois, Goffman mentionne l'exemple de groupes qui privatisent ces zones franches et s'en octroie un ayant-droit exclusif. Dans ce cas, la « zone franche » devient un « territoire réservé » (1968 : 294)

l'approprier sans toutefois y inscrire un droit d'exclusivité. Finalement, la disponibilité d'un tel lieu permet à ces usagers d'accéder à un espace où ils se sentent légitimes de demeurer et où ils se sentent à l'aise. Par le fait de pouvoir habiter la Valencienne, cette dernière se manifeste comme un « lieu de repli et de soin qui participe au maintien de soi et qui influence la manière dont on regarde le monde » (Breviglieri, 2002 : 5-6).

Lorsque je questionne Bertrand sur ce qu'il pense du lieu et sur combien de fois il vient ici, il réagit : « qu'est-ce que tu veux que je fasse chez moi ? Que je regarde le plafond ? Il y a de quoi être fou, ici on est bien, on voit les gens, on s'amuse ! ». (Observation 18.11.2022)

Le lieu permet également de rejoindre des situations sans que l'entrée dans ces dernières ne nécessite un échange marchand sur place (à contrario d'un café ou d'un bar), empêchant l'accessibilité pour certains. A la Valencienne, les usagers prennent généralement avec eux toutes leurs consommations (boissons, nourriture) et effectuent des aller-retours selon les besoins pour s'approvisionner dans une supérette à proximité.

### Des usages inhospitaliers

Etant donné que la Valencienne accueille divers rythmes, certains engagements menés par des usagers peuvent être évalués négativement par d'autres usagers qui ont d'autres habitudes quant à leur fréquentation du lieu. Ainsi, l'hospitalité d'un lieu pour certains usages peut, dans certains cas, signifier son inhospitalité pour d'autres.

Je retrouve Adil et Mohammed, ils discutent et reviennent sur leur précédente partie de pétanque, la conversation est enjouée. Puis à un moment, l'un d'eux s'exclame en disant « ahh ce qu'on est bien ici » en s'étirant les bras, tandis que l'autre approuve. Je réagis à ce propos en sondant ce qu'ils aiment dans ce lieu. Très vite ils me pointent l'extérieur [du lieu] et me disent « ici on est libre, là dehors dans la rue, on l'est pas. Il y a un risque de contrôle, ici jamais ! Et ici on peut papoter, jouer, profiter du soleil ! Moi j'ai pas autant de soleil chez moi ! ». Son interlocuteur renfloue en mentionnant une anecdote, « bon après ça dépend des gens, une fois quelqu'un m'a dit qu'il évitait de venir car il y avait trop de liberté, ici on peut fumer et boire, ça peut tenter ». S'en suit une réponse de son interlocuteur : « Ouais ici c'est quelque part de spécial, c'est pas pour tout le monde, mais au moins on est libre. » (Observation du 14.03.2023)

Le risque d'être tenté par la consommation d'alcool et de cannabis peut pour certains apparaître comme un frein à leur fréquentation du lieu. Pour d'autres, la coprésence avec des

personnes alcoolisées peut se manifester comme indésirable et ils évitent le lieu pour cette raison.

Lors du week-end de lutte qui réunit un grand nombre de personnes, je récolte des signatures pour la pétition de la Valencienne et profite de discuter avec une usagère qui ne vient pas souvent sur le lieu. Elle m'informe qu'elle hésite à signer « avant je venais super souvent, c'était un endroit paisible avec les enfants ! Mais depuis la pandémie, c'est devenu... comment dire heu *glauque* (souffle ce mot tout en regardant autour d'elle) et je t'avoue qu'avec les enfants je le sens pas trop... » (Observation du 10.06.2023).

Le risque de tentation a été relevé spontanément par Kevin lorsqu'il témoigne que la proximité de son domicile avec le lieu l'amène à s'engager dans une consommation répétée d'alcool et de cannabis qu'il admet comme problématique. Il estime qu'une fréquentation quotidienne du lieu ne l'aide pas à gérer sa consommation jusqu'à lui poser problème pour s'insérer dans le monde professionnel. Il craint que son trop fort ancrage dans le lieu risquerait de le marginaliser.

Kevin me confie qu'il aimerait trouver un travail d'ici septembre, qu'il s'agirait d'une occasion pour lui de soumettre à un sevrage de substances : « Ça fait depuis avril que j'habite dans le quartier et je viens presque cinq jours par semaine.. Bon j'habite juste à côté donc c'est pratique et je peux vite faire un détour par ici. Mais je pense que je vais essayer de venir un peu moins souvent... Là c'est difficile, tu vois les amis, tu fumes et tu bois ». Il me donne ensuite un exemple : « justement hier, j'ai brunché sur le lieu le matin avec une vieille et son fils c'était super ! Je reste ici un maintenant puis je décide de faire un aller-retour à la maison. Je commets l'erreur de revenir le soir... Là bah je me bourre la gueule avec Martin, c'était à l'absinthe donc j'étais vraiment loin... et après bah je me suis embrouillé avec lui.. il a pris un air trop sérieux et on s'est plus compris.. Je suis quelqu'un qui n'aime pas les disputes.. mais c'est vrai que j'en ai eu quelques-unes ici... surtout quand je suis loin ! [en référence à son état altéré] » (Observation du 07.07.2023)

Toutefois, le collectif renonce à recourir à des gestes d'exclusion en privilégiant une auto-régulation spontanée des troubles par le lien. Cette auto-régulation spontanée par le lien consiste en le développement d'un égard pour autrui, qui par la proximité et la familiarisation mutuelle, amène à vouloir s'investir pour le bien du commun. Les uns sont alors invités à se responsabiliser et à tenir compte des autres. Plus généralement, l'aspiration du collectif en ce qui concerne la régulation de la dynamique collective consiste en ce que les usagers développent une « responsabilité ancrée » (Pattaroni, 2005). Bien entendu, le déploiement de cet équipement moral repose sur un processus qui se déploie dans le temps et par l'expérience

collective de diverses situations et troubles qui se manifestent dans le lieu. Il n'est en aucun cas un acquis : il repose sur un *faire* collectif et doit constamment être actualisé en situation.

### Être une femme à la Valencienne

Bien que le lieu accueille un public pluriel, les usagers qui y demeurent le plus fréquemment sont majoritairement des hommes. Selon les situations, les usagères venues profiter du lieu seules tendent à être plus particulièrement exposées. Selon la catégorisation d'âge et l'engagement mené par une usagère (e.g. de désœuvrement ou de simple observation du lieu portée vers une rêverie), certains usagers perçoivent une « accessibilité de [l'usagère], présumée disponible à l'interaction », termes repris chez Carole Gayet-Viaud (2022 : 132). Carole Gayet-Viaud fait état d'une identification de l'accessibilité qui serait différentielle selon les catégories de sexe. Les femmes seraient davantage « la cible et l'objet d'adresses<sup>89</sup>, d'interpellations et de gestes d'ouverture conventionnelle » (2022 : 133). Gayet-Viaud précise que les femmes « semblent vouées à recevoir plutôt qu'à initier les gestes et mouvements d'ouverture, voulus ou non, de l'interaction, et à se voir perçues comme l'objet toujours possible et présumé disponible d'un mouvement masculin » (2022: 134). Bien entendu, les ouvertures mutuelles à la Valencienne sont fréquentes et même encouragées. Elles sont souvent plaisantes, donnent un sentiment d'être en lien et ouvrent à la potentialité d'une amitié. Cependant (à la Valencienne, comme dans l'espace public), « si ces échanges peuvent être source d'un plaisir pris au côtoiement, ces sollicitations quotidiennes peuvent aussi prendre des formes particulièrement désagréables et s'inscrire dans l'ordre des nuisances et des entraves à la capacité de circuler librement, en confiance et en sécurité » (Gayet-Viaud, 2022 : 133).

Je suis assise seule sur un banc à observer les alentours.. Un usager, vêtu d'un chapeau et portant des lunettes de soleil teintées, est assis sous la bâche au fond. Je perçois un regard persistant de sa part, il m'observe et nos regards se croisent. Il est avec un autre usager, ils sont en train de disputer une partie de dames. Après quelques minutes, il suspend son jeu, s'approche de moi et se présente. Il me demande ce que je fais ici, on échange un peu sur le lieu, il m'apprend que la veille un événement festif a eu lieu à la Valencienne. Très vite, il m'invite à les rejoindre sous la bâche et repart en direction d'où il était venu. Malgré le fait que son approche me mette un peu mal à l'aise, j'hésite à donner suite à sa proposition.

---

<sup>89</sup> L'auteure précise que « les femmes se font aborder quotidiennement par les hommes dans la rue et l'inverse n'est pas vrai. Cette accessibilité différentielle n'est pas, toutefois, l'apanage des relations mixtes : les femmes sont aussi les adressataires privilégiées d'interactions provoquées par d'autres femmes » (Gayet-Viaud, 2022 : 133).

Après tout, nous sommes à la Valencienne où entrer en contact avec des inconnus est chose fréquente. Je souhaite en apprendre un peu plus sur l'événement d'hier, le soleil tape intensément et l'ombre manque là où je suis assise. Je me décide à les rejoindre étant donné qu'il est avec un usager que je connais et avec qui j'avais déjà discuté auparavant. Je prends place à côté d'eux en veillant à marquer une certaine distance. Alors que je tente de relancer notre conversation à propos de l'événement de la veille, l'usager redirige rapidement la discussion sur ma personne. Il me pose des questions personnelles, me fait des remarques sur mon physique en me disant que j'ai l'air mûre pour mon âge, me propose de m'offrir une bière et même de l'accompagner à la poste, ce que je refuse. Je commence à être très mal à l'aise et décide finalement de partir sous prétexte d'avoir un rendez-vous. Avant que je m'en aille, il me demande si je joue à la pétanque, je réponds que ça peut m'arriver et que j'en avais déjà fait ici. L'autre usager sort de son silence et me propose alors de faire une partie. Je décline sa proposition en disant que je n'ai pas le temps. (Observation par LC du 10.09.2023)

Lorsqu'une approche donne lieu à une mise en pertinence des catégories de sexe et qu'une intention de séduction qui n'est pas réciproque transparait, ces comportements peuvent apparaître comme relevant de l'ordre des nuisances. La vignette rédigée par une collègue étudiante en sciences sociales fait état d'une expérience incarnée d'une telle situation.

Si les sollicitations peuvent au départ se manifester comme une invitation à la discussion et au partage d'un moment de convivialité, c'est lorsqu'elles basculent vers des remarques se référant à des traits liés à la personne<sup>90</sup> (ce qui est visible et donc disponible à la catégorisation) que la situation peut changer de tonalité.

Tel que l'avancent Song et Licoppe (2024), les remarques découlent d'un geste d'observation d'un individu. L'attention est portée sur l'interlocuteur et sa verbalisation oriente la conversation de sorte à rendre un trait observé pertinent dans la situation, à savoir un « making it relevant, here and now » (Song & Licoppe, 2024 : 3). L'acte de remarquer un certain trait peut également se manifester comme une évaluation de l'interlocuteur(ice), l'invitant à y réagir. La remarque alimente certes la conversation et plus largement le lien entretenu avec la personne remarquée. Si elle est évaluée comme inadéquate, elle oblige cependant l'interlocuteur(ice) à devoir s'ajuster en situation et à y faire face. Si c'est bien l'énonciation de remarques indésirables qui rompt la convivialité du moment, c'est toutefois

---

<sup>90</sup> En l'occurrence, rabattre l'interlocutrice à sa catégorie de femme et son âge, motivant des invitations et des propositions particulières (e.g. solliciter à accompagner quelqu'un à un lieu hors de la Valencienne, se voir offrir une bière etc.).

l'interlocuteur(ice) qui est contraint(e) à rendre cette rupture intelligible (par exemple via son départ ou encore par un rappel à l'ordre soulignant l'offense perçue).

Celui qui énonce la remarque prend la personne comme une ressource à la discussion sans tenir compte si cette dernière accorde son droit, l'individu qui énonce la remarque s'arroge de ce droit de s'y référer. En l'absence d'une antériorité dans la relation (ou plus généralement d'un degré de familiarité), effectuer des remarques sur autrui en prenant pour référence sa personne et ses attributs (apparence, habillement, etc.) constitue un envahissement du territoire de soi (Goffman, 1973).

En plus de la convivialité, les remarques indésirables impactent également le sentiment de confiance que l'on peut éprouver à l'égard d'un lieu et de ses habitants. La confiance peut être abordée sous deux dimensions en reprenant à notre compte les propos de Louis Quéré (2017) : la première, « *l'ur-trust* », est définie par l'auteur comme une « certitude complète dans l'action » qui relève d'une attitude et non d'un savoir (2017 : 182). Elle constitue une forme de confiance « non réfléchie et non consciente, qui ne procède pas d'une vérification ou d'un raisonnement, d'une anticipation ou d'un calcul (...) elle se manifeste dans une absence d'hésitation, de doute ou de méfiance dans l'engagement, ou dans la manière d'agir » (Quéré, 2017 : 182). La seconde forme est celle qui est médiée par la cognition, par un raisonnement, sujet à une évaluation entre accorder cette confiance ou s'en méfier, qualifié par Quéré de « bipolaire » car cette seconde forme de confiance « peut être trahie ou honorée » (Quéré, 2017 : 183). Cette forme de confiance se distingue de la première car elle appelle à une orientation normative<sup>91</sup> tandis que la première se dote d'un « caractère instinctif ».

Ainsi, la non-familiarité au lieu et aux personnes d'un nouveau-venu à la Valencienne, amènent ce dernier à attribuer sa confiance selon la deuxième forme de confiance dépeinte par Quéré. Au fur et à mesure de sa familiarisation avec le lieu et des expériences positives qu'il en retire, il peut développer un sentiment de confiance relevant de *l'ur-trust*, facilitant son ouverture à autrui. Cependant, par le fait d'être confronté à des situations évaluées négativement (dont peuvent faire partie les remarques malvenues adressées à des usagers),

---

<sup>91</sup> Parmi ces traits normatifs, Quéré en mentionne quelques exemples : « suspendre la recherche d'informations et de garanties, renoncer au contrôle, ne pas s'inquiéter plus qu'il ne faut, faire abstraction de certains risques, laisser libre champ à celui à qui on a fait confiance, faire preuve de tolérance dans l'interprétation des événements se produisant dans le cadre de cette relation etc. » (Quéré, 2017 : 183).

l'*ur-trust* est rompu : l'anticipation et l'évaluation de la situation tendent à réapparaître<sup>92</sup>. En somme, l'état de vigilance se remet en place.

Finalement, une remarque portée sur la catégorisation sexuelle fait apparaître la référence à un univers qui n'était jusque-là pas pertinent dans la situation. En fragilisant le principe de commune humanité, le fait de rendre pertinent le genre de la personne abîme la convivialité et la *Geselligkeit*. Ainsi, l'hospitalité du lieu se voit alors amoindri envers les femmes à l'apparition de ces comportements.

Cependant, tel que nous l'avons mentionné, bien que l'exposition de l'usagère solitaire puisse favoriser l'apparition de tels comportements, il arrive qu'ils puissent aussi s'appuyer sur une connaissance familière d'une des personnes « avec<sup>93</sup> » et être justifiés au nom de la convivialité.

Je prends place avec Céline et Charlotte, deux amies venues visiter la Valencienne. Alors que nous partageons un pique-nique à une table et discutons de choses liées à nos études, Bertrand et Stefano, assis à une table derrière nous avec d'autres usagers, m'interpellent. Je m'excuse un moment auprès de mes amies et me dirige vers eux. Ils m'invitent à m'asseoir avec eux pour discuter, je décline en justifiant être avec des amies. Ils me demandent alors qui sont mes amies, suite à quoi je leur réponds et retourne à ma place. Quelques minutes passent et, brusquement, Stefano s'impose pile entre Charlotte et moi dans un rapide élan (une petite distance nous séparait, lui offrant tout juste un espace pour se serrer entre nous), ce qui provoque chez-elle un mouvement de recul pour se distancier de ce dernier, distance qu'elle augmentera progressivement dans les minutes qui suivent. « On propose d'ouvrir le cercle ! » dit Bertrand. Malgré cette proposition qui n'en est pas vraiment une, nous acceptons, après tout nous sommes ouverts à la convivialité. Sem arrive pour me dire au revoir, il s'aperçoit que Stefano et Bertrand se sont joint à nous et me dit à voix-basse « ouh-la-la, il est particulièrement proche, lui » en regardant Stefano. Il hésite à intervenir mais pressé de partir il dit : « bon je vous laisse gérer ». La discussion est bon enfant au début mais un certain embarras apparaît lorsque Stefano (qui ne parle pas français) demande à Bertrand de traduire ce qu'il vient de

---

<sup>92</sup> Ainsi, à la Valencienne, certaines conduites laissent entrevoir la relative confiance à l'égard de cet environnement : il m'est arrivé d'observer un nouveau-venu garder son sac avec lui et de le prendre avec lui à chaque fois qu'il se déplaçait dans le lieu. Ainsi se manifeste un geste de sécurisation de ses effets personnels (Observation du 23.06.2024). J'ai moi-même fait cette expérience. En arrivant la première fois sur ce terrain, je surveillais et jetais des coups d'œil fréquents vers mon sac de peur de me le faire voler. Cependant, au fur et à mesure de mon acclimatation au lieu et aux personnes, ce geste de surveillance s'est estompé jusqu'à complètement disparaître au point de laisser traîner mon sac dans le lieu sans m'en soucier.

<sup>93</sup> Les personnes (ou individus) « avec » sont pour Goffman des personnes accompagnées. Il précise alors que « les individus "avec", surtout les hommes, ont une latitude considérable dans le choix des lieux où ils s'assoient : les individus seuls en ont moins, car ils ne doivent pas oublier que leur choix d'une place peut sembler une invitation ou une ouverture » (Goffman, 1973 : 35).

lui dire. Bertrand s'effectue « il vous trouve très sympa et jolies, surtout toi [Charlotte], il souhaite se marier avec toi (rire) ». Charlotte réagit par une expression du visage qui traduit son malaise, « mais tu sais dans le sens très gentil, il n'y a aucun mal à voir avec ça hein » complète Bertrand comme pour rassurer son interlocutrice (Observation du 13.07.2023).

Stefano en s'asseyant brusquement entre nous (alors même que nous aurions pu aménager une place sur le banc s'il s'était manifesté), fait une incursion dans le territoire du soi de Charlotte (et de moi-même), il envahit sans prévenir son espace personnel<sup>94</sup>. La proposition « d'ouvrir le cercle » est difficilement refusable étant donné la norme de convivialité qui règne à la Valencienne. Finalement c'est au nom de cette convivialité que Bertrand justifie son envahissement et celui de Stefano, instrumentalisant par là l'équipement moral pour une fin individuelle. S'ajoute à cela que les équipements à la Valencienne se manifestent comme des ressources collectives disponibles pour quiconque, réserver une « place<sup>95</sup> » (Goffman, 1973 : 47) est alors évalué négativement. Face à cette configuration, apposer des limites ou initier un geste de distanciation peut s'avérer encore plus complexe que dans d'autres situations.

### Quand l'alcool rassemble et divise à la fois

Léo lance un appel à l'aide pour aller acheter des bières et renflouer le stock. Je me porte volontaire et nous nous mettons en route vers la seule supérette ouverte un dimanche. Sur le chemin, je profite d'amorcer une discussion au sujet de la soirée de la veille. Léo m'explique qu'il y a eu des petits soucis, une dispute aurait éclaté. Dans le cadre du week-end de lutte, un groupe de membres de l'ancien comité étaient présents et vendaient des bières dans le cadre d'un événement de capoeira qu'ils organisaient sur place. Kevin, déjà ivre, a volé les bières de ces personnes. Face à ce comportement, Adam lui a fait des reproches en sanctionnant cet acte, suite à quoi la dispute a éclaté. S'ensuit une autre anecdote: « il y a aussi eu une petite dispute entre Adil et les autres parce qu'il a amené une copine qui serait.. on va dire "pas très fûte-fûte mais très gentille" selon les autres et ils ont un peu charrié Adil, et là à nouveau la tension est montée ». Léo se plaint que certains usagers ne fassent pas d'efforts pour gérer les disputes, qu'aucun ne prenne l'initiative de désamorcer les conflits. « Du coup c'est souvent nous qui faisons ça, mais on peut pas tout faire, avoir les yeux et les oreilles partout. Et de toute façon c'est pas l'idée car il faut qu'ils gèrent ça par eux-mêmes... » se désole-t-il. De retour à la Valencienne, je m'assois à côté de Bertrand et en me voyant il me lance: « Hé, t'as entendu ? Kevin, il s'est disputé hier, il était dans un de ces états ! Léo

---

<sup>94</sup> Goffman décèle ce terme comme « la portion d'espace qui entoure un individu et où toute pénétration est ressentie comme un empiètement qui provoque une manifestation de déplaisir et parfois un retrait » (1973 : 44).

<sup>95</sup> Tel que Goffman l'avance avec sa deuxième typologie sur les territoires, la « place » (1973 : 47) octroie un usage exclusif le temps de l'occasion sociale. L'exemple du restaurant illustre cette réserve situationnelle, un client peut sans autre momentanément quitter sa place sans qu'il encoure le risque de la perdre.

m'a demandé pourquoi on a rien fait, mais comment tu veux que j'intervienne ?!  
Moi je ne sais pas comment gérer ça » (Observation du 11.06.2023).

Cette vignette fait ressortir la nécessité d'un rôle supplémentaire dans la gestion des dynamiques collectives : celui de médiateur. Bien que Léo et Sem endossent par moments ce rôle, par souci de la bonne dynamique collective au sein du lieu, ces derniers travaillent à rendre attentifs les usagers à veiller au déroulement des échanges, dans une visée d'autorégulation spontanée.

Ainsi, apprendre à endosser le rôle de médiateur en étant plongé dans des situations de conflit, peut participer au processus d'individuation et de socialisation par l'acquisition de nouvelles habitudes. Le conflit fait partie intégrante de la condition humaine, il se manifeste dans de multiples sphères et l'éducation en ce qui concerne sa gestion, favorise une attitude portée vers une résolution pacifique à défaut d'une manifestation de violence. Tel que Dewey l'avance, désamorcer les tensions avant qu'elles ne polarisent davantage permet de : « soustraire autant que possible les inévitables conflits à un climat de force et de violence pour les placer dans un climat de discussion, sous le signe de l'intelligence, c'est traiter ceux qui sont en désaccord avec nous – même profondément – comme des gens de qui nous pouvons apprendre et, par là même, comme des amis » (2006 : 254).

Le caractère festif peut amener à des consommations importantes d'alcool ce qui modifie le mode de présence<sup>96</sup> des usagers. Ce mode de présence peut alors fragiliser l'attention portée à d'autres usagers et plus généralement envers son environnement. Cependant, si le mode de présence découlant d'une consommation excessive d'alcool engendre des comportements peu soucieux de la cohabitation avec autrui, il se répercute également sur une difficile cohabitation avec le voisinage aux alentours. Par la consommation d'alcool lors de rassemblements, certaines situations de convivialité sont progressivement recadrées (Goffman, 2009) en situations festives<sup>97</sup>, le souci du voisinage est alors suspendu.

---

<sup>96</sup> Selon Christian Licoppe, la présence peut être considérée « non plus comme un état mais comme un processus [...]. La présence (tout comme symétriquement l'absence) devient alors un accomplissement continu, qui caractérise la manière dont les personnes affectent et sont affectées par les situations dans lesquelles elles sont engagées » (Licoppe, 2012 : 1).

<sup>97</sup> Pour détailler ce que nous entendons par le terme de "festif", nous pouvons prendre appui sur la notion d'ambiance de Thibaud (2015) où l'une des définitions que l'auteur attribue à cette notion concerne la perspective rythmique comme coordination des actions, des corps et de la situation (2015 : 249-250). L'ambiance rythme nos mouvements et nos gestes les plus élémentaires. L'auteur avance « qu'une même action peut prendre des formes différentes, de même que des actions différentes peuvent engager des qualités de mouvement identiques [...] à partir du moment où un lieu est fréquenté par plusieurs, les conduites respectives tendent à se synchroniser entre elles et à s'ajuster mutuellement, bref, partager un même rythme » (2015 : 250).

C'est la troisième fois que je me rends à la Valencienne, accompagné de mon amie, aucun événement spécifique n'est prévu sur place. Lorsque nous arrivons, nous constatons que Léo et Sem ne sont pas présents. Un groupe de six hommes est réuni autour des tables situées sous la bâche. La situation est rythmée par une musique diffusée sur une enceinte portable et de multiples conversations prennent lieu en même temps. Nous nous approchons et déposons nos affaires vers les tables adjacentes. Les conversations portent sur des thématiques variées. : « oui tu sais les politiques, ils sont tous corrompus, on vit dans une société de fou, de dégénérés » lance quelqu'un ; « ici on est tous des étrangers ! toi t'es un étranger, moi je suis un étranger, toi et toi et toi ! » dit un autre, « ici il faut toujours payer, mais c'est la vie, il faut être honnête, et pour ça il faut travailler, travailler pour payer ! » rétorque un troisième. Soudainement, Adil interrompt la conversation générale et annonce à voix haute: « je m'excuse d'interrompre, mais là on discute d'un truc important, il faut que chacun puisse s'exprimer! ». Il commence à distribuer la parole « toi tu veux dire quelque chose ? » ; « non c'est bon » lui répond celui qui est interpellé. « toi ? toi ? » jusqu'à ce qu'il nous interpelle mon amie et moi « et toi ? » « non j'écoute seulement et je trouve votre conversation intéressante » en tentant une réponse polie. « Et toi ? » en s'adressant à mon amie, qui elle-même refusera poliment de prendre la parole. Nous voilà intégrés dans la discussion et invités à nous rapprocher du groupe. Les usagers nous offrent également une bière qu'ils ont apportée avec eux. Sur la table, un sac Denner est disposé servant à récolter les déchets. Les discussions reprennent son cours: les usagers commentent la musique qui retentit, expriment certaines souffrances et reviennent sur des aspects liés à la Valencienne, notamment sur la récente coupure d'électricité à propos de laquelle un usager livre son interprétation : « ah mais lui [le Voisin] c'est le seul qui se plaint, il a sûrement des contacts avec la Ville. Il vient, il prend des photos et il part direct, il fait que se plaindre ! Il n'a jamais voulu parler avec nous, et pourtant on l'a déjà invité à faire des repas, à discuter, et lui il refuse direct, c'est clairement lui qui nous a coupé l'électricité ! ». Au fur et à mesure que la soirée avance, les usagers deviennent de plus en plus euphoriques : certains commencent à danser tout en accompagnant la musique par des sifflements et des chants à tue-tête, d'autres rigolent à gorge déployée : la rencontre de ces usagers se transforme en situation festive. Mon amie et moi reconnaissons que cette euphorie collective, même si elle chaleureuse et bon enfant, est cependant peu soucieuse du voisinage, même pour un vendredi soir à 20h30 (Observation du 18.11.2022).

Cette vignette fait état d'une situation ordinaire dans le lieu où aucun événement spécifique n'était organisé par Léo et Sem. Le rassemblement est spontané et regroupe certains usagers familiers du lieu qui ont pour habitude de s'y retrouver en soirée. Lors de notre arrivée, la scène était marquée par un certain calme où les discussions constituaient l'activité centrale. Cependant, au fur à mesure que la soirée se déroule, une certaine agitation se met en place à mesure de la consommation d'alcool. Cette forme de glissement vers une situation festive peut aussi advenir lors de certains événements routiniers sur le lieu, à l'image des bouffes

populaires. Le cadre primaire<sup>98</sup> du repas est alors vite redéfini et remplacé par un cadre secondaire festif par les usagers engagés dans une consommation d'alcool importante. Face à ces situations, Léo et Sem voient le risque que cette redéfinition de la situation amène à une dénonciation de la part du voisinage et donc à l'arrivée de la police. A de nombreuses reprises, j'ai pu observer Léo et Sem évaluer certaines situations en thématissant ce risque<sup>99</sup>. Cette appréhension fonde alors une « hantise » (Stavo-Debauge, 2012 & 2013) au point où le collectif agit parfois en contradiction au principe d'ouverture et de libre entreprise par les usagers en rappelant à l'ordre les auteurs de ces "méfaits".

La hantise est un concept qui ouvre sur la notion du choc et de l'épreuve négative intégrant par-là la question de la mémoire. Tel que Stavo-Debauge (2012) le précise, la mémoire a « toujours été associée à la frappe d'un événement qui fait impression et dépose ainsi une trace où se met en réserve quelque chose de ce qui est arrivé » (2012 : 141). Elle est une crainte<sup>100</sup> qui pousse à un agir qui « s'efforce ainsi de conjurer un mal qu'il pense n'avoir déjà que trop bien connu et qu'il reconnaît bien souvent trop vite parce qu'il estime avoir été suffisamment instruit par des épreuves antérieures (ou des exemples postérieurs) » (2012 : 142).

Lors du dernier jour du week-end de lutte, des usagers ont amené différents instruments et les ont déposés sur la scène. Une ardoise où est marquée "Music Ya Tekaro chante Ibeba" informe sur la performance à venir. J'observe la situation depuis le cabanon. Les usagers commencent à s'équiper d'instruments, Nicolas et Kevin se joignent spontanément au concert, l'un prend une guitare, l'autre tape de ses mains sur un instrument à percussion. La situation est festive, bon enfant mais la performance prend une tournure quelque peu décousue. Chacun produit du bruit

---

<sup>98</sup> La notion de cadre (Goffman, 2009) et le travail de cadrage effectué en situation renvoie à la question "qu'est-ce qui se passe" dans cette situation, tant du point de vue des participants que des observateurs pour qu'il s'agit d'y répondre. Le cadre primaire est celui qui est compris et auxquels les participants (mais aussi les nouveaux-arrivants) ajustent leur comportement. En l'absence d'une définition claire de la situation, des ambiguïtés peuvent apparaître. Plusieurs cadres coexistent et peuvent se superposer dans une situation, certains peuvent en concurrencer d'autres. Ainsi si le cadre primaire est celui du repas, qui suppose un certain ajustement et un rythme approprié à l'activité, des usagers peuvent suspendre certain trait des comportements attendus de la situation et faire émerger le cadre secondaire, à savoir celui d'une situation festive marquée par une importante consommation d'alcool et par une certaine euphorie. Il peut arriver qu'ils recadrent la situation jusqu'à transformer ce cadre secondaire en un cadre primaire.

<sup>99</sup> Nous sommes mercredi, c'est le jour du souper populaire. A la fin du repas, des usagers bien alcoolisés commencent à festoyer. Ils mettent de la musique sur une enceinte, dansent, sifflent et crient de joie. L'ambiance est peu adaptée pour un jour de la semaine et ça résonne dans le quartier. Léo lâche un rire mitigé et commente « ah bah là il y a la police qui va arriver.. », Sem le rejoint « ah bah là ouais ils vont clairement arriver » (26.10.2022).

<sup>100</sup> Tel que le précise Joan Stavo-Debauge, « j'appellerai donc hantise le concept qui permet de spécifier la nature de cette crainte, de caractériser l'empreinte "traumatique" de certains événements, de saisir leur façon de peser sur le présent, depuis ce "passé qui ne passe pas" et dont mémoire est gardée, mais aussi d'inscrire une certaine manière de se situer dans l'actualité, en s'inquiétant de propensions où se lirait "le signe avant-coureur de ce qui menace de se passer" » (2012 : 142).

sans veiller à être en coordination avec les autres. Un usager prend le microphone et commence à chanter à voix haute des paroles qui semblent improvisées sur le moment (“VALENCIENNE !! OOH AUTO-GERÉE !! LA VALENCIENNE AUJOURD’HUI ÇA VA PÉTER HAUT.. HEHO HEHO”) qui me font personnellement rire. A côté de moi, Léo jusque-là affairé à la cuisine, perd patience : « Il faut pas que la police vienne là pour tapage de bruit. Si seulement c’était travaillé leur truc.. là on voit qu’ils font n’importe quoi.. on dirait un spectacle d’un enfant de trois ans, en plus ils le font bourré.. » se désole Léo. « Je vais aller parler avec Adil parce que ça va clairement énerver le Voisin.. » poursuit-il. Sem tente de relativiser « ouais clairement.. mais bon Le Voisin il s’énerve pour tout et rien ». Leo rétorque « ouais mais faut pas qu’on se fasse dénoncer pour ça alors qu’on est à la TOUTE fin.. [du week-end de lutte] » puis il se décide à sortir du cabanon et aller vers l’équipe. D’un coup, le bruit est interrompu, le spectacle est terminé. (Observation du 11.06.2023)

Les craintes sont d’autant plus fortes dès lors que le cadre primaire est celui d’un événement festif non-annoncé auprès des autorités<sup>101</sup>, tel que c’est le cas du week-end de lutte. En l’occurrence, les craintes amènent Léo à contraindre certains usages à l’image de la performance décrite dans la vignette. La qualité esthétique de la performance est



remise en cause. Elle est considérée comme susceptible d’être ressaisie par le Voisin comme un trouble à l’ordre public par l’envahissement sonore qui rompt la tranquillité d’un dimanche dans un quartier résidentiel. L’amplification par l’usage du microphone participe également à alimenter ce sentiment. A la participation souhaitée des usagers et leur appropriation de l’événement s’est finalement heurté la responsabilité du collectif à maintenir un certain ordre dans le lieu.

Fin du week-end de lutte, je m’en vais dire au revoir aux usagers. Quand je vais vers Adil, celui-ci est remonté contre Léo et Sem pour avoir interrompu la performance : « tu diras à Sem et Léo que c’est pas cool pour Tika, ils disent auto-gestion, auto-gestion mais quand c’est l’Afrique qui chante, là on enlève le

---

<sup>101</sup> Ces événements sont non-annoncés étant donné la longueur et la complexité du processus critiqué par le collectif et l’intransigeance des autorités à ce sujet, ce point a été relevé dans la partie “contractualiser le rassemblement”. A partir de l’automne 2023, une contrainte pratique met définitivement fin aux demandes d’autorisation : le collectif a été préavisé négativement pour toutes ces demandes par le service EJQ (cet aspect sera exploré ultérieurement).

micro. On dit qu'il faut qu'on se batte ensemble, qu'on soit tous les groupes ensembles, mais là il nous enlèvent le micro quand on joue, c'est vraiment pas cool! Toujours quand c'est l'Afrique ! Là, les gens ils ont pris les instruments et tout et on nous enlève le micro, vraiment pas correct! Toi t'as vu et t'as tout filmé, tu mettras ça en avant hein? » me dit-t-il (Observation du 11.06.2023).

L'arrêt de la performance a été ressaisie négativement par les usagers concernés, ils re-figurent la restriction de leur droit de participer aux animations de l'événement par la mise en pertinence de leurs origines. Ils remettent également en question le principe défendu d'autogestion et plus largement de solidarité entre les groupes qu'ils comprennent comme étant le point de ralliement du week-end de lutte. Adil pointe un différentiel d'appropriation (Stavo-Debaugé, 2017). Ne comprenant pas ce qui motive l'agir de Léo, ils considèrent son acte comme une volonté de limiter leur participation au lieu et à son autogestion en attribuant des droits différenciés. Or, comme nous l'avons vu, c'est la hantise qui motive Léo et Sem à agir à l'encontre de l'activité spontanée. Le fait que la performance apparaisse à leurs yeux comme « enfantine » renforce leur appréhension, un spectacle davantage cadré ayant moins de risque de susciter du mécontentement et d'être ressaisi par le voisinage comme une nuisance. C'est donc par le souci de maintenir une bonne image du lieu et d'éviter de prendre des risques les obligeant à porter par la suite des responsabilités qui les pousse à agir. En somme, la hantise de la dénonciation et des conséquences qui lui sont liées, se manifeste pour Léo et Sem comme autant d'obstacles au libre déploiement de la participation inconditionnelle. Léo et Sem sont pris en étau entre l'idéal qu'ils défendent, le risque de devoir se justifier face aux autorités suite à des plaintes du voisinage, et les accusations de racisme de la part des usagers concernés qui se sont vu contraint à limiter leur participation.

### La dénonciation du Voisin

Les expérimentations sociales, telles que la Valenciennaise, n'adviennent pas en vase clos. Elles s'inscrivent dans un milieu plus large, peuplé par des individus qui peuvent ne pas partager les mêmes idéaux. L'expérience du voisinage peut radicalement différer de celle de l'utilisateur, notamment dans l'appréhension et la perception de troubles. L'agréable proximité entre usagers, le partage et la convivialité vécus depuis l'intérieur peuvent apparaître comme autant de troubles et de nuisances pour les personnes proches mais extérieures au lieu. Pour résumer, « l'excès de proximité » peut mener vers un « sentiment d'insupportable » (Breviglieri, 2007) réduisant l'indulgence et fragilisant la propension d'un agir porté vers la réconciliation. Telle

que l'avance Carole Gayet-Viaud, la « non familiarité dramatise la perception des intentions manifestées dans les conduites que rien ne vient compenser : l'inattention à autrui est immédiatement perçue comme une négligence coupable » (2011 : 27). Lorsqu'il est inscrit spatialement dans un milieu urbain, tel que c'est le cas pour la Valencienne, le vivre-ensemble dépasse les seules frontières du lieu mais amène à penser la cohabitation à plus large échelle.

Pour la Valencienne, l'expérience de cohabitation avec le voisinage a été marquée par un antagoniste à l'expérimentation en particulier qui s'est rapidement manifesté. Il s'agit du *Voisin* que nous avons singularisé tout au long de ce travail par l'usage de la lettre majuscule. Ce dernier s'est démarqué par son intense travail de dénonciation, de documentation et de publicité des troubles qu'il perçoit par sa proximité avec le lieu. A chaque fois que Léo et Sem se réfèrent au Voisin, ils le nomment par son prénom, le constituant ainsi en une figure singularisée. Le rapport antagoniste entre le Voisin et le collectif s'amorce en l'année 2021 lorsque pendant la pandémie certains rassemblements ont donné lieu à des usages qualifiés d'indésirables par le voisinage. C'est à ce moment que le Voisin a constitué une page Facebook<sup>102</sup> pour documenter et dénoncer les agissements du collectif. Les dénonciations qu'il opère par cet espace numérique prennent notamment la forme d'interpellations des élus de la Municipalité de Lausanne (via des tags) afin (dans un premier temps) d'attirer leur attention sur la problématique vécue puis (dans un deuxième temps) de dénoncer leur inaction perçue pour l'endiguer. Au-delà de ses propres publications, le Voisin utilise la plate-forme afin d'apposer des commentaires sur diverses publications de la Municipalité et sur les pages personnelles des élus. Parallèlement, le Voisin dénonce également par voie de courrier postal adressé aux autorités, par téléphone auprès des services de police et via des commentaires dans les espaces de discussion des articles de médias régionaux touchant à l'affaire de la Valencienne.

Afin de rendre compte du travail de dénonciation effectué par le Voisin, prenons appui sur le schéma actanciel de la dénonciation de Luc Boltanski (1993). Le modèle de cet auteur fait ressortir un système de relation entre quatre actants (Boltanski, 1993 : 267). Parmi ces places, il y a celui qui accomplit l'acte de dénonciation (ici le Voisin). Ce dernier met en avant un persécuteur (la Valencienne et ses usagers) dont les agissements produisent une victime (le voisinage et les bordiers du lieu). La dénonciation est adressée à un tiers qui occupe la place

---

<sup>102</sup> Elle a été créée le 27 avril 2021 et dénombre 35 j'aimes et 42 followers. Les dénonciations qu'il alimente par ses publications suscitent peu de réactions, si ce n'est quelques réponses d'usagers mécontents de l'acharnement qu'ils ressentent de la part du Voisin.

de juge, il s'agit de celui auprès duquel la dénonciation est opérée (les régulateurs, la police, les journalistes). Cependant, tel que l'avancent Brugidou et Kaufmann (2020 : 37), une cinquième place doit être prise en compte dans une dénonciation publique : celle du public (dans notre cas, le public des citoyens lausannois).

Selon Boltanski, chacun des actants est « qualifié par la position qu'il occupe sur un continuum qui va du plus petit au plus grand, du plus singulier au plus général » (Boltanski, 1993 : 267). Ainsi, le plus petit et plus singulier consiste par exemple en un individu isolé qui dénonce (ou se fait dénoncer) en son nom propre. Inversement, les collectifs et/ou

institutions, représentent l'autre pôle du continuum. Ainsi, à défaut de dénoncer à partir de sa perspective singulière en passant par un "je" pour faire état des troubles de voisinage, le Voisin parle au nom du *voisinage*, auquel il appartient en tant que membre. En cela, pour construire le dispositif de dénonciation, le Voisin a procédé à un travail de généralisation pour rendre sa dénonciation qualifiable<sup>103</sup>. Afin de la rendre légitime auprès du public (et du juge), le Voisin effectue un travail de montée en généralité afin de cadrer le trouble comme un problème touchant à tout le voisinage. Il parle au nom d'un « nous » alors qu'il agit en réalité de façon individuelle<sup>104</sup>. Ainsi, cela crée l'impression aux yeux du public que ce n'est pas le seul Voisin qui est affecté par le trouble mais tous les riverains à proximité du lieu.

Dans ses dénonciations, le Voisin se réfère à différents objets, soit des thématiques de préoccupations, afin d'attester sous la forme de preuves, du trouble qu'il subit. Les objets



<sup>103</sup> Boltanski précise que « plus s'accroît l'écart entre la position occupée entre le singulier et le collectif par les différents actants que l'acte de dénonciation met en présence, plus la dénonciation a des chances d'être perçue comme anormale » (1993 : 283).

<sup>104</sup> Tel que mentionné dans la partie historique (cf. annexe), au départ certains voisins se sont également plaints des nuisances. Cependant, les tensions avec ces derniers se sont rapidement apaisées et ces derniers n'ont jamais travaillé à documenter les nuisances, à s'engager publiquement ou même à soutenir les dénonciations du Voisin.

dénoncés sont multiples et se réfèrent tous au fait d'un excès de proximité face à l'appropriation et l'usage du lieu qui tend selon lui vers un (sur)habiter. Dans un premier temps, le Voisin dénonce ce qu'il perçoit en raison de sa proximité avec le lieu. Ainsi, des objets tant visuels, olfactifs que sonores sont mis en avant. Concernant l'aspect visuel, le Voisin critique un mauvais entretien du lieu en le qualifiant de "déchetterie", en raison de la présence de déchets ou de mobilier issu de la récupération. Les odeurs et la fumée émanant des grillades sont nommées comme des éléments dégradant l'environnement olfactif, et qui empêcheraient le Voisin d'ouvrir ses fenêtres. Finalement les nuisances sonores sont mises en avant via les nombreuses critiques à l'égard de l'excès de bruit, de la musique, des rassemblements bruyants etc. Au-delà des pratiques, ce sont aussi les personnes qui fréquentent la Valencienne qui sont pointées du doigt par le Voisin. Il leur impute certains attributs (perçus négativement) en les affiliant à des catégories spécifiques ("toxicos", "hippies", "squatteurs", "voleurs", "égoïstes", "gauchistes"). Il procède ainsi à un geste de stigmatisation de ces dernières par le fait d'attribuer la pluralité des usagers (et des usages) comme relevant de l'une de ces catégories. Finalement, le Voisin critique le mode d'appropriation du lieu par un collectif qu'il lit comme une privatisation de cet espace tout en bénéficiant des ressources publiques sans contrepartie.

Confronté à ces dénonciations, le collectif a tenté d'établir le dialogue avec le Voisin dans l'objectif de trouver des solutions au trouble perçu et de réduire l'écart entre les partis. Un travail de sensibilisation auprès des usagers a été mis sur plan, notamment par la mise en place d'une affichette sur le lieu rendant attentif au voisinage. Une volonté "d'aller vers" s'est également manifestée par des tentatives de médiation. Ils ont notamment sollicité le Voisin à participer à la mise à l'enquête commune pour réduire ces troubles.

« La poubelle avec le cadenas, c'est avec le Voisin qu'on a mis ça en place car il en avait marre que des gens jetaient des bouteilles tard la nuit. On l'a invité plein de

**David Payot**  
7 mai 2022 · 🌐

...

M-Q-C.CH  
**Bla-Bla Vote – Maison de Quartier de Chailly**

2

2 commentaires

👍 J'aime
📧 Envoyer
➦ Partager

Les plus pertinents ▾

**Le Voisin**

Il y a un nouveau squat tout confort au Parc de Valency, financé par les contriutables. Les gens utilisent illégalement un double d'une clé, réaménagent le parc protégé comme bon leur semble et la **Ville de Lausanne** ne fait rien pour arrêter ces activités illégales - votre Service est censé gérer ce lieu public. Pourquoi la Ville tolère-t-elle le squat illégal ? Puis-je avoir un squat et un potager dans le Parc de Milan pour CHF 0.- SVP? Merci d'avance. **Natacha Litzistorf Pierre Antoine Hildbrand Lausanne Cités**

2 ans J'aime Modifié

fois et on a même tenté de lui aménager une place pour qu'il participe au lieu mais il ne voulait pas. On a fait une demande de médiation qu'il a refusé. On a essayé mais il n'était pas preneur... On a pris le temps de discuter avec lui, on comprenait que ces nuisances pouvaient le déranger, on l'humanisait mais on s'est vite rendu compte que c'était peine perdue » informait Léo (Observation du 20.07.2023).

Dans l'objectif de rendre compte de l'expérience de cohabitation du Voisin, j'ai également cherché à entrer en contact avec ce dernier par message. Malgré la clarification de mon statut d'étudiant et de la visée de cette prise de contact comme relevant d'une nécessité pour mon enquête, ce dernier ressaisit cette intention comme un soutien à l'expérimentation ("Leurs activités illégales devraient être sanctionnées, pas étudiées, bonne soirée" m'a-t-il notamment répondu). A défaut de participer à un entretien ou de me transférer le contact d'autres voisins concernés selon lui par les nuisances, il a préféré m'envoyer diverses photos similaires à celles qui se retrouvent sur sa page Facebook<sup>105</sup>.

C'est donc le fait d'être proche et la contrainte qu'il ressent, de devoir s'accommoder à la présence du collectif et des usagers, qui nourrit chez le Voisin un « sentiment de l'insupportable » (Breviglieri, 2007 & 2009). Tel que le précise Breviglieri, « le proche est souvent placé au pôle de l'insupportable. Il s'y montre trop présent et, en définitive, trop proche (...) Il pousse la patience dans ses ultimes retranchements, alourdit l'ambiance, altère l'humeur, provoque l'abattement ou génère une excitation qui bout, déborde et menace de se propager violemment vers le monde (...) Elle se traduit très couramment, dans la dimension relationnelle, par la manifestation d'une impression d'étouffement ou d'empiètement et la formulation d'un soupçon d'ingérence et de violation de la sphère privée » (Breviglieri, 2009 : 376). Marc Breviglieri décèle trois fautes majeures (et leurs ressorts d'accusation) qui alimente le sentiment d'insupportable par un excès de proximité (2007 : 24-26). La sensation d'empiètement (et le ressort d'accusation de l'intrusion), la sensation d'empêchement (et le ressort d'obstruction), la sensation d'effacement (et le ressort de l'anéantissement). La première est « réalisée par celui qui pénètre illégitimement sur la propriété pour la piller ou non » (2007 : 17-18). La seconde est « faite à la libre disposition de la propriété par celui qui en empêche l'accès ou la sortie » (2007 : 18) et la dernière « à partir de la propriété par celui qui altère tout ou partie d'elle » (2007 : 18).

---

<sup>105</sup> Sa réaction première prend la forme d'un appel à clarifier la relation que j'entretiens avec Léo et Sem tout en pointant la privatisation du lieu par ces derniers. De même, il témoigne n'avoir pas confiance envers toutes les personnes qui sont affiliés de près ou de loin à la Valencienne. Par exemple, il m'informe avoir été dupé par les journalistes venus sonder son témoignage lors d'un article de presse consacré au dossier sur la Valencienne.

Ainsi, chez le Voisin, ce sentiment d'insupportable donne lieu à une impossible cohabitation et portera au fil du temps moins sur les objets localisés des troubles que sur les fautes majeures commises. Le sentiment d'insupportable a fait évoluer ses dénonciations d'un "ils font ça" (ciblées, localisées et clairement identifiables) à un "ils sont là", où la simple existence du lieu et de sa configuration suffit à générer une aversion.

A ce stade se manifeste une irréconciliabilité de la situation accompagnée d'une impossible médiation. Les trois fautes majeures que dénonce le Voisin sont : (1) une intrusion du collectif dont il évalue la présence sur le lieu comme illégitime et illégale et comme relevant d'un geste de privatisation (2) un empêchement de vivre chez-soi et ses alentours et (3) une transformation de l'environnement de vie que représente le quartier dont la tranquillité et la sécurité est perçue comme menacée, tel que nous pouvons le voir ci-dessous.

Ensemble aidez nous les riverains du parc de Valency. "La Valencienne" sera bientôt la Reitschule de Lausanne si vous ne faites rien. Il ne faut pas tarder, il faut réagir maintenant. Des monstres fêtes à gogo, aucune limite, fumée dans toute la zone, seringues par terre, électricité gratuite pour tous, des gens ivres qui pissent partout, des déchets dans les rues... Un vrai cauchemar. Et un accident grave est clairement imminent. (Commentaire rédigé par le Voisin sous une publication, daté du 26.04.2021)

Par le caractère alarmiste de sa publication, le Voisin traduit une volonté de se battre face au risque qui menace le quartier et qui advient comme un « mal commun qui se trame à l'échelle du quartier » (Breviglieri & Trom, 2003 : 9). Breviglieri et Trom avancent que « la présence étrangère dégrade l'environnement habité et arrache un espace approprié par l'usage à la mienneté. Une menace de désappropriation affleure et la lecture de l'espace s'effectue alors, de manière assez spécifique, dans les termes du territoire (dépossédé) » (2003 : 9).

Au fil du temps, et puisque le Voisin ne constate aucun apaisement de son trouble, ses dénonciations évoluent. Alors qu'initialement il documentait les troubles en prenant des photos depuis son logement, il se rend peu à peu sur le lieu afin de renforcer son travail de dénonciation. Sem fait même mention de plusieurs actes de sabotage qui auraient été commis par le Voisin<sup>106</sup>. Cependant, ses dénonciations évoluent également par l'identification d'un nouveau persécuteur. Ce n'est plus le collectif qui est pointé directement, mais les autorités et

---

<sup>106</sup> En pleine discussion entre usagers quant à l'incendie d'un four à pain advenu en 2021 sur le lieu, Sem dit avoir de la peine à croire au constat d'accident effectué par les pompiers et soupçonne le Voisin : « Ça m'étonnerait pas que ce soit lui, il est déjà venu plein de fois avec des déchets pour les balancer et ensuite prendre ses photos pour nous les mettre à charge. Il écrivait sur nos panneaux, pleins de trucs tordus. Une fois je l'ai même surpris entrain de ramasser des déchets que des gamins avaient laissé sur le lieu pour les disposer partout, j'étais là en mode "tu fais quoi?!" » (Observation du 27.03.2024)

leur présumée inaction face à la situation. Le Voisin tente alors par divers moyens d'interpeller les autorités via des publications sur les réseaux sociaux, de nombreux commentaires sur différentes publications de David Payot critiquant alors la passivité de l' élu face au problème<sup>107</sup>. Ses dénonciations vacillent entre un persécuteur singulier qui représente l'institution des autorités (David Payot) et un persécuteur désigné en sa qualité d'institution (la Ville, la Municipalité) (Boltanski, 1993 : 270).

Le Voisin va également prolonger son engagement public et se faire le porte-voix du voisinage troublé à travers des apparitions journalistiques. Deux articles ont été publiés le faisant intervenir (24 Heures<sup>108</sup> et Le Courrier<sup>109</sup>), construisant un cadrage de l'affaire comme relevant d'un conflit de voisinage. Le Voisin prend la voix du voisinage dans son ensemble et va jusqu'à annoncer l'existence d'une association de riverains concernés tout en vacillant entre un « nous » et un « je » dans le même témoignage. Il fournit comme preuve aux journalistes les documentations des troubles qu'il a lui-même récoltés (les articles font mention de la page Facebook du Voisin). Le collectif de la Valencienne s'avance également dans l'arène publique pour faire entendre sa voix et dénoncer l'agir du Voisin. Il affirme être la victime de rumeurs à son égard et annonce dans les articles vouloir déposer plainte contre X pour « harcèlement et diffamation concernant la page Facebook ainsi que pour détérioration des infrastructures et de matériel ». Une théâtralisation des opérations est rendue manifeste au travers de l'engagement public des acteurs concernés. Ces énonciations prennent la forme de "tirs de sommation" pour tenter de déstabiliser l'adversaire tout en rendant crédible le recours

---

<sup>107</sup> « Pour info, ce monsieur est responsable pour La Valencienne, parc de Valency, un cauchemar pour les riverains depuis bientôt 3 ans. Il a même refusé notre courrier. Rien du tout contre une fête bien méritée. Ici on le voit faire des choses "sympas" mais quand il y a des problèmes c'est une autre histoire... Quand il s'agit de protéger les lieux publics, protéger la tranquillité des gens, il préfère négocier avec des gens qui privatisent notre parc (constructions sans permis, fêtes hebdomadaires, doubles des clés etc.) et qui refusent même de participer aux réunions organisées... Faut bien bien bien réfléchir avant de voter pour ce monsieur » commente alors le Voisin sous une publication de l' élu.

<sup>108</sup> Voir Haddou, R. (2021). Entre La Valencienne et ses voisins mécontents, l'été a été chaud. *24 Heures*. Repéré à l'URL : <https://www.24heures.ch/entre-la-valencienne-et-ses-voisins-mecontents-lete-a-ete-chaud-760574315148>

<sup>109</sup> Voir Roth, T. (2021). Tensions autour de La Valencienne. *Le Courrier*. Repéré à l'URL : <https://lecourrier.ch/2021/10/10/tensions-autour-de-la-valencienne/>

à ces actions par leur monstration médiatique<sup>110</sup>. Le Voisin n'a jamais fini par créer d'association tout comme la Valencienne n'a jamais abouti à sa plainte pénale.

Toutefois, ces articles ont été critiqués par le collectif de la Valencienne qui y perçoit une majoration d'une voix singulière imposante qui tendrait à grossir les traits. Le collectif critique également le Voisin pour ses dénonciations, à travers lesquelles il établit une version publique des faits qui correspond à son propre cadrage de la situation. Le caractère public des dénonciations contraint par ailleurs les autorités dénoncées à réagir. Les dénonciations du Voisin se sont alors manifestées comme un outil à l'argumentation pour la Ville afin de limiter les activités tolérées sur le site, alors même qu'elle reconnaît le caractère excessif et exagéré de ces dernières<sup>111</sup>. A noter que la référence à ces événements continue à être mobilisée par la Ville afin de mettre en cause la manière dont le collectif anime le lieu, alors même que les dénonciations du Voisin ont finalement cessé, suite à son départ du quartier au milieu de l'année 2023 (la dernière publication du Voisin sur sa page Facebook remonte au 11 juillet 2023).

Finalement, le collectif de la Valencienne critique le cadrage des articles qui évacue la responsabilité des régulateurs en les plaçant comme arbitres d'une simple querelle de voisinage. Le collectif fait un droit de réponse dans le média « Le Courrier<sup>112</sup> » intitulé « La Valencienne un projet positif » et qui fait état du cadrage du problème qui insiste sur les offenses perçues par le Voisin au détriment d'une compréhension davantage complexe du problème avec les autorités : « il est dérangeant de lire dans vos pages une réduction aussi grande des véritables enjeux de notre situation à un simple conflit entre une association et du voisinage gêné par les nuisances » (« La Valencienne un projet positif », Le Courrier, 2021). Ils critiquent que les problèmes tels que dépeints dans les articles fassent de l'ombre au travail investi et à aux effets positifs de l'initiative sur le quartier. Ils re-placent ainsi les autorités<sup>113</sup>

---

<sup>110</sup> En effet, en questionnant le collectif sur la plainte et sa débouchée trois ans après cet événement, Léo me répond que « au final on l'a pas faite car ne savait pas comment faire, c'était peine perdue.. on voulait lui foutre la pression car c'est apparu dans les médias mais faut admettre que ça n'a pas marché.. » (Observation du 21.04.2024)

<sup>111</sup> « De notre point de vue, c'est qu'on veut des manifestations annoncées. Il y avait une soirée couscous sympa à la base, mais un voisin qui a décidé de partir du principe que rien n'était autorisé, bah il harcèle la police et les municipaux, et dans ce cas on a rien à dire, on, ne veut pas dire que les gens soient hors des règles et nous on sanctionne les règles » témoignant Payot lors d'un rendez-vous au bureau (Observation du 12.06.2023).

<sup>112</sup> Voir l'article dans le lien suivant : <https://lecourrier.ch/2021/12/15/la-valencienne-un-projet-positif/>

<sup>113</sup> « la Ville de Lausanne bénéficie dans vos pages d'une image positive et participative alors qu'elle est en train de tuer un projet de quartier porté par ses habitant·e·s »

comme « persécuteur » (Boltanski, 1993) ayant la responsabilité quant à la pérennité de l'expérience.

## Cohabiter avec d'autres acteurs

### L'association l'Amicale

Revenons sur la deuxième association présente sur le lieu appelée « L'Amicale de la Pétanque ». Dans de nombreuses observations, que cela soit en situation de communiqué de presse ou informellement au cours d'une discussion, Sophie (qui est la secrétaire de l'association de l'Amicale) a souvent souligné que la création de l'Amicale relève à l'origine d'une « stratégie ». En effet, la création de l'association permet de faire apparaître un deuxième interlocuteur pour la Ville et vise à appuyer auprès de cette dernière<sup>114</sup> que le lieu est composé de deux entités disposant de deux voix différentes mais portées sur la même visée : s'adresser au quartier au travers d'activités ordinaires. Cette extension permettait également de contrer l'a priori d'une territorialisation du lieu par le collectif de la Valencienne et de démontrer qu'une cohabitation avec d'autres acteurs est possible.

Ainsi, la Valencienne a accompagné la création de l'Amicale en sollicitant des habitants du quartier à s'investir dans cette dernière. L'Amicale est née en tant qu'association autonome<sup>115</sup> qui s'occupe de gérer le pan sportif du lieu, à savoir la pétanque<sup>116</sup>. Parmi les responsables, Robert est le président et Samuel le trésorier. Robert a été approché par sa qualité de membre originel du club de pétanque « La Valencienne » qui a suspendu sa fréquentation du lieu à partir de sa dissolution (cf. annexe historique). Le collectif de la Valencienne remarque que la création de l'Amicale a alors permis le retour de certains usagers issus du quartier, notamment les joueurs de pétanque, qui avaient déserté le lieu au temps de l'ancien comité.

---

<sup>114</sup> « L'idée d'avoir deux associations ça poursuivait l'idée un peu stratégique vis-à-vis de la Ville, d'avoir deux entités qui parlent différemment ça pouvait créer des opportunités différentes et peut-être un peu déstabiliser la Ville (ou la rassurer dit Sem). « Diviser pour mieux régner » poursuit Léo en rigolant (Observation du 01.02.2023 - Conférence de presse)

<sup>115</sup> Durant le tournoi de pétanque organisé par l'Amicale, Léo m'informe la différence de fonctionnement entre les associations : « nous on doit avoir maximum 200 francs de réserve, on a pas de compte bancaire mais au moins ça nous facilite en cas de dissolution. La pétanque, eux, ils ont un compte, un trésorier, ils font des AG » (Observation du 23.07.2023).

<sup>116</sup> Parmi les activités que l'Amicale organise, des entraînements hebdomadaires ont lieu durant la saison mais ils organisent également de temps à autre des tournois. L'Amicale participe aussi avec le collectif de la Valencienne au rangement de fin de saison qui s'effectue une fois par année en automne mais également l'ouverture du lieu au printemps.

En pluralisant les voix dans le dialogue avec les autorités et en mettant en place un cadre de collaboration et d'animation du lieu qui s'adapte aux besoins des usagers en fonction des usages poursuivis<sup>117</sup>, l'extension était vue comme une réponse à ces besoins.

Léo : « C'est un lieu ouvert 24h/24. D'avoir deux entités permettait de mieux organiser l'entretien et l'animation du lieu. Que chacun puisse participer à la collectivité en faisant ce qui lui correspond le mieux. Au début avec *l'ancien comité*, il y avait juste UNE association, avec UN discours et UNE manière de fonctionner. C'était quelque chose qui excluait pas mal de gens. À cette époque-là, avec Sem on se disait déjà qu'il fallait plusieurs associations qui cohabitent pour faire fonctionner le lieu, mais la proposition a été rejetée durant une AG. Cette année, on a testé de cette manière, on a pas d'organisation formelle, on [avec l'Amicale] se rencontre sur le lieu quand on doit vite parler d'un truc ou s'organiser, c'est spontané et vu qu'on habite pas loin les uns des autres bah on se retrouve vite. Cela nous a permis d'éliminer de la bureaucratie et en même temps ça nous permet de défendre notre idée plus radicale de la Valencienne, et ce, sans mettre mal à l'aise l'autre entité [l'Amicale] qui a un discours moins politique de l'espace public. La Val' revendique le droit de prendre la parole et de s'exprimer sur le truc politique du lieu. Notre politique radicale ne veut pas dire "zadiste" car on a eu droit à toutes les étiquettes, l'étiquette de zadiste pour nous disqualifier on connaît... Au fond notre idée, c'est juste de disposer d'un espace à proximité de là où on habite, simplement pour se rencontrer et s'en occuper, c'est surtout ça ». (Conférence de presse du 01.02.2023)

Il est important de préciser que certains membres de l'Amicale sont proches de ceux de la Valencienne à l'image de Sophie qui partage le combat de la Valencienne tout en étant la secrétaire de l'Amicale. Subsiste néanmoins une différence dans le mode de fonctionnement des deux associations. Cette différence des méthodes employées est en lien avec les individualités qui occupent le poste au comité de l'Amicale et les habitudes propres à chacun. Cependant, la relation entre la Valencienne et l'Amicale s'est au fil du temps abîmée. Par sa proximité avec Léo et Sem, Sophie a par exemple été mise à l'écart des discussions de l'Amicale. Par les habitudes, sensibilités et croyances singulières de chacun, des tensions sont apparues, notamment par rapport aux deux visions différentes à l'égard des enjeux liés au lieu et des actions menées par le collectif de la Valencienne, au point où le dialogue est aujourd'hui rompu entre certains responsables des deux entités. Etant donné que la Ville cherchait un acteur pour animer le lieu, cette dernière a finalement opté pour l'Amicale comme interlocutrice officielle du lieu. Or, plus la relation entre la Ville et l'Amicale s'est renforcée et plus l'Amicale s'est distancié de la Valencienne.

---

<sup>117</sup> Certains usagers viennent exclusivement pour la pétanque tandis que d'autres ne s'y intéressent pas du tout.

Finally, this difference of method is also manifest in the events organized by the Amicale. To illustrate our proposals, let's now return to a pétanque tournament organized by the Amicale. This next part takes the form of a narration of this situation.

### Le tournoi de pétanque

Dimanche 23 juillet 2022, il fait beau et chaud. Lorsque j'arrive aux alentours de midi, je retrouve Léo et Sem qui discutent avec Kim et son mari. Léo voit au loin deux usagers qui arrivent, « ah tiens les voisins! », dit-il sous un ton chaleureux et s'en va les accueillir. Sem m'informe qu'il y a un tournoi de pétanque aujourd'hui. Léo revient et semble motivé à participer au tournoi, lui qui joue normalement peu à la pétanque. « Venez on fait une équipe mixte de la Val! », lance-t-il et propose à Kim et son mari d'en faire partie. L'heure du tournoi approche et une foule de monde est sur place pour l'occasion.

A un moment, Ruben vient vers moi et me demande si je joue. Je lui réponds que ça m'intéresserait bien mais que je ne me suis pas annoncé étant donné que j'ai appris le déroulement du tournoi à l'instant. Il me dit de le suivre et se dirige vers le président de l'Amicale : « Robert ! Ahmed peut finalement pas venir, il m'a informé qu'il a eu un travail de dernière minute, il a payé les dix francs de frais d'inscription, il faudra le rembourser », « Ah NON ! », répond Robert d'un ton catégorique. « Je m'en fous qu'il travaille aujourd'hui, tu t'engages tu participes. Pour ce type d'absence où il aurait pu s'organiser un peu à l'avance, c'est zéro remboursement ! Si c'était un décès ouais okay, mais là c'est NON », poursuit Robert. Ruben un peu médusé tente de trouver une solution: « mais là on a un remplaçant (en me désignant), il peut jouer avec Alfonso à la place de Ahmed.. ». Robert se tourne vers moi « tu veux participer ? » ; « euh ouais.. par contre j'ai pas de cash, je savais pas qu'il fallait payer dix francs » dis-je en m'adressant à Robert. « Bon okay (regarde sa feuille), bon bah tu prends la place d'Ahmed, pis tu regardes toi-même avec Ahmed comment vous vous arrangez pour ces dix francs » répond-t-il tout en me tendant un billet bleu. Je suis un peu éberlué par rapport à cette réaction, moi qui pensais que c'était un tournoi entre voisins... Mais me voilà déjà engagé et avec un équipier que je ne connais pas. Je stresse un peu car j'ai une faible expérience dans le jeu, j'espère que ce Alfonso n'est pas porté sur la victoire. Je réponds : « euh oui ça joue.. par contre je ne sais pas qui c'est Alfonso. Ruben me rassure et m'amène vers lui. « Alfonso ! Ahmed va pas pouvoir venir, mais voici Stéphane, il

va le remplacer ». On se salue, il a l'air sympathique. Cet usager me dit quelque chose, je l'ai déjà vu. Ah oui ! C'est l'usager qui vient souvent avec son pinscher nain ! Je parle un peu avec lui et tiens à l'informer que je ne suis pas un grand joueur. Il me rassure « ah mais t'inquiète pas, moi non plus je suis pas un expert dans le jeu, bon j'y joue quand même souvent, mais là on va avoir des bêtes en face de nous » sur un ton compétitif qui relance en moi une petite agitation. Toutefois, il prend rapidement l'initiative de se figurer comme pédagogue et me donne tout un tas de conseils sur le jeu « alors là tu vois, quand tu lances, il vaut mieux toujours avoir une deuxième boule dans ton autre main, ça permet un certain équilibre et ça garde une inertie dans le mouvement du lancer, tiens essaie, tu lances une fois avec une boule et une autre fois avec les deux boules en mains », je m'exécute et constate effectivement la différence, je le remercie pour son astuce. On lance quelques boules pour s'entraîner jusqu'à ce que Robert crie à haute voix « Allez ! On vient ici ! Je vais donner les instructions du tournoi et écoutez bien car je vais donner l'ordre du premier tour ». Il explique la durée de chaque match et les règles formelles. « Et surtout quand vous avez fini vous allez vers Olivia pour qu'elle comptabilise les points ! Bon allez vous avez retenu contre qui vous jouez ? Allez on fonce maintenant ! ». Alfonso et moi faisons partie des équipes qui disputent le premier tour. Nous attendons sur notre piste de jeu mais les adversaires tardent à arriver. « Ils sont où nos adversaires ? » demande Alfonso. Il s'adresse à Robert : « nos adversaires sont pas là.. ». « C'est quoi ce bordel ?! (regarde sa feuille) Bon on va intervertir un peu.. vous jouez contre Théophile et Maxime ». Il les appelle alors qu'ils allaient partir du lieu pour aller chercher à manger. « Leurs adversaires ne sont pas là, vous les remplacez » leur crie-t-il. Ces derniers semblent un peu embêtés de devoir revoir leur plan mais acceptent. Nous commençons la partie, s'en suivent différentes manches et Julien rappelle le temps « allez il reste cinq minutes ! », « plus que trois minutes ! », « C'est fini ! On ne relance plus le cochonnet ! ». Nos adversaires ont une belle expérience de jeu et nous perdons, le score affiche 6 à 13. A la fin de la partie, on se salue et on se complimente mutuellement sur le jeu de l'autre. Alfonso, ayant évalué mon jeu durant la partie, me valorise sur les bons coups mais revient sur quelques-uns de mes lancers. Il poursuit sa transmission de son savoir lié au jeu. A chaque fois, je le remercie pour ses nombreux conseils.

Je profite de la courte pause avant le prochain match pour déplacer mon sac contenant mon ordinateur afin qu'il ne soit plus en plein soleil. Olivia qui est chargée de comptabiliser les points observe mon action et interprète ce geste différemment : elle me conseille de le mettre à côté d'elle pour qu'elle le "surveille". Pour ne pas la contrarier, je m'exécute toutefois. En

revenant sur le terrain, je me joins à une table où se trouvent Léo et Sem, « tiens c'est vraiment bizarre que Samuel ne soit pas là » constate Léo au sujet de l'absence du trésorier de l'Amicale. « Ouais il a jamais le temps » se désole Sophie. Théophile va vers Léo pour lui demander s'il peut se prendre une bière. Léo lui répond : « ouais euh bah va peut-être demander, c'est sûrement prix libre, mais c'est pas notre fût donc c'est pas nous qui décidons ». Je retourne vers Alfonso en prévision du prochain match, il me propose un petit entraînement à l'écart des pistes et me donne à nouveau tout un tas d'excellents conseils en termes de posture, de visualisation et de lancer. Il prend le soin de me demander à plusieurs reprises si ses conseils ne m'embêtent pas, je lui dis qu'aucunement et que j'en suis même reconnaissant. Vient l'un des derniers matchs avant la pause de midi. Alfonso m'annonce : « on va jouer contre Bomba et Julien, là faut qu'on se concentre un maximum car Bomba est très très chaud, Julien aussi. Contre les deux ça va être chaud mais on va tenter de jouer défensif, comme je t'ai dit, on place un maximum de boules devant le cochonnet ! ».

La partie a été expéditive, on perd 13-2. Alfonso, malgré sa compétitivité et le fait qu'il prend le jeu au sérieux, tente de me rassurer « ah t'inquiète pas, on avait peu de chance face à eux ». Je profite d'engager une discussion avec Alfonso. On parle d'abord pétanque : « la pétanque ça me vide la tête, ça me permet de me focaliser et de ne penser qu'à la boule que je souhaite mettre, ça me vide la tête et ça me fait du bien. Je suis quelqu'un qui pense beaucoup donc c'est un sport que j'apprécie ». Il m'informe ensuite qu'il habite juste au-dessus du Denner du quartier et dit venir fréquemment à la Valencienne durant l'été « car il y a la pétanque et on est bien ici » rigole-t-il. Suite à ce bref échange, je profite de me balader un peu dans le lieu jusqu'à ce que Alfonso m'appelle pour manger.

On fait la queue vers l'arrière du cabanon. « T'as ton billet ? » me demande Alfonso. Je comprends alors l'utilité de ce petit papier bleu que m'a donné Robert. Il s'agit d'un bon repas ! Une valeur de cinq francs est inscrite dessus. Pablo, qui fait également la queue, m'informe que le repas est composé de légumes du jardin. Adam me répète la même chose, je souris. Une fois servi et l'assiette remplie en main, Alfonso observe mon assiette et me dit « ahh mais t'as pas eu d'haricots ?! Tu peux demander !! », il semble engagé à demander à ma place mais je lui dis que l'assiette me convient déjà bien ainsi et l'en remercie. Alfonso va rejoindre ses amis pour manger et m'invite à les rejoindre. Je décline chaleureusement sa proposition étant donné que je souhaite prendre le temps de rédiger mes notes d'observation après le repas. Je croise Sem qui me souffle d'un air complice mais un peu dépité « ouais

c'est un peu mal organisé ». Je décide de manger avec lui et nous nous asseyons à la même table où est assis Julien, membre de l'Amicale. En m'asseyant, j'ai l'impression que l'ambiance est un peu tendue. Julien annonce que « l'heure du repas aurait dû être mieux répartie. Les gens auraient dû manger pendant leurs pauses respectives, pas tous en même temps », « ah il doit pas être très content » dit Sem en se référant au président de l'Amicale.

Robert et son petit-fils (dont j'estime son âge aux alentours des dix ans) se joignent à nous. Un petit débrief sur l'organisation s'amorce. Robert se plaint du manque d'anticipation des participants au tournoi de leur prise du repas : « ils avaient tout le temps, pourquoi ils profitent pas de manger à ce moment, c'est un bordel sans nom ». Il s'adresse notamment à Julien et à Olivia qui s'est joint entre-temps à la table. Nous mangeons avec Sem sans participer à la conversation mais en tendant l'oreille.

Quelques minutes passent. Un usager qui joue souvent de la pétanque dans le lieu, mais venu cette fois en tant que spectateur, fait la queue pour recevoir son assiette. Robert, en pleine conversation, le remarque soudainement et l'interpelle sous un ton sec « mais qui t'as donné un bon!? », « Euh... Ruben » répond-il. Robert commence à s'énerver et lui dit « ah NON les bons c'est pour ceux qui participent ! Le repas c'est seulement pour ceux qui jouent au tournoi, sinon tu payes ! ». Face à l'énervement de son interlocuteur, l'usager fait marche arrière : « c'est bon.. c'est bon.. je m'en vais, je veux pas d'emmerdes.. » puis retourne vers les pistes de pétanque. Julien réagit : « mais on aurait pu.. » tandis que Sem regarde Robert d'un air sombre sans dire un mot. Robert répond « bah, non, c'est normal tu joues pas, bah tu payes ». Puis mine de rien, Robert revient sur le sujet de conversation suspendu par sa réaction, et s'énerve à nouveau sur le fait que les gens mangent seulement maintenant. Julien répond « bah tu sais les gens... ». Le petit-fils de Robert intervient dans la discussion en questionnant son grand-père « papi.. papi.. », « quoi ? », « dis, pourquoi tu as dit au monsieur qu'on pouvait pas lui donner à manger ? ». Robert feint de ne pas avoir entendu la question. Le petit-fils le relance quelques minutes après « Papi papi.. pourquoi on peut pas donner à manger au monsieur ? », Robert lui répond « bah euh.. tu sais le carton bleu qu'on a donné aux gens bah c'est celui qui dit qu'on a payé et lui n'en avait pas.. », le petit-fils : « mais Ruben il lui a donné ! », « bah Ruben il n'a qu'à me dire qu'il lui en a donné un » répond-il. « bah ce qu'il peut faire, c'est qu'il peut lui acheter un ticket et après qu'il lui donne l'assiette... non ? » dit le petit-fils d'un air content d'avoir trouvé une solution au problème. Robert feint à nouveau de ne pas entendre les propos de son petit-fils et ne lui accorde plus

l'attention. Toutefois un peu gêné par les questions de son petit-fils, il tente d'aller outre et reprend la conversation précédemment menée, le petit-fils poursuit son repas sans revenir sur le sujet.

Après le repas, Alfonso et moi avons encore disputé deux matchs, une victoire et une défaite, ce qui nous a disqualifié du tournoi par manque de points. Avant que je m'en aille, je remercie à nouveau mon co-équipier de m'avoir accompagné dans l'apprentissage du jeu de boules et ses nombreux conseils. Ce dernier me donne son numéro « si jamais tu reviens la prochaine fois et que t'as envie de jouer une partie, hésite pas à m'appeler, je suis pas loin » me dit-il.

Quatre jours après le tournoi (soit le 27.07.2023), je reviens sur le lieu afin de rembourser les dix francs de frais d'inscription à Ahmed. Je décide de me joindre au groupe qui est assis sur



les places aux abords du terrain. Paul joue seul, en attente de partenaires de jeu. D'autres bavardent en étant allongés sur des chaises longues. Quelques minutes passent et Robert arrive. Ahmed perçoit son arrivée et dit à voix basse que c'est un "tricheur". Robert se rapproche et discute un peu avec Paul avant d'être interpellé par Ahmed « viens Robert ! », « Non, pas toi... Il y a du respect à tenir des fois ! » répond ce dernier. Ahmed reprend : « Vous êtes une équipe de tricheurs ! Vous avez mis un timing de 35 minutes mais normalement il n'y a pas de timing dans les tournois, seulement dans les compétitions ! L'équipe des organisateurs a joué plus de parties que les autres, et en plus vous avez fait perdre l'équipe de Théophile et Maxime par le timing ! Maxime a gagné davantage de parties que Ruben mais ils ont fait le même score, vous les avez fait perdre à la demi-finale ! ». Robert souffle

d'exaspération ("pffiou") et décide de l'ignorer. Ahmed, mécontent, se réadresse à nous : « ils se foutent de nous ! en plus le prix c'était des boules.. (Erion en finissant sa phrase : « déjà utilisées... ») avant on offrait des bons pour un restaurant ou un magasin ». Erion répond « ce que tu comprends pas Ahmed, c'est qu'ils ont organisé le tournoi pour se faire de l'argent, vendre des bières et tu devais payer la nourriture ». Ahmed et Erion rigolent

ensemble et blaguent sur Robert tout en s'éloignant du terrain. Je profite de rester dans les parages tout en changeant de place de sorte à me rapprocher de Paul qui discute avec Robert afin d'entendre leur réaction. Robert se confie à Paul : « Il faut le respect ! Ils veulent faire tout ce qu'ils veulent ? TERMINÉ ! Des malhonnêtes comme ça, qu'ils apprennent déjà à vivre ! ».

### De l'extension à la division

La situation précédemment présentée ouvre à de multiples axes d'analyse, cependant nous ne retiendrons que ceux qui permettent de thématiser la différence des méthodes qu'emploie d'une part la Valencienne et de l'autre l'Amicale. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'Amicale est apparue suite à une réflexion au sein de la Valencienne quant à une nécessaire ouverture du lieu à d'autres associations. Étant donné qu'il était un joueur passionné et membre du club de pétanque à l'époque de la Valencienne comme espace pour boulistes, Robert, président de l'Amicale, a été invité à prendre la place du président.

Afin de revenir à la précédente situation, relevons trois aspects. Premièrement, la formalisation d'un droit de participation fixé à dix francs crée une condition d'accessibilité réduite<sup>118</sup> mais aussi des attentes à l'égard de la promesse d'un gain pour le vainqueur. Une distribution des places s'effectue entre compétiteurs, organisateurs et spectateurs par la médiation du ticket d'entrée. Par sa forme, le tournoi instaure par ailleurs un régime de compétition entre les participants via une comptabilisation minutieuse des points qui classe les équipes. La forme du tournoi signifie également une séquentialisation qui dépasse le seul jeu de pétanque. C'est la situation entière qui est ordonnée par contrôle strict du temps, de l'heure du repas, de la reprise des matchs, des matchs en eux-mêmes. Pour encadrer le jeu, certains membres de l'Amicale détiennent le rôle d'arbitre, ils cadrent l'activité mais sont aussi sujets à des évaluations quant à leur activité d'arbitrage (les décisions sont elles justes ou non, y a-t-il eu du favoritisme ou non). L'occasion sociale est alors clairement identifiée en tant que compétition, à contrario d'un tournoi informel où le jeu agit plutôt comme un prétexte pour passer un moment de sociabilité et où l'engagement dans le jeu prolonge l'occasion sociale et s'effectue sous un mode peu compétitif et porté vers la convivialité<sup>119</sup>.

---

<sup>118</sup> Durant mes observations, j'ai entendu des usagers préférer renoncer au tournoi en raison de ces frais d'entrée. Ceci s'est notamment manifesté les jours précédents le tournoi, lorsque les membres cherchent à récolter l'argent auprès des usagers ou lorsqu'ils les rappellent de la tenue de cet événement.

<sup>119</sup> Sur ce point, il est intéressant de relever le tournoi de pétanque informel qu'a organisé la Valencienne le 21.04.2024. L'association a insisté sur le caractère informel et ouvert du tournoi, à savoir que les équipes peuvent se constituer à tout moment afin de permettre aux retardataires d'entrer dans le jeu, il n'y a pas eu de

Comme on l'a vu, cette définition de la situation a finalement donné lieu à un différend entre des usagers et le président de l'Amicale quelques jours après le tournoi. Deux usagers ont alors critiqué le déroulement du jeu et l'in-équité entre les équipes de joueurs et celle des organisateurs tout en faisant mention de leur évaluation négative du prix octroyé aux gagnants. Cependant, les usagers thématisent un autre aspect : la visée marchande qui sous-tend le tournoi. Familiers des méthodes du collectif de la Valencienne, cet aspect est remarqué et critiqué par les usagers. Etant donné que la méthode de l'Amicale est remarquée, nous pouvons poser l'hypothèse que la méthode de la Valencienne fait partie des habitudes collectives en ce qui concerne la gestion des ressources et la relation transactionnelle. Ainsi, par le fait de le remarquer, cela sous-tend une certaine incongruité (à défaut de se manifester comme une ordinarité).

Deuxièmement, la situation fait apparaître une tension lors du moment du repas, l'Amicale étant mécontente que les usagers ne prennent pas par eux-même l'initiative d'aller se restaurer. Dans une période flottante d'attente (d'un match), l'engagement spontané des usagers se heurte au « plan » faiblement communiqué mais cependant attendu de l'Amicale. Si Léo et Sem critiquent par ailleurs la « mauvaise organisation de l'événement », c'est qu'en imposant un rythme spécifique par la séquentialisation des activités, l'organisateur ouvre l'attente d'un bon déroulement. C'est dû au fait qu'il y a une si grande insistance sur une organisation formelle que la désorganisation devient intelligible. Par ailleurs, la régulation de l'accès aux ressources communes opérée par le président de l'Amicale, fragilise le partage de la situation commune et sa convivialité. L'exemple de l'utilisateur qui se voit interdire le repas s'effectue au nom de sa non-participation au tournoi, ce dernier est sommé de payer son repas. Il est à noter que Robert reconnaît bel et bien l'utilisateur étant donné que celui-ci fréquente souvent le lieu pour jouer de la pétanque. En refusant catégoriquement de servir l'utilisateur, malgré le fait que ce dernier prenne part à la situation en tant que spectateur, Robert met en cause l'hospitalité du lieu par son manque de souplesse (à contrario de Ruben qui lui offre un ticket afin qu'il puisse se restaurer). Il souligne ainsi une différenciation entre son statut d'organisateur (et de président de l'Amicale) et celui du simple usager par le contrôle

---

séquentialité du tournoi, pas de restriction du temps, pas de prix et ni de ticket d'entrée. Les participants doivent gérer eux même l'avancement du tournoi en invitant les autres équipes à disputer le jeu, ils comptabilisent eux-mêmes les points en les inscrivant sur une feuille disponible sur une table. En somme, il n'y a pas d'organisation précise du déroulement du tournoi, les participants prenant en main cet aspect. Cela change le cadre de la situation en une situation où les usagers peuvent simultanément faire une partie de pétanque et s'affairer à d'autres activités (et vice-versa).

de ces ressources au nom de la règle liée au ticket. Les ressources ne sont donc plus collectives mais appartiennent à l'Amicale qui les met à disposition selon ses conditions. De même, il insère une dimension marchande pour l'accès au repas qui est tarifé à un prix fixe pour le non-participant au tournoi. Par le fait de réprimander ce dernier alors que d'autres usagers sont présents, il produit un geste d'exclusion tout en apposant un caractère de resquille à la tentative de l'utilisateur d'accéder au repas. Il place ainsi l'utilisateur comme un malhonnête.

Finalement, lorsque Léo et Sem proposent de former une « équipe mixte », ils entendent composer une équipe dont les membres sont interchangeables en fonction des envies de chacun à différents moments de la journée. Or, le dispositif du tournoi ne permet pas ce type d'initiative en raison du cadre formalisé et rigide qu'il impose à la forme du jeu. Ces derniers critiquent le caractère fermé du dispositif de participation par le plan envisagé de l'Amicale qui n'offre plus de place à la spontanéité et à la possibilité de se joindre au jeu à tout moment. L'intransigeance de la part du président aux règles se heurte ainsi aux principes que défend la Valencienne.

Apparaît donc la nécessité d'un travail de composition important entre certaines individualités qui font vivre les collectifs présents sur le lieu. Les méthodes que chacun emploie pour gérer le lieu et les situations diffèrent et produisent certains désaccords sans que des remontrances ne s'effectuent cependant. Pour les collectifs présents, il s'agit de taire les critiques en s'accommodant des différences de fonctionnement. Cependant, cette suspension de la critique n'a pas été de longue durée et le début d'une division se manifeste à partir du moment où une nouvelle association apparaît sur le lieu. Si les différences dans les méthodes peuvent apparaître comme problématiques, c'est du fait que les frontières entre les publics des deux associations ne sont pas hermétiques. Ainsi, deux méthodes s'opposent relevant chacune d'une vision différente à l'égard du bien commun et s'appuyant tous deux sur des principes différents. En raison d'une présence plus régulière de la Valencienne que des responsables de l'Amicale, les usagers tendent à être davantage exposés à la méthode déployée par Léo et Sem. Par la familiarité de certains usagers à leurs pratiques, ces méthodes tendent à faire partie intégrante du lieu. Elles font même partie de l'équipement du lieu et bien qu'elles ne sont pas matérielles à l'image d'un terrain de pétanque, elles ne sont pas exemptées d'être l'objet d'un attachement singulier.

Bien que Léo et Sem s'accommodent de la différence de fonctionnement entre les associations et travaillent à accorder une place à la méthode de l'Amicale, l'apparition de telles situations tend à faire basculer l'accommodement vers la critique. Cependant, Léo et Sem ont longtemps tenu à ce que cette critique ne soit pas énoncée directement aux responsables de l'Amicale préférant maintenir de bonnes relations à défaut de plonger le lieu dans une temporalité de division. Toutefois, les différends ont fini par s'exposer, à savoir lorsque l'Amicale cesse toute collaboration avec la Valencienne. Parmi les événements qui ont précipité la dispute entre l'Amicale et la Valencienne, un moment se démarque en particulier et qui fait entrer en jeu un troisième acteur.

### S'accommoder à la cohabitation imposée

Afin de thématiser un aspect qui a suspendu la collaboration entre l'Amicale et la Valencienne, nous allons revenir sur une temporalité lors de laquelle un nouvel acteur est introduit par la Ville, il s'agit de l'association MonLausanne, qui obtient une série d'autorisation pour animer le lieu à la fin de la saison 2023.

Précisons d'emblée que par cohabitation imposée, il est ici question de l'habilitation par les autorités (et régulateurs officiels du lieu) d'un collectif pour l'animation du lieu sans que les acteurs qui y demeurent n'en soient informés, ni même consultés. Ainsi, ces derniers sont mis devant le fait accompli, sans pouvoir préalablement se rencontrer afin de préparer l'accueil de ces nouveaux acteurs et aménager la coordination des activités au sein du lieu, à savoir les conditions de cohabitation.

L'association MonLausanne Production est une SàRL (et qualifié juridiquement comme une entreprise à visée lucrative) qui dispose toutefois d'une branche associative à but non lucratif (MonLausanne Culture). C'est cette dernière qui lui permet d'obtenir des autorisations afin d'animer le lieu. Sur son site Internet, MonLausanne informe que ses activités principales concernent le coaching d'artistes locaux, un travail de marketing afin d'accroître la visibilité de leurs clients et un accompagnement personnalisé des artistes pour les aspects administratifs et financiers relatifs aux demandes de financement public. Par son activité de médiation culturelle au travers de son association, MonLausanne est subventionné par les autorités publiques.

## Ce que vous apprendrez

---

Les fondamentaux du management d'artistes :

- Techniques de marketing et promotion pour les artistes
- Gestion financière et administrative
- Stratégies de réseautage et communication efficace
- Et bien plus encore, à travers des études de cas réels et des exercices pratiques

## Rejoignez une communauté de passionnés

---

En vous inscrivant, vous aurez également accès à une communauté en ligne de futurs managers et professionnels de la musique, où vous pourrez échanger, partager des expériences et créer des collaborations.

(L'offre de MonLausanne disponible sur leur site Internet)

L'association MonLausanne s'est vu octroyer des autorisations pour une série de sept événements qui ont eu lieu à la Valencienne entre les mois d'août et septembre 2023. La publicité pour ces événements est alors vite apparue sur les espaces numériques de MonLausanne. Un sigle spécifique célèbre cette série d'événements permettant de rattacher le nom de l'entreprise à celui du lieu (VLCN + ML). L'association, par le fait de privilégier la communication sur ses espaces numériques, visibilise principalement ses futurs événements auprès de sa propre communauté en ligne. En cela, malgré que les rassemblements soient en principe ouverts à tous, le public visé est celui de MonLausanne. Les événements qu'organise MonLausanne prennent alors appui sur les habitudes et attraits de ses destinataires qui peuvent différer de ceux des habitués du lieu. Ainsi, la Valencienne agit comme un simple récipient des événements de MonLausanne (qui serait interchangeable par un tout autre lieu) sans qu'il y ait une prise en compte de l'écologie locale et de la spécificité des usages présents.

Le début de la cohabitation entre les deux associations a immédiatement été marqué par un mécontentement de la Valencienne qui critiquait la trop grande proximité perçue entre les responsables de MonLausanne et les fonctionnaires chargés du dossier de la Valencienne. Ils perçoivent dans l'arrivée facilitée de MonLausanne et dans les autorisations rapidement octroyées pour une série d'événements un traitement inéquitable dans la collaboration avec la Ville. Dans la continuité, ce différentiel de traitement est perçu par la Valencienne comme une non-reconnaissance<sup>120</sup> de leur présence sur le lieu mais également de leur propre travail bénévole effectué jusque-là face à un association qui jouit au contraire d'une reconnaissance

---

<sup>120</sup> Axel Honneth (2013) aborde la reconnaissance en l'opposant au mépris. L'auteur propose trois modèles de reconnaissance, l'un d'entre eux est caractérisé par un geste de mépris lorsqu'une différenciation s'effectue à l'égard des droits dont les individus peuvent bénéficier en tant que membres à part de la communauté. L'absence de reconnaissance de droits et le geste d'exclusion formalise un mépris qui distribue inégalement des responsabilités morales. Les individus ont alors l'impression « de ne pas avoir le statut d'un partenaire d'interaction à part entière » (2013 : 227).

immédiate. Ce sentiment a été renforcé dès l'inauguration des événements de MonLausanne, par le fait que les fonctionnaires se soient déplacés sur le lieu pour les accueillir, tandis que la Valencienne a multiplié en vain les efforts pour solliciter la venue des fonctionnaires sur place afin qu'ils fassent l'expérience incarnée du lieu.

Léo a pris l'initiative de prendre deux photos (voir infra) lors de cette journée d'inauguration (alors qu'il n'en prend que très rarement d'habitude). La première montre la liste des prix des consommations qu'il évalue comme excessifs et qui se heurte à la pratique du prix libre qu'effectue la Valencienne. La seconde est une photo des deux fonctionnaires avec lesquels la Valencienne

**monlausanne et la.bourgette**  
Parc De Valency, Lausanne

monlausanne La Valencienne prend place du 16 août au 10 septembre 2023 au parc de Valency !

Lieu de vie et de cohésion sociale dans lequel se rencontrent musique, art et culture 🎨🎵

Au programme ?

Mercrèdi 16/08  
🎵 Ouverture - Apéro funk  
🍜 @bkk\_street\_food (Asian food)  
🎧 Dj Set avec @nhu

Samedi 19/08  
🎨 Atelier écriture avec @beatricecourtot  
🍜 @bkk\_street\_food (Asian food)  
🎧 Concert avec @paula.bright2016

MERCREDIS : 17H-22H  
SAMEDIS : 17H-22H  
DIMANCHES : 10H-16H

Aimé par zikriirkiz et autres personnes  
12 AOÛT

Connectez-vous pour aimer ou commenter.



n'est jamais parvenue à établir un cadre de collaboration durable. La critique est double pour Léo. D'une part, elle porte sur le prix des boissons véhiculerait l'ethos marchand du collectif, notamment le sirop à trois francs qui est normalement distribué gratuitement par la Valencienne, voire selon le don que l'utilisateur effectue. D'autre part, la présence de deux fonctionnaires chargés du projet est perçue comme l'indice d'une connivence entre les fonctionnaires de la Ville et MonLausanne qui dévoie un principe d'équité et de reconnaissance à leur rencontre.

Revenons sur le premier point, à savoir la critique portée par la Valencienne sur l'évaluation de l'ethos marchand véhiculé par MonLausanne. La qualification de

l'association comme relevant d'un univers marchand débouchera sur une intervention de Léo et Sem dans le média SolidaritéS qui prend la forme d'une critique quant à la marchandisation des loisirs et des espaces communs. Dans cet article, le collectif critique également la mêmeté des profils entre les membres de MonLausanne et des fonctionnaires qui partageraient une vision commune de l'usage approprié d'un lieu commun, à savoir des pratiques fondées sur la planification et encadrées par des garanties qui anticipent toute apparition de troubles tout en laissant place à la relation transactionnelle.

« MonLausanne, liée à une Srl de production musicale, y organise de l'événementiel subventionné qui est principalement destiné à ses followers. Ce type d'acteur est plus compatible avec les logiques de la Ville, mais favorise le win-win privé-public et les intérêts personnels de quelques-un·e·s (réseautage, copinage, avantages en tout genre) au détriment d'un vivre-ensemble pour toutes et tous. Cette vision de la vie associative, calquée sur le modèle managérial, est à dénoncer car elle amorce des processus de gentrification, si fréquents aujourd'hui. De plus, cette vision est infantilisante: on ne doit pas être partie prenante dans la construction d'un lieu, mais des «consommateur·trice·s» de «produits culturels» fournis par des « prestataires de services » » (Extrait de l'interview "La Valencienne autogéré !" paru le 13.10.2023, dans SolidaritéS n°426 - propos recueilli par Guillaume Guex).

L'apparition de l'association MonLausanne et la cohabitation imposée par les autorités apparaît pour la Valencienne comme une tentative d'éviction à leur égard. Elle contribue également à alimenter la hantise, déjà nourrie par une expérience antérieure avec l'ancien comité, d'une refiguration du lieu en un espace de transaction à défaut d'une mise en avant de la sociabilité ordinaire entre étrangers et membres du voisinage. Il en va de même pour les activités proposées par l'association qu'ils jugent comme hors-sol par rapport au public présent et servant avant tout à respecter leur cahier des charges afin de bénéficier du lieu. Léo et Sem opèrent ce constat à partir de leur observation de ces événements, tel qu'on peut le voir dans cette conversation qu'ils ont menée avec des usagers.

MonLausanne venait avec du matériel de dessin acheté à la dernière minute, t'avais encore les étiquettes dessus (rire). Leur atelier artistique c'était une blague, un prétexte pour dire "regardez on fait de l'animation socio-culturelle" alors qu'ils sont subventionnés. Il y avait un artiste qui vendait des tableaux à 500, voire 1000 francs. Ça faisait vraiment "on éduque les pauvres à la culture". Et le pire, c'est que Payot était content car il pensait qu'ils faisaient exactement la même chose que nous, et quand on lui dit le truc des tableaux, il est là en mode "bah c'est pas grave, le lieu reste ouvert". Sem poursuit : « le sirop à 3.- ça les dérangeait pas non plus. Après Payot prétend qu'on les a fait fuir parce qu'on s'était fâché avec eux... tu rigoles ! On a pris sur nous, et on était même prêts à organiser une soirée tous

les trois, avec l'Amicale, sauf qu'ils se sont tous désistés à la fin. La Ville a surment pas dit à MonLausanne qu'on était là. Ils ont juste dû leur dire "c'est libre !". Du coup t'as deux-trois personnes qui se sont saisies de l'opportunité et quand ils sont arrivés... bah ils se sont rendus compte qu'on était là depuis 4 ans. Ils étaient là "ah", tout surpris! Donc ils se sont fait un peu avoir, mais M.L. [responsable de MonLausanne] et P2 [coordinateur de quartier] se connaissaient déjà avant, un vrai microcosme (Observation du 27.03.2024).

Malgré des méthodes et des principes opposés, la Valencienne tente d'aménager une place à l'association nouvellement-venu par sa volonté d'un rapprochement. Un projet d'événement qui réunit les trois entités est mis sur plan et tous acceptent au départ. Toutefois, quelques jours après ce commun accord, MonLausanne et L'Amicale se retirent soudainement du projet. Léo et Sem perçoivent derrière ce geste de distanciation une crainte des deux associations d'être perçus négativement par la Ville si elles collaborent avec la Valencienne. Cette prudence à soigner les relations avec la Ville a été énoncée par les membres de Mère Sofia<sup>121</sup> qui sont eux aussi subventionnés. Les membres informent ne pas vouloir se saisir de la gestion du lieu dans cette situation dû à des risques de compromettre leur propre activité. De même, il est arrivé que Léo et Sem encouragent des usagères, désireuses de mener un projet pour le lieu, d'aller parler aux autorités. Ces dernières ont rapporté que la Ville les encourageait à initier toute sorte de projet tout en leur déconseillant de collaborer avec le collectif de la Valencienne.

MS1 : La Ville nous a proposé de tenir le cabanon.. mais nous ça nous intéresse peu car avec Macadam [fondation lié à Mère Sofia] mettre quelqu'un qui a des problèmes d'alcool dans une buvette ça va pas le faire. Nous c'est le potager qui nous intéresserait, mais on a dit à la Ville que la condition c'était que vous y soyez plus. Mais après vous avoir entendu, disons que nous...les conflits avec la Ville on veut pas se lancer dedans. Le problème c'est qu'on dépend des financements de la Ville, on a les couilles dans l'étau si tu vois ce que je veux dire... (Observation du 21.02.2024).

Le retrait du projet d'événement commun de MonLausanne et notamment de l'Amicale s'est manifesté comme une tentative de division pour la Valencienne. Bien qu'ils perçoivent ce

---

<sup>121</sup> Cette fondation est également présente dans le quartier. Elle a été approchée par la Ville afin de sonder leur intérêt quant à la reprise de la gestion de la buvette dans le lieu. Ces derniers sont venus directement parler avec la Valencienne avant de s'engager. Étant donné que les membres de Mère Sofia sont venus le jour de la découverte de la destruction du jardin, la discussion débute sur le conflit qui oppose la Ville et la Valencienne. Diverses anecdotes sont alors énoncées par Léo et Sem, dont notamment l'affaire liée avec MonLausanne. Suite à la discussion, les membres de MS annoncent renoncer à la proposition.

retrait comme relevant d'un agir lié à une prudence<sup>122</sup>, ils critiquent néanmoins l'Amicale sur son manque de solidarité, attendue au vu de l'historicité de leur relation mutuelle.

La Valencienne décèle un travail d'ostracisation à leur rencontre de la part de la Ville, au point où pour une autre association, de signer collectivement un événement avec la Valencienne comporte des risques pour sa propre relation avec les autorités.

Cependant, cette figuration de la Valencienne en *persona non grata* ne touche pas seulement aux relations internes au lieu mais également à la question pratique des accès aux bâtis et à l'autorisation d'organiser des événements. Lors de la journée d'inauguration des événements de MonLausanne, des usagers ont fait des grillades sur le lieu et diffusé de la musique sur des enceintes portables alors que les fonctionnaires étaient présents et témoins de ces agissements. Les fonctionnaires ont alors reporté la responsabilité de ces més-usages au collectif (alors que MonLausanne était l'organisateur et donc le responsable de l'événement) à cause de « l'identification cognitive » d'un usager comme appartenant au collectif de la Valencienne<sup>123</sup>. Voici un extrait d'une discussion advenue lors d'un rendez-vous au bureau.

Calame — Du point de vue des demandes d'autorisation, je souhaite rappeler votre communication du 18 août dernier qui disait que toutes demandes étaient préavisées négativement, donc à quoi bon faire une demande d'autorisation si le préavis est négatif ?

Payot — Après... quel élément a-t-on pour renverser ce préavis négatif ? Ce qu'on retient c'est qu'il y a d'une part une difficulté sur des éléments qui sont autorisés. C'était ensuite que des faits viennent de personnes avec la casquette de membres de l'association [la Valencienne] et d'autres viennent en tant que simples citoyens qui ne font que passer... Choses qu'on a pas avec d'autres associations. Alors comment peut-on essayer de dépasser ça pour avoir un engagement qui vaille quelque chose, en ayant une cohabitation et une collaboration ? MonLausanne a été fortement pris à partie sous prétexte qu'ils excluaient de l'espace une série de publics, ce qui paraît assez éloigné de ce qui a été fait sur le terrain ! On peut

---

<sup>122</sup> Concernant l'agir qui relève d'un ressort prudentiel, ce dernier se qualifie par un certain calcul des conséquences d'une action : « La responsabilité risque souvent d'être motivée non pas par son objet mais par le respect de l'attente formelle d'un certain comportement. L'individu prend ses responsabilités non pas car il se soucie du bien de ce qui lui est confié, mais avant tout car il veut agir comme on attend de lui (que ce soit par peur de la sanction, la volonté de retirer un certain prestige, etc.) » (Pattaroni, 2005 : 415)

<sup>123</sup> A la suite d'une réunion qui a eu lieu le 29.01.2024 où le collectif était invité par la Ville suite à la rupture du dialogue, nous sommes revenus sur la rencontre et sur le fait qu'un fonctionnaire ait mentionné cet événement. Sem explique « ah la-la, c'était un usager (cite son nom) qui est venu avec ses potes du gymnase, il était un peu bourré et il a dit "je fais partie de la Val" mais tout le monde fait partie de la Valencienne bordel ! Avant il était assez engagé, c'était au moment de la rupture avec l'ancien comité, donc ils connaissent sa tête mais depuis il est pas du tout présent ! Là, lors de la soirée avec MonLausanne, pur hasard ! Il est venu pour sa rencontre gymnase avec TOUT ses potes et ils ont fait un barbecue, et là ils nous font chier avec ça » (Observation du 29.01.2024).

critiquer leur intérêt dans l'activité mais de dire qu'ils ont exclu et chassé des personnes du terrain c'était une communication forte !

Léo — Ça c'est du discours rapporté...

Payot — Paru dans le journal SolidaritéS ! Je lis le journal SolidaritéS désolé...

Léo — Il y a des arguments dedans... On a pris énormément de temps avec MonLausanne, ils sont venus sans savoir où ils mettaient les pieds. On a pris du temps pour discuter, on n'a jamais saboté un événement ou quoi, on a même participé en étant présents. On a fait preuve d'une GRANDE ouverture d'esprit, quand bien même sur le fond ils ne font pas ce que nous faisons. Ils participent à la marchandisation de l'espace public, argument qu'on a utilisé dans le journal, c'est pas parce que c'est un argument qui défend notre position qu'on a exclu cette association !

Payot — C'est ce qui vous semble, mais ce n'est pas le retour qu'on a eu de leur part.

Léo — Mais il faut prendre la version des deux côtés !

Payot — Pour nous, c'est un peu difficile de dire qu'il y a une différence de point de vue, qu'il n'y a pas de problèmes de votre côté.. on n'a pas posé les faits, c'est pas forcément aujourd'hui qu'on va le faire, mais les échos qu'on a eus, c'est clair qu'il y a eu des difficultés, et les faits-

Léo — Mais pourquoi n'avoir jamais clarifié cet élément-là avec nous ?

Payot — Car on ne peut pas courir après la version des faits de 500'000 habitants.

Léo — Vous prenez des éléments de certaines versions mais vous n'avez pas toute l'histoire, on en revient aux demandes d'autorisation, allons-nous avoir à nouveau un préavis négatif ou bien ?

Payot — De votre point de vue ?

Léo — De notre point de vue on a été exclu, on a plus d'accès, donc il y aurait beaucoup de choses à changer !

Payot — De notre point de vue.. un des enjeux c'était que des collaborateurs de la Ville, de ma direction, ont été pris à partie nommément, publiquement, dans un des cas avec des formulations qui paraissaient.. avec des interprétations racistes dans le sens de renvoyer à l'origine des personnes, et donc c'est aussi la collaboration qui est rendue compliquée et il y a des points qui nécessitent d'être éclairci. (Observation du 29.01.2024)

La dénonciation sur SolidaritéS<sup>124</sup> sera ressaisie par les autorités comme un geste de fermeture et d'exclusion de l'association et agira comme appui à la critique selon laquelle la Valencienne aurait chassé MonLausanne du lieu<sup>125</sup>. Toutefois, cette refiguration de la

---

<sup>124</sup> Guex, G. (2023). La Valencienne autogéré ! SolidaritéS. Repéré à l'URL : <https://solidarites.ch/journal/426-2/la-valencienne-autogeree/>

<sup>125</sup> Inversement, lorsque le fonctionnaire du service EJQ a annoncé le préavis négatif suite au constat des usagers, ce dernier faisait mention que « suite à un bilan effectué avec MonLausanne après cette première soirée, nous avons appris que des échanges constructifs ont eu lieu entre vos deux associations. Nous apprécions votre souhait de faciliter les activités organisées par d'autres associations sur le site et vous en remercions. Nous

dénonciation fragilise la composante démocratique de l'espace public comme espace d'apparition et de visibilité de problèmes.

En effet, l'acte de dénonciation fait apparaître des voix dans l'espace public. Plus précisément, les dénonciations permettent de questionner publiquement l'état d'une situation ou d'une norme, elles ouvrent un espace de débats où des perspectives plurielles peuvent se répondre et argumenter communément. L'apparition de ces voix ouvre sur une pluralité des points de vue à même de participer à ce que Daniel Dayan appelle une configuration « publicigène » (2000 : 430) de l'apparition publique, à savoir la publicité d'un problème qui peut potentiellement amener des individus à prendre position. Le fait que la dénonciation de la Valencienne soit refigurée ainsi minore sa portée politique (à savoir de produire quelque chose, de débloquent une situation, de mobiliser et de publiciser une réalité endurée) puisqu'elle est rabattue à un geste d'hostilité et de provocation. Les autorités évitent ainsi de devoir répondre aux accusations par une thématization du problème dénoncé tout en obligeant le collectif à se justifier sur des actes qu'elles qualifient d'offensifs. Ce retournement porte des conséquences sur la relation de collaboration entre les deux partis qui fragilisent la composante démocratique d'une possibilité de porter un problème dans l'espace public. L'engagement public est alors sujet à un calcul des risques. La propension d'initier la publicité d'un problème peut ainsi se voir réduite étant donné les risques et conséquences que cet acte peut engager<sup>126</sup>.

Je demande à Sem s'ils comptent fixer des limites quant à la médiatisation de cette affaire [destruction du jardin<sup>127</sup>]. Sem me répond qu'ils visent plutôt les médias classiques : « de type journaux et pas les réseaux sociaux car sinon il y a le risque de la désinfo'.. et on contrôle plus rien après sur ce qui est dit.. ». Je relance « mais du coup sortir l'affaire auprès de 20 Minutes c'est envisageable pour vous ? », il me répond peu convaincu « mmh.. oui 20 Minutes ça irait encore vu que c'est un journal papier.. mais après c'est aussi une question de temps car à force de raconter toujours la même histoire pour peu de changement bof quoi.. Après on ne mise pas tout sur la médiatisation non plus car il y a le risque des répercussions, comme on l'a vu avec Payot.. Après quand il y a une vraie enquête alors là c'est cool mais sinon juste pour refaire les mêmes articles qu'on a vu jusque-là.. et qu'en plus on

---

espérons que ces discussions mèneront à une collaboration bénéfique pour le public » (extrait du mail du service EJJ adressé au collectif du 18.08.2023).

<sup>126</sup> Ainsi, l'une des promesses envisagées par la Valencienne à l'égard de la Ville si cette dernière accepte d'ouvrir un espace de réconciliation et à l'apaisement de la relation consiste à « ne plus prendre position publiquement contre la Ville ».

<sup>127</sup> Nous reviendrons plus en détail sur cet événement ultérieurement.

nous tombe dessus après.. bof bof. Il y a ce risque que dans la confrontation des points de vue nécessaires dans l'enquête.. bah ça fait qu'à la fin de l'histoire il y a une citation de Payot qui met sa version de l'affaire et qui nous démonte. » se désole-t-il (Observation du 25.02.2024 - Action cimetière).

Alors que les autorités prennent appui uniquement sur la perspective de MonLausanne à défaut de celle de la Valencienne, le sentiment d'une trop grande proximité et d'un favoritisme se renforce davantage. Les autorités témoignent d'un manque de volonté d'enquêter sur la question ("on ne peut pas courir après la version des faits de 500'000 habitants") tout en clôturant leur positionnement à l'égard de cet événement en s'appuyant sur la seule perspective de MonLausanne. La dénonciation de la Valencienne sur le média SolidaritéS figure des accusés bien ciblés : MonLausanne sert en fait d'illustration pour dénoncer un problème plus large (marchandisation des espaces publics, copinage, gentrification, etc.) dont la Ville serait le principal responsable.

La Valencienne étant particulièrement bien équipée et insérée dans un milieu urbain accessible, elle tend à être convoitée par différents acteurs dont certains poursuivent un intérêt individuel. Cette critique a également été attribuée à deux responsables de l'Amicale<sup>128</sup> qui ne s'engageraient sur le lieu que pour leur intérêt<sup>129</sup> quant à la pétanque et non pour la totalité, à savoir les autres usages possibles et l'équipement moral. C'est ainsi que la Valencienne se figure en tant que chien de garde du lieu qui veille à ce que cette convoitise soit motivée par l'intérêt pour la collectivité et la prise en compte de l'écologie du lieu (usagers, équipements etc.), et non par la poursuite d'un intérêt individuel.

« La gratuité c'est le fait de donner de son temps sans rien demander en retour, d'avoir une cagnotte mais sans qu'on ait la volonté de faire quoique ce soit avec, de ne surtout pas demander de subvention à la Ville pour éviter de se retrouver les mains liées. La simplicité qu'on dit chercher ici, elle va à l'encontre de tout ce

---

<sup>128</sup> Il m'est arrivé d'observer une situation (07.06.2024) où Robert (président de l'Amicale) témoignait à voix-haute auprès des usagers qu'il n'en a "rien à foutre des choses qui ne concernent pas la pétanque", que cela ne le regardait pas. Lors d'un échange que j'ai eu avec ce dernier, il réitère n'être dans le lieu que pour la pétanque et que les divergences avec "ceux du jardin" ont commencé au fil du temps par certains désaccords sur l'organisation du lieu mais que ce sont les actions de la Valencienne à l'encontre de la Ville qu'il l'a amené à se distancier plus durablement. Cette distanciation s'est également manifestée lors du rangement du lieu à la fin de la saison 2023 que l'Amicale a préféré mener solitairement, alors qu'ordinairement effectué en commun par les deux associations. A la fin de ce rangement, ils ont fermé à l'aide d'un cadenas l'armoire à jeu mettant temporairement fin à la disposition collective des boules. Le cadenas a rapidement été rompu par des usagers afin d'en re-disposer librement.

<sup>129</sup> Léo critique alors que les deux responsables de l'Amicale profitent des accès aux bâtis pour leur usage personnel ("pour mettre leurs bières au frigo") et n'ont pas vocation à collectiviser les ressources du lieu, et qu'au contraire, une différenciation entre responsable et usager se manifeste.

qu'ils cherchent à mettre en place. On dénonce tous les intérêts personnels derrière la Valencienne, tant dans l'administration que dans les différentes associations qui souhaitent s'approprier le lieu, on dénonce les intérêts publics. Toi t'es en train de faire un réseau en vendant ta scène à la Valencienne, toi t'es en train de te faire ta carrière avec un projet social, on dit ça car c'était vraiment le cas avec l'ancien comité. Il y en a un qui a pu se faire son réseau parce qu'il a conclu un accord avec Dr. Gabs au nom de la Valencienne pour ouvrir un café après. Nous on dit que tous les gens qui viennent ici, les usagers du lieu, c'est des gens qui ont aucun intérêt personnel à profiter du lieu si ce n'est juste l'intérêt de se sentir participer à un truc collectif, de se voir quoi, c'est comme ça qu'on trie les bons grains des mauvais (*rire*) » (Entretien effectué par des étudiants de l'EPFL) ».

Malgré que la Ville n'entre pas en matière sur les demandes de la Valencienne à l'égard de sa présence officielle sur le lieu, les critiques du collectif ont amené la Ville dans une position inconfortable : pour ne pas donner raison à ces critiques, elle se doit de trouver un acteur issu du quartier qui ne soit pas porteur de l'ethos marchand dénoncé par le collectif. Ainsi, la mission du service EJQ, à savoir de trouver un acteur pour animer le lieu, se voit complexifiée par la présence de la Valencienne et ses critiques publiques. Pour la Valencienne, la lutte qu'elle mène pour et au sein de ce lieu dispose d'une portée plus vaste que la simple défense du lieu en lui-même. De cesser de lutter reviendrait pour Léo et Sem à abandonner un combat qui touche de façon plus vaste à l'environnement urbain lausannois, en donnant raison à l'expansion d'un usage marchand des espaces publics opéré par la Ville.

## Embourbés dans une conflictualité avec la Ville

### Une extension en temps de crise

Dans leur lutte politique pour maintenir leur visibilité et défendre leur cause auprès des autorités et du public lausannois, Léo et Sem<sup>130</sup> expérimentent diverses stratégies. L'une d'entre-elle prend la forme d'une tentative de collaboration avec d'autres acteurs déjà présents au sein de cette arène politique.

Après l'apparition de MonLausanne et des tensions qui ont émergé à partir de cet événement, le collectif a opté pour une extension du collectif<sup>131</sup>. Durant cette temporalité marquée par des échanges froids, voire inexistantes entre la Ville et la Valencienne, Léo et Sem lancent un appel au soutien. A partir de là, un « comité de soutien de la Valencienne » s'est alors constitué regroupant différentes individualités et collectifs appartenant à des sphères différentes. Des soutiens issus de l'univers académique, politique, culturel et militant ont alors signé en faveur du maintien de la Valencienne sur le lieu. La méthode initialement envisagée consistait à créer un regroupement autour de la Valencienne sous forme d'un comité extérieur à la Valencienne qui se coordonne pour mener des actions en soutien à la Valencienne. Or rapidement, certaines individualités<sup>132</sup> se démarquent et prennent en main la gestion de ce comité tout en maintenant leur identification à leur collectif originel, dans ce cas le collectif Autonomie & Contre Attaque (ACA)<sup>133</sup>. A défaut d'aménager un espace de concertation avec la pluralité

---

<sup>130</sup> Il est à noter qu'une grande partie du travail de publicité du problème est effectué par Léo et Sem (et par moments Sophie) (e.g rédiger les communiqués de presse, organiser les actions et le processus lié à la pétition etc.). Ce en raison de l'antériorité de leur présence sur le lieu et du fait qu'ils ont pour une grande partie pris en charge ce travail depuis le début de l'expérimentation. Cependant, Léo et Sem encouragent les usagers à participer aux situations proprement "politiques" à l'image des rendez-vous au bureau et en faire l'expérience incarnée.

<sup>131</sup> Il est à noter que nous entendons par là une extension ponctuelle, dont le but est de déléguer partiellement le travail de publicité en temps de crise afin d'élargir la portée du collectif. Le rôle attribué aux membres du comité de soutien n'a pas trait à un travail de maintien du lieu mais concerne avant tout l'organisation de la lutte pour le soutien de la Valencienne.

<sup>132</sup> Léo témoigne: « Le comité de soutien, oui un peu honteux, une personne toxique... On a insisté que ce soit un comité qui se réunit fréquemment, qu'ils se coordonnent entre eux mais c'était pas concluant car il y avait pas assez de volonté des personnes et les personnes qui étaient motivées ont fait les choses au nom du comité mais en les faisant toutes seules. C'est un peu bête car on était en dehors de tout ça, on demandait un comité de soutien qui devait se constituer sans nous et faire les choses sans nous, mais ça c'est pas passé comme ça, ça aura rien donné enfin si (rire ironique) mais bon.. » (Observation du 22.03.2024).

<sup>133</sup> « Je mets Contre-Attaque & Autonomie en copie, qui s'occupe du comité de soutien et organise la journée du 30 septembre à la Valencienne, et a fait circuler un appel à soutien que tu as dû voir passer. Voici donc de notre côté, où on en est! » (email de la Valencienne du 24.08.2023).

des soutiens, ACA s'érige en entrepreneur de cause pour la Valencienne et mène une double lutte: l'une au nom du comité de soutien, l'autre au nom de ACA<sup>134</sup>.

Malgré qu'un comité ait vu le jour, le travail de publicité de ce dernier n'a pas eu l'effet escompté. A défaut de faire avancer la situation, l'antagonisme s'est même vu renforcé entre la Valencienne et la Ville et la réputation du collectif s'est vue ternie. Premièrement, le comité de soutien, dirigé par certains membres de ACA, a mené ses propres actions militantes sans prendre en considération la spécificité du quartier et des méthodes normalement employés par la Valencienne. Les habitudes de ces individualités, inscrites dans un univers militant, ont mené à des actions nuisibles pour la Valencienne. Au nom du comité de soutien, des individualités liées au collectif ACA ont en effet procédé à diverses actions qui ont suscité des conséquences importantes sur les relations avec les autorités, mais également auprès du voisinage. L'une des actions en cause consiste en le collage d'affiches sur des immeubles du voisinage (dont l'immeuble du Voisin) et à l'école du quartier.

Or, lorsque la Valencienne effectue un travail de publicité de ses événements via de l'affichage public, cette dernière prend soin d'éviter toutes nuisances auprès du voisinage. Le choix d'éviter certaines surfaces telles que les vitres ou encore de privilégier un adhésif non permanent, tel que le scotch actualise ce souci porté pour le voisinage. Dans le cas de l'action menée par ACA, le collage de ces affiches discrédite directement le collectif de la Valencienne par l'altération de l'espace visuel du quartier et le caractère répréhensible de l'acte en raison du type de colle permanente utilisée. La mention explicite de la Valencienne sur ces affiches suffit pour que l'action soit directement affiliée à Léo et Sem malgré que ces derniers n'en soient pas directement responsables (et qu'ils n'aient pas été informés du recours à ce mode d'action par les membres d'ACA). Les affiches apposées sur les murs de l'école du quartier, considéré comme territoire inviolable par Léo et Sem, ont par ailleurs mené à ce qu'une enseignante, également élue au Conseil Communal, prenne à parti le collectif pour ces gestes avant un vote sur une interpellation urgente concernant le dossier de la Valencienne.

Cependant, d'autres actions ont été faites au nom du comité de soutien mais de concert avec le collectif de la Valencienne. Parmi elles, certains se manifesteront comme maladroitement et issues d'une méconnaissance de l'environnement juridique en vigueur.

---

<sup>134</sup> Un communiqué de soutien a par exemple été rédigé pour la Valencienne au nom du collectif ACA, voir : <https://renverse.co/infos-locales/article/droit-a-la-ville-et-ecologie-pourquoi-luttons-nous-aux-cotes-de-l-association-4204>

Parmi ces actions, l'une concerne le communiqué de soutien comprenant huit revendications (cf. annexe revendications) que le comité de soutien a rédigé et publicisé sur différents espaces numériques. La contextualisation du problème a pris la forme d'une dénonciation qui mentionne explicitement deux fonctionnaires du service EJQ comme persécuteurs en les mentionnant nominativement. La descente en singularité (Boltanski, 1993) par le fait de nommer l'identité personnelle des fonctionnaires s'est heurté à un cadre légal qui interdit la mention nominale en public des fonctionnaires au nom de l'atteinte à la personnalité (art. 28 CC), point qui a été relevé notamment par David Payot.

Une autre action qui a également participé à renforcer l'antagonisme entre la Ville et le collectif concerne la publicisation d'un flyer ciblant directement les trois individualités en charge du dossier de la Valencienne. Ce dernier a été ressaisi par les autorités comme comprenant des références racistes. En cause, un jeu de mots fortement décrié par David Payot, ciblant directement un fonctionnaire chargé du dossier. Pensé sous le mode de l'humour, le flyer dépeint trois poules (dont le retour sur le lieu constitue une des revendications du collectif<sup>135</sup>) accompagnées de noms qui sont le résultat d'un détournement des noms propres des trois personnalités qui sont en prise directe avec le dossier. L'un des sobriquets présents sur le flyer affine le nom d'un fonctionnaire avec celui d'un autocrate originaire du même pays que le fonctionnaire en question et qui a été à l'origine de l'émigration de ce dernier en Suisse (information dont le collectif n'était pas au courant au moment de l'élaboration du flyer). Pour ce flyer, Léo et Sem ont été accusés de racisme par l' élu. Le collectif et le comité de soutien s'excusent par voie de courriel auprès du fonctionnaire. Toutefois,



---

<sup>135</sup> Un poulailler était présent en 2021 sur le lieu. Pendant un certain temps, sa présence a été tolérée à partir d'accords oraux par les autorités sans qu'une autorisation formelle ne soit accordée. Cependant, les autorités ont par la suite interdit leur présence sur le site, décision justifiée par un argument sécuritaire lié à la pollution de dioxine dans la Ville de Lausanne. Le collectif a toujours critiqué cette interdiction étant donné que le lieu ne se situe pas dans les zones de pollution et qu'il s'agit de vieilles poules qui ne pondent plus d'œufs. En 2024, le collectif réhabilite le poulailler et accueille à nouveau trois poules, en dépit de leur interdiction par les autorités.

l'excuse a été estimée comme insuffisante par le concerné du fait qu'elle a été effectuée personnellement et non publiquement.

Parallèlement à cette accusation de racisme, une autre action a été également critiquée au point de réapparaître en situation lors d'un rendez-vous au bureau. Il s'agit d'un jeu de fléchettes mené sur le site lors d'un événement de soutien, et qui avait pour cible une photographie des visages des fonctionnaires dénoncés. La discussion, agendée par les autorités sous différents points ayant pour but d'organiser la suite<sup>136</sup>, a été reconfigurée en un espace de communication conflictuel où des justifications pour ces actions ont été demandées au collectif.

P3 — (*d'un air impatient*) Juste, le fait de jouer aux fléchettes sur la tête des collaborateurs... C'était vous [en tant qu'individus] ou la Valencienne ?

Léo — (*balbutie un peu*) Euh.. (*regarde les personnes présentes à la réunion*) non pas personnellement, c'était des gens du quartier, des gens..

Payot — Qui est la Valencienne ?

Léo — Bah officiellement l'association la Valencienne c'est Sem et moi car c'est vous qui nous avez demandée d'en créer une pour qu'on existe officiellement, mais dans la Valencienne, là, il y a environ 200 personnes du quartier qui sont en connaissance des règles et qui composent le collectif, là y a des habitants, des usagers...

Un usager — Nous on a organisé un vide dressing.. on n'a jamais eu de réponse concernant la demande d'autorisation d'ailleurs...

P2 — (*regarde l'usager*) Oui, pour vous il y a eu un pépin entre les envois.. mais on a remarqué votre demande.. nos excuses pour ça. (*réoriente son attention vers Léo et Sem*) Juste pour situer le contexte, je mets une casquette émotionnelle, [énonce l'origine de ses parents]. On est venu ici en Suisse car on a fui la dictature [mentionne le pays en question], ma famille et grands-parents ont été exécutés dans l'appartement où on vivait... On est arrivés en Suisse, on a dû au départ rester discret, on a dû se cacher.. et là je vois mon nom combiné avec le nom de [autocrate]. Sur le flyer, on lit "la Valencienne (à ce moment P3 sort de la salle) restera auto-géré, souper à prix libre", et là mon nom à côté de celui qui nous a persécuté et qu'on a dû fuir... ce flyer je n'ai même pas osé en parler à ma mère.. vous vous imaginez ! Vous vous rendez compte de ce que ça provoque en moi comme émotion ?!

Léo — Il y a des gens qui l'ont vu, mais on n'est pas responsable de ce que les gens mettent en place.

P2 — Juste pour dire que ça déborde, là, l'humour est clairement limite sur ça, sur un site qui a pour office d'accueillir des gens pour faire de la pétanque et

---

<sup>136</sup> Bonjour, comme demandé voici l'ordre du jour pour la séance du lundi 29 janvier prochain à 17h : 1. Résultats du questionnaire - 2. Souhaits de la Valencienne pour l'utilisation du site en 2024 - 3. Informations pratiques & techniques - 4. Prochaines étapes (extrait de l'email du service EJQ - 24.01.2024)

rencontrer des gens... Moi ce flyer je ne l'ai pas montré à ma mère, donc à un moment donné je ne sais pas comment vous gérez ce comité de soutien.

Léo — Disons...

P2 — Si on doit re-signer pour ça, je sais pas si..

Léo — (*coupe P2*) Si ça marchait bien [la collaboration], on n'aurait pas besoin de comité de soutien ! On en serait pas là...

P2 — Donc vous justifiez le racisme ?

Léo — On ne justifie rien, on a envoyé un mail d'excuses...

(*P3 revient dans la salle*)

P2 — Quand vous faites vos excuses, vous faites normalement ça en public mais là c'était en catimini, en privé, quand vous faites une diffamation publique, la moindre des choses c'est des excuses PUBLIQUES !

P3 — (*coupe P2*) Merci P2, même si ce n'est pas le sujet maintenant... (*P2 baisse la tête*)

Payot — Ce qui ressort de l'échange maintenant... on voit qu'entre l'association la Valencienne, le collectif et le comité, il y a une manière de faire, qui fait que quand on veut voir un acteur prendre un engagement on sait pas vers qui se tourner. Si tout se passe bien c'est vous ok... mais si tout se passe pas bien, c'est les autres...

Léo — Je m'excuse mais moi j'ai pris des amendes pour des choses où j'ai rien fait ! Le but de l'association c'était de vous donner des noms quand il y a des amendes à payer, c'est quand même le but non ? Nous on s'organise de la manière qu'on veut, maintenant je ne vois pas comment on peut améliorer les choses.

Sem — Je ne crois pas que ça donne envie à beaucoup de se mettre en association, quand on est un acteur plus officiel et qu'on fait quelque chose d'un peu faux, on reçoit des amendes, personne n'a envie de prendre ce risque. Tout le monde se rend compte que c'est pas très agréable d'être ici car on ne va pas aboutir à une collaboration. On peut s'excuser pour des choses qu'on a pas vraiment faites, mais ça n'aboutira pas à quelque chose d'agréable pour une saison à venir. On parle d'un espace qu'on revendique de pouvoir utiliser en tant qu'habitant de quartier, ça fait 4 ans que j'y habite, je trouve ça génial d'avoir un lieu pareil, mais ça fait 4 ans que je me pète le CUL à VENIR ICI, simplement pour défendre le fait de pouvoir participer à un lieu en tant qu'habitant du quartier. Donc certes, on est pas sur la même corde sensible que ressent personnellement P2, mais on peut essayer de passer outre ces choses-là. Revenons au point de la séance, qu'est-ce qu'on peut faire pour 2024 afin d'avoir quelque d'agréable pour organiser la saison prochaine ?

Payot — (interrompt) désolé point technique (regarde P2), P2 avait annoncé qu'il avait quelque chose et il doit partir.. (P2 part, personne ne parle le temps qu'il sort de la salle)  
(Observation du 29.01.2024).

L'extrait ci-dessus fait suite à un point de discussion porté sur le préavis négatif et un retour sur la collaboration avec MonLausanne (cf. s'accommoder à la cohabitation imposée) qui a alors précipité la discussion vers une pente conflictuelle. Alors que Léo questionne les autorités sur l'avenir du lieu et leur présence en tant que collectif dans l'animation du lieu,

David Payot établit qu'un retour vers une collaboration lui paraît difficile étant donné les divers actes retenus à leur rencontre.

Pour le collectif de la Valencienne, il est alors difficile d'œuvrer dans ce travail de reconnaissance et de publicité de leur cause face à la ressaisie négative de leur action par les autorités. De même, la forme vague du collectif se heurte à la nécessité des autorités d'identifier un interlocuteur (ce qui est encore renforcé avec le comité de soutien) et de distribuer des responsabilités en cas de manquements. Les autorités voient dans cette forme une stratégie de la part du collectif consistant à troubler les pistes et à éviter d'endosser les responsabilités des actes sanctionnées. C'est en cela que les autorités voient une difficile collaboration entre les parties étant donné l'ambiguïté de la forme collective.

Étant donné que les autorités rendent pertinent la forme du collectif au travers de leur critique, saisissons l'occasion pour thématiser cet aspect. Bien que Léo et Sem disposent d'une forme associative reconnue administrativement par les autorités, elle est peu mise au devant par ces derniers. Ils se réfèrent plus généralement au "collectif de la Valencienne". De se désigner ainsi consiste en une montée en généralité (par le fait d'inclure parmi ses membres les usagers et habitants du quartier), un effet de nombre est recherché afin de témoigner de la portée de l'expérimentation. L'intégration de la catégorie "habitants du quartier" signale que le lieu bénéficie plus largement à l'environnement habité. Or, cette forme peu circonscrite pose problème dans une réalité pratique marquée par l'attente de garanties de la part de la Ville. Cependant, cette forme poreuse aux nouveaux venus et aux contributions même ponctuelles se manifeste également dans la dimension pratique du « faire et être » collectif (Kaufmann, 2010). Le collectif de la Valencienne se manifeste comme une entité protéiforme selon les situations et le type de travail qu'elles supposent. Étant donné que le collectif ne dispose pas de dispositifs contractuels régulant l'entrée de ses membres (à contrario de l'ancien comité), ni même d'une distribution fixe des différentes places (à contrario des associations telles que reconnues par le code civil), le collectif de la Valencienne désigne ses membres en fonction de leur présence sur le lieu et de leurs divers gestes de participation. Ces gestes sont tant portés envers le lieu que vers le travail de publicité à l'égard du problème vécu tel que la situation au bureau. Ainsi, divers visages prennent en charge les différents pans des activités nécessaires au maintien du lieu et du collectif. Si certains s'engagent dans la lutte et prennent part aux rendez-vous au bureau tout en s'informant activement des dernières nouvelles en date, d'autres moins sensibles à ces enjeux préfèrent maintenir les équipements du lieu.

Cependant, étant donné la responsabilité incarnée et l'antériorité de la présence de Léo et Sem en ce qui concerne la prise en charge du lieu et du collectif, il arrive fréquemment que les figures de Léo et Sem soit interchangeable à celle du collectif. La responsabilité ancrée qu'ils portent justifie alors un certain différentiel de leur appropriation par rapport à celle des autres (par exemple le choix d'un certain esthétisme du lieu<sup>137</sup>). Cependant, bien qu'un différentiel d'appropriation se manifeste, il n'est pas revendiqué par Léo et Sem (par exemple au nom de leur ancienneté) et ne découle pas sur des gestes d'exclusion. Il s'opère au nom d'un tout et intègre une consultation des usagers du lieu.

Finalement, ces offenses ont contribué à étoffer l'argumentaire de la Ville à leur encontre, ce qui s'est par ailleurs manifesté au cours d'une interpellation urgente au Conseil Communal de Lausanne. Voici un extrait de l'intervention de David Payot.

“En effet, plusieurs publications en ligne ont mis en cause nommément des employés communaux d'une manière qui paraissent atteindre à leur personnalité. Un tract faisait un jeu de mot avec le nom d'un collaborateur qui pouvait être interprété comme raciste. Des interventions de la Ville avaient été nécessaires pour que les publications soient retirées. Ultérieurement au cours d'une fête à la Valencienne, un jeu de fléchettes a été organisé avec pour cible, notamment la tête d'un employé et l'inscription “tire sur un clown et gagne un shot”. Les membres de l'association de la Valencienne ont dit n'avoir aucune responsabilité dans ces actions qui sont organisées par le comité de soutien à la Valencienne. Par rapport à d'autres usages problématiques du site, ils ont indiqué que l'association de la Valencienne ne comptait que les 2 ou 3 membres du comité et que les usages problématiques étaient le fait de membres du collectif de la Valencienne. Selon eux les engagements de l'association ne lient pas le collectif, et réciproquement. A ce jour, la municipalité ne voit donc pas comment l'association peut prendre des engagements sur l'utilisation de la Valencienne, ni y assurer un rôle pacificateur” (Extrait de l'intervention de David Payot - Retranscription du Conseil Communal du 27.02.2024).

Cette interpellation urgente advenue à la fin du mois de février 2024 fait elle-même suite à une action émanant des autorités. Il s'agit de la destruction du jardin collectif situé sur le talus nord du lieu. L'interpellation urgente déposée par une élue communale en soutien à la Valencienne a fait entrer pour la deuxième fois<sup>138</sup> la cause défendue par le collectif dans

---

<sup>137</sup> Léo et Sem ont par exemple découvert que Erion avait délogé des objets afin d'aménager une terrasse sur le talus sud du lieu. Bien qu'ils aient ressaisi positivement ce geste d'appropriation, ils ont constaté qu'il ne l'a pas mené jusqu'au bout (en laissant en plan les objets déplacés au milieu du lieu). Ils ont alors décidé d'intervenir en remplaçant les objets là où ils étaient rangés à l'origine (Observation du 08.07.2023).

<sup>138</sup> En 2021, après que le collectif perde son droit de rester dans le lieu, une interpellation par la même élue communale a été effectuée.

l'arène politique institutionnelle. Cependant, les offenses que nous avons mentionnées dans cette partie ont fragilisé la félicité attendue de cette interpellation : en effet, les élus communaux n'ont pas reconnu les résolutions (cf. annexe résolutions) sous-jacentes à l'interpellation et ont désavoué publiquement le collectif.

### Réaffectation des infrastructures

Aujourd'hui le collectif s'est donné rendez-vous sur le lieu pour sortir la Valencienne de son hivernage. Lorsque j'arrive, je croise des usagers qui s'impatientent du retour de la bâche protectrice et me demandent si c'est bel et bien aujourd'hui que ce retour est planifié, information que je n'ai pas. Ils ont l'air motivés et demandent à d'autres usagers si cette tâche est prévue tout en se retroussant les manches. Tandis que je m'aventure sur le lieu, je croise Léo et Sem, l'air dépité, qui m'annoncent qu'ils doivent faire les cartons et partir. Ils sont stressés et courent dans tous les sens. Ils disent avoir reçu un mail de Payot. « On doit tout enlever d'ici le 22 mars pour les normes incendie. Je ne sais pas ce qu'ils veulent faire mais ça peut vite prendre deux ou trois mois, et après on a plus le droit de cuisiner. C'est un rapport de l'ECA, là ça fait 5 ans qu'on en parle de cette mise aux normes de sécurité mais c'est étrange que ça tombe pile maintenant, avant la nouvelle saison... mais surtout ils ont dit que la cuisinette ne pourra plus être utilisée, on pourra juste y stocker des choses » déplore Sem. « On évacue et on se casse.. ou on attend le rapport ? Faudrait avoir un contact avec les employés pour savoir ce qu'il faut.. » commente Léo. « Faut surtout pas jouer à leur jeu, moi je dis on continue notre truc, là c'est pas régularisé leur truc » répond Sophie. « Perso je suis vraiment mitigée entre se casser et ciao la Val' ou se battre » énonce l'air dépité Léo. « Il faut un mouvement de tous les usagers, là on va gueuler un coup ! » dit Sophie. « Si on ne peut plus mettre de musique ou même cuisiner, moi je ne sais pas si je vais revenir.. bon en tant qu'usager oui.. mais pas en tant qu'association.. » dit Léo. « C'est P2, il veut qu'on arrête de parler de bouffe pop', ils veulent juste faire un édicule et préparer le terrain pour accueillir un bar. On veut se débarrasser de nous.. », poursuit-il. Sophie énonce l'idée de remettre le mobilier et d'équiper la Valencienne au moins à l'extérieur « il faut que ce soit accueillant pour les gens, il faut qu'on attire du monde ! Comme ça ils voient qu'il y a de la vie ici et qu'ils ne peuvent pas simplement nous bloquer la saison. L'objectif c'est de rétablir la bâche, comme ça les gens peuvent venir se poser et prendre l'apéro ! » conclut-elle (Observation du 11.03.2023).

La vignette mobilisée revient dans le passé (2023) et permet d'illustrer l'historicité des relations conflictuelles avec la Ville. La situation décrite concerne cette fois une épreuve collective face à l'indétermination de la situation d'une imminente demande de désencombrement. Lors d'un échange informel du service EJQ avec la Valencienne puis par un mail officiel le 17 mars 2023, ce dernier annonce une suspension temporaire des activités, ce en début de saison du lieu. L'accès à l'électricité est également temporairement restreint dû

à la nécessité des contrôles, ce qui a pour conséquence de contraindre les activités. Jusque-là utilisée pour cuisiner et faire la vaisselle, la maisonnette se voit à ce moment re-qualifiée soudainement et définitivement en un lieu de stockage au nom des normes de sécurité, ce qui oblige le collectif à devoir s'en séparer et se ré-adapter. La cuisine étant l'une des activités centrales du lieu, le collectif fait face à un trouble qui brusque le cours des choses, et les oblige à revoir leurs habitudes (où et comment cuisiner, où faire la vaisselle). Par la re-qualification de la maisonnette, c'est une multitude de gestes qui se voient disqualifiés. La Ville demande aux membres de désencombrer l'ensemble des bâtis (et non la seule maisonnette concernée par le contrôle) pour permettre le bon déroulement des contrôles.

Après un contrôle de la police du feu, celle-ci a constaté que les infrastructures ne répondent pas aux normes de sécurité, comme communiqué lors de la séance du 8 mars 2023.

Pour faire suite à cette séance et afin de régulariser les installations, nous vous prions de vider entièrement les locaux, c'est-à-dire le cabanon (ECA n°B1103) et la maisonnette en dur (ECA n°19179) pour le **mercredi 22 mars 2023**. Si vous rencontrez des difficultés organisationnelles à évacuer du matériel, vous pouvez le laisser sur place et nous procéderons à son retrait et à sa destruction.

Nous regrettons les inconvénients que cette décision pourrait causer mais la sécurité des usagers est une priorité absolue, sur laquelle la Ville ne dérogera pas.

Communiqué de la Ville du 21.03.2023

Face à l'imprécision des informations quant à la temporalité et la durée des travaux<sup>139</sup>, le collectif demande des informations et requêtes supplémentaires aux autorités, à savoir un calendrier des travaux ; une remise temporaire de l'électricité et de l'eau ; la mise en contact avec les travailleurs mandatés pour la remise aux normes afin de permettre au collectif de se coordonner dans les contrôles ; mais également une temporalité plus étendue pour désencombrer les trois bâtis où des biens du collectif sont stockés. C'est alors tout un travail qui est requis pour faire l'inventaire de l'ensemble des objets dont certains proviennent déjà du temps de l'ancien comité. Face à la quantité d'objets entreposés, cette épreuve de désencombrement appelle à un travail important du collectif : trier les objets dont il estime vouloir se séparer de ceux qui peuvent encore servir. Par-là, s'effectue sous une contrainte de temps, une évaluation de la pertinence immédiate d'un objet pour les actions présentes ou en prévision d'un futur usage. De même, la question du stockage apparaît rapidement.

---

<sup>139</sup> La Ville publiait le communiqué suivant : « suite à un contrôle technique du cabanon de la Valencienne, il s'est avéré qu'une mise aux normes était indispensable pour poursuivre l'exploitation. Le cabanon sera donc temporairement fermé au public, dès le 22 mars. La durée des travaux est pour l'instant indéterminée - le contrôle OIBT permettra d'en évaluer l'ampleur et d'établir un calendrier. » ([https://www.lausanne.ch/apps/actualites/?actu\\_id=70300](https://www.lausanne.ch/apps/actualites/?actu_id=70300)) (Communiqué du 21.03.2023)

Ensemble, ils parlent des outils qu'ils veulent garder, ils évaluent la sécurité des stockages : « la cave est plus sécurisée que la petite cabane à côté du composte ! » dit l'un. « Ouais mais on arrive pas y accéder.. » répond un autre, « comment ça ? c'est la Ville qui a à nouveau changé le cadenas ? » (Observation du 11.03.2023).

Le déplacement de ces objets demande beaucoup d'énergie et avec pour seuls outils les bras des membres du collectif, les actions sont limitées tout comme la possibilité de tri et du transport des objets sur le moment. Les membres doivent alors agir dans une temporalité resserrée sans quoi certains objets seront mis en péril (la Ville propose cependant son aide pour "procéder à leur retrait et leur destruction").

Par ailleurs, en l'absence d'informations concrètes, chaque membre donne à entendre les causes d'une telle annonce par les autorités qu'ils attribuent à un agir instrumental de leur part. Certains membres perçoivent que les autorités auraient planifié tout ça (« c'est pour ça qu'ils répondaient pas aux demandes sur l'eau et l'électricité à notre dernière rencontre ! »), d'autres voient un acte de vengeance (« C'est sûrement [nom d'un fonctionnaire], il a pas dû apprécier la conférence de presse, c'est sûrement pour nous diviser »), tandis que d'autres voient une occasion saisie par la Ville pour trouver un nouvel acteur (« ouais c'est sûr que s'ils investissent de la thune pour rénover c'est pas pour nous.. c'est une manière de nous dégager, ça va au moins coûter 100'000 balles ! Ils vont jamais investir autant si c'est pas pour le transformer en édicule »).

Parallèlement, Sophie initie un mouvement inverse, celui d'équiper le lieu extérieur afin de le rendre accueillant et de permettre malgré tout de déployer des usages et des rencontres sur le lieu. En début de vignette, les usagers montrent un fort intérêt à remettre en place la bâche au point où certains se mettent même debout en se retroussant les manches. Et pour cause : derrière un "simple" équipement, réside un ensemble d'usages que permet cet abri, notamment de pouvoir demeurer sur le lieu par mauvais temps et de permettre un certain confort pour le corps par sa qualité d'abri aux intempéries.

Finalement, cet événement a également pour conséquence de rassembler différents usagers autour de cette épreuve, chacun à sa manière contribue à l'effort collectif. Cependant, cet événement a eu pour effet de fragiliser une fois de plus la confiance dans la collaboration avec la Ville face à la volatilité de la communication. L'injonction de désencombrement indexé à cette courte temporalité se heurte à la réalité du terrain et pointe une méconnaissance (et/ou une insensibilité) des autorités face aux conséquences immédiates qu'elle engendre. La confiance a notamment été érodée au vu d'un décalage entre l'injonction d'un

désencombrement de l'ensemble des bâtis et les besoins réels du contrôle. Le collectif a alors enquêté sur la forme de ce contrôle et par sa présence sur le lieu a pu intercepter les ouvriers de l'entreprise mandatée. Alors qu'ils ont amorcé le désencombrement, ils ont évité de devoir le mener à terme. Une simple libération des accès aux prises électriques pour le contrôle technique suffisait. Questionné par le collectif face à cette injonction exagérée, la Ville admet la fausse alerte. A partir de cet événement, le collectif renforce ses critiques à l'égard de l'attitude de la Ville qu'il re-saisit comme un geste de mépris en sa direction. Il fustige le manque de dialogue avec la Ville et la rétention d'information qui oblige le collectif à rester en dehors de la coordination de ces contrôles alors même qu'il doit préparer l'arrivée des travailleurs. Cependant, cet événement n'est pas un cas isolé et le collectif a déjà eu des expériences similaires dans leur collaboration avec la Ville. C'est face à la répétition d'injonctions désajustées et soudaines portées par la Ville que le collectif se met à douter de la véracité des propos des autorités (mais également vis à vis des promesses non tenues de la Ville, à l'image des événements de 2021, cf. annexe historique). Peu à peu, ces menaces perdent en performativité et le collectif les prend de moins en moins au sérieux.

Toutefois, le collectif a finalement perdu l'accès aux bâtis, et ce de manière définitive en juillet 2023. Suite à un événement musical de tango non-annoncé organisé par la Valenciennaise, la police du commerce a dénoncé l'exploitation de la buvette lors de cet événement. Le collectif a été convoqué à un rendez-vous au bureau et les autorités ont décidé de changer les serrures des bâtis. Le collectif s'était jusque-là façonné un accès officieux aux bâtis par un double des clés qu'ils avaient effectué en catimini suite au non-renouvellement du contrat de prêt-à-usage à la fin de l'année 2021 (cf. voir historique). Les autorités avaient jusque-là toléré implicitement leur présence dans le lieu. Cependant face aux dénonciations des forces de l'ordre, la Ville a décidé de mettre fin à cet accès officieux. A défaut d'abandonner leur animation du lieu, Léo et Sem se sont adaptés à ces contraintes en façonnant l'environnement de sorte à pouvoir stocker les objets nécessaires pour les rassemblements. Ils se sont approprié une armoire qui fait désormais office de lieu de stockage (cf. "des événements et de l'argent") pour les objets les plus indispensables (vaisselle, aliments secs, boissons etc.). Toutefois la perte de l'accès signifie des charges supplémentaires pour Léo et Sem qui sont désormais obligés de ramener la vaisselle sale chez eux et de la nettoyer à leur domicile en raison de l'absence d'eau. Toutefois ceci ne les empêche pas de continuer d'organiser des repas conviviaux. Grâce au brasero, des repas simples (notamment des soupes) sont régulièrement préparés. Dans certaines circonstances et lorsque le rassemblement est trop important, la

situation pousse à suspendre les principes écologiques que le collectif affectionnait à appliquer, lorsqu'ils sont contraints à privilégier la vaisselle jetable. Le collectif s'approprie alors les différents espaces qui restent disponibles depuis l'extérieur, à l'image du comptoir du cabanon.



Finalement, le désencombrement du lieu, équipé de multiples objets déposés au cours du temps, a produit des conséquences sur sa lisibilité. L'engagement familial et le geste d'appropriation consistant à déposer un ensemble d'objets dans le lieu, ces derniers fournissent des prises dans l'environnement. Un effet d'étourdissement s'est alors manifesté face à la perte des repères. L'altération informationnelle de l'environnement oblige le collectif et plus généralement les usagers à revoir leurs habitudes.

Les autorités emploient des méthodes qui s'appuient sur des outils juridiques et technico-administratifs pour contraindre les usages dans le lieu et plus généralement la présence du collectif. Ces actions ont des conséquences pratiques sur la réalité quotidienne des usagers et apparaissent comme autant de tentatives d'user la patience et la motivation des membres du collectif. Parmi ces actions, la re-qualification des bâtis (la maisonnette apprêtée pour cuisiner en un espace stockage) en est une<sup>140</sup>. Dans la prochaine partie, nous verrons

---

<sup>140</sup> Il convient également de relever l'interdiction de certaines pratiques sur le lieu tel que les grillades. Cette interdiction fait suite au dénonciation du Voisin qui se plaignait de la fumée des grills. Cependant, en ne prenant pas en compte la réalité du terrain, la Ville interdit tout bonnement ces usages à défaut d'apprêter le lieu avec un équipement susceptible de réduire les troubles (les grillades font partie des usages ordinaires du lieu en été). Le collectif évalue comme injustifiable une telle interdiction étant donné qu'elles ne reposent sur aucune base légale (les grillades sont autorisées dans les espaces verts de la commune si tenté que le foyer ne touche pas le sol) et n'applique pas cette interdiction. Le collectif défend l'idée d'un équipement centralisé qui serait davantage convivial que si les usagers importent de chez eux leur propre grill portatif et à même de réduire les nuisances (la multiplication des grills portatifs produisant davantage de fumée).

comment l'ouverture du lieu à une nouvelle population mène indirectement à la mise en péril de l'ensemble des équipements du lieu.

### Des jeunes usagers à la Valencienne ?

Les Centres de vie enfantine (CVE) de Prélaz-Valency profiteront désormais de l'espace de la Valencienne plusieurs jours par semaine. Cette nouvelle collaboration permet aux enfants des CVE de bénéficier d'un terrain de jeu en plein air. En parallèle, la Ville de Lausanne renouvelle sa convention avec l'Amicale de pétanque qui dispose du lieu depuis quelques années. La Valencienne reste ouverte aux événements bénéficiant d'une autorisation de manifestation (Communiqué officiel de la Ville du 16.05.2024 intitulé "Nouvelle étape pour la Valencienne")

L'arrivée des CVE a été programmée par les autorités en coordination avec les institutions d'accueil de jeune enfance concernées en question. La première mention de cette cohabitation envisagée apparaît en 2023 lorsque les associations présentes dans le lieu (Valencienne et Amicale) sont invitées respectivement à signer des contrats de prêt-à-usage pour la saison estivale à venir. Les deux collectifs ont toutefois préféré renoncer à cet engagement contractuel avec la Ville pour différentes raisons : si le contrat de prêt-à-usage était déjà critiqué par l'inactualisation de certains points demandés (notamment la durée du contrat qui porte sur la seule saison estivale de 2023 et non pour une plus longue temporalité), l'un des aspects qui retient l'attention des associations concerne la mention d'une cohabitation avec les CVE dans leur contrat<sup>141</sup>. Ainsi, les deux associations optent pour une temporisation de cette contractualisation en vue de négocier les points avec la Ville, préférant maintenir le *statut quo* d'un accès officieux<sup>142</sup> à défaut de se lier officiellement avec les autorités.

Chapitre III Exploitation - Article 4 - Mise à disposition des installations : L'emprunteuse s'engage à mettre les objets de la présente convention à disposition d'autres sociétés ou collectivités d'intérêt public, prioritairement aux différents CVE du quartier et à l'Association du Centre de Quartier de Prélaz-Valency, ayant une activité qui soit au bénéfice de la vie de quartier, sur demande de la prêteuse. (...) Les CVE du quartier pourront profiter du lieu deux fois par semaine. Les entités utilisatrices des lieux doivent collaborer activement pour garantir une cohabitation harmonieuse et respectueuse. Elles devront maintenir une communication régulière et ouverte afin de résoudre rapidement tout problème

---

<sup>141</sup> « C'est vraiment un art de ne jamais nous parler de ça et d'un coup ça apparaît dans le contrat. C'est cette manière de faire qui nous dérange, là on a un contrat qui va nous lier mais jamais il a été question d'envisager un cadre de discussion entre la Ville, les CVE et nous... » déplore Léo (Observation du 12.06.2023).

<sup>142</sup> Tel que nous l'avons vu, cet accès officieux ne dure que jusqu'au mois de juillet 2023. La situation présente prend place en juin 2023.

éventuel et de prendre en compte les préoccupations de chaque partie. Il est impératif que celles-ci respectent mutuellement leurs animations respectives et veillent à ce que celles-ci ne perturbent pas le bon déroulement des activités de chacune (...) Dès l'ouverture de la saison, en accord avec la prêteuse, les journées d'exploitations se font comme suit : - L'association La Valencienne lundi, mercredi et vendredi - L'association de l'Amicale de Pétanque mardi, jeudi et samedi - Les CVE du quartier, mercredi et vendredi de 12h00 à 17h00. (Extrait du contrat de prêt-à-usage entre la Commune de Lausanne et la Valencienne)

Différentes inquiétudes se sont alors manifestées pour les associations présentes. La première concerne les modalités de la cohabitation entre deux catégories d'usagers qui amène à revoir en profondeur la composition et l'écologie du lieu. En effet, la Valencienne est avant tout fréquenté par des catégories d'âge dites « d'adultes ». Tel que l'avance Carole Gayet-Viaud, c'est par les catégories sociales que « se réalise la définition pratique des critères pertinents dans l'évaluation des autres et des situations. La catégorisation (ou typification) définit ce qui doit être pris en compte de façon située, pour orienter les conduites » (2022 : 102). En effet, les attentes interactionnelles et le type d'engagements menés diffèrent entre les catégories d'âge. Bien que le lieu ne soit pas fermé aux enfants (étant donné que des usagers viennent parfois en famille sur le lieu), la configuration d'une fréquentation par les CVE est différente. Les CVE étant encadré par diverses conventions et lois<sup>143</sup> qui s'imposent à leur pratique professionnelle, la Valencienne, en tant que lieu officiel de déroulement des activités des CVE doit répondre à ces dernières. La régularité de la présence sur le lieu par les CVE (à défaut d'une visite extraordinaire) appelle à un ajustement de l'environnement aux normes édictées par l'OAJE (cf. annexe OAJE). Le collectif craint ainsi que le lieu soit altéré en profondeur pour répondre à ces normes sécuritaires<sup>144</sup> et que son appropriation soit fragilisée. Un email adressé à la Valencienne par une directrice de l'une des CVE intéressée par le lieu dresse alors la nécessité d'appliquer ces normes (cf. annexe email CVE). Les équipements étant pour la plupart issus de récupération ou de constructions collectives, ces derniers ne sont pas apprêtés pour se conformer à ces normes et donc susceptibles d'être mis en péril. Par l'ouverture du lieu à une activité professionnelle d'encadrement infantin, le lieu est re-figuré en un

---

<sup>143</sup> La loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) intègre un cahier des charges pour les professionnels de la jeune enfance.

<sup>144</sup> L'OAJE édicte un ensemble de directives dans le cadre de l'accueil infantin. L'article 6 (Organisation, aménagement des locaux et équipements) des directives cantonales vaudoise informe qu'un « espace extérieur privé ou public, à proximité immédiate des locaux de l'institution (ex. jardin ou parc public), permettant aux enfants d'évoluer librement et sans danger est prévu » pour la catégorie d'âge des 18/24 mois et plus. Voir : [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dinf/oaje/Directives/directives\\_prescolaire\\_demi\\_journee.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/oaje/Directives/directives_prescolaire_demi_journee.pdf)

sanctuaire permettant de garantir la sécurité des enfants et pointe une altération nécessaire du lieu au détriment des usages déjà présents.

Le contrat de prêt-à-usage ne mentionne pas non plus la nature de la cohabitation. Par exemple il n'est pas précisé si le lieu est re-figuré en « territoire réservé » (Goffman, 1968 : 294) durant les heures dédiés aux CVE à l'image de ce qu'appliquent certaines enceintes scolaires<sup>145</sup>. Le contrat fait uniquement mention que les usages respectifs ne doivent pas se collisionner. Ainsi, se pose la question de ces conditions de cohabitation mais également des conséquences liées à cette dernière. Malgré de nombreuses relances auprès des acteurs concernés par cette ouverture officielle du lieu aux CVE, une opacité s'est manifestée comme frein à l'enquête<sup>146</sup>. Ainsi différentes questions se présentent et manifestent une indétermination de la situation : Est-ce que la coprésence entre les enfants et les usagers familiaux du lieu constitue à elle seule une collusion ? La tenue de certains engagements subordonnés prépondérants dans le lieu (tel que la consommation d'alcool ou de cannabis) est-elle conciliable avec la présence des enfants ?

Etant donné que la taille réduite du lieu et sa morphologie propice aux rencontres de face-à-face, adapter une juste distance entre les différentes catégories d'usagers apparaît difficilement applicable. La cohabitation imposée fait alors l'impasse sur les usages présents mais également sur certaines habitudes de fréquentation d'usagers familiaux du lieu.

Samuel [trésorier de l'Amicale] — Il y a ensuite le point sur la cohabitation avec les CVE. Nous en vrai, il y a un paragraphe d'introduction à l'article 4 qui dit "prioritaire aux différentes CVE du quartier", pour nous c'est d'abord de connaître

---

<sup>145</sup> Si on prend l'exemple de l'enceinte scolaire, bien que certaines communes autorisent la présence de catégories d'usagers non-affiliés à l'institution scolaire sur leur territoire, elles régulent cependant cet accès. Si l'enceinte scolaire peut être utilisée par un public pluriel et se voir qualifiée d'espace public, c'est alors en dehors des temporalités liées à l'activité scolaire. La présence d'étrangers sur le lieu est alors remarquée, voire sanctionnable durant les heures d'ouverture des écoles. Des artefacts présents aux entrées de ces territoires indiquent les conditions d'accessibilité et les engagements autorisés.

<sup>146</sup> J'ai tenté à plusieurs reprises d'obtenir certaines informations quant aux modalités des activités envisagées par les CVE sur le lieu, tout en précisant la visée de l'enquête. Mes questions sont toutefois restées sans réponse (tant du côté des CVE en question que des autorités chargées de ce dossier). Par exemple, après plusieurs tentatives par email, une directrice de l'une des CVE a refusé d'entrer en matière coupant court à la conversation téléphonique, renvoyant à son hiérarchie tout en refusant de préciser à qui je pouvais m'adresser. Une rétention d'information s'effectue alors même que mes questions étaient uniquement d'ordre pratique : (1) Quel type d'activité envisagez-vous d'initier dans ce lieu et quelles catégories d'âge seraient concernés par ces activités hors-murs ? (2) Quelles seraient les conditions d'utilisation et d'accessibilité du lieu pour le public lors des périodes d'accueil des enfants, s'agit-il d'appliquer les mêmes règlements qui s'appliquent aux enceintes scolaires ou le lieu restera-t-il accessible à quiconque lors de ces demi-journées ? (3) Quelles exigences en matière de normes de l'Office Accueil de Jour des Enfants devront être appliquées sur le lieu et quelles modifications concrètes du site devraient être envisagées afin de se conformer aux exigences cantonales et juridiques à ce sujet (WC, hygiène, sécurité etc.) ?

ces acteurs. À la pétanque, ils ne savent pas trop qui c'est, on voit qu'il y a un horaire, c'est chaque semaine ? A part ce truc de capoeira qu'on a vu deux années de suite, les gens se posent des questions, donc il faudrait pouvoir expliquer la cohabitation.

P3 — C'est une demande proactive de leur part ! Ça nous intéresse de construire quelque chose de pédagogique avec eux. Vu que c'était flou à l'époque, on a mis en stand-by, mais ils nous ont recontacté. Pour le moment on peut commencer sur quelque chose de simple, une demi-journée par exemple, en respectant la cohabitation. C'est le CVE de Valency qui a d'abord manifesté son intérêt. Nous, au lieu de dire que c'est uniquement le CVE de Valency, on a dit que c'est tous les CVE du quartier. Mais ils ont dit qu'ils allaient respecter les autres, les boulistes, et c'est à eux de mettre en état après l'utilisation. Ce n'est pas à vous de sécuriser le lieu pour leur arrivée, c'est à nous de mettre ça en place, pour que quand ils arrivent ce soit propre. C'est un endroit parfait pour les enfants car c'est fermé.

Sophie — C'est quand même un parc pour adulte, quand vous dites un projet pédagogique, vous entendez quoi ? Parce qu'il y en a plein des parcs pour enfants dans le quartier !

P3 — Il y a une réflexion derrière... c'est que pour les enfants c'est bien de travailler avec pas grand-chose, donc c'est bien qu'ils aillent dans un parc où ils sont libres, à défaut d'un parc où tout est déjà fait, où tout est déjà construit. C'est bien qu'ils aillent dans un espace un peu vierge comme ça, mais de toute façon ce serait avant que les repas populaires commencent.

Sophie — Ça devra être clarifié, vraiment !

Sem — Combien d'enfants ? Si on dit qu'ils sont lâchés dans la nature, on a un peu peur pour les fleurs et pour les plantons. Et pour la pétanque aussi, où les terrains sont faits chaque matin, c'est quand même du boulot.

Samuel — Si c'est deux trois fois qu'ils font des châteaux de sable c'est ok, quoi que embêtant, mais pour nous c'est qu'il y a pas des barrières partout autour du terrain donc ça peut être dangereux avec les boules.

Sophie — Et par rapport à l'usage des WC ?

P3 — Ce sont des aspects pratiques qui sont considérés ouais, qu'ils participent au nettoyage et ce genre de choses.

Sem — Peut-être qu'il y a beaucoup de choses prévues, mais d'avoir deux-trois paragraphes sur les CVE alors que c'est notre convention... Il y a pas de soucis pour collaborer, on veut ça ! Là on a une CVE qu'on accueille fin juin pour discuter de ces choses-là, mais c'est à discuter en annexe ! D'avoir un point dans la convention sans avoir de discussion, c'est ce genre de chose qui fait qu'on n'a pas envie de signer la convention. C'est un point qu'il faudrait discuter, on veut pouvoir en discuter collectivement, comme on l'a fait avec l'Amicale !

P2 — Il y a une divergence entre notre vision et la vôtre, le "on est chez nous". Il y a plusieurs entités qui veulent faire des choses, notre rôle c'est de faire en sorte que tout le monde puisse utiliser cette parcelle.

Léo — Mais dans notre convention c'est pas marqué que la Pétanque peut venir le mardi et jeudi, le CVE n'a pas le même statut, s'ils veulent être la troisième association pourquoi pas mais...

P3 — C'est pas une association, c'est un service de la Ville

P2 — La convention propose que la Valencienne puisse légitimement être-là et que le mercredi après-midi c'est les CVE qui puissent être légitimes d'y aller

Léo — Quand on s'est organisé c'est pas vous qui nous avez dit quel jour venir. Laissez-nous avoir une discussion avec les CVE afin qu'on puisse s'organiser ! Ce sont des éléments qui n'ont rien à faire dans notre convention ! (Observation du 12.06.2023 - Rendez-vous au bureau)

Il est également important d'insister sur le fait que la présence d'enfants venus profiter du lieu avec leur famille et la tenue d'activités extra-scolaires sont deux contextes aux implications différentes. Dans le premier cas, le cadre est celui du loisir, porté vers des engagements de détente, de l'autre un contexte professionnel qui intègre des statuts spécifiques (encadrants, encadrés) et une responsabilité institutionnelle à l'égard des enfants. Une des craintes du collectif concerne alors l'altération nécessaire et envisagée du lieu pour accueillir les enfants mais également la potentielle diminution de la tolérance face à des engagements d'utilisateurs qui seraient inhospitaliers pour les crèches et risqueraient d'être exclus, voire s'auto-excluraient du lieu. Finalement, le communiqué officiel de la Ville qui annonce l'ouverture du lieu aux CVE (qui apparaît en introduction à cette partie) manifeste une invisibilisation du collectif la Valencienne, qui contrairement à l'Amicale, n'y est pas mentionnée. Au travers de ce communiqué, se manifeste une éviction de l'espace de visibilité et la figuration du collectif en *persona non grata*. Tel que le précise Olivier Voirol (2005), la « lutte pour la visibilité » concerne cette « dimension spécifique de l'agir qui, partant d'un vécu de l'invisibilité ou de la dépréciation symbolique, déploie des procédés pratiques, techniques et communicationnels pour se manifester sur une scène publique et faire reconnaître des pratiques ou des orientations politiques » (2005 : 107-108). Ainsi, faire disparaître le collectif qui œuvre depuis plusieurs années sur le lieu, c'est faire table rase du travail bénévole et volontaire effectué par la Valencienne. Cela revient également à étouffer le problème que le collectif travaille à porter dans l'espace public. Pour résumer, en invisibilisant le collectif c'est leur voix qui est minorée jusqu'à disparaître alors même que le collectif maintient sa présence dans le lieu. Néanmoins, comme nous le verrons dans la prochaine partie, le point culminant de l'antagonisme de la Ville à l'égard du collectif prendra la forme d'une action particulièrement visible rendant intelligible aux yeux de tous les problèmes liés à ce rapport conflictuel : il s'agit de la destruction du jardin collectif.

## Dépasser les frontières du lieu

L'histoire du jardin collectif de la Valencienne débute en 2020. Dans le cadre d'une opération intitulée "Opération<sup>147</sup> 120'000 bulbes surprise", le collectif obtient de la part des agents de la Ville des bulbes de tulipes. A ce moment et suite à un accord informel avec ces fonctionnaires (agents du SPADOM), le collectif décide de remplacer les plantes toxiques situées sur le talus nord par ces bulbes de fleurs.

Léo — Le jardin est apparu avec l'action bulbes (tulipe) de la ville de Lausanne. Les autorités ont pensé pouvoir compter sur des travailleurs gratos' là à la Valencienne. Ils nous avaient donné des bulbes, genre une vingtaine, on en a donc profité pour en planter. Les autorités nous avaient donné un plan, et on a parlé avec le responsable. C'est lui qui nous a dit que tout au long du chemin c'était ok. Nous au départ on voulait vraiment pas déranger le chemin, je sais pas peut-être qu'il y a une voiture qui doit passer par là, donc on voulait être sûrs qu'on dérangerait pas logistiquement. Mais la personne en charge nous avait dit qu'il n'y avait aucun souci.. En plus il y avait de l'ambrosie sur ce talus, on a dû sûrement en respirer plein quand on a arraché ça, on n'avait pas mis de masque.. on aurait dû leur laisser ça (rire).

MS1 — Et pour les choses posées là (pointe le talus) ?

Léo — On a quand même demandé aux agents municipaux du terrain si on pouvait un peu meubler ce talus, mais là ils ne pouvaient ni nous dire oui ou non. Ils ne pouvaient pas officiellement nous confirmer ça, donc... Après on a toujours eu contact avec le SPADOM, ils ont toujours toléré mais on a jamais eu d'autorisation formelle et officielle (Observation du 21.02.2024).

A partir de ce premier geste d'appropriation et dans une visée mélioriste (en termes d'esthétique et d'évacuation des plantes toxiques), Léo et Sem initient un projet collectif ayant pour but la transformation du talus en jardin. Durant les quatre ans qui ont suivi cet événement, le jardin a été façonné par l'ajout de divers plantes et entretenu par les usagers et le collectif. Des objets ont également été mis en place afin d'équiper le talus: une barrière pour protéger les plantes, des serres pour maintenir certaines cultures mais également un banc pour offrir aux usagers un nouvel espace de prélasserment.

Les usagers avaient divers attachements quant à ce jardin et l'évaluaient selon des modalités différentes. Certains y étaient attachés par la niche écologique qu'il représentait pour les

---

<sup>147</sup> Voir sur le site de la Municipalité : [https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu\\_id=55190](https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=55190)



animaux, d'autres valorisaient son esthétique, d'autres encore la présence de plantes spécifiques (et leur vertu) et certains attendaient impatiemment que les fruits des vignes soient assez mûrs pour pouvoir les cueillir. Le talus nord étant situé en bordure de la Valencienne, le collectif laissait les vignes pousser sans intervenir sur la plante, l'épaisseur du feuillage offrait ainsi de la fraîcheur et une certaine intimité depuis les places qui se situent sous la bache. Même en dehors des usagers de la Valencienne, pour les passants et promeneurs d'animaux, ce jardin faisait partie du paysage ordinaire et familier de leur balade routinière.

Une usagère non familière du lieu, assise sous la bache, observe le talus. Elle repère les vignes : « oh mais vous avez même des vignes ! ». Léo : « Oui c'est nous qui avons mis ces vignes (souris), on est quand même à la rue des Vignes d'Argent (rire) ! Elles viennent de chez mes grands-parents, on a fait attention de se renseigner sur l'espèce afin de s'assurer que ce qu'on plantait ne risquait pas d'être envahissant, surtout car avant il y avait de l'ambrosie qui est une herbe assez vilaine. Usagère : « mais vous aviez eu une autorisation ? » Léo : « on a fait des demandes, on a jamais eu de confirmation officielle mais rien d'inhabituel venant de la Ville (rigole). Par contre on a bien fait attention de se renseigner auprès des agents des parcs, on a eu des contacts fréquents, ils étaient là "oui pour nous il y a aucun soucis" donc on s'est dit que tant qu'on les gênait pas eux, on pouvait y aller (rire) » (Observation du 20.07.2023).

En février 2024, le collectif se rend à la Valencienne dans le cadre d'un rendez-vous avec les travailleurs sociaux de la fondation Mère Sofia et découvre la destruction intégrale du talus. L'ensemble des plantes et du mobilier mis en place au fil du temps par le collectif et les usagers a été évacué. A quelques mètres de là gisent à terre les vignes arrachées qui jusque-là ornaient le talus.





En entrant dans le lieu, je suis accueilli par Bertrand qui est en compagnie de deux autres usagers. On se salue et il m'invite à m'asseoir sur l'une des chaises restantes. A ce moment, j'aperçois une grande modification dans le lieu : à la place des vignes présentes sur le talus nord, j'aperçois une tranchée de terre qui me donne l'impression d'un travail effectué en un éclair. La terre est retournée et un ruban de sécurité en plastique fait penser à un chantier inachevé. Sem arrive à 15h54, il découvre avec effroi ce qui est arrivé au jardin. Bertrand réagit aussi « j'ai découvert ça hier, c'est affreux et dommage » dit-il. Sem reste bouche bée. Il monte le talus et se rend à l'arrière de la maisonnette, il y découvre les restes de vignes, laissés à terre, à l'abandon. Il touche les morceaux de vigne, tente d'évaluer si certains peuvent reprendre, « c'est affreux » réagit-il. J'aperçois Régine qui vient tout juste d'arriver et semble nous chercher. Je l'appelle, elle nous rejoint. Elle est elle-aussi scandalisée par sa découverte « et là haut alors ? » en pointant le talus sud. « bah ça risque d'être la prochaine étape... » répond Sem. Mohammed et un autre usager nous saluent depuis la ruelle. Sem descend pour aller voir ces derniers. Mohammed réagit maladroitement « alors des raisins, il y aura pas hein ». Sem ignore sa remarque et lui demande « tu sais quand il sont venus ? » en espérant que par sa fréquentation routinière il ait été témoin de l'action. Ce dernier répond sous un ton suggestif « Mmmh hier matin déjà, mais je suis pas allé parler avec eux, une journée et plus rien, hein Sem ». Les usagers tentent d'offrir leur soutien en voyant le dépit de Sem « ouais c'est horrible ». Léo arrive à 16h07. Il apprend lui aussi la nouvelle pour la première fois. A peine a-t-il le temps de réagir que les trois membres de Mère-Sofia arrivent. Nous nous mettons à table et le collectif fait part des tristes nouvelles : « bon bah vous vouliez avoir un aperçu des relations avec la Ville, bah là.. (se retourne pour regarder le talus) vous pouvez constater que ça se passe TRÈS bien » introduit Sem sous un ton ironique (Observation du 21.02.2024).

La destruction du jardin par les autorités se situe à l'aboutissement d'une temporalité étendue



Des restes de vignes laissés à l'abandon à gauche de la photo, tandis que Sem député retourne constater le jardin (photo du 21.02.2024)

durant laquelle le rapport de la Ville à l'égard de ce jardin a vacillé. Malgré l'absence d'autorisation formelle, les autorités ont fini par tolérer sa présence. Étant donné que le talus se situe juste en dehors de la frontière de la Valencienne, les autorités considèrent ce geste d'appropriation comme un débordement du lieu sur l'espace public avoisinant. Elles craignent que cette altération du terrain ne se poursuive au-delà, jusque dans le parc de Valency situé plus haut. Un rendez-vous au bureau a eu lieu le 12 juin 2023, soit environ 8 mois avant la destruction et l'un des objets discutés concerne les réserves des autorités à l'égard du jardin.

P2 — Une chose que je dois signaler : la convention comportait un plan du lieu, mais je trouvais utile de rappeler que ce qui a été discuté jusqu'à là, n'a pas été validé par les autres services. L'enjeu c'est de savoir où se situe la frontière entre la parc de Valency et la Valencienne. Le jardin dans le talus nord... en tout cas il y a des préoccupations exprimées par Litzistorf [Municipale chargée du SPADOM], d'avoir un espace qui s'aménage de plus en plus dans le talus et la crainte que ce soit mal géré. Malgré que ce soient des aménagements sympathiques, on se retrouve à ne plus avoir de parc. Certains aménagements ne dépendent pas de notre engagement, mais doivent faire l'objet d'échanges séparés avec le SPADOM, pour voir ce qui est admis sur ce terrain.

P3 — En effet l'aménagement a été fait au fait accompli.

Léo — On a fait des demandes, on a jamais eu de réponses donc il n'y a pas eu d'autorisation, ni d'interdiction.

P3 — Ils [SPADOM] ont dit que cette fois ça va, mais ils ont fait des examens et ont constaté qu'il y avait eu des aménagements supplémentaires.

Léo — Pourtant on a rien étendu..

P3 — Je n'arriverais pas à m'exprimer plus que ça, mais en tout cas il y en a eu plus que prévu. (Observation du 12.06.2023 - Rendez-vous au bureau)

Le service EJQ et ses fonctionnaires n'ont pas l'autorité en ce qui concerne ce talus mais se font le porte-voix du SPADOM. Ainsi, si le jardin était toléré, c'est l'équipement de cette zone par divers objets<sup>148</sup> qui a ravivé l'attention des autorités et remis à l'ordre du jour des griefs à l'encontre du collectif<sup>149</sup>. Le collectif dit avoir sollicité de nombreuses fois le service SPADOM afin d'organiser une rencontre à ce sujet mais sans jamais obtenir de réponse.

Le jardin est une catégorie métonymique. Il s'intègre dans un champ sémantique qui renvoie à la végétation, à des objets ou encore à des usages. Le terme peut être sujet à diverses interprétations, allant d'un simple espace de verdure, tel qu'un gazon, à un aménagement plus complexe avec un ensemble d'objets liés, tel que c'est la cas à la Valencienne. Or, il semble que l'interprétation de ce qu'est un jardin diffère entre la Ville et la Valencienne. Le jardin collectif a été qualifié par la Ville comme "plantage", catégorie contestée par le collectif qui préfère celle de "jardin familial<sup>150</sup>". Un "plantage" est une catégorie reconnue institutionnellement. Ainsi, cette catégorisation permet de justifier la disqualification des objets présents, puisque l'exploitation d'un plantage est lié à un ensemble de règles formelles<sup>151</sup>, notamment une interdiction d'y déposer des objets comme des serres ou des bancs.

Une divergence de perspective se manifeste également quant à l'évolution du jardin. Ainsi, la Ville déplore que le collectif n'ait pas respecté le compromis qui consiste en une tolérance de ce jardin à condition que ce dernier reste en l'état. Lors de l'interpellation urgente suite à la destruction du jardin, un montage photographique d'un avant-après (cf. annexe avant-après) est mobilisé par Natacha Litzistorf comme démonstration afin de justifier la destruction. Néanmoins, le collectif estime avoir respecté le compromis en ne dépassant pas la frontière

---

<sup>148</sup> « Les aménagements concernés incluent différentes cultures, des serres, des barrières et des cheminements piétonniers » énonçait Natacha Litzistorf (Conseil Communal du 27.02.2024, retranscription).

<sup>149</sup> (Suite à la rencontre du 12.06.2023), le fonctionnaire émet un point sur le jardin du talus nord : « un accord avait été donné par le SPADOM en 2022 pour tolérer le jardin existant, mais des modifications ont eu lieu depuis. Il vous est demandé de remettre ces jardins en conformité avec la situation de 2022 et de démanteler les nouvelles installations réalisées. » (email du service EJQ adressé à la Valencienne du 22.06.2023)

<sup>150</sup> C'est une autre catégorie officielle qui concerne les jardins situés en périphérie des zones urbaines et qui permettent plus de flexibilité dans leur appropriation. Sur ce point, voir l'enquête de Frauenfelder et al., (2015). Les auteurs reviennent historiquement sur les jardins familiaux. Ils distinguent par ailleurs ces deux types de jardin selon leur inscription spatiale en milieu urbain. Les jardins familiaux, ex-centrés, ouvrent par exemple la possibilité de disposer d'un cabanon, tandis que les plantages par leur exposition sont soumis à une réglementation liée aux objets qu'on peut y déposer.

<sup>151</sup> Les règlements liés au plantage sont disponibles ici : <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/plantages-lausannois.html>

convenue (un sentier de terre) et justifie l'évolution du jardin par la croissance naturelle des plantes (cf. annexe frontière).

Concernant la destruction du jardin par les autorités, le collectif déplore avant tout le mode d'action pour lequel a opté la Ville et ses conditions de réalisation. C'est l'effet de surprise et l'absence d'un avertissement imminent que le collectif regrette.

En juin 2023 (huit mois avant la destruction effective), une demande a bel et bien été adressée à Léo et Sem par email par le service EJQ, leur octroyant un délai fixé au 13 juillet 2023 afin de retirer les équipements concernés, sans quoi la Ville se réserverait le droit de procéder à sa remise en état. Le collectif décide toutefois d'ignorer cet avertissement car ils attendent les discussions avec le SPADOM. De même, c'est l'énonciateur et le contexte d'énonciation de l'avertissement qui est évalué comme peu significatif. En effet, le collectif a connu de nombreuses situations où des menaces ont été formulées par la Ville sans que cette dernière ne s'exécute. Et en effet, la Ville n'aura pas mené à bien sa menace: bien que le collectif n'ait pas exécuté la demande avant le 13 juillet, la Ville n'a procédé à aucune remise en état et n'a jamais réitéré son avertissement. La menace a donc perdu de sa pertinence aux yeux du collectif.

Léo — C'était un manque de coordination et un gros malentendu, mais toutes ces menaces, on s'y habitue et on les prend plus au premier degré. C'est comme le jardin on l'a pris comme ça, un nouveau mail mais qui ne veut rien dire et là ils exécutent d'un coup leur menace alors que plein d'autre fois c'est des paroles en l'air ou des menaces qui n'ont pas lieu d'être (Observation du 21.04.2024).

C'est alors la soudaineté du geste et l'impossible anticipation permise au collectif pour désencombrer le jardin qui fâche particulièrement. Le 29.01.2024 (environ un mois avant la destruction) une réunion au bureau a pourtant eu lieu. Cette rencontre aurait constitué une occasion pour les fonctionnaires d'avertir le collectif de la démarche anticipée et de les sommer à récupérer leurs affaires. Toutefois aucune mention n'a été formulée à l'égard du jardin et de sa destinée.

Derrière ce geste de faire table rase, se pose également la question de la proportionnalité et des conditions dans lesquelles il s'est effectué. Alors que la demande de retrait ne concernait uniquement certains équipements, c'est le jardin dans son intégralité qui est touché par la destruction. Outre l'effet de surprise, c'est aussi la radicalité du geste qui est remise en cause: plantons et vignes arrachés puis laissés à l'abandon, banderole de chantier, terre retournée

laissant entrevoir le passage d'une machine. Il constitue une rupture dans les formes d'action jusque-là mobilisées par la Ville dans cette affaire<sup>152</sup>. L'état du jardin alimente le choc encaissé suite à la découverte. En plus d'engendrer une perte matérielle et financière<sup>153</sup> pour le collectif, l'action de la Ville s'attaque également au symbole que représente ce jardin. En effet, il est le fruit d'un travail collectif de longue durée et représente l'acceptation forte de la participation citoyenne telle que défendue par Léo et Sem. Par sa présence durable dans le lieu, il revêtait une signification singulière pour les usagers et les promeneurs du quartier. C'est donc aussi la sémantique employée par la Ville pour qualifier cette action qui irrite le collectif : les autorités qualifient de "remise en état" ce qui pour le collectif et les usagers prend la forme d'une destruction, avec toute la charge sémantique que ce terme implique.

Finalement, derrière cette action se manifeste une incohérence avec les politiques environnementales et sociales promues par la Ville<sup>154</sup>. Un écart entre le dire et le faire qui crée un sentiment d'injustice et d'indignation, poussant le collectif vers une dénonciation de l'action auprès d'un public de citoyens.

Ainsi, par la visibilité de la destruction et son exposition au regard, l'action menée par la Ville est devenue une épreuve collective pour les usagers. C'est aussi à l'interne du lieu, auprès d'usagers moins concernés, que l'action a rendu intelligible le problème que le collectif travaille à publiciser. Il était parfois difficile pour Léo et Sem de transmettre à certains usagers l'expérience incarnée de la collaboration conflictuelle avec la Ville et la visée de certaines de leurs actions (communiqués de presse, prise de parole dans les médias, etc.). Certains usagers considéraient ces dernières comme quelque peu provocatrices et excessives. Cependant, la disparition soudaine du jardin renforce la perception de son absence, ce qui a contribué à réaffirmer le sentiment d'un « nous » d'usagers familiers au lieu face au tiers antagoniste que représente la Ville. Chez certains usagers habitués du lieu, jusque-là peu engagés pour le

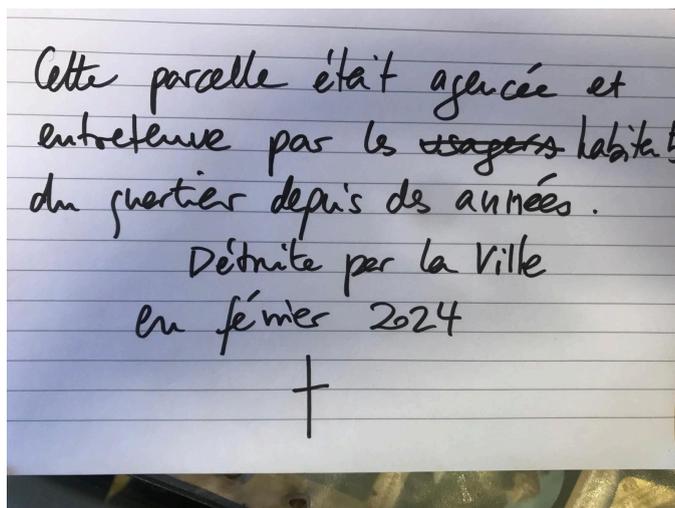
---

<sup>152</sup> « On peut débattre, s'envoyer des communiqués de presse mais de là à détruire et gaspiller de l'argent pour ça.. c'est vraiment la ligne rouge qui a été dépassé.. » déplore Léo auprès de Régine (observation du 21.02.2024)

<sup>153</sup> Sem : « Si on était passé par hasard, on aurait pu négocier.. », Léo renfloue : « on aurait pu récupérer les plantons.. mais ouais surtout la thune, tout ce qu'on a gagné ici c'est pour les plantes... il y avait le romarin centenaire, il y avait une vieille dame à l'époque qui passait tous les jours sur le lieu pour voir comment il allait... bah là il est loin le romarin. » (21.02.2024)

<sup>154</sup> Dans la même temporalité, soit la veille de la découverte du jardin par le collectif, la Municipalité annonçait la mise en place d'un plan pour la biodiversité, voir : [https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu\\_id=75290](https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=75290)

travail de maintien du collectif, un concernement s'est soudainement manifesté<sup>155</sup>. Ce concernement est apparu comme autant de soutien et d'encouragement pour Léo et Sem à poursuivre des actions pour faire reconnaître le tort enduré. Certains passants et promeneurs du quartier ont également témoigné leur soutien à l'égard du collectif et ont même signé



la pétition qui a découlé suite à cette destruction. Ainsi, la disparition soudaine du jardin a donné des prises pour une action symbolique en réponse aux autorités destinée à être publicisée, il s'agit de "l'action cimetière".

#### L'action cimetière : l'apparition d'une action

La coordination en vue d'une réponse à cette destruction a été initiée dans l'espace de communication numérique que représente le groupe Whatsapp d'organisation<sup>156</sup> de la Valencienne. Sem s'est chargé d'annoncer la nouvelle auprès des usagers-membres du groupe Whatsapp absents lors de la découverte. Sophie initie alors l'amorce d'un plan qui consiste à publiciser auprès des passants le sort subi par le jardin<sup>157</sup>. Elle met sur papier une idée et publie la photo sur le groupe.

---

<sup>155</sup> Suite à cette action, Mohammed m'a par exemple encouragé à coller des photos d'usagers sur le mur du cabanon afin de montrer les visages de la Valencienne. De même, certains usagers ont interpellé des fonctionnaires venus en visite sur le lieu pour leur faire part d'un mécontentement.

<sup>156</sup> Le collectif de la Valencienne dispose de deux canaux de communication sur Whatsapp. Le premier canal est nommé « Radio Valencienne », compte environ une cinquantaine de membres et prend la forme d'une newsletter (annonce des événements, rappel des bouffes populaires etc.). Seuls les administrateurs du groupe (Léo, Sem et Sophie) peuvent y publier. Le second canal, « Valencienne Organisation » avait au départ moins d'une dizaine de membres pour en compter aujourd'hui une vingtaine. Le canal regroupe les usagers familiers du lieu qui, par leur habitude de fréquentation et/ou leur participation (de n'importe quelle nature) finissent par y être ajoutés si l'usager le souhaite. Ce groupe sert avant tout pour sonder les disponibilités de chacun afin d'organiser des rencontres pour discuter de certains aspects de l'organisation (et/ou de la lutte). Il est parfois utilisé pour alerter sur l'avancée des relations avec la Ville et/ou une menace perçue pour le lieu. L'intégration aux deux canaux se fait via un administrateur et nécessite donc un contact préalable avec ce dernier.

<sup>157</sup> « On pourrait informer les passants des actions de la Ville, non ? Poser des panneaux mettant à jour leurs actions destructrices (parce qu'à mon avis ce n'est que le début) » (23.02.2024)

Cette phase se manifeste tel une maquette de l'action à venir en fournissant des prises aux autres participants de la conversation à alimenter à leur tour le plan.

Pour évaluer la potentialité de l'application de son plan, Sophie (sous son pseudonyme Jeanpierre) sonde la présence d'ardoises dont elle se souvient comme faisant partie du stock d'objets gardés dans le lieu. Les ardoises proviennent de la récupération et sont disposées dans un coin du lieu depuis un certain temps. Elles serviront de support et d'appui pour la mise en pratique du plan. La proposition de Sophie est très vite alimentée par Léo, le plan se précise : ensemble le collectif et les participants à la discussion planifient une action dont l'objectif est de susciter une visibilité en interpellant usagers, passants et habitants du quartier.

La destruction du jardin est ressaisie comme la perte d'un être cher et la forme des ardoises propice à fournir le concept visuel lié à une tombe. C'est tant en raison de la qualité de l'objet (forme propice pour évoquer une tombe) que par sa surface altérable (étant donné son usage initial d'ardoise) que ce support est identifié comme une ressource idoine à l'action. Afin de re-sémiotiser ces ardoises en tombes, le collectif envisage de les altérer visuellement. Étant

donné la disponibilité en quantité de ces ardoises, le projet consiste à façonner une multiplicité de tombes, et de les disposer à l'endroit même où se situait auparavant le jardin, afin de transformer perceptuellement cette zone en un "cimetière". Le cimetière étant également une catégorie métonymique, le cumul de tombes et l'ajout d'objets liés à cet univers de référence participent à fournir au public les prises pour une telle interprétation. Ainsi, des participants à la conversation proposent également

d'acheter des bougies pour renforcer l'effet d'une telle re-sémiotisation.

Afin de mettre en œuvre l'action cimetière et de solliciter la venue de soutiens, Léo et Sem réalisent un montage photo pour montrer l'objet même de la discorde, à savoir la destruction du jardin. La juxtaposition des deux photos, avant et après la destruction, parle en elle-même



de l'événement disruptif lié à l'action des autorités. L'invitation est donc pensée pour produire un concernement auprès du public et renforcer la propension d'un agir en faveur de la cause défendue.

Après avoir contextualisé l'apparition du plan de l'action cimetière sur le canal de communication, revenons sur sa mise en pratique au sein du lieu. Tel qu'annoncé sur l'invitation, elle s'est déroulée le 25.02.2024 soit quatre jours après la découverte de la destruction. La prochaine partie prendra la forme d'une narration de la situation dans laquelle se déploie cette action.

La situation débute avec une phase de préparation qui intègre un ensemble de gestes (déplacement, nettoyage, mise en place) permettant d'anticiper le bon déroulement de l'action (Conein & Jacopin, 1993). Cette diversité de gestes permet de rendre les ardoises et autres outils disponibles au maniement et de



les rendre pertinentes pour les participants à la situation en les plaçant vers les tables, en informant qu'elles seront utilisées pour la future action. Tous ces gestes de préparation ont donc pour but de préparer la bonne conduite de l'action par la mise en place des objets dans l'environnement, pour faciliter leur appropriation par les usagers une fois qu'ils seront sur place.

### L'action cimetière : le récit d'une journée

J'arrive à la Valencienne à 12h45 et retrouve quelques usagers en train d'effectuer des tâches de rangement. Le rendez-vous a été annoncé pour 14h, ce qui laisse le temps au collectif de préparer la mise en place afin de faciliter le déploiement de l'action cimetière. Léo m'accueille chaleureusement et remarque que j'ai respecté la tenue vestimentaire : « tu t'es habillé en noir pour l'action ? » me demande-t-il. Je lui souris et lui fais un signe d'approbation de la tête. « Trop marrant, on est vraiment en mode deuil, les trois avec Sem, on est bien appareillés » réagit-il en rigolant. Après avoir salué les usagers présents, je m'engage rapidement à mettre la main à la pâte. Léo me montre où sont les ardoises. Ces dernières sont empilées les unes sur les autres à côté du composte. Il me conseille alors de

m'armer de gants. Les ardoises étant disposées là depuis un certain temps, elles sont maculées de terre et il s'agit d'abord de les nettoyer afin de pouvoir dessiner dessus. Lorsque je soulève une première ardoise, différents insectes qui ont élu domicile à cet endroit sont dérangés et tentent de s'échapper. Tandis que Léo fait un premier aller-retour pour déplacer les ardoises vers la scène, Sem, équipé d'un balais, nettoie les ardoises avec un peu d'eau. Je me saisis de trois ardoises que j'empile, les dépose vers cette zone et ainsi de suite. Pour le dernier trajet, j'aide Léo à porter quatre dernières ardoises, chacun prend un bord. Il m'explique alors qu'il souhaite poursuivre cette lutte qui dépasse désormais la Val' : « Ce qu'ils ont fait c'est honteux, ils auraient jamais dû le faire et au final je me dis qu'il faut qu'on se batte. Là c'est pour aller plus loin, il y a quelque chose qui déconne avec la Ville et je me dis que si on fait remonter ça.. bah c'est taper sur la gauche, c'est essayer de faire bouger les choses.. on va aller jusqu'au bout et surtout ne pas se laisser faire ! ». Tandis que nous déposons les dernières ardoises, Léo évoque avec Sem l'idée d'attaquer en justice la Ville pour destruction de propriété. Ils songent à contacter un avocat afin de les soutenir dans ces démarches pour faire reconnaître le tort subi par la Ville. En observant Sem nettoyer les ardoises, je me décide à faire de même et me saisis d'un chiffon suspendu sur le rebord d'un seau rempli d'eau. Je frotte énergiquement ces ardoises pour enlever la saleté et une fois que j'estime qu'elles sont suffisamment propres, je les adosse verticalement contre un banc situé à un emplacement ensoleillé afin de les faire sécher.. Pendant ce temps, Léo est en train de faire du tri. Une fois qu'il a terminé, il amène une caisse remplie de peinture, de stylos et de pinceaux. Il prend une ardoise séchée, passe un petit coup de chiffon et de papier ménager dessus pour s'assurer qu'elle soit propre, puis commence à dessiner sur sa surface.



Paola arrive. Elle nous salue tous et son regard se fige sur le talus, « mais quelle merde, ces gens là » dit-elle en constatant le dégât. Léo lui répond « c'était une ligne rouge à ne pas franchir.. là on va aller jusqu'au bout ! ». Paola dit que « c'est une démonstration de pouvoir ! Vraiment aucun respect de leur part pour ces vignes qui ont été plantées il y a longtemps ». Léo la corrige et lui dit « ah non, c'est nous qui avons planté ces vignes il y a 4 ans ». Paola demande à Léo si les toilettes sont ouvertes, ce dernier lui répond par la négative et dit être désolé pour cet inconvénient. Paola se rend tardivement compte de la présence de Mohammed. Elle le salue de loin et lui dit « ah désolée.. je t'avais pas vu ». Ce dernier rigole, l'excuse et la salue en retour. Paola prend rapidement l'initiative de se saisir de peinture et d'un pinceau et commence à dessiner une tombe. Je jette un coup d'œil sur sa création et constate qu'elle a écrit RDP dessus. Je me demande ce que cela veut dire mais n'ose pas vraiment la questionner, de peur que ma question ne pointe une erreur. Au contraire, je préfère la complimenter sur sa création et je lui fais remarquer que l'ardoise est parfaitement adaptée pour ressembler à une tombe par ses coins arrondis vers le haut. Elle me répond : « oui mais jamais on s'est dit qu'on allait les utiliser pour ça... j'ai mis trois points de suspension dans le mien car on ne sait jamais ». Puis c'est au tour de Régine d'arriver, elle est accompagnée de

Sem qui a dû la croiser en haut du talus nord, nous nous saluons. Elle se joint au groupe et se présente tout en s'informant sur le nom de chacun, y compris le mien, en s'excusant de ne plus s'en souvenir. Pablo se présente, Paola également. Mohammed quant à lui reste un peu en retrait en train de fumer un joint. Régine discute avec Paola, cette dernière la questionne sur ses habitudes de fréquentation et sa familiarité avec le lieu : « vous êtes nouvelle ici? » lui demande-t-elle. Régine répond « je viens souvent le matin mais il y a pas grand monde à ces heures (rire) ». Paola : « ah mais je vous avais vu sur la photo aussi » (en se référant à la dernière visite au "bureau"). Régine : « ah oui c'est vrai! », Paola : « j'aurais aussi voulu venir mais je n'étais pas en très bon état.. » puis elle porte l'attention de son interlocutrice sur le fait qu'elle vient de finir sa tombe. Régine lui demande qu'est-ce que signifie RDP, Paola répond que c'est "res d.. en latin". Je n'ai pas bien compris ce qu'elle a dit. Régine finalise son tour de salutation en s'adressant cette fois à Mohammed.

Il est 14h et divers usagers, qui ont répondu présent à l'appel de Léo et Sem pour l'action cimetière, arrivent les uns après les autres. Paola réagit à l'arrivée de ces nouvelles-venues : « ah c'est dommage qu'on se voit que pour des cas comme ça hein », elle me regarde et je lui souris pour témoigner mon accord. Paola fait part des soucis qu'elle se fait en raison la disparition du talus nord « c'est vraiment dommage pour ce jardin, les racines retenaient et pompaient l'eau.. Là il y a un risque d'inondation comme dans le passé, on a déjà eu ça ! Les gens l'appelaient non plus la Valencienne mais la Vénitienne » dit Paola en rigolant. Parmi les



nouveaux-arrivants à la situation, il y a Grego et Nicolas. Leur arrivée suspend les différentes tâches auxquelles les usagers étaient jusque-là affairés. Le travail d'entretien du lieu fait place à l'occasion de se rassembler afin de discuter. Nous sommes debout, Sem et Léo accueillent tour à tour ces nouvelles venues et les informent sur les dernières nouvelles en date et le déroulement de l'action menée. Toutefois, au lieu de former un grand groupe et d'informer publiquement tous les usagers en même temps, Léo et Sem départagent les

usagers en différents groupes, ce qui les oblige à répéter ce geste à chaque nouvelle arrivée.

Les dernières nouvelles de la destruction découlent alors sur des anecdotes récentes du dernier rendez-vous au bureau. Sem raconte l'histoire des fléchettes à Régine, il informe que le "chef de service" n'a guère apprécié ce jeu, et qu'au dernier rendez-vous au bureau, ce dernier avait ramené cet épisode dans la discussion : « ouais il était là à nous dire que ça se faisait pas, que c'était des attaques personnelles.. mais au final on nous contraint à faire ça, on nous met des barrières, alors nous on fait avec ce qu'on a à disposition sur le moment. Ils nous laissent pas le choix, ils nous poussent à ça » dit Sem. Régine est captivée par son récit, semble même surprise des réactions des fonctionnaires avant que Sem ne remarque « mais en fait t'étais là au rendez-vous (rigole) ! Mais oui tu roupillais (rigole) ! ». Régine fait un rire gêné, ce qui n'empêche pas Sem de poursuivre son récit.

Avant d'entamer l'action cimetière, il est prévu de partager un repas. Sem a disposé à côté de la scène un brasero et une poêle à bûche dont l'utilisation a été fréquente ces derniers temps en raison de l'absence d'électricité et de la restriction des accès aux bâtis. Pablo s'aperçoit que le brasero est à même le sol. « Ah ce sera mieux sur des pierres », dit-il et prend l'initiative d'en chercher derrière la prairie fleurie afin de surélever le brasero et d'éviter que cela ne brûle le sol. Léo avance qu'il faut gentiment allumer le feu et demande « qui a du papier ? ». Sa question fait un bide, il n'y a pas vraiment de réponse des usagers. Ce dernier s'en charge tout en blaguant « bon bah on va prendre les factures qu'on a reçues » (rigole) en faisant référence au dernier relevé de la boîte à lettre que Sem a effectué à main nues en farfouillant dans la petite fente de la boîte à lettre. Sem rigole et propose à Léo d'opter plutôt pour des vieux sacs en papier qu'il déchire tout en éparpillant les morceaux à différents endroits du foyer.

La table est dressée, les encas disposés et la soupe réchauffée. Des usagers s'installent pour manger, d'autres restent debout et picorent. Je prends l'initiative de chercher des contenants pour la soupe et prends un sachet de gobelets en carton jetables pour les distribuer aux usagers. « C'est la soupe que Grego a amené, bon appétit » annonce un usager. Nous remercions Grego pour sa cuisine. Ce dernier précise que la soupe est un peu épicée. « C'est quoi les graines dedans? » demande Paola, « de la nigelle, c'est une vieille graine turque, c'est ce qui donne ce côté épicé » répond Grego. Certains usagers sont curieux d'y goûter, moi-même compris.

Durant le repas, les discussions portent sur la destruction du jardin. Certains usagers font des hypothèses : « il y a du trafic d'influence c'est sûr.. mais comme partout hein » dit Cédric qui reste debout à proximité de la table. Les autres usagers réagissent également : « Moi je pense que c'est parce qu'ils peuvent pas tirer crédit de notre initiative, vu qu'on fait tout par nous-même » dit quelqu'un. D'autres s'indignent d'un tel mode d'action : « un vrai désastre, c'est vraiment du mépris ! C'est sûrement pour se venger des dernières actions, le flyer n'a vraiment pas dû plaire... ». Certaines appréhensions sont également formulées. Léo espère alors la venue des journalistes: « on verra s'ils ont suivi le mail », mais il anticipe aussi celle de la police, « c'est sûr que la Ville est au courant, mais je me demande vraiment s'ils vont envoyer la police », dit-il en jetant au même moment un coup d'œil vigilant vers la ruelle extérieure. Léo fait également part d'une disparité parmi les soutiens : « t'as des gens qui ont sûrement d'autres choses à faire dans leur vie que de soutenir la Valencienne, bah eux ils répondent présents, comme Claude et Laurence. Et pis t'as des gens, à qui j'ai écrit sur Telegram, qui se disent prêts à tout pour sauver la Val', comme ces militants qui nous promettaient "ouais t'inquiètes pas, vous allez récupérer les clés avec nous", bah ils ne nous répondent même pas. J'ai même ajouté une touche personnelle dans mon message. On aurait bien voulu qu'ils partagent l'appel au soutien dans les groupes Telegram dans lesquels on est pas... ou qu'ils nous invitent au moins dans ces groupes » se désole-t-il. Sabrina profite alors de l'occasion pour demander à Léo et Sem ce qu'ils comptent faire face à cette destruction « vous allez porter plainte contre X ? ». Sem lui répond qu'ils vont demander conseil à un avocat : « le même qui a conseillé Léo pour les amendes qu'on avait eues.. enfin que Léo avait eues ! On va essayer d'avoir un plan juridique pour savoir quoi faire car on pense attaquer, on veut leur faire facturer les heures de travail derrière ce jardin ! Il y en a pour une centaine d'heures, sans compter que les vignes allaient être enfin bonnes cette année ». Léo poursuit : « Là on a une interpellation urgente de Franziska Meinherz [élue Ensemble à Gauche au Conseil Communal de Lausanne qui soutient la Valencienne] sur la question. On a préparé un mail qu'on va envoyer pour avertir qu'il y a quelque chose d'interpersonnel dans cette affaire et qu'on demande une médiation... on verra la suite ». Léo explique que c'était déjà difficile de faire le montage photo « il est bien hein ? » dit-il en rigolant. Sabrina ne semble pas comprendre de quoi il parle. « Le montage avant-après, avec le OMG et les smiley ahahah, bon ça nous aura pris deux heures avec Sem vu qu'on avait pas le bon programme et qu'on est pas très doués pour ça », dit-il en rigolant. Je montre la photo à Sabrina pour qu'elle comprenne, « ah non celui-là je l'avais pas vu » dit-elle. Sem se sert un

verre de vin et en propose aux autres usagers qu'il va servir tour à tour. Il lève son verre et invite à trinquer. Les usagers suivent son geste, ensemble nous trinquons : « A la Valencienne ! Santé ! ».

A la fin du repas, Léo encourage les usagers à débiter l'action cimetièrè : « allez on va faire les tombes, vite avant que la pluie tombe et que tout le monde parte à la maison ». Quelques usagers se répartissent entre les deux tables situées sous la pergola et commencent à dessiner. De par le nombre limité de pinceaux, il y a une circularité entre les usagers, seules trois personnes peuvent simultanément dessiner les ardoises. Gabriel commence, Chris le suit. Léo, qui est lui aussi en train de peindre, dit en rigolant « regardez, nous aussi on fait des ateliers artistiques participatifs à la Val', il y a pas seulement MonLausanne (rire) ». Quelques minutes passent et de nouveaux usagers s'emparent d'ardoises. Certains prennent du temps pour façonner leur création tandis que d'autres inscrivent vite quelque chose pour se libérer de cette activité et vaquer à d'autres occupations. Pablo est en train de faire sa tombe et vers la fin de sa création, il vient vers moi afin de me demander si ce qu'il a écrit est correctement orthographié. Je lis sa phrase et le rassure « c'est parfait ! » en lui adressant un sourire. Pablo, quelque peu gêné, me sourit « Ahhh merci ! Ouais je voulais juste m'assurer qu'il n'y avait aucune faute... ». Même Bertrand et Stefano s'initient à l'action alors qu'ils disent ne pas avoir de talent artistique. Étant donné qu'ils peignent à écrire en français, ils inscrivent quelques mots dans leur langue maternelle et effectuent un rapide coup de pinceau tout en ayant l'air embarrassés. En peu de temps, ils finissent leurs ardoises. J'entends Mohammed rigoler et taquiner les tombes que Stefano et Bertrand viennent de produire : « ils ont barbouillé des trucs (rigole) », Léo rigole et dit « au moins ils ont dessiné quelque chose, eux [en référence au fait que Mohammed n'en ait pas fait] ».

Je me lance à mon tour dans le façonnement d'une tombe, après tout je suis un participant comme un autre. Je ne sais pas trop quoi faire, je manque un peu d'idées et je n'ai pas pris le temps du repas pour y réfléchir. Je me dis que je vais écrire quelque chose dessus... quelque chose qui rime pourquoi pas ? Finalement, ce qui me frappe concernant cette destruction, c'est d'abord la destruction d'une niche écologique. J'ai souvent observé des oiseaux batifoler dans les feuillages et même un hérisson s'y promener ! J'écris deux lignes qui se réfèrent à cet aspect, puis m'arrête, le temps de réfléchir à la suite car je n'ai pas envie de fixer définitivement dans le marbre une phrase qui risquerait de mettre à mal le résultat final. Je suspends momentanément mon écriture et suis un peu déçu de ma tournure de phrase, je la

trouve peu compréhensible mais décide tout de même de la maintenir. Pour compenser le résultat peu convaincant, je me décide à compléter ma création par un dessin. Je prends mon téléphone et cherche un calque. Je tape « hérisson icône », trouve une image qui me semble faisable, et m'initie à la recopier sur l'ardoise. Satisfait du résultat, je décide d'ajouter un second animal, ce sera un oiseau perché sur une branche. J'attribue à mes animaux une émotion de tristesse en ajoutant des larmes qui leur tombent des yeux. Régine m'observe, rigole et se décide à son tour de consulter son téléphone pour s'inspirer dans sa création. Elle regarde à quoi ressemble une tombe. Quelques minutes après, Léo vient me chambrier : « déjà Régine qui me dit qu'elle a besoin de regarder sur Internet pour dessiner une tombe et toi pour un hérisson (rire), vous n'avez jamais eu de cours de dessin ? ». Je rigole en admettant mon défaut de compétences artistiques.

J'entends Léo rappeler aux usagers que ça doit vraiment évoquer une tombe : « Si jamais, c'est une action tombe ! Il faut que ça rassemble à des tombes ! (rire) ». Surpris par son rappel, je dessine alors encore vite fait une croix malgré que ça me mette mal à l'aise et ne sachant pas quoi d'autre inscrire pour évoquer la forme attendue autrement que le "RIP". Se rendant compte que nombre d'usagers (dont moi) inscrivent des slogans sur les ardoises, Léo tente à de nombreuses reprises de rappeler le but de l'action. Il oriente les créations et invite les usagers à dessiner quelque chose qui évoque immédiatement les pierres tombales : « C'est cool qu'on écrive dessus mais on risque de ne pas bien voir sur la photo tandis que si on dessine bah bam' là on voit direct que c'est un cimetière ! ». Toutefois, ses rappels peinent à être entièrement reçus. Quelques minutes après, il fait un tour de table et réitère la finalité de l'action « faut faire des pierres tombales, faut que ça y ressemble c'est ça l'idée... l'action c'est des pierres tombales, pas des messages politiques hein », dit-il en rigolant comme pour atténuer son rappel à l'ordre. A nouveau quelques minutes plus tard : « N'oubliez pas le thème hein, bon on peut en faire d'autres mais on les mettra ailleurs » dit Léo. Certains usagers à l'image de Régine témoignent alors d'un certain malaise : « Mais moi j'aime pas les croix ça fait trop triste » dit-elle d'une voix basse. Léo lui sourit et n'insiste pas davantage.

Lou est à côté en train de dessiner avec Chris. Par rapport aux autres, ils paraissent dissipés et rigolent à tue tête. Chris annonce alors fièrement à Lou qu'il est content d'avoir ramené de la bière, un peu de nourriture et beaucoup de « weed » comme contribution. Cette dernière rigole et dit qu'elle va dessiner Batman. Les deux ont fait quelques tombes, mais en leur donnant une couleur et un style qui ne correspondent pas au registre attendu par Léo. Un peu

mitigé, ce dernier réagit ironiquement « mmh ça fait très pierre tombale... » sans pour autant insister davantage. De mon côté je trouve original cette ré-appropriation de l'action, d'autant que les messages sont à éviter et que le style funéraire ne laisse que peu de marge de manœuvre.



On commence à monter en haut du talus les tombes qui sont finalisées. J'apporte quelques ardoises à Sem qui est affairé à creuser des petites tranchées à l'aide d'une pelle en vue d'y insérer les tombes. Léo commente : « les plus jolies on les met devant hein (rigole) ». Ensemble, ils testent différentes dispositions: « ahhh attends on va mettre plutôt celle là... là », dit Léo puis intervertit deux tombes. « Ah mince, c'est dommage pour celle-là, on arrive pas à lire » remarque Sem et réarrange à nouveau les tombes. A chaque fois, il se place à quelques mètres de la scène afin d'avoir une vue d'ensemble de toutes les tombes. Il s'assure que le résultat soit optimal et que les tombes soient lisibles.

Après cette première mise en place, Léo redescend et annonce avoir besoin de deux ou trois tombes supplémentaires pour que l'effet de quantité puisse mieux transparaître. Je décide



alors d'en faire une deuxième. Sem se rapproche lui aussi de la table, Léo en profite pour lui glisser discrètement « ah mais Sem t'en as fait juste une non ? » comme pour lui suggérer de poursuivre cette action. Sem acquiesce, l'air embêté, puis s'engage dans la création d'une nouvelle tombe. Léo prend le temps de faire les bordures de sa tombe, il insère cette fois côte à côte une croix, une étoile et un croissant issu de la symbolique de l'islam. A l'autre table, deux autres

usagers dessinent également. L'occasion se prête bien pour échanger autour de sujets différents. J'entends Nicolas parler à Régine de religion, il fait un monologue savant et politique qui ne semble pas susciter un grand intérêt auprès de son interlocutrice. « Moi Marx, je l'aime que dans ses oeuvres philosophiques » dit-il. Régine concentrée sur son dessin répond de manière évasive, elle semble quelque peu prise au dépourvu par cette discussion avec Nicolas mais tente tout de même de placer quelques phrases « ah d'accord... moi je suis pas du tout spécialiste sur ce sujet ». D'un coup, elle change le sujet de la conversation : « j'espère que la Ville ne va pas prendre les tombes cette fois-ci ». Nicolas lui répond « ah mais c'est juste pour la photo ». Sem qui est à proximité confirme : « oui après on va les mettre en bas ».

Cédric finalise sa tombe, cela fait un moment qu'il est absorbé par sa création. Il a dessiné un policier qui par sa disposition du corps évoque une croix avec des messages politiques. Léo ne semble pas convaincu et souligne discrètement auprès de Sem que ce choix est peu en lien avec le thème de l'action mais accepte tout de même. Léo : « Ouais je sais pas pourquoi il nous a dessiné un Robocop.. Il est scénographe, j'aurai espéré qu'il apprécie l'activité et qu'il fasse davantage de tombes.. mais sinon c'est super ». Sem : « ouais.. par contre il faut qu'on motive les gens pour nettoyer les pinceaux.. », « heureusement qu'il y en a que trois! » dit Léo.

Une fois les tombes terminées, on remonte sur le haut du talus, on re-dispose les tombes, on change les places de manière à ce qu'on puisse lire et voir ce qui est marqué. Un usager nous rejoint, il observe également le résultat provisoire et semble satisfait. L'usager et Sem parlent ensuite du panneau d'affichage



que la Ville avait positionné à l'entrée du lieu il y a quelque temps. Sem témoigne son envie de l'enlever. L'usager lui dit en rigolant « ah mais moi j'ai les outils, un coup de scie électrique et bam ça tombe (rire)! Mais bon après si on enlève ça, c'est le début des emmerdes garanties ». Sem lui répond « ouais de toute façon ils ont fixé ça à l'aide d'une

fixation à croisillon, ils ont ensuite coulé le béton donc ça sera très difficile de l'enlever, mais limite je pensais qu'on pourrait recouvrir la vitre de noir. C'est moche leur truc, c'est vraiment pour montrer qui est le propriétaire du lieu ». Léo arrive, des petits bougeoirs dans les mains, et commence à les disposer. Je vais l'aider pour chercher le reste des bougies tandis



que lui et Sem s'affairent à les disposer de manière à ce qu'elles donnent bien pour la photo.

Léo répète à nouveau : « on espère que les médias viennent demain ». Il m'informe qu'ils attendent Claude Calame, les jeunes verts et des partis politiques comme le POP mais prend un peu de distance et dit « bon peut-être qu'il y aura personne mais là au moins c'est concret, on verra ceux qui s'engagent vraiment de ceux qui font que blablater » dit Léo. Cédric souligne le côté spectaculaire de l'action et rassure Léo « c'est sûr qu'ils vont venir ».

Un groupe de cinq jeunes se situe vers le terrain de Pétanque. Ils disputent une partie tout en buvant des bières. Ils ne semblent pas être venus pour l'événement, ni même informés de ce qui se trame sur place. Lorsqu'ils terminent leur partie de pétanque, ils s'avancent vers une table comme pour manifester leur souhait d'en disposer. Avant même que les jeunes demandent quoi que ce soit, Léo leur fait immédiatement de la place en enlevant les choses qui sont dessus tout en s'excusant. Les jeunes s'assurent de pouvoir s'installer là, Léo leur répond « mais bien sûr! ». Ils lancent une partie de cartes.

Quelques minutes passent, Léo, Sem et moi sommes sur le talus en train de constater le résultat de l'action. J'ai de mon côté pris des photos au fur et à mesure de l'installation des tombes pour voir l'évolution. Je tends mon téléphone à Léo afin qu'il puisse prendre une photo en hauteur étant donné qu'il est plus grand que moi, il s'effectue : la photo de l'action est désormais définitive, prête à être envoyée aux journalistes. Le groupe de jeunes, rendu curieux par l'action, décide de nous rejoindre. « Qu'est-ce qui s'est passé ici ? » demande

l'une des personnes. Sem se charge de raconter l'affaire par diverses anecdotes. Il revient sur différents événements qui auraient selon lui précipité la destruction du jardin « il y a eu des actions de petits militants qui ont été mal pris par les autorités et depuis la situation est devenue très compliquée... On pense que c'est une vengeance de certains fonctionnaires de la Ville ». Ils racontent ensuite la destruction du potager et le fait qu'ils n'ont pas été prévenus. « C'est horrible, c'est tellement méchant » réagit un jeune, « je comprends vraiment pas pourquoi ils font ça, tout ça pour du jardinage quoi, ils peuvent pas vous laisser en paix ? » dit une autre personne. « En tout cas ça donne trop bien » dit une troisième personne du groupe. Un jeune se questionne sur la provenance des ardoises tout en s'étonnant que leur forme épouse parfaitement celle d'une tombe, « On les a récupérées il y a pas mal de temps à la Galicienne. On fait toujours avec les moyens du bord mais après ça donne toujours un truc intéressant » dit Sem en rigolant. Léo témoigne de ses attentes face à cette action : « On espère en tout cas qu'il y aura un article dans le Lausanne Cité, c'est obligé, ils pourront enfin faire leur article "la gauche qui tape sur la gauche", pas que ça serve uniquement à notre album photo, là ça fait un peu sensationnaliste, ça devrait les intéresser ». Sem raconte ensuite l'histoire du potager et demande au groupe de jeunes s'ils veulent voir des photos du jardin désormais disparu. Ils acceptent avec engouement. « C'est tellement violent » réagit une jeune après avoir visionné l'avant-après. Sem : « tout là où il y a des trous on avait de la sauge, des lauriers... et du raisin ! C'était à partir de cette année qu'on aurait récolté de beaux raisins.. parce que ça prend du temps. Normalement quand tu les plantes, il faut attendre quelques années pour que les plants soient mûrs. On s'en est pris plein la gueule mais on peut compter sur deux-trois traces pour prouver qu'ils n'auraient pas dû faire ça ». Léo, face aux réactions des jeunes, leur propose « vous voulez nous suivre sur les réseaux ? » Sem rétorque, interloqué : « quels réseaux ?! » en rigolant. Léo poursuit : « bon on est pas sur les réseaux mais on a un groupe Whatsapp qui s'appelle Radio Valencienne où on relate les affaires récentes avec la Ville mais où on informe aussi des futurs événements ». « Ah mais très volontiers » répond une jeune. Tour à tour les jeunes donnent leur numéro à Sem et Léo qui les enregistrent sur le groupe. « Vous allez refaire un potager ? » demande l'une, Sem répond : « ouais clairement mais bon.. pas comme il était avant.. mais on va clairement en refaire un, genre un chantier de 2-3 jours, si jamais vous êtes intéressés ! ». Sem demande si les jeunes habitent ici, la plupart répondent que non mais un des jeunes dit « oui j'habite dans les hauts de Prélaz » puis profite pour remarquer « Ah mais c'est toi Léo! On s'est déjà rencontrés, je venais ici pour les poules avec l'école avant ». Léo rigole et s'amuse de la coïncidence. La

discussion fait alors place à un moment de recueillement spontané, un silence perdue, les bougies sont désormais allumées et l'ambiance de cimetière fait son effet.

En remarquant la batterie externe que j'ai avec moi et le fait que je leur partage ma connexion internet, Sem rigole et commente « tu nous sauves, on gère pas du tout Internet et ses



aspects ». Léo et Sem profitent de cet accès au réseau pour relire l'esquisse produite par Franziska Meinherz pour son interpellation prévue à la séance du Conseil Communal du mardi suivant. C'est Sem qui tient le téléphone et récite à voix haute ce qui est écrit dans le premier jet. Léo : « il faut poser la question "qui a fait ça" », Sem : « ah ouais il y a quand même pas mal de choses à modifier ». Léo : « il faut que ce soit adressé à la Municipalité entière et pas juste à Payot. Il faut qu'on fasse gaffe de ne pas affirmer des choses, il faut plutôt privilégier des formulations suggestives et plus prudentes ». Sem approuve. « D'ailleurs ce serait pas mal de faire un petit rassemblement devant le conseil communal si on arrive à rameuter des gens, juste avant la séance, genre à 18h pour accueillir les élus, et avec des fourches ! » dit Léo en rigolant. « Bon on regardera ça encore ce soir, il y a pas mal à ré-écrire, mais faut d'abord qu'on range, il commence à faire nuit » dit Sem. Léo et Sem commencent à ranger la table à manger.

Je me décide gentiment à partir mais sonde d'abord Léo pour voir s'il reste des choses à faire pour le rangement, notamment les tombes. Ce dernier m'informe: « non au final on peut laisser les tombes là ». Régine est également sur le départ, elle dit à Sem et Léo : « je viendrai demain matin tôt à 8h pour surveiller les tombes et si jamais je vois quoi que ce soit je vous appelle ! » dit-elle sur un ton motivé. Sem et Léo la remercient. Nous nous disons au revoir sur le chemin de la Vigne d'Argent : « bon on va encore corriger l'interpellation, si jamais vous souhaitez vous joindre à nous vous êtes les bienvenus ! Sinon on se tient au courant pour cette action devant le Conseil Communal » sourit Sem.



### Le cheminement vers l'engagement public par la médiation du cimetière

L'action cimetière a donc une double visée de publicité : d'une part elle agit telle une démonstration auprès d'un public de proximité de l'action de destruction menée par la Ville. D'autre part, elle se manifeste comme un appui pour procéder à ce cheminement vers l'engagement public auprès de destinataires plus larges via une monstration journalistique de l'action. Le cimetière en tant que concept visuel est particulièrement propice à ce passage, puisqu'elle est liée à des « appuis conventionnellement partagés » (Thévenot, 2006) et renvoie directement à la mort et au deuil. Par son apparition soudaine dans le lieu, la référence au cimetière interpelle l'œil du passant, le figurant par là comme témoin du trouble enduré. En effet, cette image facilite la communication d'émotions ressenties par le collectif et les usagers qui vivent la perte de ce jardin tel un deuil. Par ce qu'elle évoque auprès de l'observateur, elle permet de transmettre un concernement. Dans le récit, cela se manifeste par l'intérêt et la compassion suscités chez les jeunes usagers non familiers du lieu. Derrière ce trouble vécu dans un engagement familial, l'appui de ce symbole facilite la communication d'enjeux complexes et liés à un historique de conflit avec les autorités à un tiers non familier du lieu et du problème vécu.

Pour que l'action puisse remplir les conditions de félicité en termes de visibilité et de circulation dans la sphère médiatique, un calcul s'opère par le collectif. Le caractère sensationnaliste de l'action est assumé et reconnu avant même que le cimetière ne prenne

forme. Afin d'attirer l'attention, l'action se doit d'être médiagénique, elle est pensée pour sa potentialité en termes de publicité : l'évaluation de la bonne disposition des tombes se fait à partir du point de vue envisagé pour la prise de vue photographique. Léo et Sem semblent avoir une idée précise de la forme que doit prendre l'action pour aboutir à cette félicité, il est impératif que le public puisse facilement reconnaître un cimetière. Or pour les usagers, le plan n'est pas entièrement intelligible dans un premier temps. C'est uniquement lorsque l'action est amorcée que le plan est clairement communiqué : absence de slogans, présence de symboles liés à l'univers du cimetière, des tonalités sobres etc. Comme nous l'avons constaté au cours du récit, tous ne sont pas alignés sur leur perspective. Une tension se manifeste alors pour Léo et Sem dans la gestion du déroulement de cette action : bien qu'ils défendent l'idée d'une pleine participation de chacun où la contribution personnelle est valorisée, l'enjeu de l'action amène à ce que Léo veille sur la bonne conduite du plan tel qu'envisagé par le collectif.



A la demande du retrait des tombes par la Ville, le collectif maintient cependant un panneau

La présence ici et maintenant du cimetière permet d'indexer une réalité vécue intimement par le collectif et les usagers mais permet également de faire référence à un problème plus large : le collectif travaille à publiciser les dysfonctionnements des autorités communales et la démophilie qui se traduit par l'enrayement d'initiatives citoyennes dépassant la forme d'organisation attendue et administrativement reconnue. A défaut d'aménager une place à

cette expérimentation et de reconnaître l'intérêt des personnes impliquées, les autorités ont dressé de nombreux obstacles à son déploiement. Cependant, le collectif tend à élargir son enquête, elle ne se limite pas aux seuls antagonistes impliqués dans ce dossier et le lieu se manifeste comme un site d'apparition d'un trouble plus vaste. Le collectif cherche à visibiliser les dysfonctionnements qu'il perçoit à l'échelle de la Municipalité et de son fonctionnement institutionnel. Ainsi, l'encaissement de ce choc a donné lieu à un agir porté sur une relance de la lutte face à une injustice perçue. L'engagement est désormais projeté dans l'arène de la politique institutionnelle et juridique. Léo et Sem œuvrent envers un impact qui dépasse leur seule situation personnelle et vise une amélioration pour la collectivité lausannoise.

L'action cimetière aura finalement suscité deux articles dans les journaux régionaux : *24 Heures* reprend la photographie tout en informant du vote suite à l'interpellation d'urgence tandis que *Lausanne Cité* évoquera l'affaire après un passage de Léo et Sem dans leur bureau pour attirer l'attention des journalistes. Etant donné que le collectif n'utilise pas les espaces numériques tel que des réseaux sociaux, Léo et Sem auraient toutefois espéré une plus large couverture médiatique.

Néanmoins, l'apparition soudaine d'un "cimetière" à cet emplacement et l'incongruité qui en découle n'a pas manqué d'attirer l'attention : particulièrement propice à la rumeur, le bouche-à-oreille a opéré la circulation de cette action, se substituant à une circulation médiatique. Des passants se sont déplacés explicitement pour constater les tombes, certaines personnes ont dit prendre des photos afin de les faire circuler sur leur propre réseau, et des personnes qui jusque-là étaient non familières du lieu ont eu écho de cette affaire, qui pour certains sont venus sur le lieu pour s'informer davantage<sup>158</sup>.

Pour conclure, si nous avons décidé d'inclure le récit exhaustif de cette journée, c'est aussi car qu'il permet d'illustrer un grand nombre d'aspects explorés jusque-là et qui façonnent la Valencienne en tant que lieu de vie. Ces aspects concernent la sociabilité, la convivialité, la spontanéité, l'esprit de collaboration, l'affection à un environnement, le développement d'un concernement et plus largement l'apprentissage d'un mode de vie démocratique caractérisé par cette proximité expérimentée à l'échelle d'un quartier.

---

<sup>158</sup> Sur ce point, il est même arrivé que deux jeunes enfants, accompagnés de leur mère, soient apparus sur le lieu afin de proposer leur aide au collectif. Ils disaient avoir entendu à l'école qu'un malheur était arrivé ici (observation du 26.02.2024). Cette épreuve a donc circulé plus largement au sein du quartier.

## Conclusion

*« Le mouvement fondamental de l'hospitalité n'est-il pas un geste qui demande de rester ? » (Breviglieri, 2010 : 68)*

Cher ami. Merci pour ton soutien! Ne t'inquiète pas pour ton absence dimanche passé, nous avons peu parlé, mais plutôt passé du bon temps à jouer à la pétanque : ce fut une très belle journée qui donne la force nécessaire pour la suite...! Aux dernières nouvelles, la Ville devrait signer une convention avec l'Amicale de la pétanque, ce qui n'est pas une mauvaise chose... A voir quelle relation on pourra entretenir avec cette association qui n'est pas très "solide", mais au moins en connaît-on très bien les quelques sympathiques membres! Ceci nous laissera le temps d'envisager les suites! Juridique, politique, militante, pratique,... On prévoit une nouvelle rencontre très bientôt, j'attends de revoir Sem (en voyage) pour fixer la date, rencontre à laquelle on espère te voir! A très vite donc, et d'ici là bon début de semaine. Léo  
(Email adressé à un soutien du 21.04.2024)

La Ville n'aura pas reconnu la présence officielle du collectif au moment de la conclusion de cette enquête. L'Amicale de la pétanque quant à elle a signé avec la Ville une convention lui garantissant une présence stable sur le lieu durant au moins trois ans, accédant par là à un statut auquel la Valencienne aspire depuis son arrivée sur le lieu. Parallèlement, le collectif fait désormais face à une nouvelle menace de désencombrement qui concerne cette fois l'ensemble des ressources et équipements qui lui sont liés de près ou de loin. Les traces d'une expérimentation collective sont donc en péril, une certaine indétermination quant à sa configuration future se manifeste. L'affaire de la Valencienne est donc loin d'être aboutie.

L'ambition de cette enquête a été de décrire le lieu et différentes situations qui caractérisent ses dynamiques. Par le récit ethnographique, nous avons tenté de transmettre cette expérience incarnée en plongeant les lecteurs au cœur des situations. Finalement, l'enquête revient sur une expérimentation qui produit déjà des effets sur le quartier et les relations entre ses habitants. Depuis mon arrivée sur le terrain et jusqu'à la rédaction de cette conclusion, des troubles à la cohabitation au sein de la Valencienne, liés aux différents usages et à certaines incompréhensions mutuelles se sont résolus par la force du lien. Sur certains points, l'autorégulation spontanée rencontre une félicité. Cependant, une telle expérimentation demande du temps afin de laisser place à la maturation d'une éducation collective à l'art de

s'associer. Or, la Ville s'appuie sur une évaluation court-termiste en s'arrêtant sur les inévitables ratés qui font partie intégrante d'un tel processus sans en reconnaître les réussites. Une certaine démophilie transparait : l'étrangeté des méthodes employées par la Valencienne, situées en deçà des carcans administratifs et juridiques disponibles dans l'environnement institutionnel, semble menaçante. Les définitions divergent sur les principes et idéaux que chacun poursuit. Ainsi, la participation citoyenne, telle que défendue par la Valencienne, apparaît aux yeux des autorités comme une potentialité aux troubles. C'est en cela que la dimension relationnelle faite de face-à-face et d'expériences incarnées est nécessaire pour s'y familiariser et réduire cette distance. Cependant, cela requiert de l'intérêt et une volonté d'aller vers.

Afin de nuancer quelque peu le propos, considérer la perspective des autorités relève toutefois d'un pas nécessaire. Dès l'introduction, nous avons mobilisé la personne de David Payot, en ses qualités de représentant du service EJQ et d'élu du Conseil Communal. En le singularisant, nous l'avons constitué en porteur des décisions et donc de l'antagonisme à l'expérimentation. Or il est à prendre en compte que David Payot est inséré dans un réseau complexe qui se tisse à partir de l'organisation institutionnelle de la Municipalité : nous avons réduit ce dernier à sa figure de proue. En tant que telle, il doit composer avec les intérêts et attentes des différents protagonistes : le collectif, le voisinage, le réseau institutionnel de la Municipalité et plus largement la population lausannoise.

Cette enquête décèle une divergence entre les parties concernées, alimentée tant par des visions différentes que par les responsabilités que chacun incarne. Le cadre de collaboration et les obstacles à cette expérimentation rendent néanmoins manifeste un certain agir de la Ville envers son public de citoyens. La métaphore arendtienne de la table démocratique est ici particulièrement parlante : à défaut de convier les acteurs de la Valencienne autour d'une table où chacun occupe une place en tant que partie prenante à part entière et où chacun peut faire part de ses besoins et aspirations en fonction de son expérience, ces derniers sont convoqués sur le banc des accusés. La table ne distribue plus des places égales mais sépare les parties en deux pôles antagonistes : le collectif est contraint de faire face aux autorités et sommé à répondre d'actes perçus comme autant d'offenses.

Par mon expérience personnelle et les nombreuses situations observées, la Valencienne se manifeste à mes yeux comme un îlot de proximité démocratique qui se démarque du reste de l'environnement urbain. De créer davantage de ces îlots dans l'espace urbain permettrait de rendre les villes plus hospitalières : aux individus, aux rythmes sociaux et aux usages, ce en favorisant l'appartenance commune. Par l'association volontaire et la valorisation de moments de convivialité où le don de soi, l'empathie et la spontanéité distinguent les interactions, les individus étendent leur personne tout en réduisant la distance à autrui. A l'image des propos développés par Charles H. Cooley, de se familiariser à ces idéaux par leur mise en pratique dans la réalité du quotidien ouvre la voie à leur déploiement à une échelle plus large.

Bien entendu, préserver l'équipement moral et matériel de la Valencienne nécessite un travail permanent de la part de ses habitants. Ce n'est qu'à travers une incessante actualisation de ces traits moraux par ses habitants que se maintient le caractère démocratique et *vraiment public* d'un tel lieu. Ce n'est jamais un acquis, mais une perpétuelle expérimentation.

## Bibliographie

Anderson, E. (2011). *The cosmopolitan canopy : Race and civility in everyday life* (1st ed). W.W. Norton & Co.

Anderson, E., Bidet, A., & Boisson, H. (2019). La canopée cosmopolite: *Politix*, n° 125(1), 109-134. <https://doi.org/10.3917/pox.125.0109>

Antonioli, M., Drevon, G., Gwiazdzinski, L., Kaufmann, V., & Pattaroni, L. (2020). *Manifeste pour une politique des rythmes*. EPFL press.

Auray, N. (2011). Les technologies de l'information et le régime exploratoire, in Van Andel, P. & Boursier, D. (dir.), *La sérendipité : le hasard heureux*. Hermann : Paris

Barthes, R. (2002). *Comment vivre ensemble simulations romanesques de quelques espaces quotidiens : Notes de cours et de séminaires au Collège de France, 1976-1977*. Seuil : IMEC.

Berger, M., & Charles, J. (2014). Persona non grata. Au seuil de la participation: *Participations*, N° 9(2), 5-36. <https://doi.org/10.3917/parti.009.0005>

Bessy, C., & Chateauraynaud, F. (2014). *Experts et faussaires : Pour une sociologie de la perception* (2e éd., augmentée d'une postface). Éditions Pétra.

Breviglieri, M. (2002). L'horizon de ne plus habiter et l'absence du maintien de soi en public. In *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme* (Cefaï, Daniel and Joseph, Isaac, p. 319-336). Ed. de l'Aube.

Breviglieri, M. (2007). L'intranquillité du voisin. Étude sur la potentialisation de la dispute en régime libéral. *Cahiers de Rhizome*. Bulletin national santé mentale et précarité, 29, Article 29.

Breviglieri, M. (2009) « L'insupportable. L'excès de proximité, l'atteinte à l'autonomie et le sentiment de violation du privé ». In. Breviglieri M., Lafaye C. & Trom D., (dir.), *Compétences critiques et sens de la justice*. Economica.

Breviglieri, M. (2013). Une brèche critique dans la « ville garantie » ? Espaces intercalaires et architectures d'usage. In Cogato-Lanza, E.; Pattaroni, L.; Piraud, M.; Tirone, B. *De la différence urbaine. Le quartier des Grottes*. Genève : MétisPress.

Breviglieri, M., & Trom, D. (2003). Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes de la ville. *Les Sens Du Public*. PUF

Breviglieri, M. (2009). Les désagréments du proche et les tentations de l'autonomie. Réflexions sur la fatigue d'être avec des gens insupportables. Dans : Marlène Jouan éd., *Comment penser l'autonomie: Entre compétences et dépendances* (pp. 375-387). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.laugi.2009.01.0375>

Breviglieri, M. (2010). De la cohésion de vie du migrant : Déplacement migratoire et orientation existentielle. *Revue européenne des migrations internationales*, 26(2), 57-76. <https://doi.org/10.4000/remi.5137>

Breviglieri, M. (2023). Biens communs de proximité et pouvoir climatisant des ambiances urbaines. *GéoProximitéS*. <https://geoproximites.fr/2023/09/21/biens-communs-de-proximite-et-pouvoir-climatisant-des-ambiances-urbaines/>

Brugidou, M., & Kaufmann, L. (2020). Vers une grammaire de la stigmatisation. In G. Sapio, M. Bazin, & F. Lambert (Éds.), *Stigmatiser. Discours médiatiques et normes sociales*. Le Bord de l'eau. <https://edf.hal.science/hal-02537995>

Boltanski, L. (1993). *La Souffrance à distance: Morale humanitaire, médias et politique*. Éditions Métailié. <https://doi.org/10.3917/meta.bolta.1993.01>

Boltanski, L., & Thévenot, L. (2022). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Editions Gallimard.

Bovet, A., González-Martinez, E., & Malbois, F. (Éds.). (2014). *Langage, activités et ordre social : Faire de la sociologie avec Harvey Sacks*. Peter Lang.

Caillé, A. (2015). *Le convivialisme en dix questions suivi de Il sera une fois le désir convivial : Un nouvel imaginaire politique*. le Bord de l'eau.

Caillé, A., Chaniel, P., Fixot, A.-M., & Marchal, H. (2019). Présentation. *Revue du MAUSS*, n° 54(2), 5-25. <https://doi.org/10.3917/rdm.054.0005>

Carlier, L. (2018). L'hospitalité urbaine : Une lecture croisée des approches de Park et Joseph. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.6840>

Carlier, L. (2021). S'accommoder, ou taire les différends pour tenir ensemble : L'écologie d'un espace public ordinaire à Bruxelles. *Sociologie et sociétés*, 51(1-2), Article 1-2. <https://doi.org/10.7202/1074733ar>

Cefaï, D., & Perreau, L. (2012). *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*. CURAPP-ESS CEMS-IMM. PUF

Chaniel, P. (2003). « La culture primaire de la démocratie. Communautés locales, publics démocratiques et associations », in Cefaï, D. & Pasquier, D. (dir.), *Les sens du public : publics politiques et médiatiques*, p. 269-289.

Chaniel, P. (2006). Une foi commune : Démocratie, don et éducation chez John Dewey: *Revue du MAUSS*, no 28(2), 205-250. <https://doi.org/10.3917/rdm.028.0205>

Cooren, F. (2010). Ventriloquie, performativité et communication : Ou comment fait-on parler les choses. *Réseaux*, n° 163(5), 33-54. <https://doi.org/10.3917/res.163.0033>

Conein, B., & Jacopin, É. (1993). Les objets dans l'espace. In B. Conein, N. Dodier, & L. Thévenot (Éds.), *Les objets dans l'action* (p. 59-84). Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.9885>

Cooley, C. H. (2002). Groupes primaires, nature humaine et idéal démocratique: *Revue du MAUSS*, n o 19(1), 97-112. <https://doi.org/10.3917/rdm.019.0097>

Dayan, D. (2000). Télévision : Le presque-public. *Réseaux*, 18(100), 427-456. <https://doi.org/10.3406/reso.2000.2232>

De Certeau, M., Giard, L., & Mayol, P. (1994). *L'invention du quotidien. Tome 2 Habiter, cuisiner* (Nouvelle éd. revue et augmentée). Gallimard.

Dewey, J. (2006). La démocratie créatrice : La tâche qui nous attend. *Revue du MAUSS*, 28(2), Article 2. <https://doi.org/10.3917/rdm.028.0251>

Dewey, J., Boydston, J. A., Baysinger, P., Levine, B., & Hook, S. (2008). *The Later works, 1925-1953*. Southern Illinois University Press.

Dewey, J. (2010). *Le public et ses problèmes* (J. Zask, Trad.). Gallimard.

Formis, B. (2020) Manger et bavarder in Geffen, A. & Laugier, S. *Le Pouvoir des liens faibles*. CNRS Editions

Frauenfelder, A., Delay, C., & Scalabrini, L. (2015). *Joindre l'utile à l'agréable : Jardin familial et modes de vie populaires*. Éditions Antipodes.

Garreta, G. (1999). Situation et objectivité. In M. De Fornel & L. Quéré (éds.), *La logique des situations* (1-). Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.10651>

Gayet-Viaud, C. (2011). « La moindre des choses. Enquête sur la civilité urbaine et ses péripéties », in Berger M., Cefaï D. & Gayet-Viaud C. (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*. Bruxelles, PIE Peter Lang, p. 27-54.

Gayet-Viaud, C. (2019). La civilité est-elle réac ? : *Politix*, n° 125(1), 31-58.  
<https://doi.org/10.3917/pox.125.0031>

Gayet-Viaud, C. (2022). *La civilité urbaine : Les formes élémentaires de la coexistence démocratique*. Economica.

Gibson, J. J. (1979). *The Ecological Approach to Visual Perception : Classic Edition* (1<sup>re</sup> éd.). Psychology Press. <https://doi.org/10.4324/9781315740218>

Goffman, E. (1973). *Les Relations en public. La Mise en scène de la vie quotidienne II* (A. Kihm, Trad.). Ed. de Minuit.

Goffman, E. (1976). Gender Display. In E. Goffman, *Gender Advertisements* (p. 1-9). Macmillan Education UK. [https://doi.org/10.1007/978-1-349-16079-2\\_1](https://doi.org/10.1007/978-1-349-16079-2_1)

Goffman, E. (1968). *Asiles : Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Les Editions de Minuit.

Goffman, E. (2013). *Comment se conduire dans les lieux publics : Notes sur l'organisation sociale des rassemblements* (D. Cefaï, Trad.). Economica.

Godbout, J. T. (2000). *Le Don, la dette et l'identité. Homo donator versus Homo æconomicus*, La Découverte/MAUSS, Paris.

Graeber, D. (2011). Les fondements moraux des relations économiques. : Une approche maussienne. *Revue du MAUSS*, n° 36(2), 51-70. <https://doi.org/10.3917/rdm.036.0051>

Granovetter, M. S. (1973). The Strength of Weak Ties. *American Journal of Sociology*, 78(6), Article 6. <https://doi.org/10.1086/225469>

Hennion, A. (2004). Une sociologie des attachements : D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur. *Sociétés*, 85(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/soc.085.0009>

Hochschild, A. R. (2003). Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale. *Travailler*, n° 9(1), 19-49. <https://doi.org/10.3917/trav.009.0019>

Honneth, A. (2013). *La lutte pour la reconnaissance*. Gallimard.

Jacobs, J. (1991). *Déclin et survie des grandes villes américaines* (C. Parin-Sénémaud, Trad.). P. Mardaga.

Joseph, I. (1984). *Le passant considérable : Essai sur la dispersion de l'espace public*. Librairie des méridiens.

Joseph, I. (1998). *La ville sans qualités*. Editions de l'Aube.

Kaufmann, L. (2010). Faire « collectif » : de la constitution à la maintenance. In L. Kaufmann & D. Trom (éds.), *Qu'est-ce qu'un collectif ?* (1-). Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.11580>

Kaufmann, L. (2013). Les médiations de l'expérience. *EspacesTemps.net*. <https://www.espacestems.net/articles/les-mediations-de-lexperience/>

Kaufmann, L. (2019). Sur The Fall of the Public Man de Richard Sennett. *Questions de communication*, 36, 281-308. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.21381>

Koveneva, O. (2011). Les communautés politiques en France et en Russie. Regards croisés sur quelques modalités du « vivre ensemble ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 66(3), 787-817. Cairn.info.

Labbé, M. (2019). *Reprendre place : Contre l'architecture du mépris*. Payot.

- Laver, J. (1975). Communicative Functions of Phatic Communion. In A. Kendon, R. M. Harris, & M. R. Key (Éds.), *Organization of Behavior in Face-to-Face Interaction* (p. 215-238). De Gruyter Mouton. <https://doi.org/10.1515/9783110907643.215>
- Lee, J. R. E., & Watson, R. (1992). Regards et habitudes des passants : Les arrangements de visibilité de la locomotion (V. L. Bernard, Trad.). *Les Annales de la recherche urbaine*, 57(1), 101-109. <https://doi.org/10.3406/aru.1992.1703>
- Licoppe, C. (2012). Les formes de la présence. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 1. <https://doi.org/10.4000/rfsic.142>
- Lofland, L. H. (1973). *A world of strangers : Order and action in urban public space*. Basic Books.
- Mead, G.H. (1972) *Mind Self and Society*. The University of Chicago Press, Chicago.
- Mongeau, S. (2014). *La simplicité volontaire, plus que jamais*. Écosociété.
- Ogden, C. K., & Richards, I. A. (1923). *The meaning of meaning: A study of the influence of thought and of the science of symbolism*. New York : Harcourt, Brace and World Inc.
- Pattaroni, L. (2005). *Politique de la responsabilité : Promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie* [PhD Thesis]. <http://www.theses.fr/2005EHES0136>
- Pattaroni, L. (2016). La trame sociologique de l'espace : Éléments pour une pragmatique de l'espace et du commun. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.5435>
- Pattaroni, L. (2022). Revoisiner. La dimension hospitalière du monde. *Faces - Journal d'architecture*, 80(Hiver 2021-2022), 4-12.
- Peattie, L. (2019). Villes conviviales. *Revue du MAUSS*, 54, 27-39. <https://doi.org/10.3917/rdm.054.0027>

Piette, A. (2009). *L'acte d'exister : Une phénoménographie de la présence*. Socrate Ed. Promarex.

Quéré, L., & Brezger, D. (1992). L'étrangeté mutuelle des passants : Le mode de coexistence du public urbain. *Les Annales de la recherche urbaine*, 57(1), Article 1. <https://doi.org/10.3406/aru.1992.1702>

Quéré, L. (2006). L'environnement comme partenaire: In *Sujets, activités, environnements* (p. 7-29). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.barbi.2006.01.0007>

Quéré, L. (2017). La confiance sans le savoir. De Simmel à Dewey et Wittgenstein. In D. Thouard & B. Zimmermann (Éds.). *Simmel, le parti-pris du tiers* (p. 249-265). CNRS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.52522>

Sacks, H. (1973). Tout le monde doit mentir. *Communications*. 20(1), 182-203. <https://doi.org/10.3406/comm.1973.1302>

Sacks, H. (1992). *Lectures on conversation : Volumes I & II* (G. Jefferson, Éd.; Repr.). Blackwell.

Sennett, R. (2012). *Together : The rituals, pleasures and politics of cooperation*. Yale University Press.

Sennett, R. (2014). *Ensemble : Pour une éthique de la coopération* (P.-E. Dauzat, Trad.). Edition Albin Michel.

Simmel, G. (2013). *Sociologie : Étude sur les formes de la socialisation* (L. Deroche-Gurcel & S. Muller, Trad.; Nouvelle éd.). PUF.

Simmel, G. (2018). *Les grandes villes et la vie de l'esprit suivi de Sociologie des sens* (J.-L. Vieillard-Baron & F. Joly, Trad.). Éditions Payot & Rivages.

Song, L., & Licoppe, C. (2024). Noticing-based actions and the pragmatics of attention in expository live streams. Noticing 'effervescence' and noticing-based sequences. *Journal of Pragmatics*, 226, 1-16. <https://doi.org/10.1016/j.pragma.2024.04.001>

Stavo-Debaugue, J. (2003). « L'indifférence du passant qui se meut. Les ancrages du résident qui s'émeut ». In Cefaï, D. & Pasquier, D. (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*. PUF : Paris

Stavo-Debaugue, J. (2012). Des événements difficiles à encaisser. Un pragmatisme pessimiste. In Cefaï, D. & Terzi, C. *L'expérience des problèmes publics*. Paris : Éditions de l'EHESS

Stavo-Debaugue, J. (2013). « Les hantises, d'usages sociologiques en portrait conceptuel ». *Revue de l'Institut de sociologie*.

Stavo-Debaugue, J. (2017). *Qu'est-ce que l'hospitalité? Recevoir l'étranger à la communauté*. Éditions Liber.

Stavo-Debaugue, J. (2021). Sous les catégorisations, de l'allure du nouveau venu à la « culture : Éléments d'une sociologie pragmatique de la phénoménalité de l'arrivant. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.17828>

Tarde, G. ([1901]1989). *L'opinion et la foule*. Paris : Les Presses universitaires de France

Thévenot, L. (1994). Le régime de familiarité. Des choses en personne. *Genèses*, 17(1), Article 1. <https://doi.org/10.3406/genes.1994.1262>

Thévenot, L. (2006). *L'action au pluriel : Sociologie des régimes d'engagement*. Découverte.

Thévenot, L. (2014). Voicing concern and difference : From public spaces to common-places. *European Journal of Cultural and Political Sociology*, 1(1), 7-34. <https://doi.org/10.1080/23254823.2014.905749>

Thévenot, L. (2017). « Des Liens du Proche aux Lieux du Public » : Retour sur un Programme Franco-Russe Pionnier. *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, N° 48(3), 7-43.

<https://doi.org/10.3917/receo.483.0007>

Thibaud, J-P. (2015). *Eprouver la ville en passant. En quête d'ambiances*. Editions Métisse.

Truc, G. (2005). Simmel, sociologue du cosmopolitisme: *Tumultes*, n° 24(1), 49-77.

<https://doi.org/10.3917/tumu.024.0049>

Voirol, O. (2005). Les luttes pour la visibilité: Esquisse d'une problématique. *Réseaux*, 129-130, 89-121. <https://www.cairn.info/revue--2005-1-page-89.htm>.

Voirol, O. (2008). Pluralité culturelle et démocratie chez John Dewey. *Hermès*, n° 51(2), 23.

<https://doi.org/10.4267/2042/24169>

Zask, J. (2011). *Participer : Essai sur les formes démocratiques de la participation*. le Bord de l'eau.

Zask, (2020). Les relations face à face « un fait social pur » in Geffen, A. & Laugier, S. *Le Pouvoir des liens faibles*. CNRS Editions

Zask, J. (2022a). *Se réunir : Du rôle des places dans la cité (Nouvelle éd. revue et augmentée)*. Premier parallèle.

Zask, J. (2022b). Écologie du voisinage. *Communications*, n° 110(1), Article 1.

<https://doi.org/10.3917/commu.110.0099>

## Annexe

### Annexe historique

#### **Historique : De la fermeture à l'ouverture**

Avant de revenir sur ces questions et les enjeux qui entourent ce lieu de rencontre situé dans un quartier de la Ville de Lausanne, nous allons brièvement faire état des différentes étapes qui se sont succédées pour donner lieu à la situation actuelle de la Valencienne. A partir de différents documents recueillis au cours de mon enquête, d'un entretien effectué par des étudiants de l'EPFL que je mobilise en accord avec ces derniers, de témoignages récoltés en situation et d'un album photo effectué par le collectif<sup>159</sup>, revenons sur la temporalité qui a précédé mon entrée sur le terrain à la fin de l'année 2022.

#### **Aux origines, un club de boulistes**

Le 15 mai 1955, après deux ans de travaux menés sur le site de la Valencienne, les membres de « L'amicale Lausannoise des boules ferrées » inaugurent huit pistes de pétanque et un pavillon, construits dans le cadre d'un chantier participatif. Un article de la *Feuille d'Avis de Lausanne* daté du 20 mai 1955 titrait « Quand les boulistes mettent la main à la pâte – inauguration à Valency » faisant l'éloge d'un cadre « de verdure absolument idéal ». Les membres ont « travaillé avec un bel esprit d'équipe pour mériter son emplacement » mentionne l'article, tout en informant des coûts de construction s'élevant à une « modeste somme de 5000 francs » grâce à la contribution des membres. « Un bel exercice de solidarité » louait le journal hebdomadaire *Pour Tous*, le 21 juin 1955 en guise de conclusion dans son article dédié au sujet. Un billet signé par un certain Jean Marson pour commenter ce nouveau boulo-drome, effectue quant à lui une amusante et belle digression sur le jeu de boule :

---

<sup>159</sup> Sur ce point, il convient de relever l'important travail de documentation et d'archivage qu'a effectué le présent collectif. Dans un album intitulé « 2021 à la Valencienne » finalisé en mars 2022 que j'ai pu numériser, le collectif retrace chronologiquement les différents événements. L'album est fourni d'articles de presse, de photos et de toutes les communications officielles qui ont eu lieu (emails, communiqué de presse, pétition). Je remercie les protagonistes pour leur confiance et leur mise à disposition de ce travail d'enquête. Il est à noter que le collectif cherche à documenter cette affaire dans une visée d'enquête, ils ont par exemple écrit à la CIRA afin d'être soutenu dans ce travail de documentation. Par ailleurs, un album pour l'année 2023 est en cours de préparation.

« Parce que j'ai lu les discours qui furent prononcés lors de l'inauguration du boulodrome de Valency. Eh bien, ce jeu qui pourrait être tout simple ne l'est pas. Il faut tout d'abord des boules, bien entendu. Mais des boules ferrées. (...) Puis on fait une piste. Comme la société est grande, on fait même plusieurs pistes. (...) Mais on ne peut pas jouer tout le temps aux boules. Il faut bien s'asseoir un tantinet entre les coups. On met donc des bancs. Si possible de jolis bancs avec de la verdure autour, pour plaire à l'œil. D'autre part, tout le monde vous le dira, les boules ferrées, c'est lourd. Le joueur ne saurait rentrer chez lui, après la partie, en portant sa boule. C'est mal-commode. Il pourrait même la perdre, la boule ! Il convient donc de construire un abri, près des pistes, pour ranger les boules quand elles ont fini de rouler. Une maisonnette en planches? Le provisoire est toujours trop cher. On construit donc une petite maison en maçonnerie. Et la soif? Il y a peu de jeux qui secouent autant la glotte que le jeu de boules. Parce qu'on crie beaucoup quand on n'est pas d'accord. Il est évident qu'une buvette s'impose. Mais encore faut-il songer aux spectateurs ! Ces derniers, on le sait bien, sont difficiles. Il leur faut des gradins. (...) » (*Tribune de Lausanne*, le 29.05.1955)

Cette citation, anecdotique mais toutefois parlante, laisse apercevoir l'importance d'équiper un lieu pour le rendre hospitalier au-delà de la simple fonction du jeu de boules. Le jeu de boules appelle à la rencontre et à des moments de sociabilité, que ce soit entre les jeux ou à l'issue d'une partie. Et en effet, dès son origine, la Valencienne a été quelque chose de plus qu'un simple boulodrome, le lieu a été conçu comme un lieu de rencontre où des équipements ont été façonnés pour que les usagers du lieu puissent *l'habiter* et créer du lien.

Cependant, c'est bien la pratique sportive des boules ferrées qui prévaut durant les prémises de la Valencienne. De nombreuses compétitions ont vu le jour sur le site, ce dont nous informons les archives de journaux régionaux. Différents clubs résidents se sont succédés, le public était celui des adhérents du club et des amateurs de pétanque. Cela jusqu'en 2014, moment où le dernier club de pétanque dénommé « La Valencienne » s'est dissout suite au décès de son président<sup>160</sup>, mettant le lieu dans un sommeil temporaire.

### **Une ouverture progressive : L'association la Valencienne terrain collectif**

C'est à partir de l'année 2016, sous l'impulsion du Contrat de Quartier<sup>161</sup>, du Centre Socioculturel de Prélaz-Valency et de la consultation de certains habitants du quartier, que le

---

<sup>160</sup> Repéré dans l'article « Tu tires ou tu pointes » consacré au lieu paru dans le journal du quartier de Prélaz-Valency (numéro août 2021) : <https://www.journaldeprelaz-valency.com/copie-de-dernier-numero-4>

<sup>161</sup> Il s'agit d'un dispositif de consultation et de participation citoyenne encadré par la Municipalité qui organise des rencontres entre différents acteurs et habitants au sein d'un quartier. Le contrat de quartier de Prélaz-Valency est advenu entre septembre 2016 et octobre 2019 et a donné lieu à différentes initiatives tel qu'un repair café ou la rénovation de la place Dentan.

lieu sort de sa veille. La Valencienne entre dans une nouvelle phase et s'ouvre progressivement à un plus large public et à un éventail d'usages variés. Le geste du lancer de boules cesse de constituer l'usage principal du lieu et devient une activité parmi d'autres que l'on y pratique. Le droit d'entrée quant à lui, ne se restreint plus au seul "joueur de pétanque", mais s'ouvre à « l'habitant ». Peu à peu, le Centre Socioculturel se retire de la gestion du lieu et l'animation est reprise entièrement par une poignée d'habitants qui se constituent en une association nommée « Valencienne terrain collectif »<sup>162</sup>. Les membres disposent d'une patente pour tenir la buvette, une offre de restauration est mise en place et divers ateliers et animations voient le jour<sup>163</sup>, sans oublier l'incontournable jeu de boule qui continue à être pratiqué grâce aux infrastructures héritées des efforts antérieurs.

En 2019, le Service des Sports de la Ville de Lausanne transmet la propriété du lieu au Service du Logement et des Gérances (SLG). Le Service Enfance, Jeunesse et Quartier<sup>164</sup> (EJQ) en devient formellement le locataire, ce qui a pour effet d'engendrer de nouveaux interlocuteurs pour la Ville en ce qui concerne le dialogue avec les autorités. Du côté du public, le lieu est particulièrement prisé par les familles<sup>165</sup>. Tous les ingrédients semblent réunis pour créer un espace propice à la sociabilité entre habitants du quartier. Toutefois, selon Léo et Sem, deux membres de cet ancien collectif et qui animent toujours le lieu par le biais d'un nouveau collectif, estiment que le lieu n'interpelle à cette époque qu'une partie des habitants du quartier.

« C'était des gens du même âge, tous issus de formations supérieures, tous avec des enfants, ils se connaissaient tous ! Bref c'était des amis qui se connaissaient depuis longtemps, t'avais pas plus homogène que ça, des bobos qui étaient dans une bulle, qui s'occupaient de ce lieu comme si c'était un projet d'entreprise, incapables de cohabiter avec des personnes différentes qu'eux.. ouais c'était ça le problème, on en revient à la question de la gentrification, si certaines catégories

---

<sup>162</sup> Malgré de nombreuses relances à l'un des anciens responsables du comité, ce dernier ne m'a jamais donné suite à ma demande d'entretien, il m'est donc difficile de rendre compte de cette phase de reconfiguration et d'ouverture du lieu à un public plus large que celui des boulistes. Toutefois, j'ai pu récolter d'anciens PV et règlements liés à l'utilisation du site sur lesquels j'amorcerai une brève analyse. Il est à noter que lors d'un événement de soutien, j'ai eu l'occasion d'échanger très brièvement avec quelques membres de l'ancien comité.

<sup>163</sup> Selon le journal de Prélaz-Valency, les animations sont diverses : concerts, danse, cours de pilates, yoga, ateliers artistiques, rencontres etc.

<sup>164</sup> ou (QJF) selon si l'on se réfère au département ou au service directement concerné.

<sup>165</sup> Sur ce point, il est important de ne pas essentialiser le public sous l'une ou l'autre catégorie. Toutefois, il me semble important de pointer les habitudes de fréquentation. Venir seul ou venir en famille change la situation, adapte les usages, fait évoluer l'ambiance du lieu mais également la cohabitation entre les participants (nous reviendrons plus longuement sur cet aspect).

peuvent s'approprier l'espace public, ils le font sans penser aux autres. Les types avaient leur petite buvette avec le verre à 5.-, ils avaient leur charte.. une méga blague cette charte ! C'était marqué "nous sommes inclusifs, antiraciste, antisexiste blablaba" et après quand on accueillait certaines personnes pendant le COVID, ils disaient « ouais mais ces types ils sont sexistes, ils se comportent mal, ils foutent le bordel ». Très convaincant leur pseudo charte "nous sommes inclusifs", une grosse blague. La réalité c'était qu'il y avait que des blancs, tous avec un diplôme universitaire, souvent à des postes bien rémunéré que ce soit dans la commune ou même à l'uni, qui amenaient leurs enfants qui couraient partout, même sur les terrains [de pétanque]. ça a fait fuir ceux du quartier qui aimaient venir jouer à la pétanque. Inclusion, la blague pas une seule personne de couleur ! Ah non c'est vrai il y en avait une, c'était la femme de ménage qu'ils avaient embauché car ils étaient même pas capable de nettoyer les chiottes, un vrai entre-soi quoi » témoigne Léo. (Note d'observation du 26.10.2022)

Outre le fait de pointer une trop grande proximité interpersonnelle et d'une forte ressemblance entre les membres, la critique que formule Léo porte aussi sur la logique marchande qui caractérisait la gouvernance du lieu. Selon Léo, la conséquence était une certaine inaccessibilité pour d'autres populations, que ce soit en raison du prix des consommations<sup>166</sup> ou de l'ambiance qui découle de la mêmeté des profils<sup>167</sup>. Les usages sont encadrés, certains sont tolérés tandis que d'autres proscrits au sein du site, par exemple la restriction du pique-nique<sup>168</sup> qui était mentionné dans le classeur administratif de l'ancien comité. De même que dans un PV daté de 2018, un membre rappelle la nécessité d'encourager à la consommation les participants à l'issue d'une activité. La buvette tend alors à figurer le lieu (et ses activités) comme ayant le pied dans un régime concurrentiel qui nécessite une certaine recherche de rentabilité justifiée pour subvenir au besoin du collectif<sup>169</sup> et du lieu.

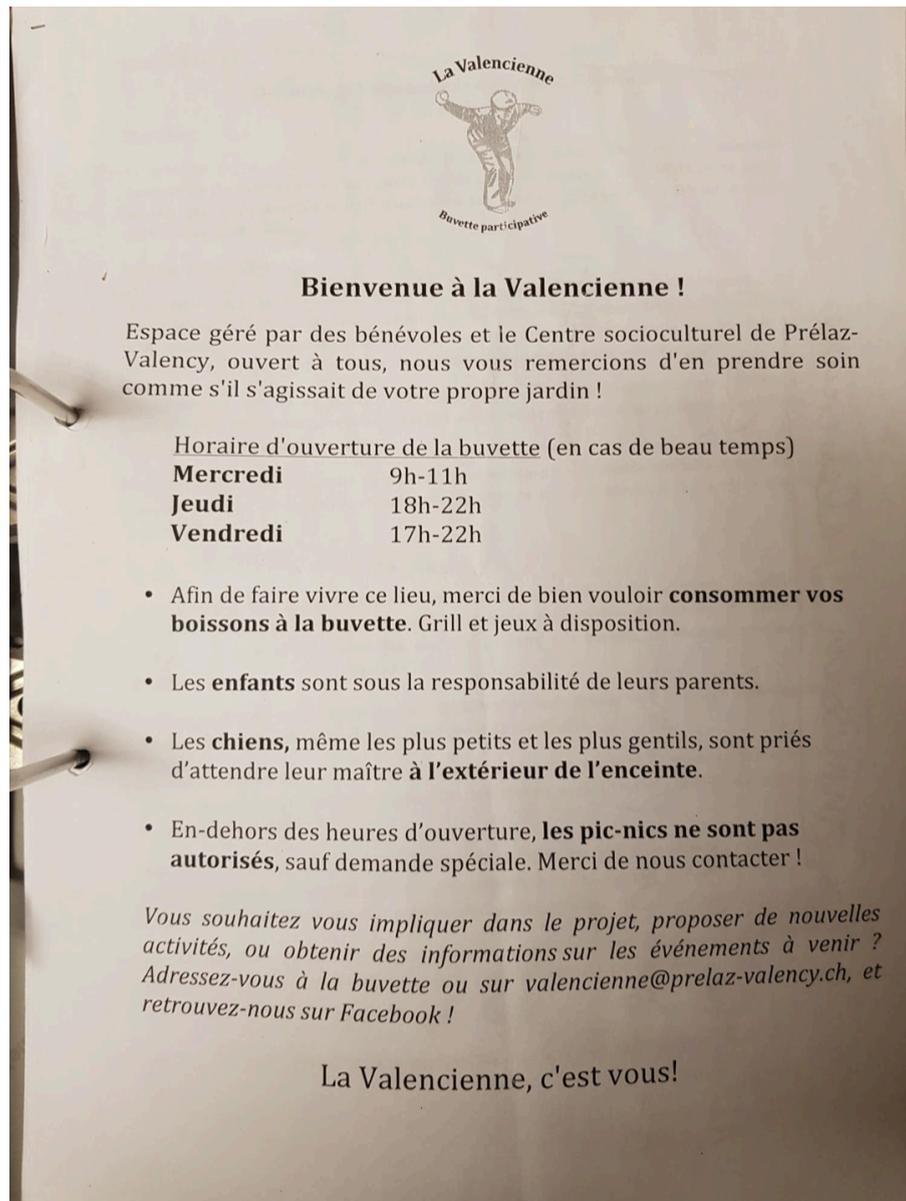
---

<sup>166</sup> « Sem : Pour donner un exemple, ils étaient tout content de pouvoir afficher qu'ils avaient de la bière locale, pas cher mais en fait tu payais 5 balles ta pression quoi.. mais la plupart des gens qui viennent maintenant jamais ils mettraient 5 balles pour une pression comme ça, ils vont acheter leur Anker à la Coop et puis voilà 'fin.. et nous on a fait des soirées où on avait des bières mais c'était prix libre, tu peux avoir une bière mais t'es pas obligé de la payer 5 balles surtout que c'était même pas comme si on devait après mettre de notre poche, ça fait un équilibre, des gens qui mettent un peu plus, des gens qui mettent moins » (Entretien enregistré par des étudiant.e.s de l'EPFL).

<sup>167</sup> Léo : « Avec l'ancienne association c'était aussi très fermé quelque part (Sem : avec une barrière symbolique), ouais c'était à la fois le prix et même dans l'ambiance ça faisait un peu.. grande fête d'anniversaire chaque week-end, qu'avec des gens qui se ressemblent ou plutôt ça fait une grande fête de famille, donc il y avait plein de gens du quartier qui passaient par-là et qui venaient jamais, Sem : on a discuté régulièrement avec pleins de personnes (Léo : même Bertrand !) ouais, ils nous disent "je suis allé une fois quand il y avait cette buvette et plus jamais je mets les pieds quoi car c'était une certaine ambiance » (Entretien par des étudiants de l'EPFL)

<sup>168</sup> La consommation de boissons provenant de l'extérieure du lieu n'est elle tout simplement pas permise, seule la consommation provenant de la buvette est acceptée.

<sup>169</sup> Nombre d'occurrences portent dans ces documents la mention « afin de faire vivre ce lieu, consommer à la buvette ».



Par les restrictions de certains usages, le lieu est inséré dans une configuration marchande, ce qui re-figure la catégorie d'habitants en celle de client. Des partenariats avec des acteurs privés ont également été effectués afin de gérer la buvette et une grande partie de la gestion du lieu et du public était menée formellement via des appuis contractuels. La participation des membres de l'association est formalisée dans un dispositif attribuant des places et des tâches fixes. Les places sont distribuées entre d'une part « les bénévoles » et de l'autre un salarié, via un règlement interne ouvrant sur un statut spécifique et donnant le droit de bénéficier d'une rémunération<sup>170</sup>. Le dispositif de concertation concernant la gestion du lieu et la délibération

---

<sup>170</sup> « En principe, l'association prévoit un poste de salarié pour la gestion de la buvette » (point 1.1.D du règlement sur la Valencienne)

vers des décisions communes se formalisent autour de rencontres hebdomadaires qui prennent la forme “d’assemblées générales” avec la rédaction de procès-verbaux. Concernant l’engagement des bénévoles, il est demandé aux membres d’effectuer « au moins deux tranches-horaires à la buvette » en s’inscrivant sur un *Doodle*. Finalement, l’entrée dans le collectif ou l’organisation d’événements<sup>171</sup> par un tiers est également contractuelle.

La Valencienne | Centre socioculturel de Prélaz-Valency | 1004 Lausanne | valencienne@prelaz-valency.ch

**A) UTILISATION DU TERRAIN SANS BUVETTE en-dehors des heures d'ouverture**  
**CONDITIONS GENERALES 2018**

La Valencienne est un projet participatif de quartier géré par des bénévoles. C'est pourquoi nous mettons volontiers les lieux à disposition, pour les personnes qui s'impliquent de l'une des manières suivantes :

- Effectuer 2 tranches-horaires bénévolement à la buvette (inscription sur le Doodle)
- Faire un don afin de financer des animations ou du matériel sur le CCP : 15-29658-5, Association de quartier de Prélaz-Valency, mention « Don Valencienne »

**Disponibilité et utilisation**  
Durant ses heures d'ouverture officielles, il est possible à chacun d'accéder au terrain :

Mercredi de 9-11h	Jeu de 18 à 22h	Vendredi de 17 à 22h
-------------------	-----------------	----------------------

➢ En dehors de ces heures, il est possible d'utiliser le terrain sur validation de ce contrat. Ce dernier ne comprend pas l'utilisation de la buvette.  
➢ L'accès est possible à partir de 9h du matin, et les lieux doivent être évacués au plus tard à 22h. Ce lieu ne peut pas être privaté et doit rester accessible au public, y compris lors de votre événement.  
➢ Il n'est pas permis de mettre de la musique amplifiée en terrasse (règlement de la Ville de Lausanne).  
➢ Les chiens sont interdits, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. L'Association de Prélaz-Valency décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

**Responsabilités et matériel**  
Le terrain de la Valencienne ainsi que des toilettes vous sont gracieusement mis à disposition, nous vous demandons donc d'observer les règles suivantes lors de votre venue :

- Le service, le rangement et le nettoyage relèvent de votre responsabilité (sacs poubelles à apporter et remporter avec vous, PQ, produits de nettoyage, extinction du grill, etc.)
- Un grill est à votre disposition. Le charbon, barquettes en aluminium etc, sont à apporter par vos soins.
- Un évier, une machine à café ainsi qu'un frigo peuvent être mis à disposition sur demande. Les produits de nettoyage et capsule de café sont à votre charge.
- Tout problème, appareil défectueux ou dégât est à nous signaler impérativement. Une retenue peut être faite sur la caution, une participation de votre assurance RC vous sera demandée en cas de dégât.
- Vous pouvez apporter votre nourriture et vos propres boissons, vaisselle, etc. **Pendant les heures d'ouverture officielles, les boissons doivent être consommées à la buvette !**

Prénom et Nom : ..... Code Postal : .....

Nature de la manifestation : *Pique-nique canadien* .....

Date et heure de la venue : ..... Nb de personnes (max 40) : *40* .....

No de tél : ..... e-mail : .....

Date et signature : .....

**Merci de joindre une copie de votre carte d'identité ainsi que de votre assurance RC. Une caution de CHF 100.- vous est demandée et vous sera rendue dans la semaine qui suit après vérification du bon état du terrain et remise des clés.**

J'accepte les conditions ci-dessus et m'engage à les respecter

Je souhaite recevoir le Doodle pour m'inscrire à la buvette ainsi que le programme de la Valencienne

A

## La pandémie reconfigure

La pandémie advient comme un événement reconfigurateur pour le lieu. C’est durant cette temporalité que naît chez Léo et Sem une exaspération à l’égard de l’ancien comité. Ils s’en

<sup>171</sup> Par exemple, le contrat informe que des garanties étaient demandées, lors de l’organisation d’un événement sur le lieu, dans ce cas une caution de 100 francs.

distancient progressivement tout en s'engageant pour re-figurer la vocation du lieu. D'une part, ils perçoivent une inadéquation entre les valeurs affichées et leur application en situation à l'égard des nouveaux-venus. Ces éléments sont alors apparus comme le point de tension de trop lorsque la fréquentation s'est ouverte à un nouveau public et ce dans un contexte de crise sanitaire où l'accessibilité à certains espaces a été réduite et où des lieux institués (bar, restaurant etc.) se sont vus clôturer et des habitudes de sociabilité troublées. La pandémie a eu pour conséquence la suspension des activités ordinaires et formalisées au sein de l'espace public et le lieu ne fait alors pas figure d'exception – l'exploitation de la buvette est rendue impossible – certains membres avaient alors réduit leur fréquentation tandis que d'autres n'avaient jamais été aussi présents sur le lieu.

« Déjà il y avait deux membres très actifs du comité qui allaient se retirer pour des projets perso' et le Covid a clairement pas arrangé les choses. A ce moment, le comité pilotait à distance le lieu mais sans savoir ce qu'il s'y passait réellement, les deux seules personnes qui étaient vraiment présentes, c'était Sem et moi. En 2020, il y avait vraiment deux fonctionnements en parallèle, et en même temps il y avait énormément de fréquentation sur le lieu car tout était fermé... Les gens qui venaient n'étaient pas du tout les gens qui venaient d'habitude. Concrètement ici il y avait des jeunes qui ne savaient pas où aller, des gens au chômage. Pour le dire de manière un peu schématique.. avant j'avais des familles qui habitaient dans les maisons, les petits immeubles entre les grandes avenues, un peu toutes ces petites rues.. et puis pendant le Covid, bah il y a des gens des grandes avenues qui venaient, avenue de Morges, route de Genève et l'avenue d'Echallens ! Et ça tout d'un coup, c'était carrément un autre public "comme ils disent" (*rires*), et bien sûr avec d'autres habitudes. En 2020, il y avait dans l'association des gens qui voulaient fermer le lieu et dire "on arrête tout, il y a le Covid, c'est la bonne excuse pour tout arrêter et dire qu'on en a marre" puis il y avait une autre partie de gens qui disaient "non non c'est maintenant qu'il faut faire des trucs" et nous on faisait partie de cette équipe évidemment. On était énormément sur place car les deux on n'avait pas de boulots. Donc on a parlé avec tous les gens qui passaient, qui se plaignaient de la situation, ils sont venus, il y a eu du bouche-à-oreille, un nouveau public a commencé à fréquenter ce lieu et on a créé des nouveaux usages » (entretien enregistré par des étudiant.e.s de l'EPFL)

La pandémie a alors fait apparaître de nouveaux visages et de nouveaux usages qui ont fait évoluer l'ambiance du lieu et par-là sa dynamique collective. Léo et Sem étendent l'accès aux infrastructures (cabanon, cuisinette) et aux biens aux usagers (vaisselle, jeux etc.). Les usagers ont commencé à déposer leurs empreintes personnelles, à expérimenter des usages qui jusque-là étaient proscrits par le règlement, à équiper le lieu avec des objets récupérés ou

importés du domicile. Des constructions sont également apparues, à l'image de la « veranda<sup>172</sup> » construite intégralement par des usagers<sup>173</sup>.

Toutefois, parallèlement à ces moments de mise en commun et de sociabilité entre étrangers, la fermeture des autres espaces de sociabilité et de rencontre a donné lieu à des usages parfois incompatibles avec la cohabitation avec le voisinage.

« C'est là que les ennuis ont commencé. Durant le covid, il y avait vraiment des nuisances régulières. Vu que tout était fermé, tous les espaces de rencontres, les lieux de fête, tout était fermé... bah la Valencienne s'est retrouvée à avoir un usage qu'il n'y avait pas avant, des gens qui restaient jusqu'à 2h du matin à faire la fête entre eux, et évidemment c'est tous des gens que t'aurais retrouvé en boîte de nuit ou dans le centre de Lausanne. Et là ça a commencé à être emmerdant car il y a eu des plaintes du voisinage, enfin surtout un voisin, bon on va pas se mentir il y avait aussi quelques voisins qui de temps en temps trouvaient qu'il y avait un peu trop de bruit, trop de fumée avec les grillades.. témoigne Sem. Léo poursuit : Dans l'immeuble il y avait trois voisins (cite les noms) qu'on avait rencontrés pour discuter. Les choses se sont arrangées avec eux. Maintenant quand on les recroise, ils nous disent que ça n'a plus rien à voir avec la période du Covid, et qu'ils ne parlent même plus avec l'autre voisin. Mais c'est là qu'on a commencé à avoir un rapport tendu avec la Ville » (entretien enregistré par des étudiant.e.s de l'EPFL)

Le caractère public d'un tel espace extérieur, équipé pour des rassemblements et ce, dans un contexte contraignant pour participer à des situations de coprésence, attire des usagers provenant d'horizon multiples, issu du quartier ou au contraire étrangers au quartier et même à la Ville de Lausanne.

---

<sup>172</sup> On m'informe de l'existence d'une veranda, une structure fait de récupération qui a émergé par l'initiative de trois usagers, Léo me raconte : « ils ont construit une structure pour s'asseoir à l'ombre, il y avait une table et on mettait à disposition de la vaisselle. C'était un peu le bordel au début et ça a choqué l'ancienne asso', ils pensaient que c'était nous qui avions manigancé ça alors qu'on était pas du tout impliqué dans ça, on a découvert ça en venant un jour. Mais on a décidé de défendre la veranda, car les gens se sont impliqué par eux même et c'était devenu joli avec le temps, pis c'était hyper pratique ! On pouvait mener certaines activités sans empiéter sur les autres usagers du lieu tout en garantissant une certaine intimité ». Edmond réagit à cette anecdote « ah c'était la bonne ambiance de l'époque ». (Observation du 20.07.2023)

<sup>173</sup> En questionnant l'un des usagers ayant participé à son élaboration, ce dernier m'informe que « ah ouais la veranda (*rigole*), en fait on a pas trop pensé, on l'a fait sur le moment avec d'autres gars. Bon on a quand même demandé aux autres (pointe du doigt Léo et Sem) si c'était ok pour eux, ils nous ont dit qu'il y avait pas de problème, donc là on a commencé à construire ça à partir de choses très simples, c'était vraiment basique comme construction. On l'a fait parce que quand le cabanon est fermé bah il nous fallait un petit endroit pour se mettre à l'abri et l'hiver ils enlevaient la bâche.. donc ici quand il pleut ou qu'il y a du vent t'as vraiment rien, tout est mouillé. Et la veranda a duré 6 mois ! Il y avait tout un tas d'activités dedans jusqu'à ce que la Ville repère ça et nous oblige à la démonter.. Ouais typiquement une interdiction par intérêt, ils veulent qu'on fasse tout à leur manière qu'il dicte notre vie et ils le font comme si ils nous prenaient pour des cons. Ça leur changeait rien à eux, il y a bien assez d'espaces dans le monde pour qu'on puisse se le partager.. » (Observation du 21.04.2024)

« Les gens qui faisaient des nuisances, on a appris à les connaître, il y avait des gens d'avant mais aussi des gens qui ont connu le lieu durant cette période, mais après t'avais aussi parfois des soirées où il y avait 30 personnes, mais qui étaient juste là en mode "on a trouvé un endroit où se réunir". Des fois, t'en as un qui habite le quartier, qui connaît le lieu et qui appelle tous ses potes. Après il y a aussi eu des gens qui venaient de Vevey ou de Genève où le lendemain il nous restait juste à constater... euh pas les dégâts mais presque. » (entretien enregistré par des étudiant.e.s de l'EPFL)

Parmi le voisinage lésé, une figure retentit fortement. Il se constitue au fil du temps en un protagoniste important dans l'histoire de la Valencienne : il s'agit du Voisin. Ce dernier habite à proximité du lieu et dénonce à répétition la modalisation du lieu qui, à partir de la pandémie, aurait radicalement impacté la tranquillité du quartier et dont il ne peut plus supporter les nuisances. Il formule sa première dénonciation officielle en octobre 2020 en adressant une plainte à la Ville. L'hivernage du lieu s'effectue, apaisant momentanément les tensions. Les dénonciations reprennent au printemps 2021 à la reprise des animations au sein du lieu jusqu'à ce que le Voisin crée une page afin de documenter ses dénonciations sur la plateforme Facebook le 27 avril 2021. Le 21 mai 2021, la Ville révoque le droit d'usage du lieu à l'association « Valencienne terrain collectif », c'est donc dans ce contexte conflictuel qu'elle se dissout le 28 mai 2021. A ce même moment, Léo et Sem ainsi que certains usagers familiers du lieu s'organisent en un nouveau collectif.

### **S'associer pour exister - L'association comme exigence**

Suite à la révocation du droit d'usage par la Ville, certains membres de l'ancienne association lui donnent alors le feu vert pour évacuer le lieu et procéder au changement des serrures des différents bâtis (WC, local et cabanon), ce au détriment de Léo et Sem. Pour justifier sa révocation, la Ville argumente que « malgré les efforts louables que l'association investit sur ce terrain pour le rendre agréable et bénéfique aux habitant.e.s du quartier, celui-ci fait malheureusement l'objet d'un grand nombre de mésusages (et parfois des délits) qui dépassent les responsabilités de l'association » (communiqué officiel de la Ville du 21 mai 2021). Le retrait de la gouvernance du lieu s'accompagne d'un appel au désencombrement et la Ville fait parvenir à l'ancien comité un inventaire<sup>174</sup> des choses à enlever du site en moins d'une semaine : potagers, cabane, espace de grillade, four à pain, serres et poulaillers.

---

<sup>174</sup> Cet inventaire exhaustif des infrastructures présentes est lié à un manque de coordination entre les services. La fonctionnaire liée au SLQ n'a pas été informée que certains équipements du lieu était autorisé à demeurer, c'est après la prise de contact du collectif que les autorités admettent le malentendu.

S'en suit une mobilisation de Léo et Sem, ainsi que des usagers attachés au lieu, qui se constituent en « collectif<sup>175</sup> des usager.ère.s de la Valencienne ». Le collectif s'engage publiquement par un premier communiqué de presse qui dénonce le désencombrement ordonné par la Ville et la remise en cause du fonctionnement autogestionnaire du lieu.

Ils tentent de communiquer sur les effets positifs de leur initiative, notamment la plus grande accessibilité du lieu qui s'ouvre désormais à une population plus mixte, pour certains en situation de vulnérabilité en raison du contexte pandémique. « La Valencienne est un lieu qui favorise les rencontres et la création de liens de solidarité entre habitant.e.s du même quartier aux origines sociales diverses » peut-on lire dans ce communiqué de presse qui publicise dans le même geste le premier événement de soutien à la Valencienne. Ce dernier a lieu le 2 juin 2021 à la Valencienne. Le collectif invite tous soutiens à venir s'informer de la situation, à signer une pétition, et à participer à une action carte postale<sup>176</sup> à destination des élus de la Municipalité. Au même moment, une pétition en ligne<sup>177</sup> est lancée sous l'initiative d'un usager.

---

<sup>175</sup> Sans reconnaissance juridique, à savoir qui ne serait pas qualifié d'association par les régulateurs au sens de l'article 60-79 CC.

<sup>176</sup> Cette action consiste à demander aux usagers à énoncer leur soutien, indignation et doléance en l'adressant à une personnalité politique, dans ce cas la destinataire est l'élue et chargée du service du SLQ Natacha Litzistorf (à présent responsable du service SPADOM).

<sup>177</sup> La pétition se trouve encore dans le lien suivant :  
<https://www.change.org/p/les-autorit%C3%A9s-lausannoises-sauvons-la-valencienne>

### Sauvons la Valencienne

En signant cette pétition, j'exprime mon indignation face aux mesures prises par la Ville à l'encontre de la Valencienne : fermeture du cabanon, fermeture des toilettes, interdiction de l'utilisation du grill, désencombrement du mobilier et destruction des installations (four à pain, plantations, poulailler, cabane). Plus généralement, j'exprime ma totale incompréhension face à l'attitude des différents services municipaux qui ne prennent pas la peine de nous consulter, nous les usagers et usagères du lieu, avant de prendre de telles mesures. Nous demandons la suspension de ces mesures et l'ouverture d'un réel dialogue.

Par ma signature, j'adresse mon entier soutien, en tant qu'usager/ère du lieu, aux personnes qui font vivre, au quotidien et bénévolement, la Valencienne – et qui s'organisent aujourd'hui en collectif de défense du lieu. J'exprime mon souhait à ce que la Valencienne reste ce qu'elle est aujourd'hui : un lieu de vie ouvert sur le quartier, qui met à disposition du voisinage jeux, grill, mobilier, vaisselle, électricité, outils, potager, etc. afin de permettre les rencontres et l'organisation d'activités communes.

Enfin, je soutiens la reprise rapide du lieu par une Association réellement représentative dès de la diversité du quartier. Une Association à laquelle la Ville accorde une autonomie suffisante pour répondre aux besoins du quartier et qui fasse vivre le lieu selon des principes de tolérance, de confiance mutuelle et de responsabilisation collective.

Première pétition de la Valencienne (repéré dans l'album 2021, le sur-lignage est d'origine)

Les médias régionaux (Le Courrier<sup>178</sup> et 24 Heures<sup>179</sup>) s'emparent de l'affaire « La Valencienne », ce qui marque le début d'une série de publications. « La Ville veut permettre aux activités non problématiques de se poursuivre, la pétanque et le jardinage notamment, tout en supprimant les rassemblements nocturnes. Nous n'envisageons par ailleurs pas d'agrandir le parc de Valency, mais d'éviter que la buvette-pétanque se mette à empiéter sur le parc (...) Nous avons reçu des plaintes du voisinage pour des nuisances (sonores et visuelles). (...) Des lieux ont été bâtis sans être conformes aux règlements de la construction. En clair : l'association avait de la peine à gérer ses activités » communique alors dans l'article du 24 Heures l' élu popiste<sup>180</sup> David Payot en charge du service EJQ.

Le jour-même, soit le 3 juin 2021, le collectif envoie une lettre adressée à la Municipalité. La lettre (cf. annexe lettre) pointe l'absence de consultation collective des usagers à l'égard du processus de désencombrement et de la fermeture des accès des bâtis. En cela, ils dénoncent que le dialogue avec la Ville ne s'effectue qu'avec les membres de l'ancien comité au détriment du collectif qui œuvre effectivement sur le lieu par son travail d'animation et de maintien. Ce qui anime en outre le collectif à ce moment, c'est la défense de la "veranda" :

---

<sup>178</sup> Un article titré « L'association La Valencienne menacée d'expulsion) sort le 03 juin 2021 - Tadeusz Roth

<sup>179</sup> De même que 24 Heures titrait « La ville expulse le collectif de la Valencienne » le même jour - Claude Béda

<sup>180</sup> Popiste est le suffixe adjectival du POP, à savoir Parti Ouvrier et Populaire.

« Nous nous sommes mis d'accord pour défendre cet abri, construction illégale pour l'Etat, mais qui pour nous signifie toute autre chose : au-delà du fait qu'objectivement, elle ne gêne personne et qu'elle permet très pragmatiquement de se protéger de la pluie, elle est le fruit d'un travail collectif, qui plus est de personnes qui sont généralement marginalisées et largement écartées des processus institutionnels de « participation ». C'est un travail fait de récup' et d'une appropriation intelligente de l'espace public. L'ordre dominant (ça y est, c'est dit!) n'apprécie ni son esthétisme, ni les gens qui s'y installent (''trainent'') la journée. La Ville ne reconnaît pas qu'il est le résultat d'une démarche bien plus participative et inclusive que tout ce qu'elle n'arrivera jamais à mettre en place. Et plutôt que de la défendre avec des fourches, nous allons en faire un symbole de vie et d'autonomie en l'utilisant pour y organiser toutes les activités qui nécessitent un abri, un peu de confort, de l'intimité et quelques rangements pour du matériel : soit tout ce qu'offre un abri ». (Extrait d'email envoyé par Léo, le 8 juin 2021 à 21:07)

Le collectif invite les usagers à faire vivre la veranda et formule différentes idées d'activités qui « promeuvent l'entraide et les mixités sociales et intergénérationnelles : coiffeur prix libre, devoirs surveillés, ateliers d'écriture, groupes de parole, cours de langues etc. ». Ils re-figurent l'abri en un espace démocratique où la solidarité, le don ainsi que la transmission de connaissances et d'expériences règnent.

La mobilisation du collectif et la sollicitation des soutiens a mené le 14 juin 2021 à une réponse des autorités. La Ville convie le collectif à une rencontre agendée au 16 juin 2021<sup>181</sup> réunissant le service SLG et EJQ et garantit, par la voix de David Payot, que les aménagements seront laissés en l'état, à condition qu'aucune autre construction n'apparaisse à partir de cette date<sup>182</sup>. Entre-temps, un responsable de l'ancien comité fait aussi une apparition dans l'espace médiatique. Par le biais d'un communiqué de presse et d'un témoignage dans un article du 24 Heures<sup>183</sup>, l'ancien responsable se distancie de toutes responsabilités liées aux événements récents liés à la transformation du lieu<sup>184</sup>. Rappelant la bonne collaboration d'antan avec la Ville de l'ancien collectif, il appelle les autorités à

---

<sup>181</sup> Le collectif décline la proposition du rendez-vous compte tenu de la temporalité très courte (soit deux jours), le rendez-vous est alors fixé au 22 juin 2021.

<sup>182</sup> « Dans l'intervalle, la Ville laissera les aménagements et constructions de la Valenciennne en leur état. En revanche, aucune construction nouvelle ne sera admise ». (Communication du 14 juin 2021)

<sup>183</sup> L'article est intitulé « Des dissensions derrière les problèmes de la Valenciennne » (Romaric Haddou), publié le 21 juin 2021.

<sup>184</sup> « La Ville nous a demandé de différentes manières d'appliquer de nouvelles règles pour réduire les nuisances nocturnes et débarrasser les éléments apparus sans autorisation. Mais les décisions prises en comité n'étaient plus appliquées - ou applicables - sur le terrain (...) Lorsque les autorités sont passées aux mesures concrètes, un nouveau collectif de défense de la Valenciennne s'est créé et a diffusé une pétition. Ce constat a amené l'association à se dissoudre à regret et malgré l'attachement du lieu, pour qu'il ne persiste de confusion entre l'association et les comportements sur le terrain ».

organiser une assemblée de quartier afin qu'un nouveau projet émerge sur le lieu (ce qui fait figure d'opposition face au travail effectué au sein du lieu par le présent collectif).



L'une des rares photos disponibles de la véranda que l'on voit ici à gauche de la photo. (Photo : Le Courrier - « L'association la Valencienne menacée d'expulsion », le 3 juin 2021)

Le 22 juin 2021, dans le cadre du rendez-vous préalablement fixé avec la Ville, le collectif se rend au "bureau"<sup>185</sup> avec en main un pré-projet (cf. annexe pré-projet extrait), élaboré pour communiquer son intention à continuer d'animer le lieu. Ce document de six pages fait mention du contexte de déploiement du lieu, décrit son public, inventorie ses aménagements et les usages qui y sont liés, fait état des activités collectives menées mais également celles envisagées dans le futur, et inscrit les buts poursuivis, les principes et valeurs et le fonctionnement envisagé pour la Valencienne. Malgré tous les efforts d'enquête collective menés pour mettre sur pied ce document, ce dernier ne sera pas mis à l'ordre du jour, la Ville ne l'abordera pas, le déplorent Léo et Sem.

Les discussions s'ensuivent jusqu'à que la Ville promette au collectif une convention de prêt-à-usage de trois mois sous condition que le collectif se constitue en association (entendue comme « personne morale » dans sa qualification juridique). C'est ainsi que le 5 juillet 2021, 23 personnes fondent « l'association la Valencienne ». Six usagers acceptent les postes du comité dont Léo et Sem ne font pas partie. Malgré certaines réticences<sup>186</sup> à signer la

---

<sup>185</sup> Terme émique qui désigne le lieu de rencontre avec les autorités, il s'agit du bâtiment administratif de la Ville situé à Chauderon.

<sup>186</sup> Ces réticences portent sur la courte temporalité de trois mois dont dispose l'association. La Municipalité par la voix de David Payot s'est engagée à reconduire la convention de prêt-à-usage à l'issue de

convention, le collectif accepte finalement de se lier contractuellement à la Ville le 22 juillet 2021 afin de poursuivre ses activités au sein du lieu jusqu'au 30 septembre 2021. Le collectif tente une dernière fois de sauver la veranda. Ils argumentent en rendant attentif au fait que d'autres infrastructures (four à pain, poulailler) ont été autorisées de manière informelle, ce qui fonde une incohérence aux yeux du collectif<sup>187</sup>. C'est donc la décision arbitraire "deux poids deux mesures", de tolérer certains aménagements plutôt que d'autres en fonction de l'interlocuteur que le collectif critique<sup>188</sup>. La veranda est finalement démontée par les mêmes usagers qui l'avaient initiée ne souhaitant pas mettre davantage en péril les relations avec la Ville<sup>189</sup>.

« Soulagement provisoire à la Valencienne » titrait un article du 24 Heures le 30 août 2021 en réaction au contrat prêt-à-usage établi entre la Ville et le collectif. La saison estivale bat son plein, mais non sans quelques encombres. Le Voisin intensifie ses dénonciations en interpellant la Municipalité et les services de police<sup>190</sup> alimentant l'affaire de la Valencienne dans les médias régionaux. Le collectif critique ces dénonciations basés selon eux sur des « rumeurs qui portent préjudice » aux activités du lieu. Une publication du 24 Heures<sup>191</sup>

---

cette temporalité. La convention spécifie cependant la démolition de la "véranda" et joint au contrat un ensemble de responsabilités au collectif. Certaines de ces responsabilités étaient déjà prises en charge par les usagers, tel que le maintien du lieu et de ses infrastructures mais intègre désormais des frais d'exploitation tels que les coûts d'électricité, de chauffage et d'eau.

<sup>187</sup> En ce qui concerne le poulailler, une demande a été faite auprès du EJQ. La cheffe de service n'ayant pas prêté d'importance ou de crédit à cette demande aurait alors accepté oralement la présence de poules sur le lieu. Léo me raconte « C'était les poules de l'école primaire de Prélaz, elles sont nées là bas pour un projet scolaire et entre temps je les avais prises chez moi (les gens rigolent) alors oui des poules c'est chou quoique chez soi c'est un peu chiant, mais ouais on a vraiment tout fait, on a même eu l'ancienne cheffe de service d'EJQ qui était là en mode « moi j'en ai rien à foutre de vos poules, de toute façon elles se feront bouffer d'ici deux jours par les renards », elle nous littéralement dit ça.. En plus c'était avec l'ancienne asso', on a vraiment repris les formulations officielles, on a tout fait bien.. donc c'était toléré par un service mais pas par l'autre. Pis après t'as Payot qui était persuadé qu'on avait pas fait de demande.. mais si ! Dans le dossier, il manquait juste la signature de la propriétaire pour la mise en enquête mais la propriétaire bah c'est Litizdorf ». (Observation du 21.02.2024)

<sup>188</sup> Les aménagements proposés par l'ancien collectif étaient plus favorablement accueilli par les régulateurs et sujet à des accords informels convenus en face-à-face. C'est donc un certain favoritisme que le collectif dénonce.

<sup>189</sup> Léo : « la Ville a alors exigé de venir sur place pour parler avec les gens qui étaient derrière ce projet, mais c'était des gens qui ne parlaient pas bien le français et dont certains n'avaient pas de papier.. Deux usagers (cite les noms) ont donc décidé de la démonter car ils avaient peur que ça crée trop de problèmes. » (Observation du 20.07.2023)

<sup>190</sup> « Il appelait la police plusieurs fois par semaine, même deux fois par jour selon les moments. Même la Ville nous disait qu'il était taré et qu'il harcelait les services de police, mais au lieu de l'envoyer chier, ils instrumentalisaient politiquement ses plaintes pour mettre du poids à leur argument à notre encontre » raconte Léo (Entretien enregistré par des étudiant.e.s de l'EPFL)

<sup>191</sup> Article paru le 7 septembre 2021

relevait qu'« entre la Valencienne et les voisins mécontents, l'été a été chaud ». Elle fait mention de la page Facebook initiée par le Voisin qui documente une grande partie de ses dénonciations, photos et vidéos à l'appui. La Valencienne quant à elle ne reconnaît pas les accusations à son encontre et se considère comme « victimes d'un ou plusieurs voisins qui lancent des rumeurs pour nous décrédibiliser sans savoir ce qui s'est réellement passé » tout en évoquant la possibilité de recourir à l'arène judiciaire pour diffamation. Le Voisin se figure lui aussi comme victime face à l'imprévisibilité des activités qui adviennent sur le lieu: « on ne peut jamais être sûr du moment où il y aura de la musique forte, des cris ou encore de la fumée ». Il déplore le fait de ne pas être entendu à son tour par la Municipalité et de n'avoir pas pu participer aux discussions quant à la réouverture du lieu avec la nouvelle association. David Payot annonce l'organisation d'une assemblée publique afin de dessiner les contours d'un projet pour le lieu à la rentrée scolaire et que le collectif y sera « au premier plan ». De nombreux protagonistes ont alors témoigné par le biais d'articles de presse consacrés à la Valencienne leur souhait d'y participer : du Voisin au responsable de l'ancien comité.

### **Une assemblée “maquillée”**

Les activités se poursuivent jusqu'à fin septembre, date d'échéance du contrat et moment où la Ville convoque une assemblée de quartier qui a lieu le 29 septembre 2021. Parmi les participants à l'assemblée, quelques usagers et membres de l'association, des membres de l'ancien comité, de l'association de quartier Prélaz-Valency, le voisinage réfractaire à l'égard de l'initiative dont le Voisin et des représentants de la Ville. Le collectif déplore le revirement de ce qui devait être à la base une consultation citoyenne permettant de sonder les besoins des habitants en un dispositif de justification du collectif face aux accusations retenues à leur encontre. Certains membres du collectif boycottent la rencontre et ce dernier critique la faible représentativité des habitants du quartier et la visée détournée de cette assemblée<sup>192</sup>.

Parmi les nombreuses critiques à l'égard de cet épisode, l'une indigne particulièrement : le non-respect de l'article 13<sup>193</sup> du contrat de prêt-à-usage. Cet article devait garantir l'inclusion

---

<sup>192</sup> En pleine discussion sur l'organisation du week-end de lutte, les membres de la Valencienne et de l'Amicale de la Pétanque font mention des expériences passées avec les autorités, des promesses d'assemblées et du boycott par certains responsables. « Ils se sont engagé à faire un assemblée collaborative » dit un responsable, Samuel répond que « vous vous êtes fait avoir, c'était plutôt une assemblée générale où on n'avait pas notre mot à dire ». Un autre répond que « on a jamais eu d'assemblée qu'on nous l'avait promis ». Léo répond que « oui on a eu mais ils ont juste invité l'ancienne association et nous, c'était une blague ce truc » (Observation du 06.06.2023)

<sup>193</sup> Article 13 - durée et résiliation de la convention : « La présente convention de prêt à usage est conclue pour une durée déterminée du 13 juillet au 30 septembre 2021. A l'échéance de la présente convention, en cas de

de l'association présente sur le lieu dans le dispositif de consultation, et ce, en intégrant « les usager.ères et acteur.trices du voisinage ». Le collectif critique la faible publicisation de cet événement, ce qui a eu pour effet de ne réunir qu'une vingtaine d'individus. Exprimant son désarroi, le collectif adresse un e-mail au service EJQ: « Nous avons dû nous résoudre à quitter prématurément la salle. Nous regrettons évidemment ce dénouement, mais le mécontentement, l'agacement et la déception que nous avons ressentis ce soir-là étaient trop forts. Nous avons eu le sentiment d'avoir été trompés par le but de la réunion et d'avoir, à nouveau, été méprisés par vos collaborateur.ice.s<sup>194</sup> ».

Ils font état que malgré les efforts poursuivis afin de respecter le cadre établi (constitution sous une forme associative reconnue par les régulateurs), des concessions effectuées (le démontage de la veranda) ou encore l'établissement d'un dialogue avec le voisinage (en organisant des permanences hebdomadaires), les promesses d'une concertation collective n'ont pas été honorées par la Ville. Les critiques s'articulent autour de trois axes. Premièrement, le collectif déplore la désaffection des fonctionnaires liés à l'affaire qui, après avoir entamé la séquence d'introduction de l'événement, ont quitté les lieux en confiant la suite de l'animation de l'assemblée à « un service de coaching présenté comme un service "médiation/facilitation" ». Le collectif ressaisit cette mise en retrait comme une déresponsabilisation de la Ville dans cette affaire en la refigurant comme un simple « conflit de voisinage ». Cela renvoie à une seconde critique qui porte sur la forme même de cette assemblée, son organisation et sa faible publicité à l'égard du voisinage<sup>195</sup>. L'accès à la rencontre a par ailleurs été refusé à certains par la nécessité de détenir un "pass covid". Le collectif critique par ailleurs que la Ville n'ait pas intégré la perspective de l'association porteuse d'une connaissance familière du lieu, des attentes mais aussi des besoins formulés

---

changement de bénéficiaire du prêt à usage, l'emprunteuse s'engage d'ores et déjà à rendre les clefs et les installations dans leur état initial, conforme à l'état des lieux d'entrée, libres de tous aménagements et matériel. L'intention de la Ville de Lausanne est de poursuivre une animation sur le site de la Valencienne impliquant les usager.ères et le voisinage sur une base associative. A cette fin, elle s'engage à organiser dès la rentrée scolaire 2021, en collaboration avec l'association La Valencienne, des échanges et une assemblée publique destinés à rassembler les usager.ères et acteur.trices du voisinage, et à développer les activités du site ».

<sup>194</sup> Les énonciations citées sont reprises d'un email envoyé par le collectif au service (EJQ) en s'adressant à David Payot mais également aux trois collaborateur.ice.s chargé.e.s du dossier de la Valencienne dont deux étaient présents à l'assemblée.

<sup>195</sup> « Nulle présentation des différentes associations n'a été faite, aucun tour de table des différentes personnes présentes et de leur intérêt à participer à la réunion n'a été proposé. Notons que le peu de personnes venues participer à cette soirée marque, selon nous, l'échec de la Ville à réunir le voisinage d'un quartier la faiblesse des démarches entreprises et le peu d'ancrage auprès de sa population ».

par les usagers<sup>196</sup>, les interventions n'étant ciblées que sur le collectif pour évoquer la problématique de leur présence sur le lieu<sup>197</sup>. En somme, c'est la rigidité du dispositif de participation organisée par la Ville qui fâche<sup>198</sup>. Ce dernier est perçu comme peu propice à la circulation des perspectives et des expériences, peu apprêté pour l'individu non familier à ce processus et qui interpelle donc davantage certains individus que d'autres sans qu'un travail d'accompagnement ne s'effectue afin de combler cet écart. Finalement, la troisième critique porte sur le ton employé<sup>199</sup> et l'évolution de l'assemblée en un dispositif de justification/médiation censé résoudre un "conflit de voisinage", forme qui ne correspond pas à ce qui avait été promis au collectif<sup>200</sup>.

A l'issue de cette assemblée, aucun projet n'a été convenu pour l'animation du lieu. Malgré cela, le contrat de prêt-à-usage n'est pas renouvelé avec le collectif, quand bien même la convention précédente informait que « seul un changement d'emprunteuse » l'engagerait à devoir rendre les clés à la Ville. En l'absence d'un nouveau projet pour le lieu, la Ville met sur pied un système de réservation du cabanon via une plateforme en ligne afin de « faciliter l'organisation d'activités de quartier » (communiqué de la Ville du 30 septembre 2021). Un

---

<sup>196</sup> Sur ce point, le collectif critique également que les régulateurs, par l'intermédiaire des fonctionnaires chargés du dossier, ne viennent ni visiter le lieu, ni rencontrer ses « habitants » malgré les nombreuses sollicitations du collectif.

<sup>197</sup> « Rappelons que des scissions fortes divisent les différentes personnes réunies ce soir-là. Ouvrir le débat en sortant de son chapeau « que s'est-il passé ces trois derniers mois ? » nous a semblé réducteur, et voué à raviver les conflits plutôt qu'à les apaiser.

<sup>198</sup> « En nous obligeant à suivre des chemins participatifs qui sont propres à la Ville, c'est l'expression plurielle animant le lieu qui est empêchée ; c'est l'impossibilité de rendre compte de la vie quotidienne qui est réduite au silence ; c'est le témoignage et la parole des personnes oubliées dans les méandres bureaucratiques de notre ville qui sont invisibilisées »

<sup>199</sup> Le collectif dans un discours rapporté fait état qu'une fonctionnaire responsable du EJQ aurait tenu des propos suivants : « Le terrain appartient à la Ville, c'est elle qui décide des règles et de la gestion de cet espace (...) Non, avec moi il y a un cadre, c'est comme cela et pas autrement » en réponse à la remise en question du principe participatif d'un membre de l'association. (Email du 4 octobre 2021 de la Valencienne à la Municipalité)

<sup>200</sup> « Nous pensons qu'un dialogue intelligent, basé sur les faits et la réalité concrète du lieu était impossible par le choix de la méthode "façon recette de cuisine" proposée par l'entreprise de médiation mandatée par vos services (sans compter le lieu inapproprié de la rencontre). Ces rencontres se devaient d'être des moments fédérateurs « destinés à rassembler les usager.ère.s et acteur.ice.s du voisinage, et à développer les activités du site (art. 13 de la convention) (...) Il semble inapproprié, pour une rencontre censée mettre autour d'une table les différentes personnes intéressées par la Valencienne, de centrer l'action dans une perspective de médiation. D'autant plus que l'entreprise choisie pour ce travail a l'habitude du monde entrepreneurial, a priori, peu compétente en matière de problématique sociale et politique. Nous tenons à souligner que nous ne sommes pas contre l'idée d'une rencontre de médiation entre acteur.ice.s et détracteur.ices de la Valencienne. Toutefois, il serait plus judicieux que les différentes parties en soient informées et que cette médiation prenne place dans un cadre plus large de rencontre où il est question de ce qui se fait concrètement à la Valencienne et en essayant d'y inclure des personnes actives sur le lieu ».

article du Courrier<sup>201</sup> fait état que la Valencienne « perd l'exclusivité de la gestion du lieu » face à l'apparition du système de réservation et David Payot justifie cette démarche pour « assurer une coordination qui inclut le plus d'acteurs possible ». Le même jour, la Ville (par la voix de David Payot) accorde au collectif un délai d'un mois pour « procéder à l'état des lieux ainsi qu'à la remise des clés sur le site de la Valencienne le 1er novembre 2021 à 12h00 » afin de « préparer la transition dans les meilleures conditions » tout en les invitant à une rencontre durant le mois d'octobre pour « déterminer le matériel que (le collectif) désire garder lors de la restitution et de discuter de l'organisation des ateliers à venir ».

Suite à cette expérience, le collectif se réengage publiquement via un communiqué de presse, une nouvelle pétition, des apparitions dans les médias régionaux<sup>202</sup>, des appels à soutien ainsi qu'une interpellation au Conseil Communal de la Ville. Les rapports avec les autorités deviennent de plus en plus compliqués : le cadrage de l'affaire passe d'un conflit de voisinage à un conflit avec la Ville, angle qui jusque-là était peu emprunté dans les articles de presse<sup>203</sup>. Une succession d'échanges de mails et de rencontres mène à ce que le 10 décembre 2021, face au dialogue rompu avec la Ville et au risque d'être tenu responsable et de devoir assumer d'importants coûts liés au désencombrement, le collectif décide de dissoudre l'association la Valencienne pour revenir à sa forme auto-constituée, à savoir le « collectif d'usagers et d'usagères ». Malgré l'absence d'un accord avec la Ville, le collectif maintient sa présence sur le lieu et poursuit ses activités, tandis que la Ville tolère sa présence sans pour autant reconnaître formellement le travail effectué sur le lieu.

---

<sup>201</sup> « Tensions autour de la Valencienne » (Tadeusz Roth), le 11 octobre 2021

<sup>202</sup> Entre septembre 2021 et décembre 2021, cinq publications liées à l'affaire de la Valencienne sont parues dans des médias régionaux mais aussi sur le média en ligne Renversé.

<sup>203</sup> Le collectif manifeste une déception quant à la couverture de l'affaire. Malgré de nombreuses restitutions des événements auprès des journalistes, le collectif témoigne que ces derniers « passent à côté de l'affaire en s'intéressant jamais au fond mais aux détails ».

## Annexe écrite

### Annexe lettre

« En tant qu'usager.e.s du lieu et habitant.e.s du quartier, nous vous faisons part de notre profonde incompréhension et opposition face aux échanges et actions dirigées contre ce lieu géré collectivement, que nous entretenons et que nous chérissons. Nous regrettons ne jamais avoir eu l'occasion de pouvoir participer à une assemblée générale de l'association et ne pouvons que constater qu'aucun des membres du comité n'a été (ré-)élu.e en assemblée générale depuis au moins décembre 2019 contrairement à ce que prévoit la loi en matière d'organisation associative (art. 60 et suivant CC). Cette situation a pour effet que « l'accord » du comité dont se prévaut le service du logement et des gérances pour justifier la légitimité et le bien fondé juridique du changement des serrures en l'absence de notification en bonne et due forme à l'ensemble des usager.e.s est problématique mais surtout que la communication et la coordination entre le comité, seul interlocuteur légitime aux yeux des services de la ville jusqu'à aujourd'hui, et les usager.e.s du lieu et habitant.e.s du quartier a été péjoré (...) » (Lettre adressée à la Municipalité)

### Annexe revendication

Les huit revendications sont les suivantes : 1) nous demandons l'établissement d'un contrat de prêt à usage (sans loyer) pour l'année 2024 entière (du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024); dans le cas où les charges nous sont facturées dès 2024, nous demandons à pouvoir maîtriser pleinement notre consommation d'électricité et d'eau, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (robinet en libre accès, minuterie de l'éclairage,...); 2) nous demandons de récupérer les clés des bâtiments dès octobre 2023, afin de pouvoir effectuer les rangements nécessaires pour l'hivernage et organiser quelques événements avant 2024 (fête d'automne/des lanternes, Noël,...); 3) nous demandons des réponses officielles et des avancées concrètes de la part de votre Service sur les dossiers du Poulailier et du Four à pain; 4) nous demandons que cessent - sauf cas d'urgence - les interventions des Services de la Ville (Logements et Gérance, Police,...) sans nous avertir; 5) nous demandons un soutien public à notre collectif et au projet que nous portons, ouvert et autogéré; 6) nous demandons un positionnement clair de votre part à l'égard des divers agissements malhonnêtes de vos collaborateurs ([nom des fonctionnaires soit P2 et P3]) que nous dénonçons: mensonges, tentative de division, rétention d'informations, etc. ainsi que l'organisation d'une séance de médiation avec les employés de votre Service; 7) nous demandons l'abandon du système de location du cabanon tel qu'il existe encore aujourd'hui, système qui a largement démontré ses limites; 8) nous demandons à ce qu'aucun appel à projet, ni reprise de la buvette par un gérant (privé ou de la Ville) ne soit

organisé pour 2024, ni toute autre manœuvre qui participerait d'un processus plus large de marchandisation de l'espace public.

### **Annexe résolution**

(1) Le conseil communal souhaite que la municipalité autorise la reconstruction du jardin communautaire nord à la Valencienne sur le périmètre accordé par le SPADOM en 2022.

(2) Le conseil communal souhaite que la municipalité prévienne les associations de quartier ou autres qui investissent et animent des espaces publics d'intervention sur les sites où se trouvent des installations et/ou aménagements entretenus par ces associations afin de leur donner l'opportunité de déplacer ou de protéger les biens qui leur appartiennent.

(3) Le conseil communal souhaite que la municipalité propose une convention écrite incluant un accès aux clefs de locaux de l'association de la valencienne ainsi qu'au collectif d'habitants qu'elle représente qui leur permet de reprendre les activités d'animation socio-culturelle dès le mois d'avril.

(4) Le conseil communal souhaite que la municipalité présente publiquement ses excuses à l'association et aux habitants dont elle a endommagé le jardin et leur propose une compensation financière.

### **Annexe email CVE**

« Comme convenu, je reviens vers vous, un peu comme les beaux jours qui je l'espère vont dorénavant s'installer. Les discussions sont toujours en cours à la direction du service, cependant quelques éléments se dessinent afin d'envisager le futur de ce lieu au cœur de notre quartier. Comme nous l'avions évoqué, le futur de la Valencienne doit se construire transversalement, en bonne entente et réunissant les partenaires, dont vous êtes l'un des représentants historiquement n'est-ce pas ? Les lieux doivent pouvoir accueillir plusieurs populations et les faire cohabiter en partageant non seulement les espaces mais également dans l'optique de faire émerger un « bouillon de cultures et d'humanisme » dont les condiments seraient l'histoire du lieu, les boulistes, les habitants et familles du quartier animé par la présence ponctuelle mais régulière des enfants du CVE des Jardins de Prélaz comme du CVE de Valency». Afin de construire ensemble le futur de la Valencienne, il serait souhaitable que nous nous rencontrions afin, dans un premier temps, d'en évoquer le futur en termes de contours, comme une esquisse d'avenir du lieu, qu'en pensez-vous ? Concernant les enfants notamment, comme vous le savez nous sommes soumis, en qualité de direction d'institution, à diverses normes et autorisations en termes d'encadrement, d'hygiène, mais également d'environnement direct et indirect édictées par l'OAJE. Or, au-delà du maintien de l'hygiène du lieu, pour lequel le service pourrait entrer en matière garantissant ainsi aux enfants

utilisateurs un espace préservés de déchets divers fleurissant au fil du liting , les contours de l'espace de la Valencienne sont encore démarqués par des pierres tombales qui en noircissent l'horizon. Pourriez-vous de votre côté, en les retirant, faire émerger la lumière de l'échange sur ce lieu dont nous tous nous préoccupons afin d'en faire un lieu de vie et non un lieu de mort ? » (email de la directrice d'une CVE concernée au collectif daté du 08.05.2024)

### Annexe photographique

#### Annexe lieu





## Annexe DAE

Manifestation  publique  privée

Intitulé: .....

Site internet spécifique à l'événement: www. ....

Renseignements au public: tél. .... e-mail: .....

Genre:  concert / soirée musicale  conférence / cours  exposition  
 spectacle / théâtre / projection  stand d'information  stand de vente  
 bienfaisance / utilité publique  meeting sportif (quel sport): .....  
 distribution de flyers - joindre un exemplaire et préciser le nombre de distributeurs par jour: .....  
 loto: valeur d'émission:  < CHF 10'000.-  > CHF 10'000.- soumis à autorisation selon RJPE  
 cortège / défilé / tournage (parcours): .....  
 autre (veuillez préciser): .....

Lieu(x) de la manifestation: ..... nom de la salle: .....

Date(s) et horaire(s): le ..... de ..... à .....  
montage: le(s) ..... de ..... à .....  
démontage: le(s) ..... de ..... à .....

Entrée:  gratuite  payante prix: CHF .....

billets en vente à l'entrée

Location, billetterie:  billets officiels de la ville de Lausanne  billetterie informatique: .....  
(nom de la société à indiquer)

billets réalisés par un imprimeur (conditions : [www.lausanne.ch/eco](http://www.lausanne.ch/eco))

Nombre estimé de spectateurs / participants: .....

Collecte  oui  non

Tombola <sup>1</sup>  oui  non

Roue <sup>1</sup>  oui  non

<sup>1</sup> Si oui, l'organisateur d'une tombola/roue s'engage à respecter les conditions d'organisation au sens du RJPE, il doit notamment effectuer une demande d'autorisation si la valeur d'émission est supérieure à CHF 10'000.-

### Activités commerciales

Ventes ? (mets, boissons avec et sans alcool <sup>1</sup>, tabac <sup>1</sup>, autres) .....

<sup>1</sup> Si oui, une demande doit être effectuée à l'aide du formulaire prévu à cet effet

Ventes effectuées uniquement par l'association <sup>2</sup>  oui  non <sup>2</sup> Si non, une liste des participants, avec leurs noms, adresses et genre d'activités doit être jointe à cette formule

## Annexe affichette

**Bonjour, et bienvenue à la Valencienne!**

Aujourd'hui, l'espace de la Valencienne (7 terrains de pétanque, des tables et des chaises, un couvert, des potagers et un poulailler, ainsi que des locaux fermés: wc, cuisine, cave, cabanon-buvette...) est géré de manière **non officielle** et **bénévole** par un groupe d'habitants du quartier. Ce groupe assure quasi quotidiennement: l'**entretien** des terrains de pétanque, l'**évacuation** des déchets, le **soin** des poules et du jardin, l'**accueil** des visiteurs et l'**organisation** d'activités collectives. Il met à disposition boules de pétanque, jeux de société et vaisselle **gratuitement**.

La Ville, pour l'heure, ne subventionne pas la Valencienne et ne soutient d'aucune manière le groupe d'habitants qui s'organise par lui-même pour faire vivre le lieu du mieux qu'il peut. **Sans la Ville, nous menons, dans un espace public, au quotidien, une expérimentation sociale.** Loin des idéologies et loin des calculs politiques, nous proposons une autre définition de la «participation citoyenne» et de la «démocratie».

Dans ce contexte fragile, mais ô combien fertile, il est attendu des personnes qui fréquentent la Valencienne une attention particulière...

- ... **au travail d'entretien du lieu effectué bénévolement**: merci de repartir avec ses **déchets** (mégots compris), de remettre en ordre **tables et chaises** déplacées et de ranger les **boules de pétanque**
- ... **au potager, aux fleurs et au poulailler**: nous accordons beaucoup d'importance à la **beauté** du lieu et aux **animaux** (domestiques et sauvages) qui y vivent, merci de regarder où vous mettez les pieds (et vos binches)
- ... **aux autres usagers du lieu**: merci de **fumer** dans un coin, d'éviter d'utiliser sa **boombox** et de garder son **chien** en laisse
- ... **et en particulier aux jeunes, aux aînés et aux personnes seules**: la Valencienne est un lieu de quartier convivial où chaque habitant devrait pouvoir trouver sa place et des gens avec qui échanger. Merci de veiller au **bien-être de chacun** en prenant le temps d'observer les autres usagers et de se demander si l'ambiance du moment est **adaptée à tous**
- ... **aux voisins proches et au parc**: merci de garder un **volume sonore** raisonnable, même en journée, d'éviter les **fumées** de grillades, d'uriner dans les **toilettes publiques** (arrêt Montétan) messieurs plutôt que dans le parc, de garer son **vélo** de manière à ne pas gêner le passage sur le chemin des Vignes d'Argent et de ne pas abandonner ses **déchets** sur le chemin du retour
- ... **aux infrastructures et au mobilier**: dans le cas où certains locaux sont accessibles (wc, etc.), merci de les garder **propres et rangés**. Les armoires et coffres sont en libre accès, merci d'y remettre les **choses empruntées**. Si vous êtes le dernier à quitter le lieu, merci de veiller à ce que le **parasol** soit fermé (en cas de vent ou de pluie prévue) et l'**armoire à jeux** cadenassée.

**La Valencienne est avant tout un lieu à l'usage des gens du quartier de Prélaz-Valency (1004). Il n'est en aucun cas adapté pour des fêtes tardives et alcoolisées ou tout autre événement privé de plus d'une quinzaine de personnes. Les terrains et les tables ne peuvent être réservés. Aucun espace ne peut être privaté. Merci de partager le lieu en faisant usage du dialogue et d'agir dans un esprit de tolérance et d'ouverture. Des liens de solidarité et une diversité (sociale, culturelle, générationnelle) existe à la Valencienne; nous souhaitons les préserver.**

**POUR NOUS SOUTENIR...**

- ... **financièrement**: avec un **don ponctuel** (individuel ou «de groupe») en cash à donner à un membre du collectif
- ... **politiquement**: si vous êtes **membre d'un parti, employé de la Ville**, proche d'une **personnalité publique** ou d'un **journaliste**, etc. écrivez-nous
- ... **symboliquement**: en signant la **pétition**, en envoyant un **courrier** à la Municipalité, en parlant de la Valencienne **autour de soi**
- ... **concrètement**: en rejoignant le collectif, en fréquentant la Valencienne, **en la faisant vivre**.

**POUR NOUS REJOINDRE...**

Si vous êtes du quartier et que vous souhaitez participer à la vie du lieu:  
Whatsapp: **076 732 52 82** // mail: **valencienne2022@gmail.com**  
Ou retrouvez-nous sur place quand le soleil est là!

BIENVENUE À

# LA VALENCIENNE

TERRAINS DE PÉTANQUE ET LIEU DE QUARTIER AUTOGÉRÉ

**MERCI DE RESPECTER LE LIEU (MOBILIER, MATÉRIEL, WC, JARDIN)**  
**LE TRAVAIL BÉNÉVOLE DES HABITANTS (ENTRETIEN, DÉCHETS)**  
**LES AUTRES USAGERS (FUMÉE, MUSIQUE, CHIENS,...)**  
**ET LE VOISINAGE (BRUIT)**

**INFO**

Amicale de pétanque : **valencienne@protonmail.com**  
Jardin, concert, repas : **valencienne2022@gmail.com**  
Groupe-info/Newsletter sur Whatsapp : **076 732 52 82**

## Annexe Voisin

SOS La Valencienne, parc de Valency - nuisances etc.  
26 juin 2021

Ils ont déjà effacé ces infos... "Soyez fairplay" c'est pas leur truc! Toujours allergique aux compromis. C'est tellement triste d'avoir des gens comme ça à 10 mètres de chez nous. Ce soir grillades, fumée partout dans le quartier. Obligés de fermer nos fenêtres. C'est complétement interdit (espace vert, panneau à l'entrée) mais les règles/lois/compromis, c'est pas leur truc!



J'aime Commenter Partager

SOS La Valencienne, parc de Valency - nuisances etc.  
23 juin 2021

Depuis la construction du squat, de plus en plus de stationnement illégitime ? A voir s'ils vont rentrer à une heure raisonnable ce soir...



J'aime Commenter Partager

SOS La Valencienne, parc de Valency - nuisances etc.  
28 avril 2022

Usage privé sans autorisation ? Squat ?? (Et ils ferment à clé après...) 27.4.22 21h



J'aime Commenter Partager





D'autres photos en l'état envoyées par le Voisin



**SOS La Valencienne, parc de Valency - nuisances etc.**

10 novembre 2021 · 🌐

La fumée est de retour dans nos appartements grâce au feu à la Valencienne, plus possible d'ouvrir nos fenêtres. Le feu est interdit (art. 8 des DREV). Génial pour l'environnement et notre santé.

😡 1

👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager



**SOS La Valencienne, parc de Valency - nuisances etc.**

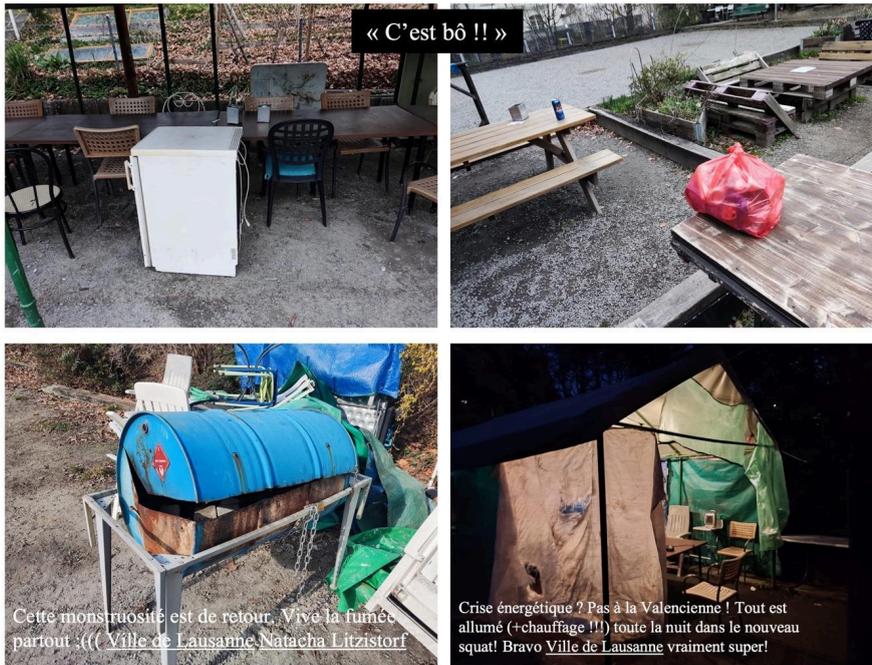
11 juin 2023 · 🌐

Retour des nuisances à 100%. Musique hyper forte. Aucun respect pour les riverains [Ville de Lausanne](#)

👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager



## Annexe OAJE

Concerne	Mesures
<b>Espace à sécuriser</b>	<p>Les espaces n'étant pas à l'usage des enfants et représentant un risque pour eux doivent être sécurisés, notamment la cuisine, la buanderie, les escaliers.</p> <p>Les poignées des portes d'accès et de sortie de l'institution sont placées à une hauteur de 150 cm minimum.</p>
<b>Éléments dangereux</b>	<p>Des protections sur les angles vifs et éléments dangereux pour les enfants sont installées.</p> <p>Les médicaments et les produits toxiques sont rangés hors de la portée des enfants.</p> <p>Les plantes toxiques doivent être interdites ou leur accessibilité aux enfants doit être empêchée.</p>
<b>Protection et sécurité des éléments en verre</b>	<p>Nouvelles constructions : le verre doit être sécurisé.</p> <p>Anciennes constructions : le verre simple doit être protégé ou remplacé.</p>
<b>Barrières, clôtures ou parapets</b>	<p>Ils doivent avoir une hauteur minimale de 100 cm.</p> <p>Les éléments doivent être verticaux, interdisant leur escalade. Les espaces ou ouvertures excédant 12 cm doivent être sécurisés.</p> <p>Les pointes dans les parties supérieures doivent être supprimées ou protégées.</p> <p>Des bacs à plantes, caisses ou tout mobilier ne doivent pas être placés près des barrières.</p>
<b>Espace extérieur (si privé)</b>	<p>Il doit être délimité et clôturé à une hauteur minimale selon la situation concrète et sous réserve d'une norme y relative. Des espaces ombragés doivent être prévus.</p> <p>Un revêtement tendre doit être placé sous les jeux de plein-air.</p> <p>Les bassins, pièces d'eau, étangs sont inadaptés pour des institutions d'accueil collectif de jour préscolaire.</p>

## Communiqué

### **Pour permettre l'exploitation de la Valencienne, la Ville procède à une mise aux normes de sécurité du cabanon.**

Suite à un contrôle technique du cabanon de la Valencienne, il s'est avéré qu'une mise aux normes était indispensable pour poursuivre l'exploitation. Le cabanon sera donc temporairement fermé au public, dès le 22 mars. La durée des travaux est pour l'instant indéterminée - le contrôle OIBT permettra d'en évaluer l'ampleur et d'établir un calendrier.

En parallèle, la Ville travaille avec les associations existantes sur une convention d'utilisation des lieux, l'objectif étant de développer une animation de quartier de qualité dès la réouverture du lieu.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur le [site internet de la Ville](#)

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- David Payot, conseiller municipal, Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, tél. +41 78 647 12 86
- Simone Horat, chef du Service quartiers, jeunesse et familles, tél. +41 21 315 62 10

Lausanne, le 21 mars 2023

## Annexe Avant-après



Photographie avant-après mobilisée par Natacha Litzistorf – Interpellation du Conseil Communal du 27.02.2024

## Annexe Frontière



Le chemin en question qui sert de limite perceptible que le collectif s'est accordé à ne pas dépasser. La photo a été effectuée après la destruction (Photo du 21.02.2024)

## **Annexe extrait pré-projet**

**Proposé par Le Collectif des usager.ère.s de la Valencienne**

**A l'attention des municipaux et services municipaux concernés**

**Date le 22 juin 2021**

### **Préambule :**

Le collectif des usagers et usagères de la Valencienne, qui souhaite à terme se constituer en Association, vous soumet par écrit le projet qu'il a pu expérimenter (malgré de nombreux obstacles) ces derniers mois et pour lequel il aimerait obtenir votre soutien afin de le pérenniser.

Ce document vise à formaliser un « projet » déjà existant, qui s'appuie à la fois sur des observations de ce qu'a été la Valencienne sous l'égide de l'ancienne Association (certains membres du collectif aujourd'hui constitué en ayant précédemment fait partie), sur ce qui s'est expérimenté à la Valencienne durant la saison 2020 – marquée par la pandémie de Covid-19 –, et sur l'expérience des usager.es qui fréquentent le lieu aujourd'hui.

Ce que nous vous proposons ici est ce que nous croyons correspondre le mieux à un espace associatif ouvert et public tel que les terrains de la Valencienne, et à son quartier : mixte, en voie de gentrification, où franges populaires et classes moyennes, voire supérieures, vivent souvent sans se rencontrer.

Depuis le premier semi-confinement, un horizon des possibles s'est ouvert pour la Valencienne, avec la fréquentation du lieu par d'autres groupes sociaux, souvent plus précaires, qui y ont trouvé dans un premier temps un refuge où sociabiliser, puis un espace de liberté où exercer leur citoyenneté en participant à la vie d'un projet de quartier. La « mixité sociale », que certains ont appelé de leurs vœux, s'est matérialisée naturellement, et, aujourd'hui, nous ne pouvons que nous réjouir de constater que travailler ensemble à un projet commun, interculturel et intergénérationnel, est possible. Le projet que nous vous soumettons, en plus de permettre au voisinage de se rencontrer dans un cadre convivial et accueillant, souhaite participer de manière proactive à la lutte contre la précarité dans le quartier et encourager la tolérance de chacun.e face aux différences.

Ce présent document est le fruit du travail de voisins et voisines de tous horizons qui actuellement entretiennent l'espace, lui donnent un sens, accueillent les nouveaux et nouvelles venu.es et souhaitent ensemble continuer à faire vivre la Valencienne.

### **Buts poursuivis :**

Nous souhaitons perpétuer notre activité dans l'espace physique et aménagé qu'est la Valencienne en poursuivant les buts suivants :

- Encourager dans le quartier les échanges intergénérationnels, interculturels et de genre ;
- Permettre l'entraide et la solidarité concrètes entre les différentes populations du quartier ;
- Faire cohabiter différentes manières de vivre dans un même espace en visant la tolérance et l'ouverture d'esprit de toutes et tous ;
- Promouvoir l'animation sociale, culturelle et sportive dans le quartier ;
- Construire un lieu accueillant pour les habitant.es du quartier les plus vulnérables (personnes seules, précaires, âgées, familles monoparentales, etc.) ;

- Offrir à chacun la possibilité de participer activement à un projet de quartier selon ses compétences et son capital socio-culturel, en valorisant chaque forme de contribution, manuelle comme intellectuelle ;
- Encourager chacun.e à l'exercice de sa citoyenneté ;
- Promouvoir, à l'échelle lausannoise, l'expérimentation sociale, autour de thèmes tels que : la gouvernance partagée, la gratuité, l'appropriation de l'espace, la sous-représentation de certains groupes sociaux, l'écologie (urbaine), etc.

### **Principes et valeurs :**

Nous souhaitons poursuivre la promotion des valeurs suivantes :

- l'ouverture à l'autre, la tolérance face aux différences;
- l'expérimentation sociale en milieu urbain ;
- l'attention particulière aux personnes les plus vulnérables (femmes, personnes précaires ou âgées, etc.) et la reconnaissance des inégalités sociales ;
- la prise d'initiative et la participation active de chacun.e ;
- la responsabilisation et la mise en place collective de règles ;
- la gratuité et la mutualisation ;
- la solidarité et l'entraide entre voisin.es ;
- l'autonomie, la bricole et la récup' ;
- l'écologie urbaine ;
- la reconnaissance de toutes les formes de participation à la vie du lieu, manuelle comme intellectuelle ;
- la confiance et la cohabitation en bonne intelligence.

### **Notre fonctionnement :**

Nous souhaitons poursuivre nos activités en formalisant notre fonctionnement de sorte que tous les habitant.es du quartier qui le souhaitent puissent rejoindre le projet. Notamment, voici ce que nous souhaiterions mettre en place, sous réserve de discussions collectives ultérieures :

- la constitution d'une Association représentative du quartier, ouverte à tous les usagers du lieu, aux habitant.es du quartier et aux personnes morales (Centre de quartier, l'Association des paniers de légumes de la Belle courgette, etc.) ;
- une cotisation libre annuelle pour tous les membres de l'Association ;
- la constitution de groupes de travail pour se répartir les différentes tâches en fonction des disponibilités, compétences et affinités (organisation d'événement, d'animations, de repas, de discussions ; accueil, communication interne et externe, bricolage/réparation, entretiens:
- l'instauration de rencontres régulières, formelles et informelles, entre ces groupes de travail ;
- Un partage des fonds (cotisations et dons) avec une priorité pour le.s groupe.s chargé.s de l'accueil et de l'entretien quotidien.

### **Qui fréquente la Valencienne ?**

Depuis le semi-confinement de mars 2020, le lieu a vu sa fréquentation évoluer vers plus de mixité sociale. Aujourd'hui, différents profils de personnes se retrouvent à cohabiter dans un même espace, générant parfois quelques mécompréhensions et beaucoup d'échanges riches d'humanité. Nous souhaitons que la Valencienne demeure un lieu ouvert à tout le monde, et pour schématiser sa fréquentation, au risque de la caricaturer, il nous semble possible de décrire trois grands « types » d'usagers fréquentant la Valencienne :

- **Les habitué.es du lieu**, habitant principalement les grandes avenues du quartier (rue de Genève, avenue de Morges, avenue d'Echallens) : ils et elles sont très présent.es, accueillent et sensibilisent les nouveaux.elles venu.es, assurent aujourd'hui en grande partie l'entretien quotidien du lieu et partagent des activités communautaires : cuisine et prises de repas communs, jardinage et bricolage, jeux de société/babyfoot/ping-pong, discussions. Ils considèrent la Valencienne comme un lieu de vie et un lieu d'entraide ;
- **Les voisin.es** qui viennent régulièrement, participent ponctuellement, connaissent le fonctionnement du lieu et ses règles (liées notamment aux déchets et au bruit), organisent des événements privés (anniversaires, etc.) et/ou des activités ponctuelles sur le lieu (atelier de percussions pour enfants, cours de français, tournois de pétanque, etc.). Ils considèrent la Valencienne comme un espace d'expérimentation et un lieu associatif de rencontres et de partage, et participent à l'élaboration de sa programmation socio-culturelle ;
- **Les visiteur.euses**, du quartier ou d'ailleurs, qui ne participent pas à la gestion du lieu à proprement parler mais qui profitent de ce qu'il y a à offrir en terme d'aménagement (terrains de pétanque, tables, chaises etc.) et d'activités (cours de français, soirées jeux, concerts, etc.). Ils considèrent la Valencienne comme un lieu de loisirs, et doivent être sensibilisés au fonctionnement du lieu.

### Activités sur le lieu :

La Valencienne, c'est un espace physique aménagé par les habitant.es, des personnes qui le fréquentent et des activités qui y ont lieu.

On peut schématiquement diviser les activités en trois groupes :

- **Les activités socioculturelles** régulières, ouvertes à tout le monde, organisées par le groupe de travail « programmation socioculturelle » ;
- **Les activités communautaires**, qui réunissent les personnes engagées dans les groupes de travail et qui permettent d'échanger dans la convivialité et d'accueillir de nouvelles personnes – certaines de ces activités sont programmées de manière hebdomadaire, d'autres sont spontanées, selon les personnes sur place. Ces activités incluent également la mise à disposition planifiée du cabanon plusieurs fois par semaine ;
- **Les cours et permanences solidaires**, pour les habitant.es du quartier et au-delà.

Quelques exemples d'activités, certaines déjà mises en place, d'autres attendant la constitution de l'Association et la récupération des clés du cabanon et des toilettes :

- **Les activités socioculturelles** : projection de film, soirées jeux de société (1 fois par mois animée par l'Association du Paradis du Jeu), scènes libres le weekend, tournoi de pétanque inter-voisins 1 fois par mois, 3-4 grandes fêtes avec demande d'autorisation, patente et en collaboration avec d'autres associations du quartier (fête de la musique, fête de la fin de l'été, fête des Lumières), brunch dominical des voisin.es, etc.
- **Les activités communautaires** : repas collectif tous les mercredis soir (atelier cuisine à base d'invendus dans l'après-midi), séance nettoyage les dimanches matin, mercredi après-midi jardinage, bricolage/réparation, etc.
- **Les cours et permanences solidaires** : cours de français (conversation niveau débutant et oral/écrit niveau avancé), permanence juridique pour le logement, écrivain public, permanence médicale, salon de coiffure itinérant, etc.

### Les aménagements du lieu :

Les différentes structures bâties et aménagements du lieu possèdent chacun des fonctions réfléchies par les usager.es du lieu et permettent la cohabitation de divers groupes sociaux et d'activités de nature différente ayant lieu parfois en même temps à la Valencienne.

#### **Le cabanon (ancienne buvette) :**

... permet d'une part le rangement/stockage :

- du matériel de nettoyage ;
- du matériel administratif (comptabilité, suivi des projets, cahiers de communication, etc.) et du dépôt d'argent (cotisations, dons, etc.) et de clés de cadenas (containers à poubelles, etc.) ;
- de denrées non-périssables utilisées pour les repas communautaires ;
- des légumes et herbes séchées du jardin, ainsi que des invendus de légumes utilisés pour les repas communautaires ;
- du matériel « technique » de diffusion de musique, projection de film, etc.

... et d'autre part la mise à disposition, lors des permanences « cabanon » :

- du nécessaire de secours ;
- d'eau chaude et d'électricité (pour recharger son téléphone, faire du thé, éclairer les tables sous le couvert attenant au cabanon etc.) ;
- de boissons non-alcoolisées : thé, café, sirops ;
- de vaisselle afin d'éviter l'usage de vaisselle jetable ;
- des jeux de société ;
- des manuels de bricolage et de jardinage, ainsi que de la grainothèque ;
- d'un frigo partagé où garder au frais la nourriture du jour par forte chaleur ;
- d'outils à emprunter ;
- du matériel de bricolage pour enfants.

Le cabanon permet aussi de faire office de débit de boisson lors d'événements spécifiques avec autorisation et patente (pour grands événements en collaboration avec d'autres associations).

**La cave**, qui permet le stockage :

- des machines / gros outils ;
- des matériaux de construction achetés ou récupérés ;
- du mobilier non-utilisé ;
- des débarras à évacuer ;
- des stocks de nourriture pour les poules.

**La cuisine et les WC (bâtiment blanc)**, dont l'affectation est à décider :

- possibilité d'être exploité par différentes associations du quartier et aménagé selon ;
- frigos pour stocker boissons/nourriture lors d'événements privés (anniversaires, mariages, etc.) annoncés à l'avance.

Les WC sont indispensables à la vie du lieu, pour éviter les incivilités. Ils sont entretenus par le collectif et fermés la nuit.

**La véranda (nouveau couvert) :**

Permet de tenir différentes activités qui nécessitent un minimum de confort, de confidentialité et de retrait par rapport à la vie du lieu, et une protection contre la pluie et le soleil :

- cours et permanences ;
- cuisine collective ;
- activités ponctuelles (émission radio délocalisée, réunions associatives, etc.).